

Mgr D'HULST

MÉLANGES

II

SOCIALISME et POLITIQUE
ÉDUCATION et ENSEIGNEMENT
BIOGRAPHIES



PARIS
LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

1909

MÉLANGES

II

ŒUVRES DE Mgr D'HULST

Conférences de Notre-Dame, 6 volumes in-8° écu........ 30 fr.
Mélanges oratoires, I, II, 2 volumes in-8° écu........... 8 fr.
Nouveaux Mélanges oratoires : III, IV, V, VI. Chaque volume in-8° écu.................................... 4 fr.
VII, VIII. (En préparation)
Mélanges philosophiques, 1 volume in-8° écu............ 5 fr.
Mélanges :
I. — **Nouveaux mélanges philosophiques**. — **Mélanges théologiques**, 1 volume in-8° écu.......................... 4 fr.
II. — **Socialisme et politique**. — **Éducation et enseignement**. — **Biographies**, 1 volume in-8° écu.................... 4 fr.
III. — **Polémique** (en préparation).
IV. — **Polémique** (*suite*) (en préparation).

Note de l'Éditeur :

La signature au bas de chaque feuille porte par erreur : *Nouveaux mélanges philosophiques* en opposition avec le vrai titre qui est *Mélanges*.

Mgr D'HULST, Maurice

MÉLANGES

II

SOCIALISME et POLITIQUE
ÉDUCATION et ENSEIGNEMENT
BIOGRAPHIES



PARIS
LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

1909

PROPRIÉTÉ DE :

M Poussielgue

Nihil obstat :

H. Odelin,

V. G.
Censor.

IMPRIMATUR :

Alfred Baudrillart,

V. G. Rect.

Parisiis die 9ª mensis Martii 1909.

MÉLANGES

UN ESSAI DE BON SOCIALISME[1]

Il vient de paraître une brochure pour laquelle nous ne cherchons pas à faire de la réclame, mais que nous recommandons aux lecteurs du *Correspondant*, parce qu'elle est du petit nombre de ces publications qui font réfléchir. *L'avenir au travailleur, recherches de la stabilité politique*[2], tel est le titre de ce petit ouvrage qui touche hardiment, sincèrement et modestement aux plus grandes questions.

L'auteur est un protestant converti que ses réflexions personnelles, aidées de la grâce, ont amené au catholicisme, et que l'ardeur de sa nature portera toujours aux premiers rangs de ceux qui combattent pour leurs convictions. Ceux qui liront sa brochure s'apercevront vite, à l'allure singulière du style, aux incorrections du langage, à l'inexpérience de la composition, qu'ils n'ont pas affaire à un homme de plume. M. Parod est, en effet, un

1. Extrait du *Correspondant*, nº du 10 novembre 1872.
2. Par E. Parod. Librairie Douniol.

enfant de l'industrie ; élève de l'École des arts et métiers de Châlons, son titre d'ingénieur ne l'a jamais empêché de mettre la main à l'outil : comme mécanicien spécialiste, il s'est même fait connaître par d'ingénieux procédés de fabrication. Écrivain par hasard, il laisse reconnaître, dans les pages qu'il trace, la touche un peu rude d'une main qui sait dompter le fer.

En se mêlant au monde industriel par le travail de la pensée et par celui des bras, M. Parod s'est trouvé journellement aux prises avec ce qu'on appelle aujourd'hui le *problème social*. C'est le résultat de ses réflexions qu'il donne aujourd'hui au public.

Tout d'abord nous poserons nos réserves : sur certains points, nous nous écartons complètement de M. Parod, par exemple, quand il se prononce contre la colonisation, quand il veut qu'un peuple exploite d'abord toutes ses richesses naturelles avant de rien tirer de l'étranger. Sur d'autres points, nous trouvons qu'il excède la mesure et dépasse la vérité. Aussi bien, nous ne nous proposons pas de gagner des adeptes à son système, mais de signaler ses vues parce qu'elles méritent l'attention.

L'idée capitale de l'ouvrage, et celle-là est bonne, c'est que la *question sociale* n'est pas une question *sui generis* qui réclame des procédés de solution inconnus aux autres questions humaines. La vraie solution, pour M. Parod, c'est l'application de la morale à la vie sociale, j'entends de la morale complète, de celle qui ne connaît ni les oublis, ni les réticences, ni les privilèges, en un mot, de la morale chrétienne, gardée dans son intégrité par l'Église catholique.

Qu'on ne se hâte pas de crier à la théocratie. « L'Église, dit excellemment M. Parod, ne se mêle nullement de gouverner la société civile; mais elle condamne, de la part des gouvernants, une guerre injuste, comme elle

condamne un meurtre par un simple sujet; une conquête faite par un roi, comme un vol commis par un paysan. »

En somme, c'est là l'unique garantie de liberté que puisse rêver le genre humain. Il n'y a que la loi morale qui affranchisse. L'égoïsme qui ne rencontre devant lui qu'un égoïsme rival est fatalement voué à la lutte ; s'il succombe, il est opprimé ; s'il est vainqueur, il opprime : servitude active ou passive, on ne sort pas de là sans la domination de la morale.

« Les pauvres peuples, s'écrie notre auteur, de plus en plus abrutis, leurrés, bernés... ne voient pas que toutes les batailles sociales sont livrées par l'égoïsme et la force brutale à la morale chrétienne, c'est-à-dire à l'Église ; et que le résultat de la lutte a toujours été favorable à l'affranchissement des peuples, quand ceux-ci ont marché avec elle; et qu'au contraire un asservissement plus étroit a été leur châtiment, quand ils ont méconnu leur protectrice et marché contre l'Église avec les gouvernants antichrétiens. »

Si la société n'accepte pas cette direction supérieure de la morale sauvegardée et intimée par l'Église, elle n'abritera jamais dans son sein que deux catégories de personnes : les exploiteurs et les exploités.

Mais les exploiteurs sont de deux sortes : ceux qui ont en main la force, et ceux qui tiennent l'argent : le *pouvoir* sans foi, le capital sans conscience. L'Église a toujours lutté contre ces deux formes de l'oppression.

Quand la société chrétienne se formait avec les éléments réunis du monde romain et du monde barbare, l'Église combattait le règne de la force, ce que M. Parod appelle le *féodalisme*, en s'efforçant de courber les conquérants sous le joug de la morale. Tour à tour victorieuse et vaincue dans cette lutte, l'Église n'a jamais

abandonné la cause des peuples : la querelle du sacerdoce et de l'empire n'est pas autre chose.

Les papes résistent aux Hohenstauffen et aux Barberousse, aux violences d'un Philippe le Bel et aux sophismes de ses légistes, comme ils ont résisté aux Huns et aux Lombards, comme ils ont armé l'Europe chrétienne contre les Sarrasins, comme ils essayeront de l'armer contre les Turcs, comme ils l'ont défendue contre les communistes du XIIe siècle, les albigeois, comme ils s'efforceront de la défendre contre l'oppression des princes protestants au XVIe et au XVIIe siècles ; comme aujourd'hui encore Pie IX est seul à protester au nom de la Pologne écrasée.

Mais la seconde forme de la tyrannie, c'est l'argent. Ne croyez pas que M. Parod se fasse ici l'écho des criailleries imbéciles de l'école socialiste contre le capital. Non, mais il veut que le capital, comme la force, soit au service de la justice. Or l'égoïsme des exploiteurs ne se lasse pas de tout mettre en œuvre pour exclure les exploités de la jouissance de leur travail.

Une coterie se forme et se perpétue, que M. Parod appelle la *coterie bourgeoise*, sorte de confrérie fermée, dont les juifs furent les fondateurs, et qui s'est ouverte, depuis trois siècles, à tous les financiers qui acceptent pour mot d'ordre la lutte contre l'Église. De là, au dire de notre auteur, une sorte de ligue organisée entre les juifs, les protestants et les libres-penseurs, particulièrement les francs-maçons. Nous arrivons ici au côté vraiment original de la brochure. C'est sur ce chapitre que nous avons à faire quelques réserves. M. Parod nous semble systématiser à l'excès une influence réelle sans doute, mais qui n'est peut-être exercée ni dans la mesure, ni avec la préméditation qu'il suppose. Il est particulièrement sévère pour l'Angleterre, qu'il accuse de faire litière

de toute morale et de toute équité, pour édifier sa prospérité commerciale sur la ruine des nations latines. L'Allemagne n'est guère mieux traitée, mais nous serions tentés de nous plaindre qu'elle ne le soit pas plus mal que sa sœur d'outre-Manche.

Toutefois, et quoi qu'il en soit de cette question de degré, le fait signalé par M. Parod nous semble incontestable. Il affirme, pour sa part, l'avoir touché du doigt dans l'expérience de chaque jour, et je crois qu'il faut y regarder à deux fois avant d'écarter par des fins de non-recevoir un homme qui vient vous dire : *Voilà ce que j'ai vu : venez et voyez.*

La grande cause du malaise social est donc là : le travail et la probité, ces deux grands facteurs de la richesse légitime, ne suffisent pas toujours, suffisent même rarement à conduire l'homme au bien-être.

Le bon sens du vulgaire a, depuis longtemps, formulé cette loi en disant *que le succès appartient aux habiles.* Un homme qui a succombé à une concurrence déloyale est un maladroit et un naïf ; que n'imitait-il les procédés de ceux qui *réussissent ?* que ne méritait-il, par l'emploi de certains moyens indélicats, le bonheur de passer du rang des dupes à celui des exploiteurs ?

Or, dit avec raison M. Parod, cette situation est intolérable. En face de cette oppression des consciences, devant cette tyrannie d'une secte qui opère à son profit ce qu'il appelle le *drainage des capitaux* , et n'admet à en jouir que ceux qui lui sacrifient leurs principes, c'est trop peu de prêcher aux victimes d'une telle injustice la résignation chrétienne.

Le chrétien a droit de vivre et d'élever sa famille. S'il cherche avant tout le royaume de Dieu, ce n'est pas une raison pour que *le reste lui soit ôté*, puisque le Sauveur a promis que *le reste lui serait donné.* Si Jésus-Christ a

promis cela, c'est que la chose est possible. Et la chose sera réelle dans une société dont tous les organes accepteront le principe chrétien.

Aussi M. Parod ne néglige rien pour appeler sur la réforme économique toute l'attention des hommes qui réunissent dans un même amour la patrie de la terre et la patrie du ciel. « Sans économie chrétienne, s'écrie-t-il, pas de catholicisme; sans catholicisme, pas de France. » Belle devise à laquelle se sont chargés de fournir un douloureux commentaire ces hommes qu'on a vus faire bon marché des malheurs de la France, dans l'excès de la joie que leur causaient les malheurs de l'Église!

L'Église seule a essayé dans le passé, seule elle peut tenter aujourd'hui de rétablir la civilisation sur ses véritables fondements. Voilà pourquoi les deux formes de la tyrannie se donnent la main contre elle : il s'agit d'empêcher l'avènement de la justice, qui ruinerait leur domination. Depuis 89, on peut dire que la fusion s'est faite entre ces deux formes : *l'argent* est devenu *la force* par l'avènement de la bourgeoisie au pouvoir. La bourgeoisie s'est donnée pour le seul représentant du tiers état; le peuple a été payé de mots, berné, exploité, et soumis à une servitude plus dure que celle qu'il subissait sous le régime féodal, parce que la puissance civilisatrice de l'Église a été enchaînée.

De là la tendance du prolétariat découragé à constituer un *quatrième état* dans la société. C'est ainsi qu'on a fait de la *classe ouvrière* une caste, et par là même une force, d'autant plus menaçante qu'elle est plus sacrifiée.

Pour tenir en bride ce lion populaire, la bourgeoisie travaille à ôter au peuple tout respect et toute croyance, bien persuadée que, sans Dieu, sans Christ et sans morale, il sera toujours divisé, toujours trompé, toujours impuissant.

Ici se place une opinion assez originale de M. Parod. Pour lui, l'*Internationale*, comme la franc-maçonnerie, est un des moyens de perversion employés par les gouvernants antichrétiens : la crainte que les gouvernements protestants font paraître aujourd'hui, en Allemagne, devant les progrès de cette secte, n'est, à ses yeux, qu'une crainte simulée. On est bien aise de voir le peuple se détacher par là de plus en plus de l'Église, et l'on espère en avoir facilement raison, quand on aura éteint dans son âme la dernière étincelle de foi chrétienne.

Cela peut sembler un paradoxe en ce qui concerne l'Internationale, dont il nous semble que les gouvernements ont raison d'avoir vraiment peur. Mais la chose n'est-elle pas trop certaine pour la franc-maçonnerie? Et pour l'Internationale elle-même, suivant qu'elle paraît menacer la société civile, ou ne s'attaquer qu'à l'Église, ne semble-t-il pas qu'elle soit traitée tantôt en ennemie, tantôt en complice? Sous le bénéfice de cette distinction nous n'hésitons pas à donner raison à M. Parod, dont le seul tort est, ici comme ailleurs, de généraliser à l'excès.

Nous ne pouvons le suivre dans tous les développements historiques et politiques qu'il donne à sa thèse. Quand il touche aux événements contemporains, quand il découvre et signale la main de l'*ennemi de nos âmes* dans les malheurs multiples qui viennent d'accabler notre France, on reconnaît l'accent indigné d'un bon chrétien et d'un bon Français.

Quand il signale les dangers du présent et ceux de l'avenir, tout ce qui se cache de venin, par exemple, sous ces deux mots qui volent aujourd'hui de bouche en bouche : instruction obligatoire, instruction laïque, on est forcé de rendre hommage à des convictions qui le font voir si juste et parler si clair. Il ne nous appartient pas de pousser plus loin une analyse qui se fera d'elle-même

dans l'esprit du lecteur. Toutefois, avant de le laisser seul avec cette curieuse brochure, nous devons encore signaler à son attention l'*Appendice* qui la termine. Ce n'est pas la partie la moins neuve de l'ouvrage.

Le grand reproche qu'on fait avec raison à tous les censeurs, c'est de se borner au rôle aisé de critiques. M. Parod a voulu s'épargner ce reproche, et, pour cela, bravant le respect humain, il n'a pas craint d'esquisser, à grands traits, les principaux articles de la constitution qu'il voudrait voir en vigueur dans notre société contemporaine. Qu'on ne rie pas de cette prétention. Il suffit de jeter les yeux sur le livre de M. Parod pour reconnaître qu'il n'y a là, de sa part, ni présomption, ni jactance, mais seulement le désir de préciser, pour lui-même, sa propre pensée, et d'en montrer aux autres le caractère pratique et la facilité d'application.

Deux grands principes servent de guide à l'auteur dans son projet de constitution : la liberté du travail et l'autonomie des corps d'état. Il y a des économistes qui verront là une antinomie et qui loueront la révolution française d'avoir aboli les corporations pour assurer la liberté du travail. M. Parod pense que la liberté de l'ouvrier serait mieux sauvegardée entre les mains de sa corporation qu'elle ne l'est sous le régime d'une concurrence mensongère, dont les conditions inégales créent pour les uns la liberté d'opprimer, pour les autres la liberté de mourir de faim. Nous nous abstiendrons, et pour cause, de prendre parti dans ce difficile débat ; mais, quelle qu'en soit l'issue, nous féliciterons M. Parod d'avoir été l'un de ceux qui ramènent aujourd'hui l'attention des catholiques sur cette question, si bruyamment agitée par nos ennemis, de l'organisation du travail.

Le point de vue économique étant réservé, nous n'avons plus que de l'admiration pour les conséquences

politiques du système de M. Parod. Les corporations, organisées telles qu'il les comprend se recrutent elles-mêmes et garantissent, par des examens professionnels, la compétence de ceux qui prétendent, à un degré quelconque, servir la société, que ce soit comme ouvriers, comme médecins, comme notaires ou comme avocats. Les conseils formés dans leur sein remplacent, par leur fonctionnement simple et peu coûteux, la complication excessive de notre organisation administrative, électorale, judiciaire. Il semble, en particulier, qu'il y ait là le germe d'une solution à ce difficile et redoutable problème qu'on pourrait poser en ces termes : *l'assainissement du suffrage universel.*

Nous ne pouvons même effleurer tous les points de cette réforme immense, car elle touche à tout et ne le cède en hardiesse à aucune des élucubrations des socialistes les plus audacieux ; avec cette différence, qu'au lieu de renverser tout ce qui est respectable, elle ne se contente pas de le respecter, elle en fait le fondement sur lequel elle prétend asseoir ce qui fait l'objet de ses recherches : *la stabilité politique.*

C'est sous l'empire de ces préoccupations, aussi pleines d'élévation que d'indépendance, que M. Parod, homme nouveau par excellence, a été conduit à rattacher tous ses vœux sociaux et politiques à celui qui sert d'épilogue à son ouvrage et qui appelle à la direction de nos destinées l'héritier séculaire des traditions de la France catholique. Royaliste du lendemain, M. Parod arrive à la conclusion légitimiste par le chemin des recherches les plus audacieuses. Libre à chacun de ne le pas suivre jusque-là ; mais, après avoir lu son livre, nul, du moins, ne le soupçonnera d'avoir obéi aux inspirations d'un fanatisme aveugle et rétrograde en terminant son travail par ces lignes émues : « Que l'héritier légitime des rois qui ont

fait la France chrétienne, grande et honorée, brave et loyale, nous délivre des hommes sans patriotisme, sans foi et sans loi qui, depuis 89, ont préparé toutes nos catastrophes! Depuis longtemps, nous avons vu tant d'injustices, de lâchetés et d'indignités... que nous sommes affamés de respect, d'obéissance et de dévouement. »

LA CHARITÉ ENTRE CATHOLIQUES[1]

Mon Dieu, j'ai le cœur triste, parce que votre commandement n'est pas gardé, votre prière n'est pas écoutée. *Mandatum novum do vobis ut diligatis invicem. — Pro eis rogo, Pater, ut sint unum sicut et nos.*

Que vos ennemis nous haïssent et se haïssent entre eux, je le déplore parce que ce sont des brebis hors de votre bercail : *quæ non sunt ex hoc ovili.* Mais je me dis avec vous, ô bon pasteur : *Et illas oportet me adducere.* Et cette pensée enflamme le zèle de mon sacerdoce, dans l'espérance chérie de l'avenir que vous lui promettez : *fiet unum ovile et unus pastor.*

Il est d'autres divisions, d'autres violences qui ne me laissent ni les mêmes consolations, ni les mêmes espérances. Ce sont elles qui naissent au sein même de votre bercail et qui animent les unes contre les autres les brebis de votre troupeau. Oh ! là je ne vois que tristesse. Quel profit dans ces luttes ? La vérité n'y gagne rien, la charité y perd tout ; le scandale en résulte, l'impiété en triomphe, les forces des bons s'y dissipent, les efforts du talent s'y consument, les souffrances qu'on s'inflige réciproquement sont stériles pour la conversion de ceux qui sont loin de nous ; et parmi ce fracas des controverses,

1. Extrait de la *Revue du Clergé français*, n° du 15 avril 1906. L'abbé d'Hulst écrivit ces pages en 1867 : elles n'étaient pas destinées à la publicité. Il était alors âgé de vingt-six ans et vicaire à Saint-Ambroise.

dans l'échauffement des combats, dans la préoccupation de la discorde, on cherche partout à rappeler ce qui aigrit et non ce qui rapproche; les uns triomphent d'une victoire, les autres veulent venger une défaite; et le grand but est oublié. Que devenez-vous pendant ce temps, ô Jésus, Roi de paix, ô Esprit, Nœud d'amour ? On vous oublie pour discuter sur la manière de vous servir; on vous désobéit pour accuser ses frères de vous mal obéir : quand on trouve dans leurs écrits des pages pures et pleines de vous, où resplendit votre amour, où vibre votre parole, où votre cœur palpite et fait battre le nôtre, on le passe sous silence pour aller chercher à côté le mot hasardé qu'on pourra livrer à une censure maligne, le sentiment imparfait qu'on pourra rendre suspect : on surprend la faiblesse humaine dans tous ses écarts, l'amour-propre dans tous ses excès, et l'on fait grande réjouissance pour avoir exploité les misères et affiché les torts de ses frères que l'on n'aime pas.

On me dit : Il faut maintenir la vérité pure; il faut protester contre l'alliage d'autant plus dangereux que le faux monnayeur est honnête.

Et je réponds : A Dieu ne plaise que je veuille diminuer le zèle pour la vérité absolue ! A Dieu ne plaise que je m'éprenne de cet amour rêveur et malsain de la vérité flottante, de la nuance intellectuelle qui, à force de prodiguer le même respect à tous les esprits qui pensent, finit par ne plus voir de différence radicale entre les choses diversement pensées. Non : je sais trop bien qu'entre les services rendus par l'Évangile à l'esprit humain, le premier fut de lui donner la croyance et l'estime de la vérité objective, de la vérité exclusive. Eh bien ! moi aussi, enfant de l'Église unique, j'aime à tremper mon âme dans la vigueur de mon *Credo ;* j'aime à dire au monde, avec une foi tranquille : *J'ai la vérité*,

comme Jésus-Christ disait : *Je suis la vérité.* Mais, grand Dieu, quelle est cette vérité qu'il faut affirmer si haut et si fort ? Est-ce la vérité divine révélée, objet obligatoire de notre adhésion soumise ? Mais là-dessus nous n'avons tous qu'un cœur et qu'une voix. Est-ce cette vérité plus complète mais aussi de plus difficile conquête, qui, précisant les points douteux, devrait fixer sur toutes les questions brûlantes de notre âge l'unanimité des catholiques ? Eh bien ! oui, je le veux bien ; poursuivons-la tous ensemble. Mais d'avance ne cherchons pas à la posséder *aux dépens* de nos frères. Voulons-nous vider enfin nos différends ? Commençons par oublier qu'ils nous séparent. Levons en haut nos regards, nos mains et nos cœurs ; en haut il se rencontreront dans l'amour, et l'amour les unira dans la lumière. Dieu, Jésus-Christ, l'Évangile, la grâce, tous les mystères révélés à notre foi, offerts à notre adoration, proposés à notre intelligence et inoculés dans notre vie, est-ce trop pour occuper nos forces et les enlever à une guerre fratricide ? Travaillons de part et d'autre à connaître, à aimer, à pénétrer ces abîmes, à révéler ces trésors, à les ouvrir aux hommes ; et quand, avec toute l'ardeur de nos âmes, toute la puissance de nos esprits, toute la vigueur de nos corps dépensés en ce labeur, nous aurons atteint plus tôt ou plus tard le terme de notre carrière en ce monde ; au seuil de l'éternité, portant joyeusement sur l'épaule la gerbe laborieusement recueillie, regardons-nous les uns les autres ; cherchons ce qui nous divisait ; nous ne le trouverons plus : nous serons frères dans l'amour.

Mon Dieu, faites-moi la grâce de ne jamais jeter ou accepter entre frères d'autre défi que celui de votre amour. Si l'on me loue, je veux mériter pour vous ces louanges ; si l'on m'accuse, je veux m'en consoler en vous servant. Si je me trompe, je veux chercher en vous ma lumière ;

si d'autres paraissent se tromper, je veux les conduire à votre lumière. Jamais d'anathèmes à mes frères, mais anathème plutôt à moi si, oubliant ce qu'ils me sont en vous, je ne vous aimais pas en eux : *si quis non amat Dominum Jesum, sit anathema !*

LES DIVISIONS DES CATHOLIQUES

LETTRES AU JOURNAL *LE MONDE*

Les deux lettres que nous reproduisons ont été adressées au journal *le Monde* [1] et insérées dans les numéros des 19 et 26 août dernier.

L'auteur, en écrivant au journal, se plaçait en face de lecteurs très rapprochés de lui par leur manière de voir, puisqu'ils sont abonnés à la même feuille.

En publiant ses lettres à part, il voudrait atteindre d'autres esprits et provoquer la réflexion de ceux qui jusqu'ici ont appartenu à des opinions ou suivi des tendances assez différentes des siennes.

La contradiction ne peut s'éviter et elle a ses avantages.

Ce qu'il y a de pire, ce sont les malentendus; et il n'est pas impossible de les dissiper.

Quand on sera bien sûr, entre catholiques, de parler la même langue, de donner aux mots le même sens, on sera libre encore de n'être pas du même avis sur les questions que l'Église ne tranche pas. Mais on saura du moins pourquoi l'on se sépare, et, s'il y a des divisions inévitables, il n'y en aura plus d'inutiles.

Le fond de toutes nos querelles, c'est le *libéralisme*.

Le *libéralisme* est une doctrine ou une tendance.

1. Imprimerie Levé, Paris, 1884.

En outre il peut se mouvoir dans deux domaines : l'un exclusivement politique, l'autre politico-religieux.

Le libéralisme exclusivement politique, c'est la doctrine opposée à l'absolutisme; c'est la théorie du pouvoir pondéré, limité par une constitution et par des lois.

C'est aussi une disposition d'esprit, une tendance à restreindre le plus possible les attributions du pouvoir au profit de la liberté des citoyens.

Le gouvernement parlementaire, établi depuis des siècles en Angleterre et importé dans la plupart des pays de l'Europe depuis 1815, a semblé à beaucoup de nos contemporains la garantie la meilleure contre les excès du pouvoir, la protection la plus efficace de la liberté individuelle.

On s'est habitué ainsi à confondre ce qu'on appelle les *libertés publiques* avec le *parlementarisme*. Confusion regrettable; car les libertés publiques peuvent avoir d'autres bases que la constitution anglaise et le mécanisme parlementaire peut être manié d'une façon tyrannique.

Quoi qu'il en soit, ce libéralisme exclusivement politique n'a jamais été atteint par aucune condamnation de l'Église. C'est un problème purement humain, comme, dans un autre ordre, la question de *protection douanière* ou de *libre échange*. On peut être républicain ou monarchiste, démocrate ou aristocrate, partisan du pouvoir absolu ou du pouvoir contrôlé; on peut donner le dernier mot à une assemblée ou à un homme. L'orthodoxie n'a rien à y voir, pourvu qu'on maintienne les obligations essentielles de la puissance publique, quels qu'en soient les dépositaires. Roi ou empereur, individu ou collectivité, l'État n'a pas seulement des droits, il a des devoirs. Il en a envers Dieu, envers la vérité, envers la morale, envers les consciences, envers l'Église. Qu'il s'appelle Louis XIV ou Napoléon, la Convention ou la Chambre des

députés, il peut faire des actes légaux qui ne sont pas légitimes. Il y a des édits dont un homme répondra devant Dieu. Il y a des votes par lesquels les membres d'une majorité peuvent perdre leur âme.

Politiciens, souvenez-vous de cela; et ensuite soyez libéraux, si vous voulez.

Ces devoirs supérieurs de la puissance civile forment précisément le domaine dans lequel se meut le libéralisme politico-religieux.

C'est ici que l'orthodoxie a son mot à dire.

Il y a une façon de concevoir l'indépendance réciproque des deux pouvoirs qui n'irait à rien moins qu'à affranchir l'État de toute obligation envers Dieu, l'Église et les âmes.

Non seulement il ne serait tenu à rien, mais il n'aurait même le droit de rien faire en faveur de la vérité.

Les gouvernants, dans leur vie privée, seraient tenus, comme tous les hommes, d'adhérer au christianisme. Mais dans l'exercice de leurs fonctions, ils *seraient tenus* de dire à la religion : *Je ne vous connais pas*. L'Église catholique ne pourrait se présenter devant eux qu'en se réclamant du droit commun, au même titre qu'une secte de Mormons. Et cela ne serait pas seulement la conséquence fâcheuse des troubles politiques, des commotions sociales et des dissentiments religieux qui divisent un peuple à tel ou tel moment de son histoire. Ce serait le droit, entendez-vous bien, l'état normal, la *thèse*. Un gouvernement, un parlement composé de catholiques voudrait bien favoriser la presse honnête, par exemple, et brider la presse impie et obscène. Mais la théorie s'y oppose. Liberté égale pour tous, ou le même frein pour tous. Les principes l'exigent.

Voilà le libéralisme doctrinal.

Et voilà aussi ce que l'Église condamne.

L'Église dit : l'État, le pouvoir civil doit faire tout le bien qu'il peut.

Or le bien trouve sa plus haute expression dans la vérité, la morale et la discipline chrétiennes.

Donc, en principe, l'État doit réserver ses faveurs à ce qui représente dans le monde ces influences sacrées. C'est la *thèse*.

Donc, en fait, il doit tenir compte de ces formes privilégiées du bien dans une mesure variable que déterminent les événements, l'état des esprits et des mœurs. Mais jamais il ne doit reculer devant le bien qui est moralement possible. Voilà l'*hypothèse*.

Si le libéralisme politico-religieux est condamné comme doctrine, que faut-il en penser comme tendance?

C'est là le point le plus délicat.

Généralement une doctrine ne séjourne pas un certain temps dans une tête, sans y créer des habitudes qui lui survivent.

Tel bon catholique, imbu de bonne foi des erreurs libérales, a pu les déposer, quand il a reconnu que sa foi exigeait ce sacrifice.

Mais il n'a déposé que ses opinions réfléchies. Et la pente de son esprit a gardé son orientation première.

Est-ce un bien? Est-ce un mal?

Évidemment c'est un mal, parce qu'il y a là pour ce chrétien un péril d'erreur, une sorte d'inclination à retomber dans les faux jugements que l'autorité de l'Église lui avait fait abjurer.

Mais est-ce un mal absolu? un mal sans mélange de bien, un mal grave et capital, qui doive être à toute heure dénoncé, poursuivi, flétri par le zèle irrité de ses frères dans la foi?

Il y a aujourd'hui toute une école qui n'hésite pas à répondre : Oui, même comme simple tendance, la *disposi-*

tion libérale est une peste et la pire de toutes. Même s'il souscrit le *Syllabus*, un catholique atteint de cette contagion est un danger public. Et s'il est bon chrétien, pieux, zélé, charitable, tant pis : le péril n'en est que plus grand. *Il vaudrait mieux que ces gens-là ne fissent pas leurs pâques.*

Eh bien, non! Cela n'est pas vrai.

Ces chrétiens-là, quoi qu'on dise, valent mieux que les ennemis de la Foi.

Ces catholiques-là sont sincères; les enseignements de l'Église les éclairent tous les jours davantage, et, s'ils ne vont pas plus vite, c'est peut-être qu'on ne les y encourage que par l'injure et quelquefois par la calomnie.

Enfin je vais dire le gros mot : *tout n'est pas mauvais dans leur tendance.*

Ce qui serait mauvais dans l'état d'esprit d'un libéral soumis à l'Église, ce serait une secrète complaisance pour des erreurs qu'il n'ose plus professer, mais qu'il caresserait secrètement encore. Cela existe-t-il? A chacun d'interroger là-dessus sa propre conscience, ce qui vaut mieux que de sonder celle d'autrui.

Ce qui serait dangereux, ce serait une inclination à exagérer les exigences de l'*hypothèse*, à réduire au-delà du nécessaire et du convenable les droits de l'Église et les devoirs de l'État, à restreindre *inutilement* la sphère d'action des forces morales et religieuses au profit de la liberté du mal; à faire, en un mot, à la division des esprits, dans une société troublée comme la nôtre, des concessions qui dépassent les exigences de la paix publique.

Oui, cela serait dangereux, parce que des hommes ainsi disposés, s'ils arrivaient au pouvoir, ne feraient pas tout le bien, n'empêcheraient pas tout le mal qu'ils pourraient. Et, dès à présent, dans leur manière de préparer le retour des influences honnêtes, ils feraient la part trop

petite à celle qui est la première de toutes, l'influence religieuse.

Mais il y a quelque chose de bon et d'utile dans l'état d'esprit de ceux qu'on persiste à appeler libéraux, bien qu'ils abjurent toutes les propositions notées par le Saint-Siège.

Il y a chez eux un sentiment des nécessités de leur temps, qui leur a permis de remporter devant le tribunal de l'opinion toutes les victoires dont puisse se glorifier et se réjouir le Catholicisme au XIX siècle.

Aujourd'hui que le Pape nous a tous mis d'accord sur la *thèse*, il reste deux manières de parler de l'*hypothèse*. Eh bien ! il faut le reconnaître : la façon efficace, celle qui remue l'opinion, celle qui obtient le succès, c'est la façon de ceux qui n'ont pas pour la liberté, pour les formes actuelles de la civilisation, des yeux trop farouches. C'est la façon des catholiques anglais, dont le chef le plus autorisé aujourd'hui, le saint et savant cardinal Manning, disait, il y a peu d'années, devant un auditoire mêlé de catholiques et de protestants : « Si nous étions les maîtres en Angleterre, nous ne fermerions ni un temple ni une école des communions anglicanes ou dissidentes. » C'est la façon des catholiques belges, dont le primat regretté, le cardinal Dechamps, disait : « On peut non seulement observer la constitution belge, on peut l'aimer. » C'est la façon des catholiques français qui ont préparé la loi de 1850 et qui l'ont fait voter, alors que d'autres catholiques, également sincères, la décriaient comme une sorte de trahison. Entre les uns et les autres, ce n'est, je le sais, qu'une question d'accent. Mais quand on parle pour convaincre, l'accent est tout.

Eh bien ! ce que je voudrais, ce serait de voir se former parmi les catholiques un courant nouveau. Plus rien des erreurs libérales. Plus rien des tendances libérales qui

vont à énerver l'énergie du bien. Mais plus rien aussi des récriminations maussades, de ces menaces maladroites, de ces anathèmes à tout propos. Plus de ces admirations ignorantes pour un prétendu passé *que je ne découvre dans aucun recoin de l'histoire*[1]. Plus de ces enthousiasmes irréfléchis pour des formules aussi équivoques qu'elles paraissent absolues. Non, plus rien de tout cela ! Car avec tout cela on se fait haïr, sans se faire craindre, ce qui est pour un parti le pire destin.

Mes vœux seraient comblés, si ces courtes pages pouvaient porter la lumière et la paix dans quelques esprits; si, après les avoir lues, un seul libéral obstiné pouvait revenir franchement aux doctrines de l'Église, et si un seul partisan de la politique irritante pouvait accepter le programme à la fois pacifique et militant que le journal *le Monde*, s'inspirant d'un récent rescrit de Léon XIII, formulait hier encore en ces termes : *Penser avec l'Église et agir comme elle*.

I

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous avez lu l'article que M. de Falloux vient de publier dans le *Correspondant* du 10 août, et vous avez certaine-

1. Sur ce point seulement j'ai changé d'opinion dans ma brochure : *Droit chrétien*. Je crois que c'est précisément dans les *recoins de l'histoire* qu'il faut chercher la réalisation de l'idéal que l'Ecole de l'*Univers* veut nous montrer dans l'*Histoire générale des âges chrétiens*. Les monographies entreprises dans ces derniers temps par M. de Ribbes sur les familles, par MM. Fayet, Sicard, etc., sur l'enseignement, nous ont révélé, jusque dans les époques les plus décriées, comme le XVIIIe siècle, des trésors de civilisation chrétienne. Pareille étude de détail, pareille recherche locale nous montrerait la fécondité du droit chrétien partout où les circonstances ont permis qu'il exerçât son action librement, ce qui ne s'est vu, comme je le dis dans ma brochure, qu'à l'état d'*épisodes*, mais ce qui suffit pour justifier l'idéal de la *constitution chrétienne des Etats*.

ment regretté, comme moi, que l'illustre écrivain ait cru devoir chercher dans la *Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange, une occasion de décharger son cœur et de dire leur fait à des adversaires qui sont aussi ceux du biographe et de son héros. L'*Univers* riposte. M. Eugène Veuillot est enchanté : M. de Falloux veut la guerre, on ne la déteste pas rue des Saints-Pères ; tout est pour le mieux. M. Veuillot est si sûr maintenant d'avoir *sa bataille*, qu'il se calme et prend son temps. « Nos rectifications, « écrit-il, viendront en temps et lieu,... rien ne nous « presse ; ceci est un simple accusé de réception. D'ail- « leurs, un autre compte *que nous hésitions encore à ouvrir* « devra être réglé avant celui-là. A ce point de vue, nous « remercierons volontiers M. de Falloux de crier avec tant « de feu et même de rage que le moment de se taire n'est « pas venu. »

Voilà d'heureux résultats et d'agréables perspectives. Bon nombre de catholiques, dont je suis, en seront profondément attristés. Mais ce n'est pas pour gémir avec vous que je prends la plume ; c'est pour chercher s'il n'y aurait pas quelque remède à apporter à ces lamentables divisions.

Le remède direct, je ne le vois pas ; ou plutôt je vois bien ce qu'il pourrait être, si l'on voulait l'appliquer ; mais on ne le veut ni de part ni d'autre. Vous savez comme moi que les désirs clairement connus, les recommandations formellement transmises du Souverain Pontife ne suffisent pas à le faire accepter. Ce remède consisterait à se respecter les uns les autres, à garder chacun ses opinions, sans vouloir les imposer par l'injure et l'anathème. Mais il paraît que cela dépasse les forces morales des deux partis : je ne vois guère à qui décerner le prix de patience. La modération est intermittente dans l'un et l'autre camp, et malheureusement les

periodes d'accalmie ne coïncident pas entre elles; en sorte que si, d'un côté, on écoute momentanément des conseils de réserve donnés de très haut, l'autre groupe prend cela pour de la faiblesse et juge le moment opportun pour frapper un bon coup. Puis les rôles s'échangent et les torts passe d'un bord à l'autre.

Avant de me résigner au désespoir, je voudrais examiner de près s'il n y aurait pas quelque remède indirect à opposer à de si grands maux.

Ce qui me frappe d'abord dans ces conflits d'opinions ou de tendances, c'est la parfaite bonne foi des belligérants. On ne s'en douterait pas à lire leurs polémiques, car ils ne cessent de se jeter à la tête le reproche de perfidie. Si on les jugeait les uns par les autres, on aurait d'eux tous la plus triste opinion : tartufes, faussaires, exploiteurs de doctrines, voilà ce qu'on verrait en eux. Pour moi, qui ai vécu dans l'intimité des uns et des autres, je les juge tout autrement. Je pourrais bien parler des vivants, mais j'aime mieux montrer les morts qu'ils invoquent avec raison comme leurs modèles. J'ai connu de près le cardinal Pie, de moins près Louis Veuillot, et j'affirme que non seulement l'un fut un docteur éminent, une lumière de l'Église, l'autre un écrivain de haut vol, un polémiste incomparable, ce qui n'est guère contesté, mais aussi et surtout que leur dévouement fut toujours d'une admirable sincérité. J'en dirai tout autant de Mgr Dupanloup, de Montalembert et de Lacordaire, qu'on ne louera jamais trop, car ce qui était à louer en eux l'était sans mesure, mais qui avaient, comme les autres, de grandes lacunes, bien que ce ne fussent pas les mêmes. Oh ! que ce parallèle me tenterait ! Il me semble tout fait dans mon esprit ! Peut-être en sortira-t-il quelque jour... mais pas aujourd'hui. — Passons, et retenons ceci : ils n'ont guère cru à la bonne foi les uns des autres, et ils

ont eu bien tort. C'est à force de conviction qu'ils se sont fait la guerre !

Ce que je remarque en second lieu, c'est le caractère suranné de ces luttes. A lire certains journaux, rien ne paraît plus actuel que les débats entre *ultramontains* et *libéraux*. En réalité, il n'y a plus là de véritables questions engagées, il n'y a plus que des amours-propres. Un rapide coup d'œil sur le passé suffit pour s'en convaincre.

Sous le premier Empire, l'Église de France respirait à peine. La Restauration l'entoura d'honneurs et de protections compromettantes, mais sans cesser de la tenir en tutelle, sans rompre avec aucune des traditions d'asservissement que s'étaient transmises tour à tour l'ancien Régime, la Révolution et le Césarisme. De là, chez les catholiques, un sentiment très vif, j'allais dire une passion : celle de la liberté religieuse. L'*Avenir*, le mouvement lamennaisien n'eurent pas d'autre origine. Dans ce temps-là, c'étaient les ultramontains qui exaltaient la liberté !

En tant qu'elle est une arme légale pour combattre l'usurpation de l'État sur le domaine des consciences, ils avaient raison de la revendiquer comme le plus cher intérêt de l'Église. Mais il arriva que, dans l'ardeur de la lutte pour le bien, des hommes plus familiers avec les habitudes militantes de la vie politique qu'avec les principes théologiques dépassèrent le but et faussèrent la voie. La *thèse libérale*, la théorie qui fait de la liberté civile et religieuse un droit primordial dominant le droit de la vérité, s'empara de ces esprits généreux, mais étrangers à la tradition catholique. L'encyclique *Mirari vos* éclata comme un coup de foudre au milieu de leurs préjugés. Lamennais succomba au scandale de cette surprise. Lacordaire et Montalembert se sauvèrent à force de foi ; ils se soumirent sans rien comprendre.

Entre temps, le régime de Juillet inaugurait un état de choses dont la religion n'avait pas à s'applaudir : moins de protection, plus d'hostilité et autant d'entraves que par le passé : le règne de Louis-Philippe commençait sous ces auspices. Seulement le pouvoir était plus faible, la presse plus libre; on s'en servit pour réclamer à grands cris la liberté de l'enseignement, dont le principe était écrit dans la charte. Évêques, prêtres, laïques, homme du passé et représentants de l'esprit nouveau, tous furent d'accord, guidés par l'instinct d'un intérêt commun qui était celui de leur foi commune. Et c'est ce mouvement d'opinion qui, après avoir ébranlé le monopole universitaire en 1845, après avoir donné à la révolution de 1848 ce caractère étrange où la sympathie pour la religion s'alliait aux pires tendances, aboutit enfin, sous la République assagie de 1850, à cette loi bienfaisante que la haine de nos ennemis devrait défendre contre les sévérités injustes de quelques-uns de nos amis.

Emportés dans ce courant, sûrs, en s'y livrant, de servir la cause de la société chrétienne, les conquérants de la liberté de l'enseignement se rendaient-ils un compte exact des principes engagés dans la question ? Distinguaient-ils, comme il l'aurait fallu, l'absolu du relatif ? La suite a prouvé que non. A ce moment-là, on n'y pensait guère. Et comment les laïques, les hommes politiques s'en fussent-ils préoccupés, alors que des évêques illustres, comme Mgr Parisis, ne leur manifestaient aucune inquiétude à cet égard ? Le fait est que, sous Louis-Philippe, M. Louis Veuillot ne prenait pas plus de précaution que M. de Montalembert pour préconiser les excellences de la liberté. On oubliait de relire l'encyclique de Grégoire XVI, et c'est ainsi qu'on rendait nécessaire celle de Pie IX.

C'est entre 1849 et 1864 que le faisceau des *ultra-montains* français se dénoua. M. Louis Veuillot et les siens

allèrent du côté de l'autorité; Montalembert, après une passagère adhésion au coup d'État de décembre, rejoignit ses amis et mit définitivement le cap sur la liberté. Ce fut alors que les excès commencèrent et que l'erreur apparut. L'opposition politique, la haine de l'Empire et du despotisme, les rancunes personnelles exercèrent une influence latente, inaperçue de ceux mêmes qui la subissaient, mais réelle pourtant, sur le développement des doctrines. Cette liberté qu'on avait mise au service de la vérité, on en fit un principe, j'allais dire une idole. Dès lors, procédant à la façon des Français de 1789, on ne se contenta plus de disposer pour le présent, on voulut ériger en axiomes éternels ce qu'on avait trouvé bon et utile. Relisez les discours et les écrits des catholiques libéraux de ce temps : avec un accent inaltérable de foi religieuse et patriotique, ils formulent une sorte de *déclaration des droits* dont la visée n'est pas moins universelle que celle des constituants d'il y a cent ans. Une des conséquences de cette théorie, c'est que toute intervention de la puissance publique dans le domaine de l'opinion ou de la croyance est oppressive et illégitime ; que la société civile est obligée par son essence d'observer la neutralité religieuse, et que toute pratique contraire, toute protection efficace donnée à la vérité chrétienne, toute restriction apportée à la liberté de l'erreur, sont autant d'abus que les préjugés et la barbarie peuvent excuser dans le passé, mais que les principes condamnent.

Encore quelques années de silence, et ces doctrines, absolument nouvelles dans l'Église, directemement contraires à son enseignement et à sa discipline, allaient acquérir droit de cité parmi ses enfants. Déjà c'était d'un air embarrassé et presque honteux que plusieurs balbutiaient de timides excuses en faveur de saint Grégoire VII ou de saint Pie V. Un rapprochement inattendu, que le

concile du Vatican devait rendre plus étroit bientôt, commençait à se produire entre d'anciens adversaires, les gallicans royalistes et les ultramontains libéraux; les gallicans devenaient plus libéraux, les ultramontains plus froids envers Rome, et l'encyclique de 1832 restait pour eux lettre-morte.

Telle fut, quoi qu'on en dise, la haute opportunité de l'acte pontifical du 8 décembre 1864. L'émotion profonde qu'il causa dans les consciences des meilleurs chrétiens fit dire alors qu'il eût mieux valu attendre ou frapper moins fort. Mais cette émotion même prouvait quels progrès l'erreur avait faits, à quel point elle s'était acclimatée dans les esprits et quel danger il y aurait eu à la laisser s'enraciner encore davantage.

De fait, ici comme six ans plus tard, au concile, les faits ont justifié la sagesse du Saint-Siège. Le *Syllabus* et la définition de l'infaillibilité ont obtenu la soumission de tous les catholiques : soumission douloureuse et troublée d'abord, du moins chez plusieurs; soumission toujours sincère et que la réflexion, aidée par les leçons des événements, rend chaque jour plus facile et plus joyeuse. Est-ce que nous n'avons pas vu en 1871 des libéraux applaudir aux sentences des conseils de guerre qui envoyaient des publicistes au bagne pour des articles de journaux? N'était-ce pas, en tenant compte de la différence des temps et de la proportion des peines, approuver le principe de la répression pénale de l'hérésie? Est-ce que nous n'avons pas vu, depuis, un philosophe positiviste, devenu historien, mettre en poussière l'idole révolutionnaire? Est-ce que, en nous montrant l'inanité prétentieuse de la *Déclaration des droits de l'homme*, il ne nous a pas aidés à nous déprendre du culte absolu de la liberté qui faisait le fond de la doctrine libérale?

Oui, c'est chose faite. Le libéralisme doctrinal est mort.

Ses anciens adversaires ont eu le temps de triompher sur sa tombe. Ses anciens partisans ont eu le temps de sécher les pleurs qu'ils accordaient à sa mémoire. Il faut en finir et penser à autre chose.

C'est là ce que ne veulent pas ceux qui, sur le terrain des principes, ont eu le mérite de tenir le bon bout presque dès l'origine et de combattre pour la vraie doctrine; ils ont pris l'habitude de se faire des victoires de la vérité un succès personnel. Il leur déplaît presque de n'avoir plus devant eux de vrais contradicteurs. A défaut d'erreurs à condamner, ils cherchent des périls à signaler. Leur polémique est faite de procès de tendances. Et c'est ici qu'à leur tour ils prêtent le flanc à de justes reproches.

Comme les libéraux avaient glissé de l'*hypothèse* dans la *thèse*, les antilibéraux dépassent les intentions de l'Église. Ils ont une façon de parler des choses de leur temps qui semble annoncer l'intention de soumettre prochainement la société contemporaine au régime du XIII[e] siècle. A quoi peuvent servir ces menaces vaines que jamais aucun catholique au pouvoir ne pourrait et ne voudrait appliquer? Je vois bien qu'elles ont pour effet d'inquiéter les ignorants, d'*agacer* les indifférents et de fournir à nos adversaires un thème tout trouvé à leurs déclamations. Que d'élections antichrétiennes et antifrançaises ne se sont-elles pas faites sur la question du *Syllabus!* A qui la faute? Au Pontife, auteur du *Syllabus?* Non; mais aux journalistes qui traînent ce document doctrinal dans les querelles de pure politique et l'agitent comme une provocation devant l'opinion mal préparée et mal instruite. Je vois ce mal et d'autres maux encore; je vois les malentendus et les préjugés s'élever comme une muraille grandissante entre une société qui périt et l'Église qui garde seule les moyens de la sauver. Je ne voudrais rien exagérer; je n'irai pas jus-

qu'à prétendre que les excès de parole et de plume, l'attitude provocante des écrivains qui se font un monopole du nom de catholiques, soient la seule cause ou même la principale de l'antagonisme qui s'accuse de plus en plus entre nous. Il me suffit que ce soit une des causes, une cause réelle de cet immense malheur, et que cette cause soit de celles qu'il dépend de nous de supprimer ; oui, cela me suffit pour jeter à tous nos frères catholiques un cri de supplication et leur dire : Cessez le feu !

Vous passez votre temps à incriminer les tendances de chrétiens sincères qui se sont trompés autrefois. De quel droit et à quoi bon ? Vos tendances, à vous, sont-elles exemptes de reproche ? Si les uns (ce que j'ignore) paraissent conserver pour des principes reconnus faux quelques sympathies suspectes, n'est-ce pas surtout parce qu'on leur présente les principes reconnus vrais sous une forme imprudente, désagréable, excessive et d'une application périlleuse ou impossible ? Je ne sais ; mais ce qui est évident pour moi, c'est que ce sont là des querelles rétrospectives, comme celles que pouvaient échanger à Waterloo deux vieux grognards mécontents l'un de l'autre depuis Austerlitz. Eh ! mes amis ! les Russes de 1805 ne vous feront plus de mal. Mais les Anglais de 1815 vous menacent !

Après tout, cependant, le goût de la dispute est dans la nature. Si donc les anciens champions tiennent à échanger des coups de feu avec leurs fusils à pierre, l'on peut leur permettre ce passe-temps. Mais nous, les jeunes, nous, les soldats de la levée, allons-nous entrer ou rester dans cette inutile bagarre ? Oh ! non, n'est-ce pas ?

Plus heureux que nos devanciers, nous avons reçu en une seule fois toutes les lumières que les enseignements du Saint-Siège et ceux de l'histoire ont répandues successivement sur ce siècle finissant. Nous croyons à l'infailli-

bilité du Pape comme à celle de l'Église ; nous croyons aux droits supérieurs de la vérité ; nous croyons qu'en principe la société civile peut et doit tenir compte, dans ses institutions et dans ses lois, de la vérité chrétienne ; nous croyons qu'en fait, pour ceux qui la dirigent, la mesure de leur devoir est en cette matière celle de leur pouvoir ; que législateurs et gouvernants sont tenus de faire pour le bien moral et religieux du peuple tout ce que l'état des esprits et des mœurs rend possible, rien de plus, rien de moins ; que dans une société divisée comme la nôtre, le patronage officiel du bien est forcément beaucoup plus restreint que dans une société unie et croyante, mais qu'il n'est jamais nul ; qu'ainsi, par exemple, la loi de 1850 méritait l'estime et l'attachement des catholiques, non seulement parce qu'elle établissait la liberté de l'enseignement, mais encore et surtout parce qu'elle intéressait la puissance publique à la diffusion de la vérité révélée. Nous croyons cela tous, tous ! Dès lors, pourquoi nous demander sans cesse les uns aux autres : Croyez-vous cela ?

Nous avons mieux à faire. Travaillons ensemble ; le champ est assez vaste ; la science qu'il faut ramener des frontières de l'apostasie, la charité qu'il faut rendre efficace et triomphante, l'économie sociale dont il faut approfondir et résoudre les redoutables problèmes, la politique même qu'il faut faire sortir de la voie des récriminations stériles pour l'engager dans celle de l'action sage et forte, concertée, unanime et persévérante, voilà quelques-unes de nos tâches. Il faut rassurer le pays sur notre compte ; lui montrer que nous ne sommes ni des brouillons, ni des despotes, ni des attardés, ni des ignorants, ni des impuissants. Quand commencerons-nous ? Cette interrogatoire est le cri de mon cœur. Et voici la réponse de mon esprit : nous commencerons le jour où nous aurons oublié les

querelles d'hier, pour penser aux batailles d'aujourd'hui et aux victoires de demain.

Agréez, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

II

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous avez bien voulu donner place dans vos colonnes aux réflexions d'un de vos abonnés sur les divisions des catholiques. Lui permettrez-vous d'y ajouter un mot qui les complète ?

Le désir m'en est venu, en entendant les observations qu'un lecteur judicieux formulait sur la première lettre. L'auteur, disait-il, déplore que des questions tranchées par l'Église, et sur lesquelles l'accord doctrinal s'est fait entre catholiques, continuent de fournir prétexte à des querelles qui n'ont plus d'objet. Est-il bien vrai qu'elles n'aient plus d'objet ? Si l'on s'entend pour rendre hommage aux principes, n'est-on pas réellement et grandement divisé sur l'application ? La puissance publique, a-t-on dit, doit faire tout le bien qu'elle peut. Soit ! mais qui déterminera les limites du possible ? Ce qui est possible dans une société, c'est ce qui peut se faire sans la troubler profondément, sans froisser les sentiments de la plupart de ses membres, sans perpétuer dans son sein l'agitation et le désir des représailles. Mais, selon les opinions qu'on s'est faites et le tempérament qu'on a, cette limite avance ou recule. Et, comme chacun veut aller jusqu'à la limite, voici la discorde qui renaît. Pour être circonscrite dans les questions d'opportunité, elle n'est ni moins vive, ni moins durable.

Telle est, monsieur le rédacteur, la difficulté qu'on

oppose à mes espérances. J'avais dit : Laissons les demeurants des vieilles luttes s'attarder à d'inutiles conflits : et nous, unis déjà dans la doctrine, serrons nos rangs pour une action commune. Et l'on me répond : L'unité de doctrine ne suffit pas à l'action commune; il faut encore l'unité d'appréciation; et cette unité-là, vous ne l'avez pas, vous ne l'aurez jamais.

L'objection est sérieuse, et, si elle était insoluble, elle conduirait au découragement. Voilà pourquoi je vous demande la permission de l'examiner de plus près.

Tout d'abord, j'accorde le fait. L'unité d'appréciation n'existe pas entre nous.

Je prendrai un premier exemple dans l'ordre purement politique : la question du drapeau, si vous voulez. Elle est éteinte, raison de plus pour la choisir : je risquerai moins de passionner le débat. En 1873, tous les conservateurs voulaient la monarchie, mais le prince chevaleresque que la France appelait voulait maintenir le drapeau blanc. — C'est impossible ! disaient les uns; jamais le pays n'acceptera cet emblème ; jamais l'armée ne consentira à faire cadeau à l'émeute des chères et glorieuses couleurs qu'elle a promenées à travers l'Europe; *les chassepots partiraient tout seuls.* — Erreur, criaient les autres, vous dites cela parce que vous avez la Révolution dans les veines. La France vaut mieux que vous. Elle acclamera le roi, elle saluera son étendard sans tache, qui signifie régénération et salut social. — Et les objurgations de se croiser. Sur quoi portait le débat ? Sur une appréciation de fait : l'opinion acceptera, l'opinion n'acceptera pas ce qu'on prépare.

N'est-ce pas là ce qui se produit tous les jours dans le domaine politico-religieux ? Voyez la Belgique. Les catholiques, aidés par les indépendants, viennent d'y ressaisir le pouvoir; mais le gouvernement libéral, en tombant

sous le poids de ses excès, leur a laissé une tâche épineuse : il leur a légué une législation scolaire qu'il est aussi impossible de conserver que délicat de refaire. Sus à l'ennemi ! s'écrient les *zelanti;* pas de quartier ; faites-nous une loi toute catholique ; car vous pouvez la faire, ayant la majorité ; *et le pouvoir est ici la mesure du devoir*. Et les modérés de répondre : La majorité ne donne pas la toute-puissance ; il faut tenir compte des intérêts engagés, des résistances probables. Si nous poussons trop loin nos avantages, nous inquiéterons les neutres, dont le concours nous a donné la victoire, dont la défection pourrait à bref délai la rendre à nos ennemis. Voilà deux manières d'apprécier qui entraînent deux manières d'agir. Et de part et d'autre, pourtant, on est d'accord sur les principes.

J'hésite à chercher parmi nous des exemples analogues : le terrain est brûlant ; mais le respect que je professe pour les personnes me préservera, je l'espère, du malheur de les blesser. Nous aussi, nous avons notre loi scélérate, et nous n'en sommes pas encore, hélas ! à l'heureux embarras de la remplacer. Quand elle fut promulguée, ce ne fut qu'un cri parmi les catholiques : cette loi est injuste, elle n'oblige pas en conscience. Mais on ne s'entendit point sur le caractère qu'il convenait de donner à la résistance, ni sur les meilleurs moyens de résister.

Ainsi l'on se divise, même sous le feu de l'ennemi. Et s'il en est ainsi parmi les luttes actuelles, qui, cependant, soulèvent dans nos cœurs à tous d'unanimes indignations et de communes ardeurs, que sera-ce quand la préparation des combats de demain nous mettra en face des programmes à tracer pour l'action décisive ? Déjà le débat est ouvert. Qui nous sauvera ? La Monarchie, dit-on. D'accord, puisque la République a pris plaisir à s'identifier

avec l'athéisme et avec le désordre, avec la folie et avec la faiblesse ; puisqu'elle réunit toutes les hontes de la paix forcée, tous les périls de la guerre aventureuse ; puisqu'elle a pour formule : que les méchants se rassurent et que les bons tremblent ! puisque, après avoir opprimé les consciences, elle dissout toutes les forces sociales et nous conduit à la banqueroute par le chemin du déshonneur. — La monarchie donc, mais laquelle ? La monarchie traditionnelle, puisque le pays périt faute de tradition, puisqu'il faut, avant tout, refaire des organes à ce grand corps dont les éléments ne sont plus qu'une poussière. La monarchie traditionnelle, puisque la Providence a fait disparaître toutes les monarchies d'aventure, puisque les espérances de l'Empire dorment sous la tombe glorieuse d'un jeune héros, puisque 1873 a vu finir l'hérésie politique de 1830 et que 1883 a vu, avec l'embrassement royal de Bourbon et d'Orléans, l'investiture donnée par le passé à l'avenir.

Nous sommes donc unis ? Hélas ! On ne s'en tient pas là. On veut d'autres adjectifs encore. La monarchie traditionnelle, que sera-t-elle ? Libérale ou autoritaire ? Chrétienne ou neutre ? Et chacun vient avec son programme. Et à ceux qui n'en formulent pas, on reproche leur silence. Vous êtes chrétiens, n'est-ce pas ? — Oui, sans doute. — Alors vous devez vouloir la monarchie chrétienne ? — Assurément, autant que possible. — Pourquoi cette restriction ? En la voulant, on la rend possible. — Pas toujours ! en l'annonçant d'avance, on peut la rendre impossible. — Et les disputes recommencent de plus belle. Et du terrain pratique elles remontent vers la région des principes. Pourquoi voyez-vous péril à tout ? disent les *ultras* aux modérés. C'est qu'au fond vous êtes encore piqués du ver libéral. Vos timidités dans l'*hypothèse* s'expliquent par vos complaisances pour l'erreur

dans la *thèse.* — C'est faux, reprennent les modérés; mais vous, à votre tour, pourquoi ne voyez-vous péril à rien? Pourquoi vous faites-vous tant d'illusion sur l'état du pays? Pourquoi continuez-vous de l'inquiéter par vos prospectus de réaction? Pourquoi parlez-vous si imprudemment de contre-révolution, sauf à expliquer longuement ensuite que ce mot n'a pas, dans votre bouche, le sens que chacun y met? C'est qu'au fond vous êtes des arriérés, des hommes d'ancien régime, des esprits chagrins, toujours orientés vers le passé et trop malveillants envers le présent pour pouvoir jamais lui faire accepter votre influence.

Voilà où nous en sommes. Je n'ai pas flatté le tableau. Oui, mon contradicteur avait raison : l'unité d'appréciation est bien loin de régner entre ceux qu'unit d'ailleurs la profession des mêmes croyances.

En faut-il conclure que l'action commune est impossible?

Non, mille fois non, et je crois pouvoir le démontrer.

Si, pour agir, on était obligé de faire passer dans son action toute sa pensée, alors, je le reconnais, deux hommes ne pourraient jamais agir ensemble; car où trouver deux hommes dont les pensées coïncident sur toute la ligne, depuis le sommet des principes jusqu'aux dernières précisions de l'application? Mais aussi à quoi bon poser des conditions chimériques et arbitraires, pour se donner le triste plaisir de constater ensuite qu'elles ne sont pas réalisables?

J'admets parfaitement que les opinions déterminent les tendances, et que les tendances influencent l'action. Mais dès qu'une action n'est pas individuelle, dès qu'elle prend le caractère d'une action collective, elle a besoin d'être concertée; et ce concert implique pour chacun l'abdication d'une partie de ses tendances propres en

faveur de la *résultante commune*. Voir dans ce sacrifice partiel une faiblesse, une infidélité aux principes, une *désertion*, comme on se hâte trop de le dire aujourd'hui, c'est prétendre qu'il n'y a d'efforts honnêtes que les efforts perdus. Et qui donc voudrait formuler ainsi le programme de l'action catholique ? Assurément, ce n'est pas l'Église, qui nous a toujours donné l'exemple contraire.

Non, pour trouver des patrons à ce déplorable système, il ne faut pas regarder du côté de l'Église immortelle, mais du côté des institutions qui tombent et des partis expirants. L'histoire nous les montre livrés aux divisions incurables par l'obstination des tendances irréductibles. Jérusalem assiégée par Titus, Constantinople investie par Mahomet II, la monarchie des Stuart à la veille de sa chute, les émigrés à l'armée de Condé, voilà quelques exemples au hasard. Et la loi qui s'en dégage pourrait se formuler ainsi : Quand des hommes qui ont des intérêts communs ne savent pas se mettre d'accord pour les défendre, quand ils trouvent impossible de faire à cette union nécessaire le sacrifice d'aucune préférence, il n'y a plus à s'occuper d'eux.

Et la réciproque est vraie. Quand des hommes, divisés sur bien des points, savent trouver l'intérêt qui leur est cher à tous et ajourner toute querelle pour le servir ensemble, si faibles qu'ils soient au début, l'avenir leur appartient.

Voyez nos adversaires. Est-ce qu'ils sont unanimes ? Vous savez bien que non. Aujourd'hui qu'ils sont les maîtres, ils se déchirent ; mais quand ils étaient la minorité, ils n'étaient pas plus d'accord. Il y avait parmi eux des *purs*, qui condamnaient les compromissions de l'*opportunisme* et signalaient au mépris des clubs le déserteur du programme de Belleville. Que faisait cependant l'organi-

sateur de la majorité républicaine, l'homme qui s'est montré aussi fort dans la préparation de sa victoire qu'il devait paraître inhabile à en profiter? Il laissait dire les exaltés, et il formait la coalition des gauches. A ceux qui criaient : *Pas de Sénat!* il répondait : Taisez-vous donc! il y a mieux à faire que de barrer la route à une institution que nous n'empêcherons pas de passer : il y a à nous en emparer et à régner par elle. Et il l'a fait. Et il a trouvé des volontés convergentes pour emporter le premier succès, le succès modeste qui devait bientôt engendrer le triomphe. — L'Assemblée nationale n'est pas constituante; c'est un nid de monarchistes et d'usurpateurs, reprenaient les orthodoxes du parti. — Qu'importe, si elle nous donne la réplique, même à une voix de majorité? — Cette république est cléricale, elle est aristocratique, elle ne vaut rien. — Qu'importe encore, si, à la faveur de son nom, nous pouvons nous saisir du pouvoir et façonner ensuite à notre gré l'instrument forgé pour nous par la main de nos ennemis?

Que conclure de là, monsieur le rédacteur?

Deux choses, si je ne me trompe :

C'est d'abord que les catholiques n'ont pas besoin d'être d'accord sur tous les points de détail pour concerter leur action. Que l'idéal politique et social des uns soit en deçà, celui des autres au delà, ce n'est pas une raison pour empêcher que leurs mains s'unissent. Au contraire, c'est de là que je tire l'évidente nécessité d'une action commune. Car enfin, si j'ai un idéal, je dois désirer que la réalité s'en rapproche. Et alors, de deux choses l'une : ou je me sens assez fort pour dominer tout seul la réalité et la plier à mes lois, ou je sens le besoin d'appeler d'autres volontés à mon aide. Mais, je le demande, où est, parmi les croyants, je ne dis pas l'individu, mais le groupe, grand ou petit, qui puisse, sans aucune alliance, maîtriser

les événements et donner à la France le gouvernement de ses rêves ? Qu'on me le montre, et si je l'aperçois, ah ! j'en fais le serment, je m'inclinerai devant son prestige, je lui laisserai le champ libre et j'applaudirai à son triomphe. Mais si ce groupe n'existe pas ; si, à mesure que le programme théorique « se corse », la force numérique et les moyens d'action diminuent, je me demande quelle peut-être la prétention de ceux qui se retranchent ainsi dans l'absolu ? Voudraient-ils, en tournant le dos à ce qui est praticable, bénéficier éternellement des avantages d'une situation tranquille, qui leur permet de censurer ceux qui agissent et leur donne l'assurance de n'encourir jamais pareille censure ? J'ai parfois entendu formuler cette supposition, mais je la repousse de toutes mes forces. Non, ces *absolus* sont loyaux et sincères ; il ne font pas un calcul machiavélique. Mais alors que veulent-ils ? Je crois le savoir. Il veulent fasciner l'opinion honnête par l'éclat immaculé de leurs principes. Ils sont persuadés qu'entre les modérés, qui, selon eux, trahissent, et les adversaires déclarés de nos croyances, il y a une masse profonde, passagèrement égarée, mais droite et bonne au fond, et qui se laissera vaincre par l'affirmation violente de la vérité.

C'est là, selon moi, une erreur de fait, mais une grande erreur. Les masses profondes sont inertes et passives ; elles ont peu d'enthousiasme et beaucoup de préjugés ; elles ne se souviennent du passé que pour en craindre le retour. Elles ont surtout besoin d'être gouvernées. Mais aujourd'hui, quoi qu'il en soit de nos préférences, on ne gouverne pas sans l'opinion. C'est donc à l'opinion qu'il faut s'adresser, moins pour la suivre que pour la redresser doucement et l'acheminer vers le vrai but. Pour cela il faut, avant tout, éviter de lui faire peur. D'habiles adversaires sont là qui guettent nos paroles et qui sauront tirer

parti de nos maladresses, pour ameuter encore une fois contre nous ce troupeau des neutres qu'ils avaient conquis une première fois, que leurs fautes commencent aujourd'hui à détacher d'eux, mais que nos imprudences auraient bientôt fait de rejeter de leur côté.

En somme donc, et sans méconnaître la supériorité théorique de certaines formules, j'estime que le programme d'action de tous les catholiques doit être cherché dans l'ordre des solutions pratiques. Je n'hésite pas, pour ma part, à dire à ceux qui le peuvent comprendre, que la monarchie devra s'inspirer des principes chrétiens des vérités et de la morale chrétiennes, s'appuyer sur les institutions propres au christianisme, pour faire à ce pays tout le bien qu'il peut supporter. Si c'est là ce qu'on appelle la *monarchie chrétienne*, rien de mieux. Mais je suis de ceux qui pensent qu'une déclaration dans ce sens doit être un point d'arrivée plutôt qu'un point de départ. Et j'estime qu'on sert mieux la cause chrétienne en ramenant, par des efforts concertés, une monarchie réelle qu'en s'attardant à définir la monarchie idéale.

C'est ma première conclusion ; et voici la seconde :

Pour rendre possible cette action concertée, pour obtenir des plus ardents et des plus fidèles les sacrifices nécessaires à l'adoption d'un programme qui ne contient pas toutes les exigences, il importe d'éclairer leur conscience sur le caractère de ces sacrifices.

Tant qu'ils croiront déroger aux principes, commettre une faiblesse, faire le pont aux erreurs modernes, etc., ils résisteront.

Il faut donc leur montrer ce qui est à mes yeux l'évidence même : c'est que les doctrines ne sont pas en cause; c'est qu'il s'agit uniquement d'une tactique honnête, qui consiste à tenir compte des faits qu'on veut régir et des volontés qu'on veut incliner.

Telle est, si je ne me trompe, l'importance pratique des déclarations spéculatives que je présentais l'autre jour ici même à vos lecteurs.

Si l'accord théorique existe, si les catholiques qu'on appelait autrefois libéraux, ne se distinguent plus des autres que par des nuances d'appréciation, si les enseignements du Saint-Siège sont la base universellement acceptée de toute notre politique — alors, rassurés sur les principes, les plus scrupuleux parmi nous craindront moins de s'aventurer sur le terrain des faits. Convaincus enfin que l'absolu n'est pas compromis, ils ne refuseront plus de compter avec le contingent. Certains de ne pas trahir la vérité, ils seront moins timides pour la bien servir. Répondant désormais sans trouble et sans remords à l'appel de leurs frères d'armes, ils reconnaîtront, en s'approchant d'eux, qu'ils étaient faits les uns et les autres pour s'unir et non pour se combattre. C'est ainsi que, en dissipant l'équivoque dans le domaine de la pensée, on aura préparé l'entente en vue de l'action. Alors, alors seulement, les catholiques formeront un groupe uni et organisé, qui grossira chaque jour et qui, opposant au programme des destructions folles celui des reconstructions nécessaires, deviendra, avant qu'il soit peu, le parti de tous ceux qui aiment la patrie, le vrai parti de la France.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération distinguée.

LE QUATRIÈME CONGRÈS DE MALINES

8-12 septembre 1891 [1].

Il y a un mois, il n'était bruit, dans la presse, que du congrès socialiste de Bruxelles. Quinze jours après, l'attention publique se portait sur Malines, où se tenait un congrès catholique.

De Bruxelles à Malines, il y a à peu près la distance de Paris à Versailles; mais d'une assemblée à l'autre, il y avait aussi loin que d'ici aux antipodes.

Le congrès de Bruxelles était international ; on y parlait toutes les langues, et ceux qui s'exprimaient dans le même idiome ne s'entendaient pas mieux pour cela. On avait un but commun : bouleverser la société et dépouiller les propriétaires, pour reconstituer la propriété sur des bases qui sont encore à trouver. On n'était pas d'accord sur les moyens. Les ouvriers anglais, gens pratiques, montraient peu d'enthousiasme pour la guerre de classes. Toutefois, ils ont dû capituler et souscrire un ordre du jour qui la déclare. La seule formule qui ait pu rallier tous les suffrages est l'expression d'un sentiment de haine. Qui faut-il haïr? Quel bien produira la haine? On n'en sait rien, mais on a décidé de haïr.

Le congrès de Malines était une assemblée nationale et confessionnelle : Belges et catholiques, ces deux qualités

1. Extrait du *Correspondant*, imprimé à part. Imprimerie de Soye, Paris, 1891.

suffisaient pour faire partie de l'assemblée. Des étrangers, frères par la foi et par l'amour, avaient reçu des invitations auxquelles ils se sont empressés de répondre. Ils ont bien fait. Il y avait beaucoup à apprendre au sein de ces réunions pacifiques où le but à poursuivre, les moyens à employer, le mot d'ordre à observer, l'autorité à respecter, la cause à servir, rencontraient une adhésion unanime. Durant cinq jours, nous avons vu comment un petit peuple peut se montrer grand par l'union des cœurs, par l'élévation des pensées, par la vigueur des volontés, par l'usage viril de la liberté, par l'amour sincère de l'Eglise et de la patrie.

I

D'illustres précédents conféraient d'avance au congrès un prestige qu'il a su accroître. Trois fois déjà, il y a un quart de siècle, de 1863 à 1867, la vieille cité flamande avait servi de théâtre à des assemblées pareilles. La France y avait occupé une place d'honneur. Les grandes voix des Montalembert, des Falloux, des Dupanloup y avaient retenti avec celles des Gerlache, des Ducpétiaux, des du Mortier, des Adolphe Dechamps, des fondateurs de la liberté belge, tous catholiques, serviteurs passionnés de l'indépendance nationale et de la civilisation chrétienne.

La grande préoccupation d'alors était la défense de l'Église par la liberté. Les paroles ardentes qui furent prononcées au premier congrès de Malines en 1863, notamment les deux grands discours de Montalembert sur la formule : *l'Église libre dans l'État libre* [1], ont donné lieu,

1. Dans une *note explicative* annexée à l'édition parisienne de ses deux discours, M. de Montalembert a nettement indiqué dans quel sens il entendait cette formule, *qu'un grand coupable*, disait-il, M. de Cavour, avait détournée au profit d'une usurpation sacrilège. Pour l'ora-

depuis, à des discussions passionnées. Un an après cette assemblée, le 8 décembre 1864, Pie IX lançait dans le monde la célèbre encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*.

Ceux qui avaient l'âge d'homme à cette époque se souviennent de l'émotion profonde causée dans les âmes par ce grand acte du Souverain Pontife. Après la surprise du premier moment, les controverses commencèrent. Les publicistes qui, depuis longtemps, manifestaient le plus de froideur pour la liberté, voulurent voir dans le document pontifical une condamnation des tendances qui semblaient avoir prévalu au congrès de Malines. On alla jusqu'à dire que Montalembert, dans son enthousiasme pour la liberté, avait passé, comme on disait alors, *de l'hypothèse à la thèse*[2], et que ses idées se trouvaient atteintes par la condamnation du libéralisme.

Nous venons de relire ces deux admirables harangues, les plus belles peut-être, les plus enflammées, mais aussi les plus persuasives, les plus lumineuses dont l'histoire de l'éloquence mise au service de la foi nous ait gardé le souvenir. Or, contrairement à l'impression lointaine qui nous en était restée, nous y avons trouvé les réserves les plus expresses en faveur des droits supérieurs de la vérité. Au commencement, au milieu, à la fin du second discours,

teur chrétien, la signification vraie est celle-ci : « L'Eglise jouissant de la liberté religieuse au milieu d'un pays qui jouit des libertés politiques et civiles. » L'idée de mettre l'Eglise *dans* l'Etat, libre ou non, est ce qu'il y a de plus contraire aux convictions qui ont été la passion de toute sa vie.

Mais, comme nous le verrons plus loin à propos du socialisme, les noms et les formules ont leur destinée qu'on ne parvient pas à changer. La formule usurpée par M. de Cavour reste confisquée au profit d'une mauvaise cause, et Montalembert, s'il vivait encore, ne la défendrait plus aujourd'hui.

2. C'est l'importante Revue dirigée à Rome par les Jésuites, la *Civiltà Cattolica*, qui a la première introduit ces deux expressions pour faire le départ entre les droits absolus qu'une constitution idéale devrait reconnaître à l'Eglise (*la thèse*) et les concessions que les nécessités des temps et des lieux peuvent rendre utiles ou nécessaires (*l'hypothèse*).

celui qui a pour objet *la liberté des cultes*, l'orateur répète à satiété qu'il ne prétend pas énoncer des principes, mais conseiller une tactique; qu'il ne blâme pas dans le passé l'application d'un système qui a pu convenir à des temps différents du nôtre; qu'il n'entend pas « professer une théorie absolue, mais une doctrine pratique, tirée de la leçon des événements, ni transformer en question d'orthodoxie une question de conduite ». Dans le beau discours par lequel il a ouvert le congrès de 1891, M. Jacobs le rappelait avec autant d'équité que de reconnaissance, et citait ces sages paroles de l'orateur de 1863 : « La vérité religieuse a seule le droit d'adopter pour devise : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.* Les lois humaines et les gouvernements humains, au contraire, se reconnaissent à ce signe opposé : ni jamais, ni toujours, ni partout, ni par tous. C'est pourquoi je suis loin de condamner les combinaisons si diverses qui ont présidé dans le passé aux rapports de l'Église avec les États. Pour juger le passé en pleine connaissance de cause, il aurait fallu y vivre; pour le condamner, il faudrait ne rien lui devoir. L'Europe lui doit d'être demeurée chrétienne. » Il est vrai que Montalembert ajoutait : « Mais c'est précisément pour cela que la justice a grandi dans les âmes, et que la liberté peut enfin s'établir dans les faits. C'est précisément quand la tutelle a été efficace que l'enfant devient digne d'en être affranchi et qu'il peut unir à une vive reconnaissance pour cette tutelle le droit de s'en passer, sauf à y retomber s'il mésuse. »

Ces paroles expriment le fond de la pensée du grand orateur, et c'est là-dessus que lui et ses amis ont été soupçonnés d'un secret désaccord avec les enseignements du Saint-Siège. Tant qu'il se bornait à démontrer, l'histoire en main, qu'au sein de nos sociétés modernes, d'où l'unité de croyance a disparu, l'Église ne peut plus rien

attendre de bon que d'une pratique sincère de la liberté, il était inattaquable. Mais souvent il semblait aller plus loin et dire que pour lui la condition nouvelle faite à l'Église de nos jours marquait un progrès et non un recul. De là, par un détour de raisonnement, ses adversaires le ramenaient malgré lui sur ce terrain des principes absolus qu'il avait refusé d'aborder. On déduisait, pour lui et sans son aveu, la conséquence qu'on croyait voir implicitement contenue dans ses plaidoiries, en faveur d'un état de choses que les dissidences de doctrines ont rendu pratiquement nécessaire. On lui disait : ce qui marque un progrès, c'est ce qui se rapproche de l'idéal; or, d'après vous, le régime de la liberté des cultes marque un progrès; donc votre idéal est contraire à celui que suppose l'unité de la foi.

Il est rarement équitable et toujours téméraire de substituer ainsi ses propres raisonnements à ceux qu'un auteur n'a ni faits, ni voulu faire. Montalembert a parlé en homme d'État, passionné pour la liberté de l'Église; il a parlé aussi en chrétien instruit qui connaît les écueils de doctrine et qui les évite. Un théologien qui ferait l'analyse impartiale de ses discours de 1863 pour les comparer aux documents du Saint-Siège, à l'encyclique *Quanta cura* de Pie IX, à l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII, aurait peine, croyons-nous, à extraire des pages de l'orateur une seule proposition contraire aux enseignements pontificaux.

Néanmoins une chose est incontestable : l'action fascinatrice exercée sur l'opinion, principalement sur l'esprit de la jeunesse, par la parole de Montalembert, entraînait ses disciples au delà des limites que son expérience lui avait appris à respecter. Nous en parlons pour avoir subi nous-mêmes cet entraînement périlleux. L'éloquence, surtout quand elle atteint au degré de puissance qui

caractérisait la sienne, est autre chose qu'une thèse abstraite, elle est une force vive qui prend l'homme tout entier, par son cœur plus encore que par la raison. Souvent l'impétuosité du mouvement en altère la direction. Ceux qui, comme nous, avaient de vingt à vingt-cinq ans en 1864 croyaient suivre Montalembert en le dépassant : ils s'en sont aperçus à la violence de la secousse que leur a fait éprouver l'apparition inattendue d'un document doctrinal, qui rappelait les principes sans exclure dans l'application les atténuations nécessaires, mais aussi sans accorder aux préjugés, aux habitudes d'esprit, peut-être aux illusions des hommes de notre temps, les ménagements sur lesquels ceux-ci croyaient pouvoir compter. Ces ménagements ont leur utilité; mais, à certains jours, le pasteur suprême peut juger nécessaire de les omettre pour empêcher l'esprit de transaction de prescrire contre la vérité. Grégoire XVI en avait usé ainsi en 1832. L'encyclique *Mirari vos* fut pour l'âme orgueilleuse d'un Lamennais le signal du schisme, pour le cœur filial d'un Lacordaire et d'un Montalembert le phare dont la lumière attire et ramène au port. Mais trente ans de luttes généreuses et victorieuses soutenues pour l'Église sur le terrain pratique de la liberté commune avaient affaibli l'effet d'un si grand acte. Pie IX l'a renouvelé; et, cette fois, il ne s'est pas trouvé de Lamennais parmi nous. Si plus tard un illustre apologiste a, lui aussi, attristé l'Église par une lamentable défection, d'autres causes avaient préparé sa rupture avec l'unité catholique, une autre occasion l'a déterminée. Celui qui fut le P. Hyacinthe et qui, au troisième congrès de Malines, prononçait un admirable discours sur l'éducation morale et sociale de l'ouvrier, a pu, après son apostasie, se présenter lui-même comme le champion du libéralisme; mais lorsque, en 1869, il leva l'étendard de la révolte,

cinq années s'étaient écoulées depuis la publication du *Syllabus*, et ceux qui suivaient alors avec inquiétude, dans les paroles de l'éloquent conférencier de Notre-Dame, les signes précurseurs de la chute, voyaient pour lui le péril ailleurs que dans les difficultés d'esprit où s'est heurté le génie de Lamennais.

Il faut donc le reconnaître : la parole de Pie IX n'a blessé que pour guérir. Vingt ans après, Léon XIII a pu renouveler les enseignements de son prédécesseur, non seulement sans troubler les âmes, mais en leur apportant la paix. Voilà pourquoi le quatrième congrès de Malines a pu se tourner tout entier vers les problèmes de l'heure présente, assuré sur ses derrières, comme disent les stratèges, et n'ayant plus à craindre de voir se rouvrir les controverses passées. C'est ce qu'a laissé comprendre, avec autant de finesse que d'à-propos, l'éloquent président de cette assemblée, M. Jacobs, lorsqu'il a expliqué, dans son discours d'ouverture, pourquoi la section créée dans les précédentes assemblées de Malines pour s'occuper de la défense de la liberté religieuse avait fait place, cette fois, à une section d'*œuvres sociales*. C'est, a-t-il dit, parce que la liberté religieuse n'est plus opprimée en Belgique et parce que, d'autre part, les questions sociales ont pris une importance si menaçante qu'elles semblent sur le point d'absorber toutes les autres. L'auditoire a salué de ses applaudissements ces paroles si vraies dans ce qu'elles disent, si délicates dans ce qu'elles font sous-entendre. Tout le monde a compris que le congrès de 1891 n'avait plus à s'occuper de problèmes sur lesquels les enseignements du Saint-Siège ont fait la lumière. Tout le monde a su gré à l'orateur de n'avoir pas rappelé, même de loin, les ombres légères qui, aux yeux de plusieurs, ont paru voiler l'éclat des congrès, et d'avoir, au contraire, fait revivre dans des

citations admirables les titres de Montalembert et de ses amis à la reconnaissance des catholiques.

Les lecteurs du *Correspondant* nous pardonneront aisément ce retour vers un passé qui leur est cher. Ajoutons, avant de dire adieu à ces souvenirs, que la question de la liberté religieuse et civile n'avait pas été la seule traitée dans les trois premières assemblées. Tous les objets qui intéressent la vie catholique y avaient défrayé l'activité féconde des congressistes. Et, pour rappeler, une dernière fois, des noms qui seront toujours, et surtout ici, prononcés avec admiration et reconnaissance, disons qu'à côté de Montalembert et plus tard à sa place, quand la maladie le clouait déjà sur un lit de douleurs, Malines avait entendu M. de Falloux, Augustin Cochin, Mgr Dupanloup, plaider avec une incomparable éloquence la cause de la civilisation chrétienne, la cause des ouvriers, surtout la cause du Pape. Le discours de l'évêque d'Orléans, en 1867, marque l'apogée de son talent, de sa puissance sur les âmes. L'effet en fut extraordinaire, et jamais assemblée ne subit plus profondément la domination de la parole humaine. « On était emporté hors de soi-même, disait un évêque américain, présent à cette séance; on ne pouvait plus se ressaisir. » C'est qu'il y avait dans ce discours autre chose que ce qu'il en reste dans les pages inanimées du livre, il y avait l'âme, le cœur, ce je ne sais quoi d'inattendu qui s'échappait soudain de l'orateur, non seulement de ses lèvres, mais de ses yeux, de son port, de sa personne tout entière. Il y avait ce qui a fait dire à une femme d'un grand esprit : « Nos pères ont connu l'aigle de Meaux et le cygne de Cambrai, nous avons, nous, *la flamme d'Orléans.* »

J'écris en France pour des Français; j'écris dans un temps qui est pour nous, catholiques de France, un obscur et glacial hiver. On me pardonnera d'avoir voulu

me réchauffer à ces souvenirs. Toutefois je ne dois pas oublier que j'ai mission de raconter, non pas les trois premiers congrès de Malines, mais le quatrième. Du passé au présent, la transition sera facile. A côté des Français dont j'ai, trop longuement peut-être, redit la part glorieuse dans le succès de ces assemblées, d'illustres Belges, leurs hôtes et leurs émules, avaient porté le poids principal du travail et leur avaient disputé en même temps les palmes de l'éloquence. Au premier rang brillaient ceux qui, aujourd'hui, ne sont plus, le R. P. Dechamps, depuis archevêque de Malines et cardinal; son frère, orateur, homme d'État, mais surtout chrétien ardent et tendre, Adolphe Dechamps; l'infatigable organisateur des congrès, M. Ducpétiaux; les fondateurs de la liberté belge, les Gerlache, les Mérode et tant d'autres parmi lesquels il serait ingrat d'oublier un grand serviteur de la cause catholique que la mort ne nous a pas ravi, mais qu'une retraite prématurée a éloigné de la lutte, M. Charles Périn. Mais au second rang commençaient à paraître des jeunes gens qui faisaient alors, sous de tels maîtres, l'apprentissage de la vie publique, et que nous retrouvons aujourd'hui à la tête du parti, qu'ils ont su rallier dans la défaite et conduire à la victoire : les Jacobs, les Wœste, les Collinet, et, sous leurs ordres, les Fris, les Schollaert, les chefs et les organisateurs du congrès de 1891.

Entre ces anciens et ces nouveaux, rendons hommage à ceux qui, déjà parvenus à la maturité il y a vingt-cinq ans, nous ont été conservés pour nous servir de modèles, les Lammens, les Mérode Westerloo, les Béthune. Je demande pardon d'avance pour les oublis que j'espère à peine éviter de commettre.

Saluons aussi les nouvelles recrues : elles sont nombreuses et vaillantes. L'Université de Louvain, qui, en

1867, ne comptait pas plus de cinq cents étudiants, qui en compte aujourd'hui deux mille, n'a pas travaillé en vain durant un quart de siècle; ses élèves peuplent le barreau, recrutent le Parlement, les professions savantes, le corps médical, celui des ingénieurs; ses jeunes maîtres grandissent rapidement en réputation et en autorité à côté des anciens. Son recteur, Mgr Abbeloos, a fait asseoir la science de l'orientaliste sur le fauteuil où les Namèche, les Laforêt, les Pieraerts, avaient représenté la sagesse des organisateurs et le zèle éclairé des apologistes. Un philosophe doublé d'un savant, Mgr Mercier, a déjà conquis sur l'esprit public l'ascendant qui appartient à un esprit puissant, servi par une vaste érudition et assoupli par le maniement des vraies méthodes scientifiques.

Un médecin, qui a le don d'ubiquité, que toute la Belgique consulte et qui trouve encore, comme notre Ozanam, le secret de consacrer sa vie aux pauvres, le docteur Lefebvre, doyen de la Faculté de médecine, président des Conférences de Saint-Vincent de Paul, sait unir dans son âme, élargie par l'Évangile, les préoccupations de la science pure aux sollicitudes de la charité. Un Français, que sa chaire de Louvain attache à la Belgique, M. Gilbert, représente, avec un prestige reconnu de toute l'Europe savante, le génie des hautes mathématiques. Si je cite ces noms entre beaucoup d'autres, c'est parce qu'ils personnifiaient, au dernier congrès de Malines, l'Université de Louvain. Disons, à l'honneur des deux cités de Liége et de Gand, qu'elles ont su former, dans les deux universités d'État dont elles sont le siège, un groupe catholique imposant et compact; deux de leurs maîtres les plus éminents ont occupé une place d'honneur à l'assemblée de Malines; M. Godefroid Kurth, de Liége, n'est pas seulement un historien connu par la valeur de ses travaux, par la sûreté de la critique unie à l'esprit de synthèse; il est encore un

des plus ardents zélateurs de la bonne cause, un des orateurs les plus aimés des réunions d'élite et des réunions populaires; il a été pour nous, dans la préparation des deux congrès scientifiques internationaux de Paris, plus qu'un auxiliaire, un guide et un inspirateur. M. Mansion est, à Gand, l'émule de M. Gilbert; initiateur éclairé dans les voies nouvelles que se crée de nos jours la science mathématique, il apporte à ces recherches ardues ce qui manque à plus d'un maître en ces matières, l'esprit philosophique et de larges vues sur les autres domaines du savoir.

L'héritage de M. Ducpétiaux dans l'organisation du congrès était échu, cette fois, à M. Fris, avocat de Malines. On dirait un Provençal transporté en Flandre. Il a du Marseillais l'esprit pétillant, la joyeuse humeur, la parole abondante et imagée, la verve primesautière. Autour de ce général, sous la conduite de capitaines expérimentés qui s'appellent Schollaert et Davignon, voici toute une armée de commissaires, étudiants de l'Université de Louvain, membres des meilleures familles catholiques de Belgique. On les reconnaît à leurs insignes; on les trouve partout : à la porte extérieure, pour le contrôle des entrées, dans les vastes cours du petit séminaire de Malines, pour fournir des indications aux arrivants; au secrétariat, pour distribuer les cartes et les programmes, encaisser les cotisations, recevoir les souscriptions au banquet; dans les salles des sections, pour porter les communications du bureau et assurer le service de la presse; dans la grande salle des assemblées générales, pour placer les congressistes et faire l'office d'estafettes. En les voyant si nombreux, si empressés, si dévoués, je faisais des réflexions amères que je me suis bien gardé de formuler en Belgique. Où trouverions-nous, me disais-je, pour un congrès tenu en France, pareille quantité, pareille qualité d'auxiliaires?

Notez que nous sommes en pleines vacances, en pleine saison de chasse. — La Belgique n'est pas grande, dit-on, et les communications sont faciles. — D'accord ; mais n'eût-on qu'une heure de voyage à faire, encore faut-il quitter sa maison des champs, retarder son ouverture de chasse, sacrifier, pendant une semaine entière, loisirs et plaisirs à la plus utile, mais aussi à la plus obscure, à la plus ingrate des tâches. Jeunes gens de Paris, j'aurais voulu vous voir là, pour vous montrer comment on apprend de bonne heure à servir à ses dépens une noble cause ! La récompense, d'ailleurs, suit le dévouement. M. Fris le rappelait dans le toast brillant qu'il a improvisé au banquet. Les commissaires de 1867 sont aujourd'hui députés ou ministres. L'influence ne s'acquiert que par les services. Le monde appartient à ceux qui savent prendre de la peine et qui, devant l'effort ou le sacrifice, ne commencent pas par dire : A quoi bon ?

II

Assez de préambules. Nous voici au matin du 8 septembre. Un soleil d'Italie embrase le ciel. Malines est en fête, car cette heureuse cité a su se donner une municipalité catholique. Nous retrouverons le bourgmestre, M. Broers, dans toutes les réunions du congrès. Toutes les rues sont pavoisées, non pas comme à Paris, de drapeaux taillés avec avarice, mais d'étendards aux larges plis qui, du premier étage, montent jusqu'aux toits des maisons et déploient sous le soleil les couleurs nationales. Quelques fenêtres sont veuves : ce sont les maisons *libérales*. On dit qu'il y a aussi des *chiens libéraux* dressés à montrer leurs crocs aux *curés ;* je n'en ai pas rencontré.

Le congrès s'ouvre par la prière. Une messe pontificale

est célébrée par le cardinal Goossens, dans sa magnifique cathédrale de Saint-Rombaud. Puis on se rend au petit séminaire, dont la grande salle peut contenir aisément 2.500 personnes. Tous les jours cette vaste enceinte va se trouver trop petite. Le service d'ordre est des plus rigoureux. La carte de congressiste ne suffit pas pour pénétrer dans le lieu des assemblées générales : il faut prendre chaque jour au secrétariat un numéro d'ordre qui correspond exactement au siège qu'on doit occuper. De cette façon, pas de surprise, pas de ces plaintes légitimes qu'exhalent les personnes qui ont payé leurs places et qui ne peuvent s'en frayer l'accès.

A midi la salle est comble. Tout à coup des hourrahs frénétiques éclatent de toutes parts : c'est un infirme qui s'avance et gravit péniblement les degrés de l'estrade, appuyé sur un bras ami. La figure est encore jeune, malgré les cheveux blanchis avant l'âge ; mais une maladie cruelle, qui lui donne une ressemblance de plus avec notre Montalembert, a terrassé en pleine maturité le vaillant, le généreux, l'éloquent Victor Jacobs. Le cardinal Goossens a bien interprété le sentiment général en confiant, malgré tout, à ce glorieux blessé de la vie la présidence du congrès. La fatigue sera grande, mais M. Jacobs n'est pas de ceux qui s'épargnent, et l'assemblée tout entière lui en témoigne sa gratitude par une ovation chaleureuse et prolongée.

Encore quelques instants et de nouvelles salves d'applaudissements vont accueillir l'entrée du cardinal-archevêque, accompagné du nonce apostolique, Mgr Nava di Bontifè, de NN. SS. les évêques de Gand, de Namur et de Tournai [1], et de nombreux prélats romains. Les membres

1. Mgr l'évêque de Bruges, empêché par son grand âge de se rendre au congrès, et Mgr l'évêque de Liége, retenu par une indisposition assez sérieuse, avaient envoyé l'expression de leurs regrets et de leurs vœux.

du bureau général prennent place sur l'estrade derrière le cardinal, qui partage avec le comte de Mérode Westerloo, président du Sénat, la présidence d'honneur du congrès.

D'ordinaire, qui dit présidence d'honneur dit présidence nominale. Il n'en est pas ainsi pour le vénéré primat de Belgique. Nous le verrons pendant cinq jours assidu aux séances, participant aux réunions des sections, présent aux assemblées générales, qui ne durent pas moins de trois heures et demie; tous les jours il réunira quatre-vingts convives à sa table hospitalière. Il présidera le banquet final. Et pourtant ce n'est là que la moindre part du concours qu'il a donné à l'œuvre du congrès. Cette œuvre est vraiment la sienne. Tout le monde la trouvait utile; mais elle paraissait difficile, épineuse même à plusieurs : en la voulant, il l'a rendue facile; en la dirigeant, il n'a pas seulement évité les écueils, il les a fait disparaître. Que de fois durant cette semaine heureuse, en écoutant les confidences de personnes appartenant aux diverses nuances de l'opinion catholique belge, un sentiment d'amicale envie nous a mordu le cœur! Qu'un peuple croyant est fort, nous disions-nous, quand il est rangé sous la conduite de ses évêques! Que cette docilité est douce à ceux qui obéissent, quand l'union règne entre ceux qui dirigent! Que cette union s'établit aisément, quand la politique est absente du choix qui les désigne et que le souci des intérêts spirituels inspire seul l'élection des pasteurs!

Cette autorité décisive et incontestée du chef spirituel s'accuse avec autant de modestie que de fermeté, dans le discours par lequel le cardinal Goossens inaugure le congrès. Il le termine en proposant à la ratification de l'assemblée la composition du bureau général. Puis il descend de l'estrade pour aller s'asseoir en face de la présidence, au milieu des évêques, et M. Jacobs, prenant place au fau-

teuil, prononce d'une voix émue le discours d'ouverture.

Nous ne pouvons en donner ici même l'analyse. Disons seulement ce qui nous a frappés, ce que nous ne sommes plus habitués à trouver en France sur les lèvres de ces hommes de grand talent et de grand cœur qui dirigent l'action catholique. M. Victor Jacobs a parlé en homme d'État. Nos chefs laïques, à nous, relégués depuis longtemps dans une opposition impuissante, ne font appel qu'à notre zèle, à notre charité, à notre dévouement; leur langage alors se rapproche forcément de celui des prédicateurs. Ce n'est pas qu'ils ignorent l'autre façon de parler. Tous les jours, au Sénat et à la Chambre, ils manient, avec une supériorité à laquelle leurs adversaires eux-mêmes rendent hommage, l'éloquence politique. Mais dans les réunions catholiques, ils ont le sentiment amer et trop juste, hélas! qu'ils s'adressent à des états-majors sans troupes, qu'il n'y a pas de communication entre les hommes d'œuvres qui les écoutent et les masses populaires qu'il faudrait mener au scrutin. C'est le désir de changer ce déplorable état de choses qui a inspiré, nous n'en doutons pas, l'évolution inattendue accomplie depuis quelques mois au sein du parti catholique français. L'adhésion platonique à la forme républicaine, accompagnée de toutes les réserves que la conscience impose à l'adresse des détenteurs actuels du pouvoir, suffira-t-elle à vaincre les préjugés, à secouer l'indifférence de la multitude? Nous le souhaitons aussi ardemment que personne, nous l'espérons moins fermement que plusieurs.

En Belgique, la situation est autrement franche et nette. Point de question constitutionnelle. La fidélité à la dynastie régnante est le sous-entendu commun à tous les Belges, si l'on excepte une poignée de radicaux. L'exception, rare dans le camp des libéraux, est inouïe dans les rangs catholiques. Les bustes du roi et de la reine décorent la salle

des séances du congrès à côté du buste du Pape. Une adresse au souverain est acclamée aussitôt après l'adresse au Saint-Père. Il n'y a pas deux régimes en présence, il y a deux manières de servir le même régime ; dès lors la politique et la religion s'unissent étroitement, sans péril pour le pouvoir. Si c'est la politique religieuse qui prévaut, le pouvoir passe aux mains des catholiques et le pays y gagne d'être mieux administré.

Le sentiment de cette situation donne aux chefs une confiance et une autorité à laquelle les nôtres ne sauraient prétendre. Dans un même discours, on entend les accents d'un Chesnelong, d'un Keller ou d'un de Mun et ceux d'un Guizot ou d'un Royer-Collard. L'allocution de M. Victor Jacobs en est un frappant exemple. Elle débute par un commentaire presque mystique de la salutation familière aux populations chrétiennes de la Flandre : *Loué soit Jésus-Christ*. Elle se continue et s'achève par les plus mâles exhortations, par les conseils empreints de la plus haute sagesse politique ; le ton général est celui d'un homme qui a été ministre hier, qui peut l'être demain et qui, dans la direction des affaires religieuses, apporte les habitudes d'esprit d'un chef de parti.

Je n'en fournirai qu'une preuve entre beaucoup d'autres : « Sans doute, dit-il, il ne suffit pas de l'avènement d'un gouvernement catholique pour que tous les griefs tombent comme par enchantement. Gouverner, c'est transiger, et l'on ne transige pas sans rien céder.

« La parole de chacun de nous reste libre, aucune critique ne sera étouffée ici ; mais qui d'entre nous oserait assumer la responsabilité d'un conflit grave entre une assemblée comme la nôtre et les catholiques dévoués que la confiance royale a investis du gouvernement du pays ? Ce serait folie que de chercher à substituer le sentiment de ceux qui n'ont aucune responsabilité à la direction de

ceux sur qui cette responsabilité pèse tout entière.

« Laissez-moi vous citer deux faits pour vous faire toucher du doigt la vérité de mes paroles.

« Quand le ministère de 1884 supprima la loi de malheur, il eût pu chercher à substituer partout l'école confessionnelle à l'école neutre qu'on avait prétendu introduire partout. Il ne le fit pas : il donna aux communes le droit d'inscrire ou de ne point inscrire l'enseignement de la religion au programme des écoles primaires, s'en rapportant aux pères de familles du soin d'imposer aux administrations communales des écoles conformes aux vœux des populations. On peut prétendre qu'une autre solution eût davantage donné satisfaction aux intérêts catholiques; mais ceux qui partagent ce sentiment agiraient ils en hommes sensés, s'ils proposaient à l'assemblée de peser sur le gouvernement pour substituer leur opinion à la sienne ? »

Le second fait cité par M. Jacobs est relatif aux directions diverses données à différentes époques par les évêques de Belgique en ce qui concerne la discipline des sépultures et le régime des écoles. Après avoir rappelé de récents incidents, l'orateur poursuit ainsi :

« Certains catholiques ont pu se demander si, se trouvant à la place de l'épiscopat, ils auraient agi comme lui. Les opinions, à cet égard, sont libres, mais quelle anarchie, si les adversaires absolus de la bénédiction des fosses avaient prétendu conduire notre assemblée en guerre contre la décision de l'épiscopat ! Où est le pouvoir là est la responsabilité ; et la responsabilité s'y trouve, parce que là aussi convergent toutes les lumières.

« Il est puéril de faire des gorges chaudes sur les prétendues contradictions de l'épiscopat, entrant aujourd'hui dans certaines écoles communales où il s'abstenait d'entrer avant 1884, bénissant les fosses dans certains

cimetières où il ne pénétrait pas l'année d'avant, alors que ces écoles et ces cimetières, dit-on, sont aujourd'hui ce qu'ils étaient alors.

« Aucun dogme n'interdit au clergé l'accès des écoles indifférentes ni des cimetières non bénits ou profanés; mais, s'il n'y a là rien de mauvais en soi, le fait présente incontestablement un danger ; les fidèles sont tentés de ne faire aucune différence entre l'école confessionnelle et l'école indifférente, entre le cimetière bénit et le cimetière profané, quand ils voient le clergé pénétrer indifféremment dans les uns comme dans les autres.

« Le danger est grand, mais il en est un autre qui peut n'être pas moindre : c'est de voir l'éducation d'une partie notable de la jeunesse se poursuivre en dehors de tout enseignement religieux, ou le peuple se déshabituer de voir le clergé présider aux funérailles.

« L'épiscopat passe par bien des angoisses, avant de se rendre compte si dans tel pays déterminé et à telle époque, si au point de vue du salut des âmes (la seule chose qui le préoccupe), les dangers de l'abstention l'emportent sur les périls du concours.

« Tant que l'épiscopat belge a cru que le maintien intégral de l'ancienne discipline en matière de sépulture offrait pour le salut des âmes plus d'avantages que d'inconvénients, il l'a maintenue ; le jour où il a craint d'aboutir à un résultat opposé, il a consenti, dans les localités où le fait accompli semblait profondément enraciné, à se plier à la situation nouvelle.

« Vous le comprenez tous maintenant, messieurs, maintenir la section dont l'objet était la défense de la liberté religieuse, c'était s'exposer à provoquer des débats sur l'esprit de conciliation dont le gouvernement et l'épiscopat belge ont fait preuve en ces matières. Telles sont les raisons qui ont déterminé la commission organisatrice du

congrès, raisons approuvées par l'éminent prélat qui nous donne l'hospitalité et qui, en toutes circonstances, justifie le trait appliqué par M[gr] Dupanloup à l'un de ses prédécesseurs au siège de Malines : *La prudence est une vertu cardinale.* »

Quand un groupe d'hommes, unis par une conviction commune, mais séparés — c'est inévitable — par de nombreuses divergences d'appréciation sur le choix des moyens à employer, savent accepter et suivre de tels conseils, il ne faut pas chercher ailleurs le secret de leur victoire. Et n'est-ce pas là que nous, Français, nous devrions aller apprendre à préparer la nôtre ?

Ce serait un long et fastidieux travail que de reproduire ici, même en l'abrégeant, le procès-verbal de toutes les séances du congrès. Les hommes d'œuvres ont sans doute beaucoup à apprendre dans ce détail, mais ils le trouveront bientôt dans le compte rendu qui sera publié. Bornons-nous à décrire d'abord l'organisme de l'assemblée ; puis essayons d'en esquisser la physionomie.

La ville de Malines est un lieu prédestiné pour des réunions de cette sorte Si les ressources de logement y sont insuffisantes, une hospitalité large et gracieuse y supplée pour les étrangers. Quant aux Belges, le réseau serré des chemins de fer, dont Malines est le centre, leur permet de conserver leur domicile habituel et de se trouver réunis chaque matin pour les séances de travail. Un horaire imprimé au dos des programmes dispense chacun de consulter l'indicateur. Un restaurant, improvisé dans les bâtiments du collège Saint-Rambaud, offre aux congressistes des repas à toute heure et à bon marché. Tout a été prévu, jusqu'à l'installation du barbier dans le voisinage des salles du congrès.

En outre, les vastes locaux du petit séminaire se prêtent au travail simultané. Les cinq sections siègent ensemble,

de neuf heures à onze heures du matin. Cette disposition permet de réduire les convocations à deux par jour : l'une, le matin, pour les sections ; l'autre, l'après-midi, pour les assemblées générales. Les soirées restent libres ; ceux qui demeurent hors de la ville peuvent regagner leur domicile par les trains de six heures du soir. Ceux qui restent à Malines peuvent jouir de la société de leurs hôtes ou, à certains jours, profiter des agréables surprises que leur ont ménagées les organisateurs : aujourd'hui, ils iront applaudir le savant *maestro* Tinel, ce Wagner intelligible, dans le splendide *Oratorio de saint François ;* demain, ils jouiront d'un concert instrumental que leur offre le *Cercle ouvrier* dans le local de l'Exposition, ou bien entendre le jeu du carillon manié par des mains d'artiste dans le magnifique beffroi de la cathédrale.

Toute médaille a son revers. La réunion toujours simultanée des sections a cet inconvénient de rendre impossible à la même personne d'en suivre assidument plusieurs. J'ai éprouvé moi-même le vif regret de demeurer étranger aux travaux de trois d'entre elles, ayant dû partager mon temps entre celle des sciences et arts et celle des questions sociales.

Après la séance du matin, des réunions facultatives s'organisaient spontanément entre les groupes désireux d'approfondir une question spéciale. C'est aussi dans un de ces intermèdes qu'a pris place l'assemblée de la société de Saint-Vincent-de-Paul, sous la direction de son président général, M. Antonin Pagès, accouru tout exprès du fond de l'Auvergne pour participer à cette réunion fraternelle.

Le cadre ainsi décrit, il me reste à dire comment il a été rempli.

Cinq sections, avons-nous dit, se partageaient l'activité des congressistes. Trois d'entre elles gardaient la déno-

mination et le programme qu'elles avaient eus dans les assemblées précédentes : ce sont les sections des œuvres religieuses, des œuvres charitables, d'enseignement et d'éducation. Une section nouvelle, celle des œuvres sociales, remplaçait, comme on l'a dit, celle de la liberté religieuse. Enfin une cinquième section, qui, dans les premiers congrès, ne s'occupait que de l'art chrétien, ajoutait à son programme les questions de science et de littérature.

Ces deux innovations méritent toute notre attention, car elles donnent au congrès de 1891 son caractère distinctif. Loin de moi la pensée de reléguer à un plan secondaire les discussions relatives aux œuvres religieuses, à la charité, à l'enseignement. Elles sont, elles restent les plus actuelles de toutes. La grande affaire du chrétien sera toujours de prier et d'évangéliser, de rompre aux pauvres le pain de l'aumône et aux enfants le pain de la vérité. Il s'occupera ensuite, s'il le peut, de sonder les plaies sociales ; il se fera une place dans le monde de la science, pour honorer sa foi et la défendre. Mais la prière, l'apostolat, la charité et l'instruction de la jeunesse, voilà la tâche nécessaire qu'il ne peut ni négliger ni interrompre.

Seulement, cette nécessité même fait que ces œuvres nous sont plus familières; elles sont inscrites depuis longtemps au programme de nos congrès catholiques de France; elles y sont traitées dans leurs rapports avec les lois, avec les circonstances de temps et de lieu qui déterminent pour nous les conditions de la lutte. Ces conditions sont différentes en Belgique, et les solutions données aux mêmes problèmes doivent naturellement refléter la diversité des milieux.

Contentons-nous donc de noter, dans la section d'enseignement, la part importante faite aux questions de péda-

gogie. C'est là une excellente tendance, car il n'est plus permis aux maîtres chrétiens de s'endormir dans la routine. A côté d'eux, des adversaires zélés et habiles font des innovations heureuses, il ne faut pas rester en arrière; ils en font aussi de maladroites qui vont à la ruine des études classiques, il faut garder nos traditions, conserver et accroître notre supériorité.

Toutefois, s'il est utile d'appeler l'attention des catholiques sur les réformes pédagogiques, on doit reconnaître qu'un congrès général n'est pas un milieu propice à l'examen attentif de ces problèmes d'ordre technique. On s'expose, en les abordant là, à voir la compétence étouffée par le nombre. Peut-être l'assemblée de Malines n'a-t-elle pas échappé entièrement à ce danger. Après des discussions confuses, sont venus des votes précipités qu'il a fallu annuler par des résolutions ultérieures. Dans le conflit de systèmes opposés, soutenus avec chaleur par des spécialistes convaincus, un louable désir de conciliation entraîne d'ordinaire la majorité à des transactions hybrides, réunissant plutôt les inconvénients que les avantages des doctrines antagonistes. La mission d'un congrès général nous semble devoir se restreindre, en ces délicates matières, à signaler aux catholiques l'importance d'une forte pédagogie, la nécessité de former de bons maîtres et de ne pas plaindre les sacrifices qu'entraîne une telle initiation.

Une analyse des travaux qui ont occupé la section des œuvres religieuses et celle des œuvres de charité n'offrirait pas à nos lecteurs un tableau bien différent de celui qu'ils ont sous les yeux dans nos congrès français. Dans l'impossibilité d'être complets, nous préférons donc réserver notre attention pour la section des œuvres sociales et pour celle des sciences, lettres et arts.

La section des œuvres sociales a été de beaucoup la

plus fréquentée. C'est l'attrait, c'est aussi le danger des études de sociologie qu'elles intéressent tout le monde et que nul ne s'y croit tout à fait incompétent. Jamais un profane ne s'avisera de discuter avec un mathématicien; mais quand il s'agit de ces choses que chacun manie tous les jours, la propriété, le travail, le salaire, qui donc sait s'avouer à lui-même qu'il n'est qu'un profane? Beaucoup le sont pourtant; et il ne faut pas moins que le savoir et la sagesse, l'autorité et le coup d'œil d'un président tel que M. Wœste pour diriger de tels débats.

Épineuse en elle-même, la tâche qui lui incombait empruntait à de récents souvenirs des délicatesses particulières. Il y a un an à pareille époque, un congrès catholique international s'était réuni à Liége pour l'étude des questions sociales. Il paraît que des deux tendances qui se partagent l'opinion des catholiques en ces matières, celle qui avait dominé au sein de cette assemblée était la plus favorable à l'extension des droits et des devoirs de l'État dans le règlement des conflits d'intérêts. Les Allemands, très prononcés dans ce sens, y étaient plus nombreux que les Français; l'opposition faite par deux ou trois de ceux-ci aux doctrines *interventionnistes* avait soulevé dans la majorité une sorte de scandale. L'opinion, toujours curieuse d'incidents, avait grossi ces dissentiments, elle s'était plu à y rattacher la convocation subséquente d'un congrès économique à Angers et la fondation à Paris d'une Société catholique d'économie sociale en réaction, disait-on, contre les doctrines de Liége.

Est-il besoin d'ajouter que cela était fort exagéré? Le socialisme n'avait pas trouvé d'avocats à Liége. M. le chanoine Winterer avait fait là son procès, comme il vient de le faire à Malines, avec toute l'autorité du savoir, de l'expérience et du talent. Un évêque français, Mgr de

Cabrières, évêque de Montpellier, prévenu d'avance par quelques zélés adversaires de l'*interventionnisme*, contre les tendances présumées de l'assemblée, en était revenu ravi de ce qu'il avait vu et entendu. Tout s'était borné, à Liége comme dans tous les congrès sérieux, à des discussions loyales, où naturellement se heurtaient des opinions opposées ; mais les divergences portaient sur des questions de mesure et de degré. Aucun catholique, aucun homme de bon sens ne prétend réduire à rien ni étendre à tout le rôle de la puissance publique dans le règlement des intérêts économiques et des relations entre employeurs et employés. Dès lors il faut prendre son parti de voir les uns tracer la limite un peu en deçà, les autres un peu au delà.

Un journal allemand publiait naguère un article où les catholiques d'Allemagne recevaient le conseil de se tenir éloignés du congrès de Malines, confisqué, disait-il, à l'avance par l'influence française et réfractaire aux vrais principes sociaux. C'était juger sommairement et les principes et le congrès et les Français. Il nous est permis de regretter que ce conseil ait été trop bien suivi. Nous eussions été heureux de rencontrer sur ce terrain neutre des hommes que la foi a fait nos frères, et que les turbulences d'un patriotisme faux et tapageur ne nous empêcheront jamais de traiter comme tels. Nous le leur avons prouvé en les attirant et en les accueillant à Paris même, pour participer aux travaux du dernier congrès scientifique, au mois d'avril de cette année. Les relations cordiales qui se sont alors échangées entre eux et nous ne leur ont pas fait regretter le témoignage de confiance qu'ils nous avaient donné en répondant à notre appel. Ils ont pu constater par eux-mêmes que tous les Français ne sont pas des Déroulède ou des Laur. Est-ce que maintenant cette variété de patriotes serait donc plus nombreuse

en Allemagne que chez nous? Nous aimons mieux interpréter l'absence des Allemands par la concurrence du congrès catholique de Dantzig et des fêtes de Trèves. Le seul que nous ayons vu à Malines était un évêque, Mgr Fischer, coadjuteur de Cologne. Je serais étonné qu'il eût emporté de l'assemblée une impression conforme aux sinistres pressentiments du journaliste son compatriote.

Toujours est-il que ces souvenirs et ces préoccupations semblaient peser d'avance sur la section des œuvres sociales. Mais depuis le congrès de Liége, un grand fait s'est produit : l'encyclique *Rerum novarum* avait paru; sans décider entre les variétés d'opinions permises, elle avait posé des principes qui diminuent l'écart entre les unes et les autres. Dès la première heure du congrès, le cardinal Goossens et M. Victor Jacobs, dans leurs discours d'ouverture, avaient salué l'acte pontifical comme le phare destiné à diriger la marche de l'assemblée entre les écueils. D'un bout à l'autre de la session, l'autorité de ce document n'a cessé d'être invoquée. M. Verspeyen, en particulier, en a fait l'objet d'une magistrale étude; M. Winterer en a tiré un parti merveilleux pour distinguer le socialisme du devoir social. Une commune docilité à l'égard des enseignements du Saint-Siège, un commun désir d'embrasser tout ce qui est bon, d'éviter tout ce qui est périlleux, ont assuré la concorde sans étouffer la liberté des opinions ; la sagesse et l'autorité de la présidence ont fait le reste.

La discussion la plus intéressante est celle qui a eu lieu dans la section le mercredi 9 septembre. L'ordre du jour appelait la lecture d'un rapport de M. Nobels sur la fondation récente d'une *ligue démocratique belge*, créée à l'imitation du *Volksverein* allemand et qui compte déjà plus de 60.000 membres. Son programme se résume dans la défense des droits du peuple chrétien : repos du

dimanche, salaire suffisant, respect du foyer. Son développement aura pour résultat de rapprocher les classes, de prouver aux masses ouvrières l'intérêt sincère et fraternel que les détenteurs du capital leur portent quand ils règlent leur conduite sur la foi chrétienne, gardienne de la justice et inspiratrice de la charité.

Cette ligue générale est la fédération de ligues particulières qui s'organisent dans les grandes communes; les petites communes s'associent par groupe pour former à leur tour des associations analogues, qui tiennent des réunions pour rapprocher les ouvriers et les patrons et éclairer les ouvriers sur leurs véritables intérêts. Des sociétés de secours mutuels viennent se greffer sur les ligues et en doubler la puissance par les secours qu'elles distribuent en cas de maladies et de décès.

Voilà, certes, une application pratique des enseignements de l'Encyclique : n'appeler l'État à intervenir que là où l'action privée est impuissante, ne pas réduire celle-ci à l'effort individuel, et multiplier entre le citoyen isolé et la puissance publique les intermédiaires bienfaisants que l'esprit d'association a le secret de susciter.

Les statuts de la ligue générale contiennent un article qui n'est pas moins conforme à la doctrine de l'Encyclique : combattre le socialisme et en montrer au peuple l'erreur funeste et les décevantes promesses.

La mention faite de cet article par le rapporteur a donné lieu à un incident des plus curieux. L'exception, dit-on, confirme la règle. Comme pour mieux prouver que le congrès de Malines n'était pas socialiste, il a fallu qu'un congressiste, un seul, vînt faire à cette occasion l'apologie du socialisme. M. Dumonceau, avocat à Bruxelles, est monté à la tribune pour protester contre l'article des statuts que je viens d'indiquer. « Vous venez, a-t-il dit, trop tard, ou trop tôt; trop tard pour introduire dans un

programme des revendications qui sont maintenant du domaine commun, telles que la fixation d'un *maximum* d'heures de travail ; trop tôt pour en exclure certaines autres que vous qualifiez de socialistes, et que demain peut-être vous serez obligés d'accepter. Je n'ai pas à vous dire si je suis socialiste ou si je ne le suis pas. Je vous dirai seulement : avant de condamner le socialisme, étudiez-le davantage. Vous êtes en retard. C'est d'hier seulement que vous avez fait entrer dans vos préoccupations les questions que le socialisme soulève et que les socialistes ont eu le mérite d'aborder, d'éclairer les premiers. C'est parce que vous aviez négligé cette mission que Dieu l'a fait passer à d'autres. »

Là-dessus tumulte, protestations unanimes dans toute la salle. L'orateur ne se laisse pas déconcerter : « Vous avez peur d'un mot, s'écrie-t-il. — Non, lui répond-on, nous avons peur de la chose. — Le socialisme, dit M. Dumonceau, je vais vous le définir dans ce qu'il me paraît d'acceptable et de juste. — Écoutons, écoutons. — Jusqu'ici la richesse a été distribuée entre les hommes par les riches, fonctionnaires imposés, héréditaires et irresponsables. Nous voulons, disent avec raison les socialistes, qu'elle soit désormais distribuée par des fonctionnaires élus et responsables. »

L'agréable perspective ! Voyez-vous d'ici le conseil municipal de Paris distribuant la richesse et chaque citoyen recevant de la mairie sa *carte de revenu*, comme, pendant le siège, il recevait sa carte de pain ? Voyez-vous le même spectacle dans une commune de l'Isère, celle, par exemple, qui a l'incomparable honneur d'être administrée par l'immortel Chion-Ducollet ? Pour moi, qui crains beaucoup les grandes chaleurs, je partirais néanmoins sans retard pour le continent noir. Mieux vaut cent fois avoir affaire au roi Glé-Glé qu'à ces représentants de la Providence que le

suffrage universel prépose à nos affaires, avec le discernement que l'on sait.

L'assemblée n'ayant manifesté aucun goût pour ce système de *distribution*, M. Dumonceau se radoucit et se borne à prier les catholiques de ne pas s'insurger contre un socialisme qui n'est qu'une théorie économique comme une autre.

M le chanoine Winterer proteste : « Est-ce une théorie comme une autre, celle qui nie la propriété individuelle? On ne définit pas arbitrairement le socialisme. Il faut le prendre tel qu'il se donne par l'organe de ses théoriciens et de ses chefs. Or, je le demande à M. Dumonceau, est-il un seul d'entre eux qui accepte la propriété individuelle et héréditaire, le lien naturel et inviolable de la famille, le mariage indissoluble et les droits des parents? Et si ces bases de la société chrétienne sont ébranlées, que restera-t-il pour asseoir la vie chrétienne? Toutes les doctrines, toutes les tendances, sans excepter le sémitisme, assez ami pourtant du capital, ont trouvé des avocats au Congrès de Bruxelles. Le christianisme n'en a pas trouvé. »

M. Hellepute, le savant et spirituel professeur de Louvain, reprend à son compte cette pressante argumentation et y ajoute ces paroles d'or :

« Nous voulons une ligue démocratique et nous ne voulons pas du socialisme, parce que la démocratie, qui est inévitable, peut devenir chrétienne et que le socialisme ne le peut pas. Un socialisme chrétien serait celui qui admettrait les principes que tous les socialistes rejettent. Il faudrait alors changer le sens du mot. Mais il est trop tard. Karl Marx, Bebel, Liebknecht l'ont fixé. On peut regretter que ce nom leur soit échu en partage, comme, pour ma part, je regrette que le nom de libéralisme soit échu aux libéraux. Mais ce sont là des regrets stériles. Le

mot *démocratie*, au contraire, n'est pas encore confisqué, et comme il exprime une idée très conforme à l'Évangile, nous le prenons, de peur qu'on nous le prenne, et nous saurons le justifier. »

Un tonnerre d'applaudissements accueille cette brillante harangue et achève de caractériser l'état d'esprit de l'assemblée : large intelligence du devoir social, opposition énergique au socialisme.

Toutes les séances de la section n'ont pas été aussi mouvementées que celle-là, mais le travail qui s'y est fait n'en a pas été moins utile. Dans l'impossibilité de prolonger ce compte rendu, bornons-nous à constater le progrès constant que fait, dans toutes les assemblées catholiques, l'idée de l'association professionnelle et l'idée corrélative de la représentation des intérêts. On objectera en vain les difficultés pratiques. Quand une pensée juste, répondant à de vrais besoins sociaux, s'empare à ce point des intelligences, elle fait sa trouée et l'action la suit. C'est le cas d'appliquer ici, avec les réserves qu'elle comporte, la théorie de M. Fouillée sur les *idées forces*. Depuis la Révolution française le capital a centuplé sa puissance par les progrès de l'industrie, le prolétariat a centuplé la sienne par l'élévation des masses au droit du suffrage, qui met à leur disposition la constitution du pouvoir. Ce sont deux colosses en présence; le système de l'harmonie résultant du conflit même a fait la preuve de son impuissance; il faut proposer autre chose. On croit de plus en plus dans les rangs catholiques que le remède se trouverait dans un groupement nouveau; au lieu de se syndiquer les uns contre les autres, employeurs et employés, toujours prêts à s'affamer réciproquement par la grève ou le chômage, pourquoi ne pas tenter de solidariser les intérêts des uns et des autres? Si l'on s'y prend par grandes masses, on n'aboutira jamais. Mais entre l'isole-

ment de l'individualisme et les périls de la coalition n'y a-t-il pas des intermédiaires possibles? Ce seraient des groupes professionnels où les éléments du capital et de la main-d'œuvre entreraient dans des proportions, difficiles peut-être, mais non pas impossibles à définir. Ces groupes une fois constitués, il resterait à leur conférer deux pouvoirs : celui de la richesse commune par la personnification civile, celui de l'influence politique par l'électorat corporatif. Cette solution est celle que l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a eu le mérite de signaler dès l'origine de ses travaux, et que le comte Albert de Mun a traduite partiellement en projet de loi devant les Chambres françaises. C'est celle que semble recommander avec le plus de faveur l'Encyclique de Léon XIII. La grande objection qu'on y peut faire, celle qui, pour notre part, nous semble actuellement bien difficile à résoudre, c'est la résistance des ouvriers à la combinaison du syndicat mixte. Habitués par un siècle de lutte contre le capital à voir dans le capitaliste un ennemi, ils se défient d'un système qui les obligerait à l'introduire dans leurs propres affaires. La condition préalable d'un tel accord, c'est l'esprit de conciliation et de confiance, et cet esprit manque jusqu'ici, même aux ouvriers chrétiens. L'assemblée ouvrière de Malines, dont nous parlerons tout à l'heure, a révélé chez les meilleurs d'entre eux cette disposition fâcheuse. Que peut valoir une solution qui n'est applicable que si l'on suppose déjà en vigueur l'état d'esprit qu'il s'agit de créer?

Si forte que nous paraisse cette argumentation, elle ne saurait tenir contre les faits. Or on nous dit que les syndicats mixtes commencent à s'établir, principalement dans le Nord de la France. Notre cher pays, dont nous avons si souvent à dire du mal, aurait donné à cet égard l'exemple de l'initiative la plus généreuse et la plus féconde. Il nous

reste à souhaiter que ces heureux pronostics se confirment. L'idée entraînera le fait. Le besoin des syndicats mixtes en multipliera les essais. Le succès de ces tentatives améliorera rapidement l'esprit de la classe ouvrière et par elle les élections. Un jour viendra où le Parlement ne refusera plus d'examiner un projet sauveur, parce qu'il a été d'abord présenté par des catholiques. Les syndicats mixtes obtiendront la personnalité civile; la puissance financière accroîtra leur importance politique, et préparera le remaniement nécessaire du suffrage universel dans le sens de la représentation collective des intérêts associés.

Nous nous sommes étendu longuement sur les travaux du congrès dans la section des œuvres sociales. Il nous faut encore nous arrêter un moment à la section nouvellement créée, celles des sciences, lettres et arts.

Dans les anciens congrès catholiques, on ne s'occupait de la science qu'au titre de l'enseignement; la préoccupation purement intellectuelle ne se faisait jour que sous une seule forme, celle de l'art chrétien, entendu de la façon un peu étroite que la réaction médiéviste d'il y a cinquante ans avait inspirée.

Mais les temps ont marché. Le XIXe siècle, en poursuivant sa course, a tous les jours affirmé plus nettement le caractère scientifique qui doit le distinguer dans l'histoire. Le public n'accorde son attention qu'aux applications pratiques de la science. Mais l'homme qui réfléchit ne tarde pas à reconnaître que la science spéculative est la source d'où dérivent sur la société toutes les créations merveilleuses qui transforment les conditions d'existence de l'humanité. Si les Ampère et les Faraday n'avaient pas surpris, par la divination du génie, les lois du dynamisme électrique, jamais un Edison n'aurait inventé le téléphone.

Encore si la science pure ne bouleversait que le monde

physique, comme elle le bouleverse pour l'assujettir à l'homme, il n'y aurait pas à s'en inquiéter. Tout au plus devrait-on regretter de voir ce grand mouvement accaparé en quelque sorte par les ennemis de notre foi, en sorte que les esprits superficiels se croient fondés à dire que le progrès s'opère sans nous et à conclure qu'il s'opère contre nous. Ce serait déjà un grand dommage, une cause de discrédit pour nos croyances, discrédit dont un bon catholique ne saurait prendre son parti.

Mais non, le retentissement de la révolution scientifique ne se fait pas seulement sentir dans le monde physique. Le monde moral en est ébranlé. Le matérialisme, le positivisme, l'athéisme, s'emparent des modernes découvertes et y puisent les éléments d'une nouvelle philosophie, d'une nouvelle synthèse qui ne laisse plus de place à Dieu, au libre arbitre, à l'immortalité.

C'est là, sans doute, un abus, une profanation de la science. Jamais l'univers, parce qu'il sera mieux connu, ne déposera contre son auteur. Mais si l'on permet aux ennemis de Dieu de monopoliser la science, ils l'asserviront à leurs doctrines impies et présenteront celles-ci aux masses crédules sous le patronage de celle là.

En d'autres termes, la science est aujourd'hui la dispensatrice du prestige, la grande source de l'influence. Se désintéresser de ses progrès, en abandonner la direction à nos adversaires, c'est leur livrer le gouvernement des sociétés.

De là, l'idée chaque jour plus nette qui, depuis quinze ans, s'est emparée des esprits prévoyants et leur a inspiré un zèle ardent pour les intérêts de la science.

C'est à cet ordre de pensées qu'il faut rattacher la création en France des Universités catholiques. On leur reproche de n'avoir pas encore réussi à grouper de grandes masses d'étudiants. On oublie que l'Université de Louvain,

qui en réunit aujourd'hui deux mille, a végété vingt ans dans une situation qui ne valait pas la nôtre après quinze ans d'existence; on oublie que nous avons contre nous non seulement l'hostilité des pouvoirs publics, mais, ce qui est autrement redoutable, l'inexcusable indifférence de nos amis; on oublie que les mêmes parents chrétiens qui ne reculent devant aucun sacrifice, quelquefois devant aucun péril de carrière, pour assurer à leur fils, dans un collège libre, l'éducation chrétienne, ne se font aucun scrupule de confier ensuite ces mêmes enfants, devenus de jeunes hommes, aux Facultés de l'État, tout comme au temps où il n'y en avait pas d'autres. Dernièrement encore un grand journal conservateur, *le Soleil*, rendant compte de la statistique de l'enseignement, constatait la situation considérable conquise par les collèges libres et la comparait à la situation beaucoup plus modeste des Facultés libres. Que croyez-vous qu'il en concluait? Qu'il était temps de faire cesser cet état de choses? Pas du tout. Il disait tranquillement : « Si l'on préfère les Facultés de l'État, c'est qu'elles sont meilleures. »

L'écrivain qui nous jetait ce pavé à la tête avait-il pris la peine de s'informer de la force de nos Facultés, du mérite des maîtres dont elles sont fières, de la valeur des instruments de travail qu'elles offrent aux étudiants, surtout, — chose facile, — des résultats des examens dont les professeurs de l'État sont juges? S'il l'avait fait, il aurait dû reconnaître que la proportion des résultats heureux est, dans nos Facultés, toujours au moins égale, souvent supérieure et quelquefois supérieure de moitié à ce qu'elle est dans les écoles officielles. Mais de pareilles enquêtes dépassent la puissance d'attention d'un journaliste. Il est plus simple et plus bref de décider sans voir et de juger sans entendre. On se déclare partisan de la liberté de l'enseignement et, dans la pratique, on

conseille à ses lecteurs de déserter les écoles libres.

Voilà avec quelles difficultés nos établissements d'enseignement supérieur ont à lutter. Eh bien ! en attendant qu'elles aient achevé d'en triompher, il est un service de premier ordre qu'elles rendent à la société chrétienne. Par le seul fait du groupement des professeurs et de l'accumulation en un même lieu des ressources scientifiques, bibliothèques, collections, laboratoires, elles constituent déjà, indépendamment du nombre de leurs élèves, des foyers de science pure, rayonnant dans un milieu chrétien. Par là, les catholiques commencent à ressaisir l'influence que donne et que peut seul donner aujourd'hui le haut savoir.

Mais les Facultés, les Universités, représentent des groupes fermés. Il faut quelque chose de plus pour étendre l'action catholique dans le domaine de la science.

On a pourvu à ce nouveau besoin par la formation de sociétés scientifiques entre croyants. La société bibliographique en France; en Allemagne, le *Gœrresgesellschaft*, en Belgique, la Société scientifique de Bruxelles, peuvent servir de types à ces utiles créations. Le congrès de Malines a contribué à en augmenter le nombre en décidant, après une discussion approfondie, la constitution d'une *Société Léon XIII*, pour le progrès des *sciences religieuses, philosophiques et historiques*. Ce sera le complément de la Société de Bruxelles, qui embrasse tout le cycle des sciences mathématiques, physiques et naturelles. Le monde de l'esprit et celui de la matière seront ainsi enveloppés dans le vaste réseau de ces deux associations.

Enfin, celui qui écrit ces lignes et qui a eu l'honneur de développer, dans l'assemblée générale du 9 septembre, les pensées qu'il vient de consigner ici, a recommandé à l'attention et au patronage des catholiques belges une troisième forme de l'initiative chrétienne sur le terrain de

la science : ce sont les congrès scientifiques internationaux. Sans doute il est bon que les catholiques se dispersent dans les rangs des savants qui ne partagent pas leurs croyances et se montrent là les émules heureux de leurs travaux. Mais il est utile aussi que, de temps en temps, à l'appel de leurs frères, ils sortent de ces rangs mêlés, pour former entre eux une phalange compacte qui s'impose au respect de tous par les preuves qu'elle fournit de sa valeur scientifique et qui fasse honneur de cette réputation aux convictions qu'elle professe. Par là et par là seulement, on fera tomber le préjugé, aussi faux qu'il est répandu, et qui représente comme rares et clairsemés les représentants catholiques de la science. Par là sera consolée et fortifiée la foi des simples, qui n'hésitera plus à chanter son vieux *Credo* à la suite d'hommes que recommandent les titres incontestés du grand savoir. Par là cessera l'isolement des savants chrétiens qui apprendront à se connaître, à se voir de près, et qui formeront entre eux les liens d'une amitié grandement profitable à leurs travaux respectifs. Par là enfin les apologistes de la foi seront assurés de trouver à bonne source les renseignements non suspects, qui les mettront à même de défendre les dogmes sans les compromettre avec des assertions scientifiques hasardeuses, sans les engager dans un conflit inutile et périlleux avec des hypothèses sérieuses et bien appuyées.

Deux fois déjà, en 1888 et au printemps de cette année, un congrès international de cette sorte, scientifique par son objet, catholique par son personnel, s'est réuni à Paris. Les lecteurs du *Correspondant* se souviennent peut-être d'en avoir lu ici même l'histoire abrégée [1]. C'est cette histoire que j'ai dû de nouveau raconter à Malines, pour conclure en exhortant nos frères de Belgique à prendre en

1. Voy. le *Correspondant* du 25 avril 1891.

main, à leur tour, la préparation d'un troisième congrès qui se réunirait chez eux en 1894.

Cet appel n'a pas été vain et des mesures efficaces ont été prises pour que, par les soins de la Société scientifique de Bruxelles, l'œuvre des congrès scientifiques commençât, dans trois ans, son tour d'Europe par la Belgique.

III

C'est dans l'intimité des séances de sections que s'accomplit la besogne la plus utile d'un congrès. Les assemblées générales ont cependant aussi leur rôle, important et considérable en proportion de la valeur des discours qui y sont prononcés. C'est par là que s'opère le rayonnement extérieur de l'œuvre sur l'opinion. Nos amis de Malines n'ont eu garde de l'oublier ; les glorieuses traditions que leur ont léguées les assemblées précédentes leur rendaient cet oubli impossible; les éléments dont ils disposaient les mettaient à même de soutenir l'honneur d'un tel passé.

La simple énumération des orateurs entendus fera juger de l'intérêt des séances.

Deux anciens ministres belges, demeurés dans une communion étroite de pensées et de sentiments avec les catholiques de leur pays, ont, l'un ouvert, l'autre clos le congrès par de magistrales harangues. M. Victor Jacobs a tracé le programme de l'assemblée. M. Wœste a donné aux catholiques, et particulièrement à la jeunesse, le mot d'ordre de l'action.

Encadrés entre ces deux grands orateurs, nous avons applaudi des hommes que des talents divers recommandent à une admiration commune.

C'était d'abord un de ces grands journalistes comme la

première moitié du siècle en a tant produit, comme la seconde en connaît si peu, un écrivain de la race des Louis Veuillot, M. Verspeyen, directeur du *Bien public* de Gand. L'étude qu'il a faite de l'Encyclique *Rerum novarum* restera comme un des plus éloquents et des plus lumineux commentaires de cet immortel document.

C'était un Français comme M. Denis Cochin, héritier de la foi et du talent qui semblent attachés à ce nom, avec une marque qui lui est propre, une verve de belle humeur remplaçant le tour mélancolique de l'esprit paternel. Il nous a parlé des deux objets qui jusqu'ici se sont partagé son activité : la lutte contre les passions sectaires du conseil municipal de Paris et la défense de la philosophie spiritualiste sur le terrain de la recherche scientifique.

C'étaient d'autres Français encore : le R. P. Didon, démontrant avec l'autorité de sa mâle et chaude éloquence la puissance de la volonté au service du bien, la nécessité de l'union, la légitimité de l'espérance ; l'infatigable apôtre des masses populaires, l'abbé Garnier, prêchant, avec l'ardeur d'une conviction soutenue par le succès, la diffusion de l'Evangile ; l'ardent et généreux député du Nord, M. Thellier de Poncheville, dont on peut dire que, même quand il déclare venir chercher des encouragements et des exemples, c'est lui qui en apporte à ceux qui l'écoutent.

C'était un prêtre et un homme d'Etat hollandais, le docteur Schaepman, développant en langue flamande les avantages de l'association et rappelant les gloires et l'action bienfaisante des anciennes *gildes*.

C'était le grand Alsacien, le grand curé de Mulhouse, M. Winterer, retraçant, avec autant de science que d'éloquence, l'histoire du socialisme, de ses origines, de ses progrès, et mettant, en regard des périls dont il nous menace, les moyens qui sont à notre disposition pour lui arracher l'âme du peuple et l'avenir de la société.

C'était le président de la section des sciences, lettres et arts, M. Kurth, bien qualifié pour recommander la science et à qui son cœur de grand chrétien a inspiré de superbes accents pour féliciter le ministre des chemins de fer, M. Vandenpeereboome, de la lutte qu'il a vaillamment engagée contre l'importation de la pornographie.

C'était un curé de Gand, le pasteur aimé des Flamands, l'abbé Cleys, plaidant dans la langue du peuple la cause de cette langue, qui est et restera, parmi les populations non wallonnes, le seul moyen d'influence, celui qu'on ne saurait abandonner sans le voir ressaisir par l'ennemi. Jamais nous n'avions mieux compris qu'en l'écoutant, sans le comprendre, ce que l'action oratoire, naturelle, communicative, ajoute à l'énergie de la parole ; jamais nous n'avions constaté à ce degré ce qui peut s'échanger de sympathie entre un orateur et un auditoire. En lisant le lendemain, dans les journaux, la traduction abrégée de son discours, nous avons joint par la pensée nos applaudissements sincères aux formidables acclamations qui avaient accueilli sa parole, surtout lorsque, pour prouver sa thèse, il a évoqué le souvenir encore vivant et cher du jeune prince Baudouin, si prématurément ravi à l'affection du peuple belge. Nos lecteurs en jugeront par cet extrait du procès-verbal :

« Les socialistes parlent au peuple un langage qui lui va au cœur. Les antisocialistes doivent bien faire la même chose. Il faut conserver au peuple flamand, si bon, si dévoué, ses croyances. Le peuple flamand est reconnaissant, comme un enfant, à quelqu'un des classes supérieures qui lui dit quelques mots en flamand. Aussi a-t-il tressailli d'allégresse quand il entendit un prince lui parler en flamand. (Applaudissements prolongés.)

« Aussi a-t-il protesté quand on a essayé de le salir ! (Applaudissements prolongés.) Il s'est écrié : « Non, non,

notre prince bien-aimé est allé en paradis pur de toute tache ! » (Bravos enthousiastes.)

Je ne puis nommer ici tous les orateurs. Il me faut pourtant signaler encore un évêque, Mgr Stillemans, évêque de Gand, qui est venu rendre hommage à la généreuse initiative du roi Léopold II dans la fondation du *Congo indépendant* et recommander aux catholiques belges l'œuvre d'évangélisation dont cette entreprise leur impose le devoir. Enfin, à côté d'un Dominicain français, le R. P. Berthier, aujourd'hui recteur de l'université catholique de Fribourg, qui a entretenu l'assemblée de la synthèse des sciences sous l'hégémonie de la philosophie chrétienne, comment omettrais-je l'admirable, la lumineuse, la touchante allocution d'un prêtre, Alsacien de naissance, Français de nationalité, Anglais par son éducation, Irlandais par sa résidence, savant et apôtre par profession, le révérend Klein qui, reprenant la thèse plusieurs fois traitée de l'influence scientifique à reconquérir, a su la rajeunir par des considérations nourries de savoir et de raison et donner à ses dernières paroles les accents de la foi et de la tendresse chrétienne ? « Catholiques de Belgique, s'est-il écrié, vous qui ne connaissez pas le malheur d'être nés dans l'hérésie, vous à qui l'héroïsme et les souffrances de vos pères ont gardé l'héritage que nos frères d'Angleterre ont perdu, au nom de vos épreuves passées, au nom de vos victoires présentes, priez pour nous ! »

Nous n'avons pas vu en France, dans nos belles assemblées catholiques, de réunions plus brillantes et plus consolantes que celles de Malines. Mais ce que nous n'avons vu que là, ce qui constitue, à notre avis, la plus remarquable et la plus heureuse des innovations, c'est une assemblée ouvrière, appelant les hommes du peuple à dire leur mot dans ces grandes assises de la société chrétienne. Je me trompe : l'œuvre des cercles ouvriers nous

a donné naguère à Paris ce spectacle. Toutefois il s'agissait d'un congrès spécial où l'intérêt des classes ouvrières était seul en cause. A Malines, c'est au sein d'un congrès général que la classe dirigeante a su faire une place aux représentants du travail manuel. Le cardinal-archevêque a voulu présider lui-même la séance et l'inaugurer par une allocution où il a fait passer toute la paternité de son cœur d'apôtre, toute la tendresse du cœur de Jésus-Christ pour ceux dont il a voulu partager la condition ici-bas. Après une allocution de M. Arthur Verhaegen, qui a remercié son Eminence au nom des ouvriers et rappelé à ceux-ci les bienfaits de l'association professionnelle, on a entendu successivement un membre de la Société ouvrière d'Anvers, qui a signalé à ses camarades le danger du socialisme, ce faux ami de l'artisan ; puis un ouvrier de l'arsenal de Gand, qui a recommandé la lecture de la bonne presse et le mépris de la mauvaise ; enfin un typographe, président de la *Maison des ouvriers* de Bruxelles, qui a discuté la question des syndicats. Il a reconnu la supériorité théorique des syndicats mixtes, mais il n'y croit guère et se plaint que les partis politiques en Belgique subordonnent trop souvent la question sociale à la question électorale. Les ouvriers catholiques doivent soutenir les candidats catholiques, sans doute ; mais l'orateur craint que souvent on n'hésite trop à peser sur le patron, de peur de décourager en sa personne un électeur influent. Il trouve aussi qu'on est trop timide à réclamer l'intervention de l'Etat, qui est, dit-il, bien nécessaire. Il compte sur le congrès de Malines pour faire avancer ces questions.

On voit que celui-là du moins ne parle pas de commande. Il est permis de trouver ses idées un peu hardies. Mais ne vaut-il pas mieux que les braves gens qui ont ces idées-là viennent les dire en face à des bourgeois qu'ils traitent

en amis, plutôt que de les exprimer derrière eux avec l'accent de la menace? Et n'est-ce pas un réel progrès de voir un ouvrier, légèrement teinté de socialisme, confier à une assemblée catholique et bourgeoise le soin d'étudier et de faire mûrir les problèmes dont la solution intéresse son sort?

Une chaleureuse allocution de M. Nobels prépare ensuite le vote par acclamation d'une adresse de dévouement et de reconnaissance à envoyer à Léon XIII au nom des ouvriers. La bénédiction du cardinal termine cette séance à laquelle nous ne connaissons pas de précédent, mais qui pose, selon nous, un précédent plein de promesses.

Inauguré par la prière, le congrès catholique devait s'achever par un acte de foi. C'est encore la vieille basilique de Saint-Rombaud qui a reçu les évêques et les congressistes, pour entendre la parole chaleureuse et brillante du plus Français des orateurs Belges, le sympathique et éloquent vice-recteur de l'université de Louvain, Mgr Cartuyvels. Du haut de la chaire historiée de la cathédrale il a redit les motifs d'espérance que le congrès nous suggère. Après lui, le cardinal-archevêque est venu prononcer les paroles de remerciement et d'adieu, et résumer dans une suprême bénédiction toutes les grâces épanchées par le Dieu de bonté sur une assemblée réunie en son nom.

J'aurais fini ma tâche d'historiographe, s'il ne me restait pas à parler du banquet. Pas de corvée plus fastidieuse que les festins officiels, où le hasard de la fonction fait asseoir des indifférents côte à côte, quand il ne rapproche pas des ennemis. Mais lorsque les cœurs battent à l'unisson; lorsque, durant une semaine entière, des hommes, accourus de tous les points du monde, ont travaillé de concert à une œuvre commune où ils ont mis toute leur âme, rien n'égale le charme de cette intimité qui s'épanche dans la gaieté d'un repas fraternel, surtout

à l'heure où les conversations particulières font place à l'expression publique des félicitations et des vœux.

L'heure avancée et la nécessité pour beaucoup de convives de partir le soir même ont réduit cette fois le nombre des toasts.

Le comte de Mérode Westerloo, président du Sénat, a ouvert la série en buvant au Pape, Léon XIII, illuminateur des consciences et pacificateur des sociétés.

Le cardinal Goossens a suivi, en buvant au roi, gardien sage et fidèle des libertés de la Belgique, initiateur de la civilisation chrétienne dans le continent africain ; à la reine, doublement chère au peuple belge par ses vertus et par ses épreuves.

L'honneur m'est échu de répondre, au nom des étrangers, en portant la santé des chefs ecclésiastiques et laïques auxquels était dû le succès du congrès.

M. le sénateur Lammens, avec le charme que donne la bonté, jointe à l'autorité de l'âge et des services, a reporté sur le secrétariat du congrès les éloges adressés aux chefs et a fait à M. Fris, secrétaire général, l'application du gracieux compliment fait autrefois par Augustin Cochin à M. Ducpétiaux, en le félicitant d'avoir été un si bon *secrétaire* et un si bon *général*.

M. Fris a riposté, en déployant les qualités de belle humeur et de faconde brillante auxquelles j'ai déjà rendu hommage.

Enfin, l'un des commissaires a remercié le bureau du témoignage flatteur rendu au zèle de la jeunesse.

Il est toujours déplacé de se citer soi-même. Et pourtant je ne trouve pas de meilleur moyen de rendre l'impression que m'a laissée ce banquet, que de reproduire ici quelques-unes des paroles que cette impression m'a inspirées :

« Heureux, ai-je dit, heureux les pays où chaque chose

est à sa place, où tous les devoirs sont remplis et toutes les réciprocités comprises !

« Il faut venir chez vous, Messieurs, pour entendre un homme d'État porter la santé du Pape et un homme d'Église porter la santé du roi.

« C'est sans doute un avantage pour le Saint-Père de pouvoir compter sur le dévouement des politiques. Mais c'est, si je ne me trompe, un avantage plus grand pour un chef d'État de se sentir soutenu et comme porté par les vœux et la prière de ceux à qui les âmes obéissent.

« Ce bonheur-là n'arrive qu'aux gouvernements qui le méritent, et ces gouvernements-là n'échoient qu'aux peuples qui, comme vous, savent les faire... »

Et maintenant le congrès de Malines est entré dans ce passé. Il est allé y rejoindre ces glorieuses assemblées dont il a continué la tradition et embelli le souvenir. Il nous reste à traduire en actes les leçons et les exemples que nous en avons rapportés.

Catholiques de France, savez-vous le reproche qu'on peut vous faire? C'est d'être de tous les partis, excepté du vôtre. J'en ai fourni la preuve dans cet article même, à propos des universités libres. On les a fondées pour vous ; vous dites que vous les aimez et vous ne les soutenez pas. Combien d'autres exemples pourrais-je citer encore de cette légèreté avec laquelle nous traitons nos affaires, de ce désintéressement étrange qui nous porte à délaisser nos amis, à oublier la solidarité, à parler, dans l'occasion, le langage de ceux que nous avons le devoir de combattre, à lire leurs journaux et leurs livres, non seulement pour les besoins de la lutte, mais parce qu'ils nous amusent; à vanter leur esprit, leur talent, tandis que nous dénigrons nos frères d'armes ; à tout pardonner aux sceptiques, tandis que nous ne pardonnons rien aux croyants ; à changer, en un mot, de cocarde et de drapeau, selon le

hasard de nos relations ou le caprice de notre frivolité ! Le byzantinisme nous envahit, les querelles de mots nous occupent, la nouveauté seule nous attire, l'effort nous fatigue et le sérieux nous ennuie. On pardonne tout à ceux qui donnent des fêtes brillantes. Le plaisir est la seule grande affaire, et l'argent, serviteur du plaisir, est le seul grand besoin. La jeunesse descend plus rapidement, tous les jours, la pente où s'est engagée la génération qui la précède. Jamais on n'a vu plus de jeunes hommes chrétiennement élevés ; jamais on n'en a moins trouvé qui fussent prêts à se dévouer pour une cause sacrée et à lui sacrifier leurs divertissements.

Le peuple voit ces choses et il les juge. Il s'habitue à nous dédaigner, à nous compter pour rien. Tandis que la politique nous tient à l'écart du pouvoir, il dépendrait de nous de conquérir lentement, dans le studieux emploi de nos loisirs, l'influence que confère le savoir uni au sérieux de la vie et à l'éclat des services. A cette heure où le siècle finissant interroge, anxieux, l'horizon, pour découvrir ce que nous réserve la prochaine aurore, est-il donc impossible, à ceux qui détiennent le dépôt des principes sauveurs et des vérités immortelles, de se rendre nécessaires par leur valeur et d'obliger le pays à leur confier ses destinées? Non, certes, ce n'est pas impossible , mais il y faudrait autre chose que des esprits légers et des volontés débiles. Sans vouloir exagérer le mérite de nos voisins ni méconnaître des faiblesses qu'ils sont les premiers à confesser, j'ai trouvé chez eux une intelligence plus pleine des besoins de notre temps et des devoirs qu'ils nous tracent. Si j'ai mis trop de chaleur à le dire ici, le lecteur français voudra bien pardonner un excès de langage à celui qui ne connaît pas d'excès possible dans l'amour de son pays et dans la passion de le servir.

DE L'ACTION INDIVIDUELLE
DANS L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

EN COLLABORATION AVEC L'ABBÉ FRANÇOIS COURTADE [1]

Ces pages ont un double objet.

Nous voudrions d'abord signaler à l'attention des hommes que préoccupe la formation chrétienne de l'enfance le bien qu'on peut espérer d'une pratique courageuse de l'*éducation individuelle* [2].

Nous désirons, en second lieu, gagner des sympathies à une œuvre récemment fondée [3], qui présente l'application des principes de l'éducation individuelle à un groupe choisi de fils d'ouvriers.

Dans cette vue, préoccupés avant tout d'être clairs et d'aller au but, renonçant à observer l'unité et les proportions que réclamerait une composition régulière, nous essaierons d'esquisser rapidement le tableau de ce que l'Eglise a fait, jusqu'à l'heure présente, pour l'éducation chrétienne des sociétés; nous y ajouterons quelques considérations sur la nécessité de donner aujourd'hui une large part aux procédés de l'action individuelle ; enfin

1. Ch. Douniol, libraire-éditeur, à Paris, 1870.

2. On n'entend pas par là l'*éducation particulière*, mais cette éducation qui peut se donner à un groupe restreint de disciples, de telle sorte que chacun d'eux soit l'objet d'autant de soins et d'attention que s'il était seul.

3. L'*Ecole industrielle catholique*, fondée par M. l'abbé Chevojon.

nous soumettrons au lecteur quelques réflexions sur l'emploi de ces procédés.

I

L'Eglise catholique mériterait d'être confondue avec les institutions purement humaines, si l'on pouvait dire d'elle avec justice qu'elle a vieilli.

Mais elle porte en elle-même, avec la présence du *Dieu vivant*, le principe d'une jeunesse et d'une fécondité immortelle.

Toutefois ses enfants et ses ministres auraient tort de se reposer sur les promesses dont elle est la dépositaire, pour s'endormir dans l'inaction ou s'attarder dans la routine.

Car c'est à eux qu'il appartient de mettre en œuvre les forces vives qui sont dans l'Eglise ; et leur activité prévue de Dieu, assurée d'avance du concours de la grâce, n'est pas la moindre garantie de l'efficacité de ces promesses.

La grande mission de l'Eglise est de faire la conquête d'abord, puis l'éducation des âmes.

Elle en a fait la conquête par ses apôtres, elle en doit faire l'éducation par ses pasteurs.

L'*éducation*, mission maternelle par excellence ; donc, mission de l'Eglise ; car l'*Eglise est une mère.*

Mais l'éducation a deux formes principales. Il y a l'éducation publique et l'éducation privée. L'une réunit un nombre considérable d'individus pour les soumettre à une action collective. Son principe est la *mise en commun :* du côté des *éducateurs*, mise en commun des lumières, du zèle, des ressources intellectuelles, morales, matérielles ; du côté des élèves, mise en commun de l'attention, de l'ambition d'apprendre, du désir de bien faire ; trop souvent, hélas ! par une pente funeste de la nature déchue,

mise en commun des vices, des abstentions, des résistances. Voilà l'éducation publique, avec ses bienfaits incontestables, avec ce côté défectueux qui se retrouve en toutes les choses humaines.

L'éducation privée concentre son action sur un ou plusieurs individus ; elle ne regarde pas à la dépense d'efforts, elle ne recherche pas une proportion exacte entre la peine et le résultat ; elle a besoin d'un dévouement qui ne se puise qu'aux sources intarissables de l'amour. Voilà pourquoi elle est, de par Dieu, le lot des pères et des mères.

Elle a une efficacité de beaucoup supérieure à celle de l'éducation publique pour la formation de l'esprit, du cœur, de l'homme tout entier ; mais elle présente des difficultés plus grandes : elle suppose, de la part des éducateurs, un ensemble assez rare de préparations naturelles et acquises. Enfin elle laisse, dans la formation de l'être social, des lacunes que l'éducation collective est appelée à combler.

Quelle est en tout ceci la part de l'Eglise? C'est la part d'une mère dont l'autorité comme l'amour embrasse tous les hommes, toutes les conditions, tous les âges, toutes les époques, tous les lieux. Voilà pour le droit.

Quant au fait, la part de l'Eglise dans l'éducation a été grande toujours, dominante quelquefois, réduite par intervalles ; notre devoir, comme notre espérance, est aujourd'hui de la fortifier et de l'étendre.

Dès le début de la prédication évangélique, nous voyons le ministère de l'action individuelle qui s'exerce sur des âmes de choix prendre sa place à côté du ministère de conversion qui s'adresse à la multitude. C'est le procédé des apôtres. Saint Paul voyageait de ville en ville, et, en même temps qu'il y fondait des Eglises, il y formait quelques disciples, leur communiquait son esprit,

sa foi, son zèle ; demeurait avec eux, en dépit de l'absence, dans des relations étroites d'affection, de direction, de conseil. Chacun de ces hommes, un Tite, un Timothée, un Luc, un Epaphras, devenait à son tour un centre, un foyer, un inspirateur. Marc occupait une place analogue auprès de saint Pierre, Polycarpe auprès de saint Jean ; la parole de Dieu allait se répandant comme une contagion salutaire ; et, pour avoir eu la patience de compter une à une leurs brebis, les disciples du *Bon-Pasteur* méritaient ce bonheur d'avoir à compter leurs troupeaux.

Trois siècles furent donnés à ce double travail : l'un hardi, éclatant, embrassant l'univers ; l'autre humble, discret, concentrant toute son énergie sur quelques âmes ; tous deux également nécessaires à l'accomplissement de l'œuvre évangélique. Dieu sait quels obstacles arrêtaient l'essor de l'Eglise naissante. Les eût-elle jamais surmontés, si elle n'eût possédé le secret de perpétuer dans son sein la race de ces hommes, disciples privilégiés, des apôtres, discernés par eux du milieu des croyants, initiés aux plus intimes profondeurs des mystères chrétiens ; capables à leur tour de jeter la semence que fécondait le sang des martyrs ? Mais cette postérité d'élite ne fit jamais défaut : par elle, l'œuvre se poursuivit, sans empressement, sans fatigue, et le jour vint où le monde payen s'aperçut que la famille du Christ avait grandi jusqu'à devenir la multitude. Alors il fallut désarmer. La religion des individus se trouva, par la force du nombre, la religion de l'humanité. Le travail de propagation se continua, mais dans des conditions nouvelles : l'Eglise, passant des Catacombes au Capitole, prit en main, sans ambition comme sans timidité, le gouvernement des sociétés, qui venaient lui demander ou de retarder leur décadence, ou de leur rendre une jeunesse nouvelle.

Elle ne faillit point à cette double tâche : elle prolon-

gea de plusieurs siècles, dans des conditions inespérées de dignité et de grandeur morale, la civilisation vieillie de l'ancien monde; puis, sur les ruines amoncelées par les Barbares, elle éleva un édifice nouveau, la *société chrétienne*, dont la majesté remplit l'histoire de dix siècles. Comme elle avait fait l'éducation individuelle des croyants, elle fit alors l'éducation publique et collective des générations qui grandirent sous son influence. Mais si grand que fût le travail de cette transformation sociale, les forces de l'Eglise n'y étaient point tellement absorbées qu'elle oubliât de réserver une part de ses soins maternels à la culture individuelle des âmes. A côté des hommes qu'une vocation plus éclatante engageait dans les grandes luttes et les grandes entreprises de la vie publique, il y avait ceux qu'un attrait caché retenait dans l'intimité d'un commerce mystique avec Dieu, d'un commerce charitable avec les âmes. L'auteur de l'*Imitation* n'appartient-il pas aux temps les plus troublés de l'Eglise? Et ne dirait-on pas que tous les bruits de la terre viennent expirer au seuil de cette cellule, toujours ouverte néanmoins, depuis quatre siècles, aux âmes qui vont y chercher la lumière, la force et la paix? Mais c'est trop peu dire encore ; et la nécessité de cette formation intime ne paraîtrait peut-être point assez évidente, si la vie des plus grands hommes et des plus grands saints ne nous montrait l'alliance de cet humble ministère avec le souci des plus grandes affaires et des plus vastes entreprises. Presque tous les Pères de l'Eglise pourraient nous servir d'exemple ; ces grands évêques qui ont enfanté la société chrétienne, un Ambroise, un Augustin, un Basile, un Grégoire, se reposaient de leurs grands travaux par la culture de quelque âme préférée : l'austère Jérôme ne croyait pas cesser de travailler pour le Christ, lorsque, faisant trêve un instant à la contemplation ou à l'étude, il écrivait à

Népotien et à Paula les lettres où respire une amitié si forte et si tendre. Mais quel homme fut plus mêlé aux affaires, plus accablé de travaux, plus *universel* qu'un saint Bernard? Réformateur d'un ordre immense, apôtre de la foi, instigateur des croisades, conseiller des papes, arbitre des rois, il n'aspire, en ses perpétuels voyages, qu'à retrouver la paix de sa cellule, les loisirs de la contemplation et la douceur d'un commerce intime avec les âmes de ses enfants.

Un écrivain plein de finesse et de sagacité [1] a fait des remarques analogues sur les plus grands noms de l'Eglise au XVII[e] siècle. Il nous montre saint François de Sales, l'apôtre infatigable, le pasteur dévoué, à qui soixante-dix mille hérétiques durent leur retour à la foi, *s'excusant de faire des conduites particulières à la piété* au milieu des embarras et des charges d'un vaste diocèse. L'*introduction à la vie dévote*, avant d'être le livre qui a charmé les siècles et conduit tant d'âmes à la perfection, a été la culture attentive donnée *par le plus doux des hommes* à « une âme pleine d'honneur et de vertu », par François de Sales à madame de Chantal. Bossuet, dans sa correspondance si longtemps entretenue avec la sœur Cornuau, révèle un côté de lui-même que ses plus fameux écrits ne nous auraient pas montré; côté certes le plus intime, mais qui n'est pas le moins noble et le moins fécond de sa vie. Quant à Fénelon, il suffit de le nommer pour rappeler ce qu'il y a de plus délicat et de plus dévoué dans le sentiment de l'amitié chrétienne et dans le ministère de la direction des âmes.

On ne saurait donc, sans une véritable injustice, reprocher à l'Eglise d'avoir jamais négligé le soin particulier des âmes de ses enfants. Au temps où elle régnait sur les

1 M. Caro, *Nouvelles études morales: De la direction des âmes au XVII[e] siècle.*

lois, elle n'oubliait pas de former les mœurs. Mais cette puissance sociale qu'elle avait conquise par son crédit sur les âmes devait un jour se transformer pour elle en danger. A l'ombre d'une domination incontestée, on vit peu à peu naître et croître les abus qui devaient la renverser : à la fin du XIV[e] siècle le grand schisme d'Occident, puis les hérésies du XV[e], la Réforme qui ouvre le XVI[e], le Rationalisme qui entre ensuite par la brèche, marquent les tristes étapes de ce mouvement général de révolte et d'apostasie qui devait aboutir à la Révolution française.

Et maintenant l'abîme est creusé, plus profond que plusieurs ne voudraient le croire, entre la société qu'ont vue nos pères et la nôtre. Jeune de cette jeunesse que les siècles et les hommes ne sauraient lui ravir, l'Église garde toujours le pouvoir de gagner les âmes ; elle a perdu, pour longtemps du moins, la direction des sociétés.

Si ce n'était pas sortir entièrement de notre sujet, il serait intéressant de chercher à expliquer l'illusion de ceux qui n'ont pas saisi le caractère irréparable de ce changement. Des hommes remplis des traditions du passé n'étaient-ils pas excusables de ne voir dans la Révolution qu'une tourmente passagère? Et quand la main d'un homme réussissait à refaire à l'Église, hier proscrite et persécutée, une place considérable au sein d'une société hostile et jalouse, ne pouvait-on pas croire que les liens du passé se trouvaient renoués du même coup par-dessus le fossé d'une séparation transitoire? On ne songeait pas que le *nouveau Constantin*, bien loin d'honorer l'Église comme une mère et de la servir comme une reine, prétendait uniquement la plier à son service, et faire d'elle, comme de toute force au monde, un moyen de gouvernement.

Ainsi, l'illusion de la confiance préparait, avec d'amères déceptions, le péril d'illusions contraires. Désabusés d'une

protection menteuse, les *hommes nouveaux*[1] du catholicisme ne tardèrent pas à se jeter dans les théories hasardeuses qui attribuaient à la liberté, à l'indépendance absolue de l'Église, toute régénération et toute puissance. C'était encore, sous une autre forme, le rêve de la *domination sociale de l'Église.* La protection n'était rejetée que comme une armure gênante ; on pensait que, laissée à elle-même, l'Église, libre et fière, ne tarderait pas à redevenir, par sa puissance morale, la maîtresse du genre humain.

Il y avait dans ce système nouveau *de christianisme social* plus d'un péril d'erreur, si l'on regardait la doctrine, plus d'une espérance chimérique si l'on en venait aux faits. Peut-être son plus grand vice était-il d'être un système. A une époque de transition comme la nôtre, on perd son temps à chercher le dernier mot d'une situation qui change sans cesse ; tandis qu'on s'épuise à fixer l'expression d'un rapport idéal, les événements marchent et déplacent les termes du rapport réel, et le philosophe attardé voit le cours des choses se précipiter en dehors de sa formule. La métaphysique sociale, surtout quand elle se complique de l'élément surnaturel, a de quoi déconcerter la plus profonde analyse ; et peut-être, aujourd'hui plus que jamais, la vraie sagesse consiste-t-elle, de notre part, à prendre les faits pour ce qu'ils sont, nous efforçant de tirer parti, pour le progrès de la foi dans les âmes, de ce que chaque régime présente, au jour le jour, d'éléments favorables, multipliant, autant qu'il est en nous, les résultats partiels, et laissant à la Providence le soin de nous conduire, par des chemins connus d'elle seule, au résultat général dont la vue nous échappe encore.

Il semble que, de plus en plus, cette sagesse devienne autour de nous la règle des meilleurs esprits ; heureuse-

1 Entre tous M. de Lamennais.

ment, elle n'a point attendu si longtemps pour devenir la conseillère et l'inspiratrice des grands cœurs. En même temps qu'ils rêvaient : les uns le retour du passé, les autres l'avènement d'un glorieux avenir, vieillards et jeunes gens se mettaient à l'œuvre, et, laissant de côté, dans la pratique, tout esprit de système, abordaient avec joie toutes les formes du dévoûment. L'histoire de ce magnifique réveil de l'apostolat date de la chute du premier empire; rien de libre n'avait pu germer sur la terre de servitude; mais quand la nation fut rendue à elle-même, elle retrouva dans son sein la pensée chrétienne, qui, longtemps captive et comme pétrifiée dans l'inaction, s'échappa tout d'un coup en expressions vives, spontanées, fécondes. Le clergé n'en eut pas le privilège; il rencontra, dans les rangs laïques, d'alertes et vaillants auxiliaires. Les missions diocésaines ranimant la foi dans les villes et dans les campagnes, la liberté de l'enseignement catholique s'affirmant dans les mœurs, au mépris de lois oppressives, par l'élan qui entraînait les enfants des meilleures familles au delà des frontières françaises, pour leur faire trouver dans un exil volontaire le bienfait d'une éducation conforme à leur croyance; un peu plus tard, la société de Saint-Vincent de Paul, enrôlant les hommes de tout rang dans la milice de la charité; les conférences de Notre-Dame attirant l'élite des intelligences au pied de la chaire où le fils de saint Dominique et de la France moderne ramenait, avec l'habit religieux, la vieille foi et la jeune éloquence; les sociétés de Saint-François-Xavier, groupant tout un peuple d'ouvriers sous une parole ardente et sympathique, voilà certes de glorieux états de services pour l'apostolat catholique dans la première moitié de ce siècle; et, toutefois, pour continuer ce tableau jusqu'à l'heure présente, il faudrait montrer encore ce que vingt années d'efforts ont su ajouter aux

mérites des ouvriers de l'Évangile : la liberté de l'enseignement arrachée par la victoire de l'opinion aux résistances du pouvoir; à la faveur de cette justice tardive, les établissements d'instruction secondaire couvrant rapidement le sol de la France et créant à l'enseignement de l'Etat, malgré l'inégalité de la lutte, une concurrence sérieuse et salutaire aux deux parties; puis, dans une autre sphère, un mouvement spontané portant de toute part les esprits à se préoccuper de l'éducation morale et chrétienne de la jeunesse ouvrière; les œuvres du dimanche, les sociétés de patronage, les cercles de jeunes ouvriers ouvrant au zèle des prêtres et des laïques un champ nouveau, où la richesse de la moisson devait bientôt accabler les moissonneurs, tel est le sommaire à peine indiqué de ce qu'on pourrait appeler les annales de l'évangélisation contemporaine.

Il est temps de nous arrêter en face de ces belles œuvres, pour nous rendre compte de leurs procédés et de leurs résultats.

Le procédé commun à toutes ces entreprises semble être celui de l'*action collective;* partout on s'adresse à la masse : c'est le festin de la parabole; on va dans les rues et sur les places, on presse les passants d'entrer, *compelle intrare*. Blâmerons-nous ce procédé? Nullement; c'est un de ceux que nous enseigne l'Évangile. Mais il importe à notre sujet de bien constater qu'il fut à peu près exclusivement employé dans les œuvres de zèle. Un M. Allemand, à Marseille, quelques chefs d'institutions libres, en d'autres villes de France, font seuls exception à l'universalité de cette règle. C'est à la masse qu'on parle dans les missions, dans les sociétés de Saint-François-Xavier, dans les sociétés de secours mutuels; si l'on fonde un collège, on aspire à en reculer les murs; si l'on ouvre une maison de patronage, on veut qu'elle soit bientôt trop étroite;

aux conférences il faut un vaste auditoire, aux associations de charité une multitude de membres. Je le crois bien, il s'agit de *sauver;* se plaignit-on jamais que la chaloupe de sauvetage fût trop vaste au jour du naufrage? Et n'est-ce pas un véritable naufrage qui menace les âmes? Naufrage de la foi, naufrage de l'honneur, naufrage du bonheur. Sans doute, dans cette société charitable, tout n'est pas vertu, perfection, vie exemplaire; mais, en dehors de là, quel sera le soutien de la jeunesse livrée à toutes les séductions du plaisir? Sans doute, dans ce collège chrétien, tout ne respire pas le plus pur esprit du christianisme; mais, en dehors de là, que deviendra cet enfant, livré à des maîtres sans foi, à des compagnons sans conscience? Sans doute encore, dans cette maison de patronage, il y aurait bien un choix à faire; plus d'un membre s'y trouve qui n'honore pas la réunion, qui n'en relève pas le niveau, qui n'en améliore pas l'esprit; mais enfin, au delà de ces murailles, ne savez-vous pas que c'est la rue, la rue avec ses entraînements, ses misères, ses hontes? Et prendrez-vous gaiement le parti de laisser l'apprenti dans la rue?

Et puis, le nombre est si grand! Ah! c'est le nombre qui nous dévore! Quand il s'agit du peuple surtout, du peuple de nos grandes villes, sachez que les enfants d'une seule paroisse se comptent par milliers; sachez que chaque première communion qui se fait dans nos églises est le signal, pour une légion d'enfants, de quitter l'école; que cette légion, recueillie et pieuse aujourd'hui, demain turbulente, indocile, va inonder les ateliers pendant la semaine, et, le dimanche, remplir les places publiques de son désœuvrement gros de périls. Et l'enceinte de nos maisons ne s'ouvrirait pas toute grande, pour accueillir ces flots de jeunesse et de vie? Elle se fermerait, au contraire, et, par une sévérité intempestive, livrerait ces

ondes blanchissantes au mélange impur des flots déjà souillés par le vice ? Mais la foi, mais la charité ne sauraient y consentir. Non, non, il faut appeler le grand nombre.

Ainsi le procédé est bon et légitime. Le résultat répond au procédé. En s'adressant à la masse, on a fait du bien à la masse. Si la prédication s'est arrêtée longtemps aux abords de la vérité révélée sans presque oser en franchir le seuil, c'est que peut-être une génération sceptique et railleuse avait besoin d'être réconciliée avant d'être instruite, désarmée dans ses préjugés avant d'être éclairée dans ses jugements. Si les associations chrétiennes ont mis à bon marché les conditions de la solidarité qui unissait leurs membres, c'est qu'on avait besoin d'appuyer sur le nombre le courage chancelant des néophytes. Si les œuvres d'éducation se sont montrées indulgentes, c'est qu'il fallait préserver d'un plus grand mal la multitude de ceux qui n'étaient pas capables d'un plus grand bien. C'était là un bienfait réel, et ce bienfait on l'a prodigué à la jeunesse[1]. Qui dira combien d'apprentis pauvres, battus, vicieux, abrutis, ont dû à la fréquentation d'un patronage la vie, la santé de leur corps, la culture de leur intelligence, la réhabilitation de leur âme, leur avenir en ce monde, leur salut dans l'autre ? Oui, le nombre en est grand, et, à cause de cela, nous le répétons, on a bien fait de s'adresser au grand nombre.

On a bien fait : mais a-t-on fait tout le bien ? Le procédé fut bon : l'est-il encore au même degré ? L'est-il, à l'exclusion de tout autre ? Le résultat fut salutaire : n'y a-t-il pas lieu de le compléter ou de le dépasser ? Questions graves assurément, qu'on peut bien perdre de vue dans

1. V. le dernier rapport sur les cercles de jeunesse, lu par M. Maurice Maignen, à la réunion générale des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, le 8 décembre 1869.

l'ardeur de l'action, mais qu'il suffit d'énoncer pour sentir tout d'abord ce qu'elles contiennent d'importance et ce qu'elles provoquent de sérieuses réflexions.

II

Non, certes, le procédé *collectif* n'est pas le seul qui puisse conduire au bien; car jamais, dans l'Église, il n'a été seul employé. Le procédé *individuel* a commencé, nous l'avons vu, la conquête du monde ; et, plus tard, il n'a jamais cessé de poursuivre en silence, à côté des grandes manifestations de la vie sociale de l'Eglise, son œuvre de formation intérieure et cachée. Or, ce procédé fécond, nécessaire au développement de la religion chrétienne, a manqué presque entièrement à l'apostolat de ce siècle. Pouvait-il en être autrement ? Il est permis d'en douter; trop d'obstacles encombraient la voie, pour laisser à ceux qui la déblayaient le loisir et la paix dont cet *art des arts* ne saurait se passer. Parmi tant d'hommes de foi et d'amour qui se donnent à l'évangélisation de la jeunesse, en compterait-on beaucoup qui aient su, comme l'abbé Allemand [1], travailler avec calme à la formation des âmes? La plupart sont entrés dans la mêlée humaine, ils ont parlé pour la foule, ils ont voulu gagner la foule; et, dans le tumulte où leur zèle les avait jetés, ils n'ont pas trouvé un moment pour aborder une âme en particulier, la diriger, la marquer d'une vigoureuse empreinte [2].

1. *Vie de M. Allemand*, par M. l'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans.

2. Avec l'obstacle du nombre, peut-être convient-il d'en signaler un autre qui n'a pas peu contribué à diminuer *l'effet utile* des œuvres de jeunesse. Joseph de Maistre a dit avec raison qu'il faut *amuser* les jeunes gens, de peur qu'ils ne *s'amusent ;* mais le mal est que cette préoccupation d'amusement devient bien vite dominante ; elle absorbe le temps, les forces, l'argent, la pensée de ceux qui se dévouent à l'œuvre ; elle les entraîne peu à peu dans une rivalité fâcheuse avec les divertis-

Un indice frappant de cette préoccupation des choses du dehors, c'est le caractère de la spiritualité contemporaine. Tandis que les siècles précédents avaient vu les plus admirables enseignements de la vie intérieure naître spontanément du soin affectueux des grands serviteurs de Dieu pour quelques âmes choisies; tandis qu'à cette voix douce et pénétrante du christianisme spirituel qui avait trouvé jadis d'aussi fameux organes, les temps troublés de la révolution et la terre de l'exil avaient su fournir encore, dans les écrits du P. Grou, un écho plein de noblesse et de charme, notre siècle, si fécond en productions littéraires, si habile à comprendre, si capable d'apprécier tous les genres, n'a pas vu naître une seule œuvre ascétique vraiment originale, ni qui résumât, en l'exprimant, la direction personnelle d'une âme. Ici, bien entendu, nous ne parlons que de la France; on n'a le droit de juger que ce qu'on connaît quelque peu. Si nous portions nos regards au dehors, du côté de l'Angleterre, par exemple, peut-être trouverions-nous une intelligence plus parfaite du besoin que nous signalons. Là, le catholicisme constituant une minorité longtemps opprimée, il a bien fallu renoncer à l'espoir de convertir en masse une majorité hostile et tyrannique ; à la faveur des lambeaux de liberté que la force montante de l'opinion et de la conscience publique arrachait successivement au pouvoir, il a fallu étendre de proche en proche l'action indivi-

sements du dehors; on se croit obligé de faire concurrence aux soirées et aux théâtres ; les jeunes gens qui fréquentent la maison s'habituent à considérer comme un droit les récréations variées qu'ils y trouvent ; ils ont des exigences toujours nouvelles ; en attendant, le but principal, le but moral et religieux perd de son importance, sinon aux yeux des directeurs qui se tuent à la peine, du moins aux yeux de cette jeunesse égoïste qui semble ne plus venir à l'œuvre que pour y faire l'apprentissage du plaisir, en attendant qu'elle s'aperçoive que le plaisir est encore plus attrayant au dehors, et que plusieurs se décident à franchir la porte, oubliant du même coup la foi, la reconnaissance et l'honneur.

duelle, et les esprits d'élite qui ne manquent pas à l'Eglise d'Outre-Manche ont vite compris que le ministère de *conversion* ne serait fécond qu'autant qu'il aurait pour instruments des âmes qui auraient reçu la trempe vigoureuse d'un mysticisme véritable. Aussi voyons-nous en Angleterre ce qui manque parmi nous : des maîtres et des disciples, des Socrates chrétiens capables de former des Platons : l'illustre Newman a ses élèves; le docte Wiseman, le pieux Faber ont eu les leurs, enfants de leur parole et de leur cœur, s'inspirant de leur pensée, servant d'organes à leurs idées, d'instruments à leur action. Et sous l'impulsion de ces moteurs, dont le nombre va se multipliant tous les jours, la foi se propage, mais une foi ferme et active; le catholicisme s'étend, mais il ne compte pas dans ses rangs cette multitude d'indifférents que le hasard de leur naissance rattache à notre communion par un lien purement extérieur et nominal.

A cette forme particulière du zèle sacerdotal répond, en Angleterre, toute une littérature spirituelle, d'un mysticisme à la fois austère et affectueux, plein d'une métaphysique élevée et d'une psychologie intime, dont la juste réputation commence à franchir nos frontières, et qui vient enrichir, par des traductions multipliées, l'indigence de notre spiritualité nationale.

Ce n'est pas que nous manquions d'hommes capables de combler cette lacune ; non, certes : à côté de cette foule d'écrivains qui se donnent trop légèrement la mission d'enseigner ce qu'ils ignorent, et dont la plume tristement féconde inonde nos *librairies catholiques* des productions fades d'une prétendue mysticité, il y a des hommes remplis d'une vraie doctrine et d'une forte piété, qui pourraient nous enseigner *la vie intérieure*, mais qui, frappés avant tout du besoin de *convertir*, embrassent l'Évangile sous un regard trop général pour servir utilement les âmes

déjà converties. Et pour celui qui se sent pressé de connaître *le don de Dieu* [1], un chapitre de saint Jean de la Croix, une page de sainte Thérèse, une page du P. Surin, lui en diront plus long que les volumineuses collections de l'ascétisme contemporain.

Ainsi les publications suivent le même courant que la parole ; on dédaigne les petits auditoires comme les petits groupes de lecteurs. On craindrait que le temps ne *rendît* pas assez aux efforts du zèle, si le travail se concentrait sur un cercle étroit de disciples.

Cette persuasion qui se trahit partout, bien qu'elle ne soit formulée nulle part, nous semble erronée dans son principe, fâcheuse dans ses résultats. Ce qu'il y a d'erroné dans le principe, ce n'est pas d'apprécier les œuvres collectives, le zèle qui s'adresse à la masse ; non, car ses œuvres sont salutaires, ce zèle est couronné de succès. Mais l'erreur, selon nous, consiste à dire : il n'y a pas d'autre effort à tenter : les individus sont trop peu de chose pour absorber l'activité des ministres de l'Évangile. Voilà pour le principe ; et, quant au résultat, nous sommes loin encore de le contester ou de le rabaisser ; nous nous en faisons même les défenseurs contre ceux qui le jugent à la légère. A ceux qui nous diraient : Que faites-vous avec vos patronages, vos cercles, vos pensionnats de frères, vos établissements de Saint-Nicolas ? Quel bien produisent les cinq ou six mille francs qui composent le budget de ces réunions ouvrières, les quatre cents francs dépensés annuellement pour chaque élève de ces collèges du peuple ? Nous répondrions : le bien est aussi visible que le déchet est incontestable ; mais le bien est le fruit de l'œuvre, le déchet doit être mis au compte de l'infirmité humaine. Et trouve-t-on ailleurs que les fils de nobles ou

1. *Si scires donum Dei* (Joann., iv, 10).

de bourgeois répondent tous dignement à ce que leur éducation coûte à leurs pères ? Trouve-t-on qu'après dix ans de collège, ils aient tous bien employé les dix ou quinze mille francs sacrifiés à leur développement intellectuel et moral ? Néanmoins, quel est le père qui oserait regretter ce sacrifice ? N'est-ce pas assez, pour lui en faire un devoir, d'une probabilité de succès garantie par l'expérience ? Et cependant, avec la somme qui suffirait à peine à l'éducation d'un enfant de la classe aisée, on pourra, pendant trois ans, faire un bien sérieux à des centaines d'enfants du peuple. Ainsi nous affirmons bien haut le résultat des grandes œuvres ; mais nous déplorons en même temps l'effet de ce préjugé qui dédaigne les efforts concentrés sur un petit nombre.

Si l'opinion égarée ou distraite consentait à honorer d'un examen sérieux la question que nous posons en ce moment ; si l'utilité possible de quelques œuvres tendant à créer de petits centres fortement chrétiens, par l'effort de l'*éducation individuelle* [1], avait cette bonne fortune de

1. Les auteurs du présent écrit ne se sont pas bornés à formuler ce vœu : ils ont voulu tenter l'entreprise pour l'éducation chrétienne de quelques enfants d'ouvriers. La forme extérieure de l'œuvre, encore nouvelle à Paris, est celle qui est connue dans plusieurs villes de province sous le nom de *pension d'apprentis*. Elle consiste à recevoir des enfants de douze à quatorze ans, qu'on place en apprentissage chez des patrons choisis : pendant la journée ils sont à l'atelier ; le soir, ils rentrent à la maison, où ils trouvent, avec le vivre et le couvert, l'instruction professionnelle, mais surtout l'éducation chrétienne. Depuis deux ans déjà, une maison de famille a été ouverte pour une vingtaine d'apprentis dans un local provisoire ; et ces deux années d'essai nous ont pleinement encouragés à faire passer dans la pratique les principes de l'éducation individuelle. Si la hardiesse est une preuve de foi, et si la foi est un gage de succès en même temps qu'un titre à la sympathie des âmes généreuses, il nous sera permis de dire ici que nous avons fait œuvre de hardiesse et de foi en acquérant récemment un terrain dans un quartier extrême de Paris, avec l'espoir d'y élever une maison spéciale d'éducation ouvrière sous le nom d'*école industrielle catholique*. Une souscription est ouverte sous les auspices de M. l'abbé Chevojon, curé de Saint-Ambroise, fondateur de l'œuvre et principal promoteur de l'entreprise. Déjà une somme assez notable a été réunie, et nous atten-

n'être point écartée tout d'abord par une fin de non-recevoir inexplicable, peut-être une conviction favorable ne tarderait pas à s'établir, la sympathie suivrait la conviction, et le bien que nous espérons deviendrait possible du jour où il serait compris et désiré par plusieurs.

C'est surtout pour l'éducation de la classe ouvrière que cette sympathie efficace des gens de bien serait nécessaire. L'éducation secondaire trouve, dans les ressources de la classe à laquelle elle s'adresse, les moyens matériels d'action dont aucune œuvre de ce genre ne saurait se passer. Aussi l'essai dont nous parlons a-t-il été déjà tenté dans cette sphère. Sans parler du prêtre vénérable qui fondait, il y a trente ans, avec le concours et les encouragements des noms les plus considérables de la France catholique [1], un collège primitivement destiné à la formation humaine et chrétienne d'un groupe choisi de quarante élèves, ces dernières années ont vu naître à Paris, sur les deux rives de la Seine, deux établissements d'un genre tout nouveau [2], dont toute la raison d'être est dans l'action individuelle des directeurs sur les élèves ; là, de jeunes prêtres pleins de talent dévouent leur vie tout entière à la jeunesse, sans que leur temps soit pris ni par la classe qui se fait au lycée, ni par la surveillance des études qui est confiée à des maîtres laïques ; ni par la discipline des dortoirs, puisque les enfants retournent chaque soir dans leur famille ; ils se réservent

dons de la voir se doubler, avant de recourir à l'emprunt pour l'exécution de notre dessein.

Le lecteur s'expliquera par là pourquoi, dans cet exposé de principes relatifs à l'éducation, notre pensée se porte toujours de préférence sur l'éducation des enfants d'ouvriers.

1. L'abbé A. L., fondateur de l'Institut de Sainte-Marie, dans l'ancienne rue du Pot-de-Fer, — Mgr Parisis, M. de Vatimesnil, M. de Falloux, MM. Taillefer, Lenormant, Le Play, Michel, Lalanne, etc., comptaient parmi ses coopérateurs et ses amis.

2. L'école Bossuet et l'école Fénelon, dirigées par MM. les abbés Thenon et Girodon.

seulement, avec la direction spirituelle, la *récréation* et les *répétitions*, afin d'atteindre le cœur de l'enfant à l'instant où il s'épanouit, et son intelligence à l'heure où elle se recueille dans une réflexion intime et personnelle.

Nous avons cité ces œuvres parisiennes, parce que nous les connaissons mieux; il est probable qu'elles ne sont pas les seules expressions d'un besoin moral chaque jour plus vivement senti[1]. Mais il est clair aussi que de semblables secours seraient plus nécessaires encore à l'enfance ouvrière. Plus le genre d'éducation dont nous parlons se rapproche de ce qui devrait être par excellence l'œuvre de la famille, plus il sera urgent d'y recourir là où manquent davantage les loisirs, les lumières, les vertus essentielles à l'éducation de famille. Et qui dira, sous ce rapport, les nécessités pressantes de l'enfant de l'ouvrier? On se plaint de voir cette classe de la société échap-

1. Il n'est pas hors de propos de mentionner ici la *Maison-Paternelle*, établie, près de Tours, par un des hommes qui ont le mieux mérité de la jeunesse. L'institution de M. de Metz présente plutôt des contrastes que des rapprochements avec celles que nous citions tout à l'heure. Là, on cherchait les sujets d'élite ; ici l'on appelle à soi les *incorrigibles*. Là on comptait sur l'influence mutuelle comme sur un moyen de développer les natures choisies ; ici l'on emploie l'isolement comme un moyen de dompter les natures rebelles. Mais il est à remarquer que, dans ce travail de réforme morale, M. de Metz attend tout de l'action individuelle. Rompant avec une tradition ancienne, qu'il avait lui-même suivie, non sans un remarquable succès, dans la célèbre fondation de Mettray, il a compris qu'il y avait autre chose à faire que de grouper la jeunesse indocile sous le joug uniforme d'une discipline inflexible. Pour les enfants de la classe aisée qui ont pris leur parti de la résistance, le suprême châtiment du collège, l'expulsion, était devenue un but habilement et audacieusement poursuivi. Il leur a fermé cette porte, en leur ouvrant celle de la *Maison-Paternelle*. Là, un maître spécial est attaché au soin de chaque enfant ; il le visite dans sa solitude, le console dans son ennui, dirige ses travaux ; il accueille la première expression de son bon vouloir pour l'encourager et le porter plus loin ; l'enfant ne tarde pas à remarquer la proportion qui s'établit entre les progrès du son amendement et ceux de son bonheur, et bientôt une transformation merveilleuse apporte à la famille une consolation inespérée.

per chaque jour davantage aux influences religieuses et morales; et l'on ne réfléchit pas que l'éducation lui manque, qu'un père toujours absent du foyer, une mère toujours absorbée par les soins du ménage ; que des parents dont toute l'instruction se borne aux souvenirs lointains d'une enfance bien négligée peut-être, suffiraient, à la rigueur, à maintenir leur enfant dans le bien au sein d'une société tout imprégnée de christianisme, mais qu'ils n'ont rien de ce qu'il faut ni pour lutter eux-mêmes, ni, bien moins encore, pour armer cet être fragile contre la conspiration de tout ce qui séduit, entraîne et corrompt, au sein d'un monde qui ne veut plus de l'Évangile.

Et quand ce besoin des âmes se révèle aussi impérieux, aussi pressant, on refuserait d'y satisfaire, sous prétexte que le nombre nous déborde, que nos efforts tendraient, tout au plus, à retirer quelques gouttes d'eau de l'océan ? Ah ! le grand nombre vous décourage ! Eh bien ! c'est pour cela qu'il faut vous borner au petit nombre ! Ah ! ces gouttes d'eau vous semblent peu de chose ! Mais chacune d'elles a tout le prix d'une âme ! Et l'océan d'où vous les retirez, c'est l'abîme de la corruption et du malheur éternel !

D'ailleurs, il ne s'agit pas d'abandonner le grand nombre à une perte irréparable, mais bien d'aviser au moyen le plus efficace de le sauver. Ce moyen, nous croyons qu'il se trouve surtout dans la culture des âmes choisies, destinées à rayonner à leur tour dans le milieu social qui les attend.

Qui dira l'influence d'une âme énergique, éclairée, convaincue ? N'est-elle pas tôt ou tard maîtresse de celles qui l'abordent ? Et, s'il en est ainsi, une œuvre d'éducation qui lancerait chaque année dans la circulation sociale une dizaine de chrétiens fermes et résolus, entre lesquels peut-être il s'en trouverait un d'une portée plus haute et

d'une trempe plus vigoureuse encore, une telle œuvre mériterait-elle les dédains qui s'adressent aux entreprises mesquines, aux tentatives avortées ? Ne voit-on pas que ces petits centres de vie morale vont étendre et multiplier leur action, qu'il se fera bientôt comme une trouée dans la masse, et que les disciples de l'éducation individuelle deviendront peu à peu les apôtres de la multitude? Oui certes ; il en sera ainsi, pourvu que chacun d'eux ait reçu de ses maîtres une forte empreinte de christianisme, pourvu qu'il sorte de leurs mains armé de toutes pièces et prêt à la lutte. Tout revient donc à ceci : former, une à une, des individualités vertueuses. Il nous reste à indiquer brièvement les moyens qui nous semblent les plus propres à cette fin.

III

Le premier et le grand moyen, c'est le choix des personnes. Choix des éducateurs d'abord : l'œuvre dont il s'agit est un ministère chrétien, sacerdotal entre tous ; outre une connaissance approfondie et pratique des plus intimes secrets de la vie chrétienne, il exige une vocation, un attrait, des aptitudes morales, un courage, une persévérance capable d'élever celui qui l'embrasse au-dessus des difficultés et des découragements qui, sans cela, ne manqueraient pas de l'accabler. Il y a, dans ce travail, beaucoup de peine et peu de gloire ; le résultat est incertain, il se fait longtemps attendre, il prépare plus d'une déception amère; en attendant, il faut s'attacher au devoir austère, supporter les défauts de l'enfance, en interroger attentivement les tendances, en surveiller les écarts, et, quand le succès semble couronner tant d'efforts, reprendre sur une terre nouvelle le labeur d'une pénible culture. Peu d'hommes sans doute seront prêts pour cette tâche ;

mais un petit nombre y suffirait, et jamais occasion plus belle ne fut offerte à un cœur chrétien de se sacrifier à Dieu en se dévouant aux âmes.

Avec le choix des maîtres, il faut placer au premier rang, parmi les moyens de succès, le choix des disciples. Nous ne saurions trop le redire : il s'agit de former de petits groupes d'élite; or la maxime antique : *rien ne se fait de rien*, trouve dans l'ordre moral une juste application. On ne greffe pas la vertu sur des natures nulles ou vicieuses. L'action de la grâce suffit à donner à ces âmes vulgaires le *nécessaire du salut;* elles pourront gagner le ciel, elles ne seront jamais le sel de la terre. Mais quoi! Demanderons-nous la perfection acquise à ceux qui doivent apprendre de nous à l'acquérir? Assurément non : ce qu'il faut, c'est de trouver, dans les sujets par nous choisis, des aptitudes qui promettent la fécondité à nos efforts.

Il faudrait d'abord que l'enfant eût reçu de ses parents une première teinte d'éducation chrétienne. Rien ne remplace cette couche primitive de foi que dépose, sur une conscience à peine éclose, la tendresse religieuse d'une mère. Quand une âme porte cette première trace de Dieu, il est toujours possible de la former aux vertus chrétiennes; quand ce bonheur lui a manqué, il sera toujours difficile d'en suppléer le bienfait. Mais où trouver maintenant de ces foyers vénérables, où les mains de la mère dirigent encore vers l'image bénie du Sauveur les premiers regards et les premiers baisers de l'enfant? Sans doute le nombre en décroît chaque jour dans les agglomérations ouvrières de nos grandes villes. Toutefois il s'en trouve encore. La visite d'un malade, les secours donnés à une pauvre famille, la confession, les catéchismes, toutes les formes du ministère sacerdotal fournissent au prêtre attentif quelqu'un de ces hasards

heureux, qui lui révèlent, dans un coin obscur de la cité, le trésor caché d'un intérieur chrétien, et, dans cet asile, la présence d'un enfant qui a grandi à l'ombre de la foi paternelle, et que les nécessités de la vie vont livrer à l'action corruptrice de la rue et de l'atelier.

Voilà celui qu'il faut choisir. Mais peut-être s'offrira-t-il trop rarement à votre choix. Alors prenez ailleurs ceux en qui vous trouverez du moins ces conditions essentielles : une nature honnête, franche, douée de ressort moral, une intelligence déjà en possession d'une instruction commune en matière religieuse. Enfin que, du jour où cette jeunesse choisie franchit le seuil de la maison qui la doit abriter, elle sache ce qu'on attend, ce qu'on veut d'elle. A quoi sert de dissimuler le but? Il s'agit de faire des hommes de foi, des chrétiens ; et l'enfant doit connaître le but où ses maîtres dirigent ses pas.

C'est ici le lieu d'indiquer sommairement les principaux procédés de la véritable éducation chrétienne. Nous n'avons pas la prétention de rien dire de nouveau[1], mais nous ne pensons pas non plus qu'il soit inutile de rappeler des principes ici tombés en oubli, là redoutés comme un fardeau trop lourd à la faible vertu des jeunes gens, ailleurs employés avec de telles réserves et d'une main si timide qu'ils en perdent le meilleur de leur efficacité.

De quoi s'agit-il donc? De ces choses très connues et très simples, qui s'appellent la *lecture spirituelle* et la *méditation*, *l'examen de conscience* et *l'aveu ou la coulpe*, la *direction*, *l'amitié*.

La *lecture spirituelle* est destinée à l'instruction de l'âme chrétienne. Elle expose et commente le code de cette vie

1. Quand M. Timon-David, de Marseille, publiait son livre de la *Direction des œuvres de jeunesse*, tout en ne faisant que résumer les enseignements des anciens et des maîtres, il rendait à ses collègues dans l'apostolat de la jeunesse un service signalé, dont ils n'ont pas cessé de lui être reconnaissants.

qu'on a si bien appelée *intérieure*, par opposition à la *vie du dehors*. Celle-ci est tantôt la vie des sens, tantôt la vie de l'homme intellectuel, tantôt la vie de l'homme social; mais elle est toujours, même quand elle se recueille dans le silence de l'étude, elle est toujours, en quelque façon, une vie du dehors, parce qu'elle est extérieure à ce sanctuaire intime où Dieu parle à l'âme et lui communique sa propre vie.

Or, la vie intérieure ne se devine pas; elle est une science et un art, elle a besoin d'être enseignée. Le premier livre venu où il est parlé de devoirs religieux ne donne pas la matière d'une *lecture spirituelle*[1]. Mais, ce livre trouvé, on ne saurait dire tout le fruit qu'en retire une âme de bonne volonté, ni combien cet enseignement suivi lui épargne d'efforts mal employés, de découragements ou d'erreurs.

A la lecture spirituelle, il faut joindre la *méditation*[2] dont elle est l'aliment. La méditation joue dans la vie chrétienne le rôle de la réflexion dans la vie d'étude. Ce qu'on a recueilli sur les lèvres ou dans les écrits du maître, on travaille à se le rendre *personnel*, pour arriver à une conviction forte et féconde.

Grâce à ces deux premiers exercices, le disciple arrivera vite à cette persuasion que tout, dans sa vie, doit converger vers le but unique de son perfectionnement moral. C'est alors que *l'examen de conscience* se présentera à lui comme un moyen puissant d'y atteindre. Du moment qu'il

1. La *Perfection chrétienne*, de Rodriguez, nous paraît, entre autres, atteindre ce but. Il conviendrait seulement d'en élaguer des histoires surannées et des applications trop spéciales aux religieux de la Compagnie de Jésus.

2. Cette méditation doit et peut être très sérieusement faite. M. Allemand et M. Timon-David assurent tous deux, pour en avoir fait une longue expérience, que les enfants et les jeunes gens sont parfaitement capables de méditer, d'après une quelconque des méthodes indiquées par les maîtres de la vie spirituelle.

ne marche pas au hasard, qu'il sait où sa vie le mène, il doit se demander fréquemment s'il n'a pas perdu la route et s'il s'oriente fréquemment vers le terme. Cette réflexion, ce regard intérieur ne dépassent pas les facultés morales de l'enfance; c'est l'œuvre de l'éducation chrétienne d'en faire contracter aux âmes la vigoureuse habitude.

Et remarquons que cet examen doit entrer dans les plus grands détails; il ne suffit pas qu'il porte sur les fautes de la journée : de temps en temps du moins, il faut qu'il s'arrête sur le progrès des vertus ou des défauts, sur la pureté des intentions, sur la valeur des dispositions morales. Qu'on ne taxe pas ces choses de puériles. Des hommes supérieurs en ont reconnu l'importance, en ont adopté la pratique[1], et l'on peut dire que, sans leurs secours, il n'y a de perfection ni humaine, ni chrétienne. Le moraliste éminent que nous avons déjà cité a parlé de l'*examen* en homme qui en comprend la valeur[2] : ... « l'*examen de conscience :* ne sourions pas de « ce mot. Des hommes comme Sénèque ont recommandé « cette pratique, la plus fortifiante qui soit au monde. « Cette obligation de rentrer en soi-même à de certains « intervalles et d'interroger le dernier fond de l'être, ce « fond qui échappe au regard et à l'appréciation des « hommes; une scrupuleuse surveillance qui s'exerce sur « la naissance et le développement des penchants, sur la « complicité secrète de l'âme pour le mal ou sur la mol- « lesse de la répression; un vif désir d'être sincère avec

1. On peut voir dans la *Vie de Franklin*, par M. Mignet, la formule d'examen de ce grand homme.

2. Caro, *Nouvelles études morales*, loc. cit.

Si nous citons volontiers, sur ces sujets de spiritualité, un écrivain tel que M. Caro, ce n'est pas, bien entendu, que nous pensions à lui attribuer la découverte de vérités tant de fois répétées par tous les maîtres de la vie spirituelle; mais il nous semble que cet enseignement chrétien reçoit ici du témoignage indépendant d'un moraliste une confirmation philosophique qui n'est pas sans utilité pour certains esprits.

« soi, une noble joie (sans orgueil pourtant et sans pré-
« somption, car cela gâterait tout) de se sentir plus cou-
« rageux et plus fort; ou, ce qui arrive plus souvent, des
« tristesses salutaires, des hontes généreuses qui suivent
« la découverte de nos infirmités cachées, l'humiliation
« de se trouver si loin encore du but entrevu ou espéré;
« et, pour conclure, une décision vigoureuse qui prépare
« l'avenir en condamnant le passé, n'est-ce pas là une
« merveilleuse hygiène de l'âme, et la pure morale philo-
« sophique ne l'a-t-elle pas adoptée pour elle-même? »

Oui certes, et le besoin en est vivement senti de tous ceux qui s'intéressent à la culture des âmes. Les auteurs de ces lignes recevaient dernièrement, dans la maison d'apprentis qu'ils dirigent, la visite d'un protestant[1], membre de la grande société formée en Angleterre pour l'établissement des *cercles d'ouvriers*. En homme d'expérience, le visiteur s'enquérait des moindres détails du règlement; et quand on en vint à l'examen de conscience, il demanda avec le plus grand intérêt si cet examen était distinct de la confession sacramentelle et sur quoi il portait. Or, sur les explications qui lui furent données, il ne put refuser sa haute approbation à ce procédé, surtout lorsqu'il lui fut dit que, une fois par semaine, l'aveu public des fautes était librement pratiqué[2].

C'est en effet, à cet aveu public, soit du moins privé, qu'il faut tâcher d'amener le disciple. Un des grands bienfaits de l'examen de conscience c'est que, en habituant l'enfant à la sincérité avec lui-même, elle le prépare à la franchise avec les autres. La franchise n'est pas naturelle aux enfants; mais elle s'acquiert, et il faut

1. M. H. P., secrétaire de l'*Union des Clubs ouvriers*, à Londres.

2. C'est la *coulpe* ou le *chapitre* des religieux, attempéré à la force morale des enfants, et dégagé prudemment de tout ce qui pourrait emprunter à la sincérité un prétexte pour le scandale.

l'exiger tout d'abord. Il est des natures foncièrement dissimulées : celles-là sont à peu prés incorrigibles, il faut les exclure. Les autres doivent être guéries du mensonge par une sévérité impitoyable. N'oublions pas qu'il s'agit de former des âmes qui trouvent en elles-mêmes la raison du devoir : si elles ne s'habituent pas de bonne heure à regarder comme suffisante la surveillance de leur conscience, indépendamment de tout contrôle extérieur, tout effort est perdu, toute peine stérile : on peut faire avec elles de la discipline, on ne fera jamais d'éducation. C'est trop peu même de cette sincérité qui exclut le mensonge : la loi morale s'en contenterait, la loi d'éducation est plus exigeante. Elle veut un luxe de franchise qui aille jusqu'à l'aveu spontané des fautes; elle demande à l'enfant ce scrupule d'honneur qui lui rend insupportable une approbation que dément sa conscience, un regard bienveillant qu'il sent n'avoir pas mérité. L'homme d'éducation devra toujours se tenir à portée de ces confidences, qui soulageront la délicatesse oppressée de cette jeune âme; il sera prêt sans cesse à recevoir les aveux, à en deviner la préparation dans le cœur inquiet du jeune homme, à en faciliter l'expression sur ses lèvres, à en récompenser le courage par un accroissement d'estime, d'affection et de confiance.

Recevoir les confidences des enfants fait partie du ministère de la *Direction*, qui est le *côté actif* de l'éducation chrétienne, et, comme on l'a bien nommée, le *gouvernement de la vie intérieure*.

« La *Direction*[1] n'usurpe aucun des droits réservés au tribunal de la pénitence. En toute occasion, les maîtres de la vie spirituelle rappellent cette distinction des deux ordres et des deux sphères d'action : la confession et la

1. Caro, *loc. cit.*

direction. Le *directeur* n'est pas le même que le confesseur. On doit à l'un l'aveu des fautes, à l'autre la confidence des peines secrètes et des troubles. L'un a le pouvoir d'absoudre, l'autre n'a que le pouvoir de conseiller. L'un est, si je puis dire, le ministre impersonnel de Dieu, l'autre est un ami supérieur, c'est à la fois un confident et un maître. »

Soutenu par ce confident et guidé par ce maître, l'enfant marchera sûrement à la lumière de sa conscience. Mais plus il avancera dans le chemin, plus il rencontrera souvent le *sacrifice*, qui est la loi de la vie morale. L'énergie de sa nature ne saurait suffire à le lui faire embrasser, du moins avec cette constance sans laquelle il n'y a pas de résultat durable : la foi, la grâce, l'amour de Jésus-Christ doivent s'unir pour former en lui ce composé merveilleux dont le christianisme a le secret : l'*esprit de sacrifice*. On ne cherchera pas à y fournir un aliment par les tracasseries multipliées de la règle. Non, car il s'agit de préparer à l'âme une force pour les combats de la vie réelle; pourquoi donc recourir à des difficultés factices qui mécontentent la raison, tout en fatiguant la volonté? Bien loin de prodiguer les interdictions et les barrières, la règle devra, au contraire, à la faveur du petit nombre, se rapprocher autant que possible de la forme commune de la vie et réduire ses exigences de telle sorte que la nécessité s'en fasse sentir d'elle-même au bon sens de ceux qu'elle atteint. Mais en dehors des prescriptions superflues, quel vaste champ ne reste pas ouvert, dans la vie de chaque jour, à la pratique du sacrifice? D'ordinaire on a peur d'en prononcer le nom, d'en formuler la loi; on ne croit pas les âmes d'enfants capables d'en porter la rigueur; on aime mieux leur dissimuler le côté pénible du devoir, on essaie de leur persuader que le plaisir est pour eux là où ils redoutent la peine. Efforts

perdus, fraude inutile : l'enfant est clairvoyant, il ne se trompe pas sur ce qui lui plaît ni sur ce qui lui coûte; mais il est capable de sacrifier l'un et d'embrasser l'autre. Dites-lui franchement ce que Dieu lui demande ; initiez-le au mystère de la croix, proposez-lui de suivre Jésus-Christ par le chemin qu'il a tracé, celui de l'abnégation et de l'oubli de soi : la sublimité de ce précepte trouvera un écho dans la générosité de son âme et y allumera la noble passion du sacrifice.

Telle est la pratique de la *Direction spirituelle*. Par elle certaines âmes privilégiées, cédant à une forte et sage impulsion, parviennent jusqu'à l'héroïsme. Mais ce qu'on ne saurait manquer d'obtenir par ce moyen, c'est du moins ce niveau commun de bonne volonté qui crée, dans une réunion de jeunes gens, une émulation générale de foi et de vertu.

Au sein d'une telle *famille* d'enfants chrétiens, comment resterait-il une place pour ce fléau qu'on appelle l'*esprit écolier?* Défiance à l'égard des maîtres, haine du règlement, ligue permanente contre l'autorité, organisation de la paresse, de la dissimulation, du mensonge, tels sont les éléments qui composent ce mélange odieux, bien fait assurément pour décourager le zèle des pères de l'enfance. Mais d'où vient un si grand mal ? Assurément il a sa racine dans les penchants mauvais de la nature humaine et dans cette fermentation funeste qui s'établit spontanément par le contact des vices individuels. Toutefois n'est-il pas permis d'ajouter que si tant d'enfants, entrés bons et droits au collège, deviennent, en peu de temps, victimes de cette influence perverse, c'est faute d'avoir trouvé dans ceux qui les dirigent une ouverture pour y répandre les sentiments vrais de leur âme? Absorbés, malgré eux, par le soin du nombre et par la préoccupation des études, les maîtres ont laissé le cœur du

nouveau venu dans l'isolement le plus complet et le plus douloureux; en même temps ses moindres démarches étaient placées sous la surveillance d'une règle sévère, sous la sanction d'une discipline impersonnelle et rigoureuse : comment cette âme, déjà préparée à la révolte, n'aurait-elle pas accueilli les avances de ceux chez qui la haine a déjà remplacé, depuis longtemps, la naïveté de leurs premiers chagrins?

Mais si le maître est un père toujours accessible aux confidences de ses enfants; si la punition est rare, juste, *personnelle*, librement consentie par le coupable à la suite d'un libre aveu; si tous les camarades qui entourent le nouveau venu sont eux-mêmes, et bien plus que lui, dans des rapports de franche intimité avec celui qui commande au nom de Dieu, l'esprit écolier ne saurait naître et grandir, car c'est une plante vénéneuse qui ne croît point sur la terre de la confiance.

Un dernier mot, et nous avons achevé l'indication sommaire des moyens d'éducation. Il s'agit de l'amitié chrétienne.

L'amitié, moyen d'éducation! Voilà qui pourra sembler un paradoxe aux praticiens de l'éducation collective. Et certes, sous ce beau nom, il s'est abrité tant d'abus; le vrai, en cette matière, est si difficile à discerner du faux, le sérieux du frivole; la pratique de l'amitié est si peu en harmonie avec les habitudes et le mécanisme de la vie commune; enfin la surveillance en est si délicate, si odieuse et si malaisée qu'on s'explique, en quelque manière, les répugnances instinctives des hommes d'éducation pour tout ce qui tend à créer entre élèves des liens plus intimes et plus particuliers. Mais quoi? Pour bannir le nom, supprimez-vous la chose? Pour craindre les abus, annulerez-vous tout un côté, et des meilleurs, de la nature humaine? Persuaderez-vous à des enfants que ce qui

est bon, utile, honorable en dehors du collège, ne saurait être, sur les bancs, qu'un intolérable désordre? Et, si vous ne persuadez pas leurs esprits, ferez-vous autre chose, par la rigueur des prohibitions, que de les pousser à la révolte et de les entraîner, de dépit, dans les abus vraiment dangereux de la chose que vous voulez proscrire?

Mais laissons la critique, toujours plus aisée que l'art, et revenons à notre sujet. Pour nous, les difficultés sont singulièrement amoindries : le petit nombre de nos élèves, la douceur de la règle, les habitudes de confiance et de franchise, l'esprit chrétien qui préside à tout, voilà bien des garanties inconnues aux maisons d'éducation publique. Dans ces conditions toutes spéciales, que nous supposons réalisées, l'amitié va devenir un moyen de formation. Elle transforme les meilleurs de nos disciples en coopérateurs de notre zèle; non pas qu'on les invite à simuler une sympathie factice, pour gagner la confiance d'un camarade; non, il s'agit d'une amitié véritable, qui doit naître spontanément, sous peine d'encourir le reproche d'hypocrisie. En dehors de cette liaison, il y aura toujours l'esprit de charité qui s'impose au nom du christianisme; c'est là le seul lien nécessaire, obligatoire entre les membres de la famille d'adoption. Mais si la sympathie des caractères fait naître entre deux enfants un sentiment plus intime, il leur appartient de l'accueillir comme un don de Dieu, et de le relever aussitôt par le désir d'en faire un moyen de perfectionnement réciproque. On s'aime parce qu'on s'aime, et non parce qu'on a résolu de s'aimer; mais on se sert de cette affection pour se soutenir et s'aider dans le bien. L'amitié est un crédit puissant, elle donne le droit de demander, d'exiger en son nom : le meilleur des deux amis s'en servira pour demander, pour exiger ce qui doit rendre son ami meilleur. L'amitié est une communication parfaite; elle met en

commun les pensées, les sentiments, les désirs et fait chacun des deux amis riche de la richesse des deux. La mutualité dans l'enseignement a produit des merveilles[1]: et l'on rejetterait de parti pris la mutualité dans l'éducation? Non, ne rejetons aucune des forces vives que le Créateur a mises dans les âmes ; mais plutôt soumettons-les à la direction de la conscience, à la surveillance de la sagesse, à l'impulsion de l'amour de Dieu. Par là nous aurons atteint, du plus près possible, à la perfection de l'éducation, œuvre naturelle et surnaturelle tout ensemble, puisqu'elle a pour objet de développer la nature, et pour mission de l'élever au-dessus d'elle-même jusqu'à ce niveau supérieur où Dieu lui-même nous communique sa vie.

Il faut conclure ces réflexions. Tous les temps appartiennent au Christ; notre temps doit lui appartenir. A nous de le lui gagner. Mais que sommes-nous dans ce siècle, nous, les hommes de l'Évangile? Le siècle n'a pas besoin de nous pour vivre, pour marcher dans la voie de la science, de l'industrie, de la richesse : mais ce qui ne peut se passer de nous, ce sont les âmes. Saisissons les âmes des savants et des travailleurs, et, comme les âmes sont individuelles, prenons-les une à une, versons-y la foi, nourrissons-y l'amour. Un jour peut-être le monde se réveillera chrétien, chrétien par la force du nombre et par la grâce de l'éducation individuelle.

1. On se rappelle les résultats immenses obtenus par l'enseignement mutuel, que l'abbé Gauthier inaugurait en Angleterre, puis importait en France, au commencement de ce siècle.

LES MAIRES ET LES ÉCOLES PENDANT LE SIÈGE [1]

C'est l'erreur héréditaire de tous les partis, qu'un mouvement politique porte au pouvoir, de croire que le salut de la patrie dépend du triomphe de leurs opinions particulières. Rien de plus naturel que ce raisonnement : « Puisque le pays, mécontent du régime que nous remplaçons, nous a choisis pour le remplacer, c'est apparemment que nos idées sont les idées du pays. Hâtons-nous donc de les appliquer. De tous nos livres, dissertations et systèmes, vite, faisons des décrets ! L'opinion est si changeante ! demain peut-être elle aura tourné contre nous ; mais du moins nos lois resteront et le pays sera sauvé. »

Oui, ce raisonnement est naturel, parce que l'amour-propre, la naïveté, l'outrecuidance le sont aussi. Mais il est permis de s'étonner que des esprits distingués n'aient pas encore appris à en reconnaître la fausseté.

Si la liberté, les droits du peuple, la garantie des intérêts de tous sont quelque chose ; si le bien public est la véritable raison du pouvoir; si toutes les idées qu'on a coutume aujourd'hui de rattacher au nom de République, mais qui sont, à bien prendre, le fonds commun de tout gouvernement honnête, ne sont pas de vains mots, le rôle de l'autorité n'est pas de servir d'instrument à mes-

1. Ch. Douniol, libraire-éditeur, à Paris, novembre 1870.

sieurs tels et tels, pour imposer à la nation l'application des théories qui leur sont chères, mais bien de favoriser le libre jeu des institutions nationales, le libre exercice de l'activité privée, la libre expression des tendances et des opinions particulières, sous la garantie de la paix publique et du respect de la Loi.

Si un parti perd le pouvoir, c'est qu'il a manqué à ce programme au profit de ses vues et de ses désirs ; si un autre parti est appelé à gouverner en sa place, c'est pour mieux jouer le rôle impersonnel que l'autre n'a pas su comprendre ou accepter,

Si les hommes du 4-septembre ont prétendu fonder la République en France, ils devaient, avant toute chose, donner l'exemple de ce désintéressement nécessaire. S'ils se contentaient d'un titre provisoire et d'une mission de *défense nationale*, l'obligation devenait pour eux plus étroite encore d'éviter tout ce qui pouvait ressembler à une intervention personnelle et égoïste dans les affaires intérieures du pays.

L'ont-ils fait ? Ce n'est pas ici le lieu de poser et de résoudre cette question générale. Mais puisque, contre tout droit et contre toute attente, des hommes, chargés uniquement de chasser l'étranger, ont mis la main sur les intérêts sacrés de l'enseignement populaire ; puisque, parmi les inquiétudes d'un siège, dans la capitale devenue un camp, ils ont trouvé le loisir et pris la liberté de s'occuper des écoles, il appartient à tous les citoyens de juger leur conduite, et l'appréciation de ce qu'ils ont fait en cette matière ne saurait être indifférente à personne.

La question scolaire a été soulevée dans plusieurs arrondissements de Paris; mais on ne saurait disputer au XIe le double honneur d'avoir, le premier, servi de théâtre au zèle intolérant des ennemis de la liberté, et

d'être le seul dans lequel les mesures annoncées ailleurs avec éclat aient été entièrement exécutées.

Lors de l'investissement de Paris, vers le milieu du mois de septembre, toute pensée, toute activité était tournée vers l'ennemi ; la situation intérieure ne comptait plus, toute vie semblait suspendue, il n'y avait plus que la défense. Mais une tension aussi forte ne saurait être de longue durée. Une population de deux millions d'âmes ne peut pas vivre comme une armée ; une foule de détails la rappellent chaque jour au sentiment de besoins très divers, qui, pour n'avoir pas trait aux choses de la guerre, n'en sont pas moins impérieux. De ce nombre est l'éducation de l'enfance.

Que faire de ce peuple d'enfants parisiens, presque doublé par l'immigration des campagnes ? Fallait il prolonger indéfiniment l'oisiveté stérile qui le livrait à tous les périls de leur âge ? Déjà de toutes parts le sentiment public réclamait contre cet abus, et le Gouvernement de la défense ne fit que répondre au vœu général, lorsque, dans les derniers jours de septembre, il invita les maires à pourvoir au plus tôt à la réouverture des écoles, à s'occuper même d'en multiplier le nombre.

Les instituteurs communaux du XIe arrondissement avaient reçu de la mairie l'avis d'ouvrir leurs cours le lundi 3 octobre, et tous se préparaient à le faire, lorsque, le 30 septembre au soir, une affiche blanche vint étaler sur les murailles cette étrange notification :

« La municipalité du XIe arrondissement a décidé à
« l'unanimité que, à partir de ce jour, l'enseignement
« donné aux enfants, dans les écoles de cet arrondisse-
« ment, sera purement laïque.

« Les instituteurs seront choisis en dehors des corpo-
« rations religieuses.

« Un avis fixant le jour de l'ouverture des classes sera « prochainement publié. »

Il y avait dans ces quelques lignes plus d'un sujet d'étonnement.

Avant tout, qu'était-ce que cette *municipalité ?* Depuis le 4 septembre, Paris avait un maire siégeant à l'hôtel de ville. (Cette magistrature éphémère, disons-le en passant, aurait aussi bien fait de ne point naître, quelles que soient les fleurs dont le *Journal officiel* se plaisait naguère à orner sa tombe.) Le maire de Paris avait nommé, dans les vingt arrondissements, des maires et des adjoints provisoires. Le XI[e] arrondissement en était à son troisième magistrat depuis trois semaines. Mais jamais il n'avait été question, là ni ailleurs, d'une municipalité formant conseil, et pouvant *décider à l'unanimité* quelque chose. M. Mottu avait bien pu grouper autour de sa personne une commission de seize membres, pour s'occuper de boucherie, d'équipement ou de toute autre chose. Mais la volonté du citoyen-maire ne suffisait pas pour conférer à ce groupe d'individus les attributions d'un conseil municipal.

Mais que *décidait-elle* cette *municipalité ?* Elle décidait l'exclusion de toute une catégorie de citoyens des fonctions de l'enseignement public. Un vrai corps législatif n'eût pas fait davantage. Une loi d'incapacité, ce n'est pas mal pour un début.

Ainsi, la *municipalité* en question n'était rien, et elle parlait ; elle parlait pour faire une loi d'exclusion, et cette loi, elle la portait en opposition avec la loi existante.

Désormais, disait-elle, les instituteurs seront choisis en dehors des corporations religieuses.

Choisis, soit, mais choisis par qui ? Par celui auquel la Loi défère le droit de nomination. Or, la nomination des

instituteurs appartient au Préfet sur le rapport de l'inspecteur d'Académie (Loi du 14 juin 1854, art. 8). Le conseil municipal présente seulement une liste de trois candidats, et à Paris, vu l'absence de tout conseil municipal élu, c'est l'inspecteur d'Académie chargé de l'enseignement primaire qui fait seul les présentations. Donc, la *municipalité* Mottu et compagnie signifiait au pouvoir central qu'il eût à ne plus nommer que des laïques aux écoles du XIe arrondissement. Et si M. Jules Ferry et M. Étienne Arago, héritiers, au moins solidairement, des pouvoirs de l'ex-préfet de la Seine, eussent voulu user de leur droit pour nommer des congréganistes, la *municipalité* s'engageait à y contredire. Vit-on jamais plus étrange et plus audacieuse usurpation ?

Cependant l'affiche blanche s'étalait tranquillement sur les murs, et le public ne semblait pas d'abord s'émouvoir de ce qu'elle contenait d'énormités.

Qu'allaient faire les instituteurs congréganistes en présence de cette mesure inattendue ?

Le XIe arrondissement comptait quatorze établissements, neuf écoles et cinq asiles, confiés depuis des années par la ville à diverses congrégations religieuses des deux sexes. Tous les directeurs et bon nombre de maîtres étaient munis du brevet de capacité ; des succès soutenus dans tous les concours venaient chaque année justifier la confiance des parents. Treize établissements laïques existaient d'ailleurs pour assurer la pleine liberté du choix ; et, à la faveur de cette liberté, une préférence marquée des familles pour les écoles congréganistes assurait à celles-ci l'avantage d'être toujours les premières remplies, de compter même, sur les registres de la mairie, un très grand nombre d'élèves expectants.

Telle était la situation qu'un arrêté sans nom, émané d'une commission sans mandat, venait brusquement anéantir.

Forts de leur droit, appuyés d'ailleurs sur l'avis officiel précédemment reçu, les Frères des écoles chrétiennes se préparaient, malgré tout, à ouvrir leurs classes le 3 octobre.

La mairie s'en doutait ; aussi, dès le matin de ce jour, un piquet de gardes nationaux envahissait la cour de chacune des écoles ; des hommes armés qui, plus d'une fois sans doute, suivant l'usage de leurs pareils, avaient trouvé bon d'insulter les *robes noires* en leur criant : *Un fusil! aux remparts!* trouvaient glorieux maintenant de quitter le rempart pour l'école et d'employer le fusil à garder les *robes noires!*

Bon nombre d'enfants se présentèrent en effet ; mais, devant les baïonnettes, ils furent forcés de rétrograder.

Grand émoi des parents, étonnement général. C'est l'événement du jour: on en parle partout, ici pour se plaindre, là pour exalter le maire libre penseur ; mais, comme il arrive toujours quand le mal est le plus fort, c'est tout bas qu'on se plaint, c'est tout haut qu'on exalte: tel est, en France, le courage civique des honnêtes gens.

Que disait cependant le gouvernement?

Rien.

Quoi, rien? Mais la loi violée, les droits acquis foulés aux pieds, le maire de Paris compté pour rien, une mairie provisoire d'arrondissement devenue un petit empire, où l'on décrète, réforme, légifère, sans tenir aucun compte de l'autorité centrale? Oui, tout cela criait; mais le gouvernement n'entendait pas; et il se taisait; et il se serait tu longtemps encore, si l'opinion n'était venue secouer sa torpeur et lui imposer d'office une indignation qui ne lui était pas naturelle.

Le *Journal officiel* du lendemain (4 octobre) donnait, jusqu'à un certain point, l'explication de cette longanimité du pouvoir.

On y voyait paraître, en effet, un arrêté du maire de Paris instituant, d'accord avec le ministre de l'Instruction publique, une Commission, siégeant à l'Hôtel de Ville, et chargée *d'examiner toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement communal, à tous les degrés, dans la ville de Paris.*

Sur les vingt-cinq membres nommés (je ne parle pas ici des deux secrétaires) à peine s'en trouvait-il un ou deux qui ne fussent connus pour leurs opinions ouvertement hostiles à l'enseignement religieux [1].

Et parmi ces vingt-cinq noms figurait celui de M. Mottu.

Ainsi, trois jours après qu'il avait attenté aux droits du Pouvoir, le Pouvoir l'appelait dans ses conseils, sur les matières même où l'usurpation avait été commise.

Entre amis, il faut se passer bien des choses!

Du reste, la Commission ne perdit point de temps : il lui tardait, semble-t-il, de donner raison à M. Mottu.

Dès le 6 octobre, elle tenait sa première réunion, et, avant tout examen, comme point de départ de ses travaux, elle posait les quatre principes suivants :

L'enseignement est libre.

L'instruction primaire est obligatoire.

L'enseignement primaire, dans les écoles de l'État ou de la commune, est gratuit.

L'enseignement primaire, dans les écoles de l'État ou de la commune, est laïque.

On ne va pas plus vite en besogne. On ne fait pas plus aisément bon marché des droits acquis et des opinions

1. Voici la liste des membres :
Président, M. Pelletan. — Vice-présidents, MM. Vacherot, Carnot, Ernest Laugier. — Membres : MM. Henri Brisson, Clemenceau, Taxile Delord, Despois, Dr Dujardin-Beaumetz, Émile Durier, Fr. Favre, Dr Hébert, Hérisson, Hérold, Lavertujon, Leblond, Alb. Le Roy, Mathias, Marguerin, Henri Martin, Morel, Mottu, Dr Bouchet, André Rousselle, Ch. Sauvestre.

bien connues d'une fraction considérable de la population.

En même temps qu'elle posait ces principes, la Commission nommait une *sous-commission* pour examiner la situation des écoles primaires de Paris. Les membres étaient MM. Carnot, Despois, Morel, Mahias et Albert Le Roy. L'examen ne fut pas long. Le surlendemain, 8 octobre, la commission se réunissait de nouveau, et M. Albert Le Roy lisait, au nom de la sous-commission, un rnmarquable rapport, d'où se dégagent clairement les faits suivants :

D'après le recensement fait en juillet dernier par les maires des vingt arrondissements, l'enseignement communal laïque occupe à Paris 195 établissements, l'enseignement congréganiste 141 (54 de moins).

L'enseignement laïque s'adresse à 40.640 élèves des deux sexes, l'enseignement congréganiste à 41.681 (1.041 de plus).

L'enseignement laïque est donné par 337 maîtres et maîtresses, l'enseignement congréganiste par 548 (211 maîtres de plus).

Et cependant l'enseignement laïque, donné par moins de maîtres à un nombre d'enfants presque égal, coûte à la ville 966.300 francs par an, l'enseignement congréganiste 539.350 (426.950 francs de moins).

Cette différence tient au chiffre moins élevé des traitements alloués aux congréganistes, en raison des avantages de la vie commune et du célibat, au point de vue économique.

Pour remplacer les congréganistes par un nombre égal de maîtres laïques (et qui ne voit l'avantage de ne pas diminuer le nombre des maîtres?), il faudrait ajouter plus de 500.000 francs au budget communal de l'instruction primaire.

Passant ensuite à l'examen spécial des écoles du XIe arrondissement, le rapporteur y signalait un excès de 1.385 élèves des deux sexes en faveur des établissements congréganistes.

Il indiquait la situation particulière de trois grands établissements, que des clauses spéciales, annexées aux contrats qui les avaient fait passer aux mains de la ville, affectaient à l'enseignement congréganiste. « Les locaux « de la rue Servan, de la rue Oberkampf et de la rue Saint-« Bernard, disait-il, ont été *acceptés* par la ville avec des « charges qu'il ne semble pas facile de repousser. »

Ainsi le seul arrondissement de Paris où les écoles congréganistes eussent été fermées était celui-là même où la chose paraissait plus qu'ailleurs impossible.

Aussi, malgré ses préférences ouvertement avouées pour l'enseignement laïque, et bien qu'il proposât à la ville de Paris de ne plus confier à l'avenir d'établissement communal à aucune congrégation, le rapporteur ne pouvait s'empêcher de conclure en ces termes : « Les diffi-« cultés qu'on vient d'exposer ont paru à la sous-commis-« sion de nature à ne pas être immédiatement résolues, « et à empêcher l'application complète, pendant le siège, « du principe de l'enseignement laïque. »

Il est impossible d'exprimer plus clairement ses sympathies pour les idées et les tendances dont M. Mottu s'était inspiré dans ses actes irréguliers. Et cependant le droit était si fort qu'il arrachait au sympathique rapporteur, contre l'auteur de ces actes, une éclatante condamnation !

Évidemment, en face d'une injustice et d'une illégalité flagrante, le gouvernement allait parler.

Mais non. Les jours se passaient sans que l'autorité rompît le silence.

Heureusement, la conscience publique se chargea de le rompre.

Dès le 5 octobre, une affiche étalait sur les murs la protestation de deux prêtres qui, s'inspirant uniquement des intérêts du peuple et de l'enfance, signalaient aux ouvriers du XI[e] arrondissement la loi violée, les droits des familles foulés aux pieds : « Jusqu'ici, leur disaient-ils, vous avez « eu la liberté du choix entre les écoles laïques et les « écoles congréganistes... Demain, si l'injustice triomphe, « vous ne l'aurez plus... Il faut des écoles laïques, mais « il faut aussi des écoles congréganistes, parce qu'il faut « la liberté, parce qu'il faut la justice, parce que nous ne « voulons accepter des lèvres de personne cette parole : « Vous haïrez ce que je hais, et vous n'aimerez que ce « que j'aime... [1] »

Ce cri de la conscience outragée ne demeura pas sans écho; divers organes de la presse ne tardèrent pas à y répondre. Du reste, M. Mottu se chargea lui-même d'attiser le feu de l'indignation publique, en poursuivant le cours de ses usurpations. Le 11 octobre, des maîtres et des maîtresses enlevés aux établissements laïques, où leurs services étaient nécessaires, venaient prendre possession des écoles et des asiles violemment enlevés aux Frères et aux Sœurs. On vit alors commencer l'étrange situation qui dure encore. Impuissant à révoquer des titulaires régulièrement institués, impuissant par là même à leur nommer des successeurs, M. Mottu avait pris sur lui de leur donner des suppléants, et, sous les yeux des titulaires, nombreux et capables, que la force condamnait à se croiser les bras, les suppléants, en nombre insuffisant, venaient faire inutile et incomplète besogne, au détriment d'autres écoles où leur place demeurait inoccupée.

En même temps, des *inspecteurs* et des *inspectrices* commissionnés par le maire (nouvelle irrégularité) entrepre-

1. Voir le texte entier de la protestation dans l'*Univers* du 6 octobre et dans le *Français* du 7.

naient dans la plupart des écoles une campagne odieuse et ridicule : les crucifix, les emblèmes religieux étaient enlevés des murailles ; les maîtres et les maîtresses, convoqués à la mairie, recevaient des instructions, qui à l'inconvénient de heurter de front toute convenance joignaient celui d'être en opposition formelle avec la loi sur l'enseignement primaire et le règlement spécial de la ville de Paris [1]. On interdisait aux instituteurs de faire apprendre, dans les classes, le catéchisme et l'histoire sainte, et de conduire les enfants à l'église pour la messe du dimanche, ou pour les exercices préparatoires à la Première Communion.

Si M. Mottu s'était proposé de mettre en évidence ce qu'il reste de croyances chrétiennes au cœur des populations ouvrières, ce qu'il survit de sentiments religieux dans la masse du public parisien, il avait, à coup sûr, pleinement réussi. Aucune mesure n'était mieux faite pour blesser au vif les pères et les mères de famille que cette guerre judaïque déclarée à l'image et à la doctrine du Christ. Ceux qui habitent le XI[e] arrondissement, et que des fonctions de dévouement mettent en rapport journaliers avec le peuple, furent les premiers confidents des plaintes, les premiers témoins de l'indignation soulevée par l'impiété tracassière du maire iconoclaste. Mais bientôt, à la suite de deux lettres adressées à ce sujet aux journaux par M. le Curé de Sainte-Marguerite [2], la protestation devint publique et universelle.

1. Voir, dans l'*Univers* du 16 novembre, un article sur l'*Enseignement religieux dans les écoles primaires*. — L'auteur, après avoir montré que l'enseignement de l'Etat et de la commune, en France, n'est pas athée et ne peut pas l'être ; que l'éducation *morale et religieuse* est classée, de par la loi, parmi *les principaux devoirs de l'instituteur* ; rappelle les dispositions du *règlement pour les écoles publiques du département de la Seine*, dispositions qui *prescrivent* aux maîtres ce que M. Mottu prenait sur lui de leur *interdire*.

2. 13 et 14 octobre.

Cette fois, ce n'étaient plus seulement de nombreux organes de la presse, c'était la presse entière, si l'on excepte les feuilles de MM. Delescluze, Blanqui et Pyat, qui, d'une voix unanime, bien qu'au nom de principes différents, flétrissait l'intolérance étroite et jalouse dont fait preuve un magistrat provisoire, au mépris de la loi et des consciences. Citons, pour mémoire [1], le *Gaulois*, l'*Opinion nationale*, le *Soir*, le *Journal de Paris*, la *France*, la *Liberté*, le *Constitutionnel*, le *Paris-Journal*, l'*Electeur libre*, le *Journal des Débats*, le *Siècle*, le *National*, etc., sans oublier le *Figaro*, qui s'était déjà distingué parmi les réclamants de la première heure.

Sans doute, quelques-uns de ces articles (celui entre autres de M. Sarcey, dans le *Gaulois* du 16 octobre) s'inspiraient de sentiments dont nous n'avons pas à féliciter leurs auteurs. En prenant le parti des crucifix, du catéchisme et des robes noires, ces messieurs tremblaient de passer pour bigots, et, par précaution sans doute, émaillaient parfois leur prose de petites impiétés de bon goût. Mais tous attestaient l'existence d'un sentiment religieux très vivace avec lequel il faut compter et reprochaient sévèrement à M. Mottu d'avoir blessé ce sentiment, en même temps qu'il violait la loi au profit de ses passions personnelles. M. Legouvé, dans les *Débats* (16 octobre), plaidant la cause du *crucifix dans les ambulances* [2], signait sa lettre : *Vice-président de la commission pour la statue de Voltaire*. Bref, il devenait clair que la cause de l'enseignement religieux se confondait, dans l'opinion

1. Voir *Siècle*, 17 octobre; *Gaulois*, 16 octobre; *Opinion nationale*, 17; *Liberté*, 18; *Soir*, 18; *National*, 18 ; *Débats*, 16; *Constitutionel*, 13; *Opinion nationale*, 14; *Paris-Journal*, 14; *Electeur libre*, 16; *France*, 14; *Figaro*, 8 et 17; *Patrie*, 11; *Français*, *Univers*, *Gazette de France*, *passim*.

2. Le zèle de M. Mottu avait poursuivi l'emblème sacré jusque dans les ambulances municipales et les cantines de secours.

publique, avec le respect des consciences; et M. Mottu, réduit aux applaudissements du parti démagogique, se voyait classé parmi les ennemis de la liberté.

Le maire de Paris ne s'était pas attendu à tout ce tapage. Devant la violation de la loi, il s'était tu ; mais devant le soulèvement de l'opinion, il fallut, sinon parler, du moins agir. Le 18 octobre, M. Mottu fut révoqué et remplacé, comme maire provisoire, par M. Arthur de Fonvielle. Le public sut gré au gouvernement de cette concession, les gens de bien se prirent à espérer le rétablissement des droits méconnus : M. Mottu et ses assesseurs semblèrent vouloir eux-mêmes confirmer ces espérances, en soulignant, dans une protestation violente, la cause de leur révocation. « Citoyens, disaient-ils, nous sommes révo-« qués! Révoqués parce que nous avons voulu, dans nos « écoles communales, l'enseignement laïque qui fait les « citoyens, et parce que nous avons repoussé l'enseigne-« ment congréganiste qui forme les esclaves. »

Du reste, il était bien temps qu'un désaveu public de l'autorité vînt arrêter des entreprises qui n'auraient pas manqué de se reproduire avant peu dans d'autres arrondissements. Le choix de M. Etienne Arago, comme maire de Paris, les choix faits par M. Arago pour les mairies d'arrondissement, demeureront, entre tant de côtés faibles, les actes les plus malheureux et les moins honorables du gouvernement du 4 septembre. Déjà dans le IIIe arrondissement, M. Bonvalet avait eu lieu de montrer que les lauriers de Mottu l'empêchaient de dormir. A défaut d'une *commission municipale*, il avait formé une *commission des écoles*, qui, dans sa séance du 8 octobre[1], « prononçait « la suppression de l'enseignement communal congréga-« niste, et, sans vouloir en aucune façon gêner la liberté

1. Voir l'*Univers* du 12 octobre.

« de l'enseignement, déclarait confier désormais aux seuls « instituteurs laïques l'éducation publique des enfants « des deux sexes ».

C'est-à-dire que M. Bonvalet et sa commission s'attribuaient à leur tour, et contre la loi, la nomination et la révocation des instituteurs.

En même temps le maire conviait « les instituteurs et les « institutrices laïques qui voudraient entrer dans les « écoles communales à se présenter à la mairie ». Là des examens odieux mettaient les candidats en demeure de nier Dieu, la Providence, le fondement religieux de la morale : des jeunes gens et des jeunes filles capables étaient refusés, pour n'avoir pas conformé leurs réponses aux principes du positivisme.

Evidemment M. Bonvalet préparait son personnel et n'attendait qu'une occasion pour remplacer à son tour les Frères et les Sœurs. Ce qui ne l'a pas empêché de dire, quelques jours plus tard, qu'il songeait seulement à ouvrir de nouvelles *écoles laïques*, nullement à supplanter les congrégations. Certains hommes publics ont la mémoire courte [1].

Des tendances analogues se faisaient jour, vers le même temps, dans les IVe, XIVe et XVIIIe arrondissements, sous l'influence des maires Greppo, Ducoudray et Clemenceau.

Bref, il devenait évident que certains hommes profitaient de la crise que traversait le pays, pour introduire subrepticement dans l'enseignement primaire les réformes de leur goût. Certes, il y avait lieu de s'étonner que ces hommes eussent été investis de la confianae du maire de Paris, que le plus audacieux d'entre eux eût reçu, dans un document public, pour des faits, il est vrai, étrangers à la gestion scolaire, les éloges de M. Arago [2]. Mais enfin, il

1. Voir l'*Univers* du 24 octobre, Lettre de M. Bonvalet.
2. Dans une lettre publique, M. Arago appelle M. Mottu : *Ce digne maire.*

venait d'être révoqué. Tout allait donc changer de face.

C'est ici que la surprise augmente. La nomination de M. Arthur de Fonvielle à la mairie du XI[e] arrondissement, est du 18 octobre, l'élection qui l'écarta est du 5 novembre. Dans ces trois semaines d'administration, le successeur de M. Mottu ne fit rien, ne dit rien qui pût justifier l'attente générale. De sa part, nous le savons, cette abstention ne signifiait pas l'approbation des mesures violentes qui avaient amené la chute de son prédécesseur. Ses dispositions à l'égard de l'enseignement congréganiste tenaient moins, semble-t-il, de l'hostilité que de l'indifférence. Mais il avait un mandat, et ce mandat, il nous est permis de l'interpréter par sa conduite. Nous sommes obligés d'avouer que cette interprétation ne fait pas honneur au gouvernement. Dupe ou complice, il n'importe : l'autorité avait laissé violer la Loi ; contrainte par l'opinion, elle avait fait tardive justice en révoquant le violateur ; puis, escomptant sans doute la légèreté du public, elle s'était flattée qu'un changement de personnes fermerait la bouche aux plaignants, sans qu'il fût besoin d'aller jusqu'au rétablissement des choses. Destitué à grand fracas pour avoir supprimé les écoles congréganistes, M. Mottu, du sein de sa retraite, voyait subsister son œuvre et pouvait se réjouir d'avoir montré plus d'audace dans l'injustice que le Pouvoir ne faisait paraître de courage dans la réparation.

Vraiment, après tant de preuves de sa débilité, cette nouvelle faiblesse du gouvernement avait de quoi surprendre. Et, maintenant encore, on a peine à se l'expliquer, et, malgré soi, l'on est tenté de soupçonner, dans l'esprit de certains ministres, de secrètes connivences avec les auteurs des actes racontés plus haut.

Les rapprochements, du reste, ne manquent pas pour accréditer cette hypothèse.

Comment oublier la défiance tant de fois exprimée par M. Jules Simon, dans ses écrits, à l'endroit de l'enseignement congréganiste [1]; la composition de la *commission scolaire* exclusivement recrutée parmi les adversaires de cet enseignement; l'empressement au moins singulier de ce ministre à créer, à Paris, sans même attendre la fin du siège, deux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices [2], destinées « à nous donner plus tard, avec des citoyens, des épouses et des « mères républicaines »; la nomination d'un comité de dames, chargé d'examiner *les questions relatives à l'instruction des femmes et aux salles d'asile* [3], et dont le personnel n'a que trop d'éléments communs avec celui des fameuses *écoles professionnelles de jeunes filles*, ces créations chéries de M. Jules Simon [4]; les visites et les encouragements solennels dont MM. Jules Simon et Jules Favre trouvaient bon naguère d'honorer les créations analogues de M. Bonvalet [5]; enfin, comme pendant à la révocation de M. Mottu, la nomination de M. Asseline à la mairie du XIVe arrondissement, alors que les relations anciennes, la collaboration à une même œuvre de secte [6], la communauté de vues et de tendances entre ces deux hommes était un fait notoire?

Non, il n'est pas facile d'oublier ces choses, et, à moins de les oublier, il n'était pas aisé de croire à la sincérité parfaite du ministre et du maire central qui révoquaient un agent pour cause d'abus de pouvoir et envoyaient à sa

1. Cf. le livre de l'*École*.
2. Voir *Journal officiel* du 14 octobre.
3. Voir l'*Officiel* du 21 octobre et celui du 13 novembre.
4. On sait que tout enseignement religieux est exclu de ces écoles. Les dames nommées pour constituer le comité en question sont ou les directrices et patronesses des écoles professionnelles, ou les femmes des membres de la commission d'enseignement.
5. Il s'agit de cours normaux institués le 12 novembre dans le IIIe arrondissement. (V. l'*Univers* du 15 novembre.)
6. L'*Encyclopédie positiviste*.

place un autre agent pour maintenir et sanctionner cet abus.

De deux choses l'une : Ou le gouvernement approuvait, au fond, M. Mottu, ou il le blâmait : s'il l'approuvait, en le révoquant il a reculé devant l'opinion conservatrice et libérale; s'il le blâmait, en ne défaisant pas son œuvre il reculé devant la colère du parti démagogique. Dans les deux cas, il a reculé ; il a substitué à la politique des convictions la politique de la peur, il a jeté aux partis opposés comme une provocation d'audace, promettant d'avance au plus hardi l'encouragement de son silence et la garantie de l'impunité : comme toujours, c'est le parti injuste et violent qui a bénéficié de cette mollesse du pouvoir.

Quinze jours se sont écoulés; M. de Fonvielle, chargé de contenter tout le monde, n'a contenté personne. Voici venir la journée du 31 octobre, bientôt suivie du plébiscite et des élections municipales. A peine raffermi sur sa base par les 500.000 voix du 3 novembre, le Gouvernement éprouve le besoin de risquer une partie nouvelle. Ce fut alors que plus d'un arrondissement se chargea de lui révéler les inconvénients d'une politique double et d'une conduite indécise. Les gens de bien, justement inquiets, ne votèrent pas pour les candidats sortants, et, faute d'avoir des candidats à eux, dans plusieurs arrondissements ils ne votèrent pas du tout; les vaincus du 3 novembre saisirent avidement cette occasion de prendre leur revanche: l'abstention du parti de l'ordre, l'infirmité du parti régnant leur rendirent la victoire aisée, et c'est ainsi que le *suffrage universel*, au surlendemain du vote qui acclamait le Pouvoir, lui infligea, comme un défi, l'élection des Mottu, des Delescluze et des Ranvier.

Et, maintenant, ce qui n'était que provisoire a pris apparence de durée, et les injustices commises ont reçu

d'un scrutin menteur [1] une regrettable confirmation.

En ce qui touche les droits de l'enseignement congréganiste et le devoir de l'enseignement religieux, la situation va-t-elle demeurer ce que M. Mottu, maire provisoire, l'avait faite, ce que son successeur provisoire l'avait laissée, ce que M. Mottu, maire élu, annonce, plus haut que jamais, l'intention de la maintenir ?

Telle est la question qui vient naturellement à l'esprit, après les déplorables élections du 5 novembre.

Jaloux d'en connaître la solution, les curés des trois paroisses [2] intéressées prirent le parti d'adresser au Ministre de l'Instruction publique un *mémoire* relatif à la situation des établissements congréganistes du XIe arrondissement. Après un court exposé des faits, les signataires faisaient ressortir, dans les actes de M. Mottu, une triple atteinte portée à la légalité, à l'équité, aux consciences; ils montraient la loi méconnue, les contrats comptés pour rien, les parents mis hors d'état de choisir pour leurs enfants, sous le bénéfice de la gratuité, un enseignement conforme à leurs croyances ; enfin, ils signalaient le remède dans un simple retour au droit, et réduisaient à néant l'objection tirée de craintes chimériques ; car les entreprises d'un maire fanatique d'impiété n'ont pas eu le pouvoir d'enlever aux Frères et aux Sœurs les sympathies populaires, prix de longues années de dévoûment.

Il y avait lieu d'espérer que cet appel à la justice serait entendu, que le gouvernement allait saisir cette occasion de montrer qu'une majorité éclatante l'avait rendu fort

1. Ce n'est pas sans raison qu'on appelle ce scrutin un scrutin menteur. En effet, dans le XIe arrondissement, par exemple, les 12.000 abstentions, jointes aux 9.000 voix de M. de Fonvielle, opposaient 27.000 volontés au retour de M. Mottu, et cependant M. Mottu redevient maire avec 5.000 voix de majorité !

2. Sainte-Marguerite, Saint-Ambroise et Saint-Joseph (cette dernière paroisse est située sur le Xe arrondissement, mais elle a deux grandes écoles sur le XIe).

contre le désordre et l'arbitraire. Espérer cela, c'était, paraît-il, présumer trop de la sagacité ou de la fermeté d'un Pouvoir tant de fois convaincu d'imprévoyance ou de faiblesse.

Appelés à l'Hôtel de Ville, les auteurs du mémoire n'eurent pas l'avantage de voir en personne M. Jules Simon ; l'inspecteur de l'Académie, chargé de l'enseignement primaire, avait mission de leur communiquer la réponse ministérielle. On peut la résumer ainsi : « Vous avez cent fois, mille fois raison, mais il est plus prudent d'agir comme si vous aviez tort. Ce que le maire a osé faire, nous, Gouvernement, nous n'avions même pas le droit de l'accomplir; mais nous, Gouvernement, nous *n'osons* pas le défaire. » Le tout appuyé de paroles bienveillantes, de regrets touchants et de raisons de prudence familières aux pouvoirs infirmes et aux volontés défaillantes.

Au lendemain de la première entreprise de M. Mottu, le Supérieur général des Frères des écoles chrétiennes avait déjà fait parvenir à M. Jules Simon, dans une lettre admirable, l'éloquente revendication des droits méconnus, et le Ministre l'avait appelé aussitôt pour lui promettre, s'il voulait patienter et se taire, une prompte réparation. Après six semaines marquées par de nouvelles injustices, la réparation n'était pas venue, et trois prêtres, pasteurs des âmes, n'obtenaient même plus les promesses vagues et dilatoires dont on avait bercé le Frère Philippe. L'usurpation s'abritait en paix derrière le retranchement des *faits accomplis !*

Quelle sera maintenant, en face de cette iniquité triomphante, l'attitude des catholiques ? Vont-ils chercher les moyens de pousser plus loin encore une revendication légale qui semble condamnée d'avance par le mauvais vouloir ou l'impuissance du Gouvernement ? Ou, prenant

leur parti d'une situation violente qui leur enlève leurs principaux moyens d'action sur le peuple et sur l'enfance, vont-ils oublier tout le passé, pour ne plus demander désormais qu'à l'enseignement libre, aux efforts de la concurrence, une part d'influence que les conditions inégales de la lutte rendront longtemps encore insuffisante? Chassés d'écoles publiques bâties pour eux, agrandies par eux, longtemps servies et accréditées par leurs soins, devront-ils payer, par l'impôt, l'enseignement athée qui va s'y donner et supporter en même temps toutes les charges que la fondation et l'entretien d'écoles confessionnelles feront peser sur eux seuls? Nous ne saurions leur conseiller de donner si promptement cette satisfaction à leurs ennemis. Quelques personnes, il est vrai, pourront regarder la tentative isolée de M. Mottu comme le signal d'une révolution plus générale dans l'enseignement primaire; l'époque troublée que nous traversons donne de la vraisemblance à toutes les hypothèses, de la probabilité à toutes les chimères, des chances de succès à toutes les injustices. L'esprit français aime les théories absolues, l'impétuosité française profite volontiers des moments de crise pour en précipiter l'application. Il se trouvera peut-être plus d'un homme honnête et sincèrement libéral pour appuyer de son vote, dans la prochaine assemblée, le principe qui exclut l'élément religieux de l'enseignement public; se trouvera-t-il, d'autre part, une majorité assez clairvoyante pour comprendre ce qu'il y a de chimérique dans un enseignement, qui, au nom du principe invoqué, devrait écarter l'idée de Dieu, et, au nom de l'honnêteté publique, devrait maintenir le fondement de la morale; qui, au nom de la neutralité religieuse, devrait taire le nom du Christ et le rôle de l'Eglise, et, au nom du bon sens, rendre compte de la place vide laissée par cette omission dans la continuité de l'histoire? Pour

notre part, nous n'en doutons pas. Tandis que l'Amérique, instruite par la pratique de toutes les libertés, se rapproche chaque jour, dans l'enseignement public, du principe religieux qu'elle n'a jamais abdiqué dans ses mœurs, la France, qui ne veut pas être confondue avec le Paris du 31 octobre, ne se lancera pas à plaisir dans des expériences aventureuses pour son repos, compromettantes pour sa dignité et sa grandeur. D'ailleurs, n'est-ce point faire trop d'honneur à la révolution présente que de lui prêter des vues d'ensemble et un programme à longue portée? Elle pourrait bien aboutir, à force d'avortements et d'impuissance, à la restauration banale d'un état de choses peu différent de celui qu'elle a voulu renverser. Dans ce cas, l'enseignement chrétien continuera à bénéficier d'une situation qui n'est pour lui ni la meilleure, ni la pire. Alors les entreprises de M. Mottu et de ses pareils disparaîtront bien vite dans l'oubli. Mais, quelle que soit l'issue de la crise actuelle, les hommes qui nous gouvernent n'auront pas droit à l'indulgence de la postérité. Non; les ministres qui ont laissé outrager la loi; les magistrats qui ont assisté, silencieux, à la consommation de l'injustice; les défenseurs de l'ordre qui ont su bon gré à la Révolution d'avoir servi sous main leurs passions irréligieuses, ceux-là n'échapperont pas à un jugement sévère. Quand ils seront tombés, l'histoire, si elle daigne s'occuper d'eux, marquera leur place parmi ceux qui ont trahi la cause du progrès, de la justice et de la liberté.

DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

ÉTAT DE LA QUESTION [1]

RAPPORT A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

Le 25 décembre 1871.

De quoi s'agit-il? D'introduire dans la loi une obligation nouvelle.

Qui obligerait? L'Etat. Qui serait obligé? Le père ou l'enfant. A quoi seraient-ils obligés? A instruire ou à être instruit. Jusqu'ici on est d'accord sur la position de la question. En poussant plus loin les interrogations, on voit naître le dissentiment. De quel genre d'instruction s'agit-il? De quel genre d'obligation? Quelle sera la sanction? etc., etc. Il faut tâcher de mettre un peu d'ordre dans ces problèmes. Notre rôle se borne à préparer la discussion qui doit s'ouvrir sur une matière des plus complexes.

Nous avons deux sortes de choses à analyser : 1° les questions avec leurs solutions; 2° les arguments.

I. — Les questions.

1° *Objet de l'obligation.*

Il s'agit de rendre obligatoire par une loi l'*instruction* pour tous. Quelle instruction? Les radicaux vous diront :

1. Extrait du *Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement*, année 1872, n° 1.

l'*instruction intégrale*. Et quoi? Chaque citoyen devra parcourir le cercle entier des études? — Oui : cela résulte de l'égalité civile ; et comment la chose deviendra-t-elle possible? Par le moyen de la gratuité absolue de l'enseignement à tous les degrés, gratuité qui, jointe à l'obligation, fera, en vingt ans, du peuple Français un peuple de bacheliers. C'est absurde; soit; mais si l'instruction est véritablement un droit, d'aucuns penseront que c'est logique.

Toutefois, la plupart des partisans de l'instruction obligatoire sont plus modestes : ils réclament l'obligation pour le seul enseignement primaire. Mais qu'est-ce que l'enseignement primaire? C'est d'abord celui de la lecture et de l'écriture : d'accord. N'est-ce que cela? Beaucoup le veulent. De cette façon, disent-ils, on coupe court aux objections : savoir lire et écrire est toujours bon, jamais nuisible, jamais immoral, rien n'empêche donc de l'imposer. D'autres sont plus exigeants : si l'instruction primaire est obligatoire, c'est qu'elle répond au droit de l'enfant, au devoir des parents; mais le droit de l'enfant, le devoir des parents vont au-delà de l'alphabet; ils embrassent essentiellement la connaissance des principes moraux sans lesquels l'homme est un sauvage : donc l'instruction primaire obligatoire devra comprendre l'enseignement de la morale. Non, disent les premiers, pour la morale on s'en rapportera à la famille. Mais alors pourquoi ne vous en rapportez-vous pas à elle pour l'alphabet? Serait-ce que l'alphabet est plus nécessaire que la morale? Vous n'oseriez le dire. Ou est-ce simplement parce qu'il est plus facile d'imposer l'alphabet que d'imposer la morale? Mais il est encore plus facile de n'imposer rien du tout.

Aussi se rencontre-t-il des esprits logiques qui font entrer la morale dans l'instruction primaire obligatoire. Mais alors laquelle? La morale d'une religion positive,

d'un symbole? Non, s'écrie-t-on de toutes parts : ce serait contraire à la liberté de conscience. La morale imposée sera une morale incontestable, celle sur laquelle tout le monde est d'accord : — la morale Déiste apparemment; — mais si le père de famille la conteste, s'il est positiviste, matérialiste, nihiliste, que devient l'obligation?

L'embarras est si grand que la plupart des *obligatistes* restreignent l'obligation à l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

2° *Objet de l'obligation.*

Voilà donc ce qu'il s'agirait d'imposer : l'instruction intégrale, ou l'instruction primaire avec les principes moraux, ou l'instruction primaire pure et simple. Mais à qui l'imposerait-on? Les uns disent : au père de famille; les autres : à l'enfant lui-même. Cette question est connexe avec celle de la sanction. Si c'est le père de famille qui est atteint par la loi, c'est lui qui est responsable de la violation. Ainsi l'enfant est resté sous la puissance paternelle jusqu'à l'âge de quinze ans : pendant ce temps, s'il n'a pas fréquenté l'école ou justifié par ailleurs de ses connaissances élémentaires, son père est passible de réprimande, amende, prison, etc. L'enfant quitte le foyer domestique; avant même sa majorité, il pourvoit seul à son existence et néglige de suppléer à l'instruction qui lui manque : la loi n'a rien à lui demander, il n'est passible d'aucune peine et ne perd aucun de ses droits de citoyen. Si au contraire la loi oblige l'enfant, la sanction l'atteint aussitôt qu'il est responsable de ses actes : et s'il néglige de s'instruire, c'est lui qui sera puni par la privation de ses droits électoraux, l'aggravation du service, etc. Le premier mode d'obligation, celui qui pèse sur le père de famille, est appelé par quelques-uns *obligation directe*, le second *obligation indirecte*, ou mieux : *obligation avec sanction indirecte*;

car l'enfant est directement obligé, mais il ne subit que plus tard et par contre-coup les inconvénients de la violation de la loi.

3° *Pouvoir d'où émane l'obligation.*

Nous avons vu sur quoi porterait l'obligation et qui serait obligé. Mais qui est-ce qui obligerait ? L'Etat ou la Commune. Les uns veulent une loi qui rende *ipso facto* l'instruction primaire obligatoire dans toute la France. Les autres veulent que la loi autorise les communes à voter l'obligation dans l'étendue de leur territoire. Ce dernier système s'inspire d'une double pensée : respecter la volonté des populations, suffisamment exprimée par le suffrage des représentants municipaux ; ménager la transition et éviter de charger tout d'un coup le budget d'un surcroît excessif de dépenses. Il resterait à examiner s'il est vrai qu'un vote, même unanime, d'un conseil municipal, réponde toujours au vœu de la majorité des habitants de la commune : le contraire s'est vu plus d'une fois. Le suffrage universel, qui pourrait s'appeler en plus d'un lieu l'abstention universelle, fait de ces miracles-là.

4° *Manière d'établir l'obligation.*

Mais comment arriver pratiquement à établir l'obligation? On est généralement d'accord sur ceci : c'est que l'obligation entraîne au moins une extension de la gratuité. En effet, si l'on oblige le père de famille à faire instruire son enfant, on ne peut l'obliger à payer cet enseignement, pour peu que cette dépense lui soit onéreuse. Beaucoup vont même jusqu'à réclamer la gratuité absolue de l'enseignement primaire et établissent une solidarité contestable entre ces deux épithètes : gratuit et obligatoire.

En Allemagne, pourtant, la rétribution scolaire est obligatoire comme l'enseignement; mais l'esprit public en France repousserait cette manière d'agir. On le croit du moins, bien qu'on voie tous les jours l'habitant d'une ville obligé d'exécuter à ses frais certains règlements de voirie, de salubrité, etc.

Un autre point qui n'est pas contesté, c'est la nécessité d'améliorer et de compléter rapidement le matériel et le personnel de l'enseignement public primaire; si l'on m'oblige à m'instruire, il faut m'en donner les moyens. Les frais qu'occasionnerait cette mesure s'élèveraient à des sommes immenses. On pense que 200 millions n'y suffiraient pas[1]. En attendant que cette dépense fût effectuée, le principe de l'obligation ne pourrait être appliqué que partiellement et graduellement.

Enfin, il est convenu que, si l'instruction est obligatoire, chacun est libre de la prendre où il veut. Mais, dans les petites localités, cette liberté ne sera-t-elle pas illusoire, puisqu'il n'y a qu'une école, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs? Certains partisans de l'obligation croient parer à cet inconvénient en proposant d'affranchir l'enseignement libre de toute entrave, de supprimer le brevet de capacité et de ne rien demander à celui qui veut enseigner, sinon ces garanties négatives qui excluent l'immoralité. De cette façon, dit-on, même dans un village, un brave homme, une bonne femme pourront grouper autour d'eux, pour les instruire, les enfants dont les parents refusent à l'école publique leur confiance.

1. C'est l'opinion d'un des partisans les plus déclarés de l'instruction obligatoire, M. Charles Robert : « Lorsque, m'adressant à des hommes « compétents, j'ai parlé de 200 millions à dépenser pour mettre en par- « fait état les maisons d'école et le matériel de l'instruction primaire, « ils ont considéré cette évaluation comme bien insuffisante. » (Note sur l'instruction obligatoire présentée à M. Duruy, sur sa demande, le 14 octobre 1864.)

Mais si l'instruction a été donnée en dehors de l'école publique, comment pourra-t-on s'assurer de l'observation de la loi? Les uns proposent une inspection à domicile faite soit par des fonctionnaires publics, soit par les membres d'une commission locale; les autres préfèrent retarder jusqu'à un âge plus avancé le contrôle de la loi, et demander à l'adulte de fournir la preuve de sa capacité. Ce système est connexe avec celui de la sanction indirecte. M. Jules Simon, dans son dernier projet, réunit en quelque sorte tous les moyens possibles de coërcition et de contrôle.

Les familles, comme les instituteurs libres, doivent compte au maire de l'assiduité des enfants : tous les enfants de treize ans doivent produire le certificat d'études.

III. — Arguments.

Nous croyons avoir indiqué et classé les questions et les solutions. Il faut analyser sommairement les raisons alléguées en faveur des différents systèmes.

Et d'abord faut-il *oui* ou *non* admettre le principe de l'obligation?

Les partisans de l'obligation apportent, en faveur de leur principe, des raisons multiples que nous réduirons aux suivantes :

1er *argument* — La loi peut et doit imposer tout ce qui est d'intérêt général. La mesure de son pouvoir est la mesure de l'utilité publique. La liberté individuelle, la puissance paternelle, tous les droits de l'homme isolé peuvent être limités par la puissance publique, pour le bien de tous. La Société ne subsiste qu'au moyen des sacrifices réciproques que se font ses membres : la loi est la réglementation de ces sacrifices, et leur coordination en vue d'un plus grand bien commun.

Or, l'instruction est du nombre des intérêts primordiaux auxquels tout doit être sacrifié.

Donc la loi peut l'imposer.

La majeure est incontestable, à condition toutefois que l'utilité publique soit réelle, et que la loi qui prétend la servir ne soit pas en opposition avec un intérêt moral supérieur.

Les adversaires de l'obligation attaquent la mineure.

Ils l'attaquent d'abord en divisant leurs adversaires par une question :

Quelle est l'instruction dont vous parlez, en disant qu'elle est un intérêt du premier ordre?

Est-ce l'instruction intégrale? C'est la folie des radicaux de le prétendre : cette folie ne mérite pas une réfutation. — Est-ce l'instruction primaire avec les principes de la morale? Mais alors il faut que la loi définisse la morale et arrête un certain nombre de principes pour en faire le code de l'instruction obligatoire; or, la discussion aujourd'hui ne respecte rien : on a beau isoler du dogme la morale, la soutenir en l'air, la réduire à sa plus simple expression : si amoindrie qu'elle soit, elle trouvera des adversaires, et, pour la venger de leurs attaques, la loi est obligée de devenir dogmatique : l'État se transforme en Pape ou en Concile, il réclame l'infaillibilité, il impose la croyance. S'il ne fait pas cela, la morale échappe à l'enseignement primaire; s'il le fait, il ment à ses principes, il devient une théocratie sans Dieu, il est absurde et ridicule.

Alors, il faut réduire l'enseignement obligatoire à la lecture et à l'écriture. — Soit, mais c'est dans ce cas que votre mineure est contestable. Quoi, la connaissance de l'alphabet est un intérêt social du premier ordre, auquel tout doit être sacrifié, même la puissance paternelle? Cet intérêt, réduit à ses justes proportions, ne serait pas suffi-

samment servi par l'intelligence des citoyens et le sentiment de l'utilité? En êtes-vous bien sûrs? Est-ce là un axiome? Si cela est seulement douteux, votre raisonnement s'écroule : la question reste entière.

2e *argument.* — Si l'instruction primaire n'est pas évidemment un intérêt général du premier ordre, elle est au moins, dit-on, un intérêt particulier fort grave; elle est un besoin pour l'homme civilisé; donc elle est un droit pour l'enfant ; donc, elle est pour le père un devoir.

On répond à cela : Laissez le père remplir ce devoir, et facilitez-lui en l'accomplissement.

C'est trop peu, disent les *obligatistes.* Le droit de l'enfant est tel que, si le père néglige d'y satisfaire, la loi doit l'y contraindre. Et ici l'on invoque l'article 203 du Code civil, qui énumère parmi les obligations du père de famille, celle de *nourrir* et *d'élever* son enfant; on établit un parallélisme entre la nourriture du corps et celle de l'esprit; et l'on conclut que, si l'État peut intervenir pour contraindre un père qui refuse les aliments à son enfant, la contrainte n'est pas moins légitime en face d'une négligence ou d'un refus qui n'est pas moins coupable.

Ici encore les adversaires répondent par leur éternelle question.

Quelle est cette instruction si nécessaire à l'enfant qu'on puisse la comparer au pain qui nourrit le corps? Est-ce l'instruction morale, qui fait l'homme civilisé? D'accord, mais vous criez bien haut que le père doit en rester seul chargé. Est-ce la connaissance de la lecture et de l'écriture ? Alors nous nions énergiquement qu'elle ait ce caractère. Elle est utile à l'enfant, comme il est utile d'être adroit, d'être fort, d'être propre. Faudra-t-il donc déclarer l'adresse obligatoire, la gymnastique obligatoire, le bain obligatoire? Oui, l'instruction primaire est utile, et l'Église a plus que personne le zèle qui la propage. Mais

elle n'est pas, non, mille fois non, elle n'est pas le pain de l'intelligence. Le pain de l'intelligence, c'est la vérité ; on peut le manger sans savoir lire, on peut en être privé en sachant le grec.

Tel paysan illettré, mais fortement imbu des principes religieux, est cent fois plus digne du nom d'homme qu'un scribe sans conscience et sans foi. Si donc vous croyez devoir laisser au père de famille le soin de l'instruction morale, vous pouvez sans scrupule lui abandonner le souci de l'instruction primaire.

3e *argument.* — On insiste et l'on dit : L'enfant est un mineur : or, la loi protège les mineurs contre la négligence de leurs tuteurs ; mais quelle négligence lui serait plus préjudiciable que celle qui le jetterait illettré et inculte dans le courant social ? Le taux de son salaire, le bien-être de son existence, la considération dont il jouira, sont en rapport direct avec les connaissances qu'il aura pu acquérir dans son enfance.

Soit ; mais combien d'autres soins entrent, pour une part importante, dans les conditions de son bonheur à venir : l'apprentissage par exemple, s'il s'agit d'un enfant d'ouvrier. Qui ne sait que l'enfant de fabrique, qui apprend en trois jours à faire une charnière ou un bouton et à gagner quarante sous, mais qui de sa vie ne saura autre chose et ne gagnera davantage, est dans une condition très inférieure à celui qui, par un bon apprentissage, se met dans les mains un métier lucratif ? Allez-vous pour cela décréter l'apprentissage obligatoire ? Et si l'enfant de fabrique a d'ailleurs fréquenté l'école, obligerez-vous son père à le retirer de l'usine pour le placer à l'atelier ? Quand on commence à transformer tous les intérêts en droit pour l'intéressé, en devoirs pour celui de qui il dépend, on ne peut plus s'arrêter dans cette voie qui par une pente glissante nous conduit au communisme.

4e *argument.* — Mais du moins, disent les partisans de la sanction indirecte, la loi a le droit de mettre à certaines conditions les avantages sociaux. Si donc on juge qu'il est d'intérêt général que tous les électeurs sachent lire, la loi peut dire : « Instruisez-vous, ou vous ne voterez pas. » S'il est d'intérêt général que la classe laborieuse soit éclairée, la loi peut dire : « Instruisez-vous, ou au lieu de vous favoriser par des exemptions de charges, je vous imposerai une aggravation d'impôts, de service militaire, etc. » Ainsi le principe de l'obligation, mitigé par la sanction indirecte, se réduit à une détermination des conditions à remplir pour jouir de certains avantages ; et sous cette nouvelle forme, il est du moins incontestable.

Les adversaires de l'obligation se divisent en présence de ce dernier raisonnement. Les uns se montrent disposés à transiger avec le principe ainsi transformé. Les autres persistent à le rejeter en disant : Votre sanction n'est pas juste, elle punit l'enfant de la négligence du père. On répond : mais le plus souvent le fils a pu combler entre 15 et 20 ans les lacunes de sa première éducation ; et s'il y voit son intérêt, il sera stimulé à le faire. Soit ; mais il reste que la loi pénètre là, en vue d'un intérêt éloigné et sans qu'il y ait nécessité évidente, dans le domaine de la liberté individuelle. Or, en fait d'ingérence de la loi, tout ce qui n'est pas nécessaire est nuisible.

5e *argument.* — On allègue encore l'exemple des pays où le principe de l'obligation est en vigueur, l'Allemagne, la Suisse, etc... La chose existe, donc elle est possible. Elle produit de bons fruits, donc elle est bonne.

Les adversaires répondent : Nous ne contestons pas la possibilité. Quant aux bons fruits, il s'agit de savoir si c'est l'arbre de l'obligation qui les a portés. Les pays qu'on cite en exemple sont ceux où l'instruction est le plus répandue : il est vrai, mais les départements fran-

çais limitrophes de ces contrées ont donné des résultats analogues, en dehors de l'obligation. C'est donc affaire de mœurs, de traditions plutôt que de législation.

6e *Argument.* — On essaie enfin d'établir un parallélisme entre la diffusion de l'instruction primaire et la diminution du nombre des crimes et délits. Mais les adversaires trouvent ces rapprochements arbitraires et ces statistiques contestables. D'ailleurs, quand le niveau moral s'élève avec celui de l'instruction primaire, c'est que l'instruction n'est pas seule : elle est doublée d'une éducation fortement religieuse.

Il nous semble avoir fait connaître la substance des arguments apportés en faveur de l'obligation, et la manière dont on peut y répondre. Il reste à indiquer les raisons directement opposées à l'obligation par les adversaires du principe.

La première et la principale a déjà été touchée plus haut. C'est l'inconvénient grave d'introduire une nouvelle immixtion de la puissance publique dans les affaires privées. On ne nie pas que cette immixtion ne soit parfois légitime ; l'homme qui ne veut admettre aucune limitation de sa liberté doit renoncer aux avantages de la société. Mais ce que l'on conteste, c'est la mesure ; on ne voit pas que l'intérêt général demande cette immixtion en matière d'enseignement[1]. On voit même toute sorte d'inconvé-

1. C'est vainement qu'on chercherait à autoriser cette immixtion par une analogie tirée de la loi de 1841. Cette loi interdit aux chefs d'usine d'employer des enfants au-dessous de douze ans, à moins que leurs parents ne justifient qu'ils fréquentent actuellement une école. Les enfants au-dessus de douze ans doivent prouver qu'ils ont reçu l'instruction élémentaire. Mais cette obligation très indirecte s'appuie sur des motifs tout à fait étrangers au principe de l'instruction obligatoire : la situation de ces pauvres enfants qui sont presque sans famille, leurs parents, d'ordinaire, travaillant de leur côté dans des fabriques ; le danger que courent leur santé et leur moralité, dans les conditions anormales où ils sont placés ; la nécessité de tempérer les inconvénients d'un travail précoce qu'il n'est pas possible d'empêcher, etc., etc...

nients à ce que l'État s'en mêle, à moins de réduire l'enseignement aux éléments de la lecture et de l'écriture ; mais alors si les inconvénients s'atténuent, l'utilité disparaît à son tour, et la place demeure acquise à la liberté.

Voilà la grande objection théorique au principe de l'obligation.

Les objections pratiques sont multiples. La plus grave est tirée du danger que l'obligation fait courir à la liberté de conscience. On a beau vouloir séparer de l'enseignement primaire celui de la religion et de la morale, cette séparation est pratiquement des plus difficiles à maintenir. Les mots expriment des pensées et les maîtres ont des opinions et des tendances. Dans les grands centres, le père de famille pourra facilement choisir les maîtres qui auront sa confiance. Dans les petites localités où il n'y a qu'une école, l'enfance sera livrée sans défense à l'instituteur public ; car l'idée de ces petits groupes d'élèves réunis autour d'un maître improvisé, cette idée peut servir à calmer les scrupules d'un législateur ingénieux, mais elle fera sourire tout homme qui sait ce que c'est qu'un village. Voilà donc le père obligé de faire instruire son enfant, et pratiquement obligé de le confier à tel maître, et d'autre part voilà ce maître institué seul représentant de la loi qui oblige, seul dispensateur de l'enseignement qui s'impose, libre de donner à ses leçons tel caractère qu'il lui plaira, sous le bénéfice de cette puissance publique dont il se sent investi. Il y a là, pensent les adversaires de l'obligation, pour l'enfance un péril de perversion, pour l'instituteur une tentation d'infatuation et d'abus de pouvoir.

D'autres objections pratiques se tirent encore : 1° De l'impôt onéreux prélevé sur le pauvre par une loi qui l'oblige à se priver du travail fructueux de son enfant.

Sans doute, il ne faut pas encourager l'égoïsme des parents qui exploitent, avant l'âge, les bras de leurs fils au détriment de leur formation intellectuelle et de leur avenir; mais on ne saurait condamner absolument le concours que les enfants même très jeunes donnent à leurs parents nécessiteux; et cela est si vrai que plusieurs partisans de l'obligation proposent, en ce cas, d'indemniser le père de famille, ce qui sent terriblement le socialisme; 2° des difficultés de la sanction, surtout si elle est directe, et de son caractère odieux; des difficultés plus grandes encore de l'inspection; 3° de l'aggravation énorme de dépenses qui serait, dans le budget, la conséquence de l'obligation; 4° de l'injustice qu'il y a à faire payer le pauvre pour le riche, ce qui arrive dans l'hypothèse de la gratuité absolue, ce qui se réalise partiellement du moins dans l'hypothèse inévitable d'une notable extension donnée à la gratuité par suite de l'obligation.

Du reste, bon nombre d'adversaires de l'obligation se montrent disposés à passer par-dessus ces inconvénients: ils accepteraient de bon cœur l'application du système qu'ils combattent, s'ils ne voyaient, dans le principe qui en est la base, une erreur philosophique, et dans le mouvement qui le patronne, une tendance fâcheuse à étendre sans nécessité l'ingérence envahissante de la puissance publique.

QUE VONT DEVENIR LES FACULTÉS LIBRES?[1]

I

LA RAISON DE CET ÉCRIT

Le 15 mars 1879, M. Jules Ferry, préposé depuis six semaines à la direction de l'instruction publique en France, apportait sur le Bureau de la Chambre des députés un projet de loi relatif à l'enseignement.

Ce projet ne pouvait évidemment pas être le fruit de longues méditations sur le côté technique des questions scolaires. Dans la pensée de son auteur, dans l'intention du gouvernement qui se l'appropriait, dans l'opinion du parlement et du pays, c'était avant tout un acte politique.

La loi du 13 juillet 1875 avait été combattue, à l'Assemblée nationale, par une minorité devenue la majorité dans la nouvelle Chambre : il semblait que ce besoin de revanche qui anime toujours les partis, au grand détriment du bien public, réclamât une satisfaction. Pour la donner totale, il eût fallu rayer de nos codes une grande liberté, celle de répandre la science. Le nouveau ministre n'osa pas faire une semblable proposition : il offrit donc, comme une satisfaction partielle aux ressentiments politiques de ses amis, non la destruction, mais la mutilation de la liberté.

1. Librairie Ch. Poussielgue, à Paris.

Le titre de la loi indiquait qu'elle avait pour objet l'enseignement supérieur. Mais par un hors-d'œuvre célèbre, elle touchait aux deux premiers degrés de l'instruction. Le droit d'enseigner le latin ou l'alphabet était refusé aux membres des Congrégations non autorisées.

Le coup était si imprévu, la prétention si énorme, la mesure si grosse de conséquences, qu'en un moment l'article 7 absorba toute l'attention publique. L'article 7 était devenu toute la loi.

Et aujourd'hui que l'article 7 a échoué, beaucoup de gens s'imaginent que la loi Ferry tout entière a sombré devant le Sénat.

Il n'en est rien cependant. Allégée de l'article 7, qui n'avait rien à voir (ou bien peu de chose) avec l'enseignement supérieur, amendée dans quelques détails, la loi Ferry a été votée par le Sénat, elle est promulguée, elle est exécutée.

Les établissements d'enseignement supérieur fondés sous le bénéfice de la loi de 1875 se trouvent placés aujourd'hui sous un autre régime qui change leur nom, qui écarte leurs maîtres des jurys d'examen, qui atteint par la gratuité des inscriptions leurs ressources financières.

Telle est la situation nouvelle de nos écoles supérieures : et cette situation est peu remarquée.

A quoi tient, sur ce point, l'indifférence du public ?

Toujours à la même cause.

Pendant la discussion de la loi Ferry, l'article 7 occupait seul les esprits.

Eh bien ! aujourd'hui que la loi Ferry est votée, l'article 7 est ressuscité.

Il a pris un autre nom, un autre visage : il s'appelle les Décrets du 29 mars.

Par l'article 7, les Jésuites auraient perdu le droit d'enseigner.

Par les décrets, ils gardent ce droit-là, mais ils perdent celui d'exister.

Dans la pratique, c'est à peu près la même chose; car un Jésuite qui n'enseigne pas n'existe guère, et l'enseignement d'un Jésuite qui n'existe pas n'est guère à redouter.

Quant aux autres Congrégations, le gouvernement semblait s'attendre à les voir solliciter en masse l'autorisation qu'il leur *offrait*, mais qu'il n'était pas en son pouvoir de leur donner.

Elles ont mieux aimé affirmer un droit certain que de solliciter une faveur douteuse.

Le droit ne périt pas parce qu'il est méconnu; mais il périt quand on l'abdique.

Et voilà toutes les Congrégations non autorisées enveloppées dans la même proscription !

Il s'agit là du sort de plus de 30.000 citoyens des deux sexes, dont la vie est mêlée à tout ce qui se fait pour l'éducation et pour la charité en France.

On conçoit que l'émotion soit profonde, universelle, et que la destinée de nos Facultés libres, confinée dans les régions peu fréquentées du haut savoir, n'obtienne en ce moment qu'une attention distraite.

On le conçoit, mais faut-il s'y résigner ?

Nous ne le pensons pas.

L'attention du public n'a pas les mêmes habitudes que l'attention des philosophes.

Le public fait attention aux effets. Il s'en occupe dans la mesure du bruit qu'ils font, de l'éclat qu'ils jettent.

Le philosophe cherche les causes ; et plus elles sont cachées, silencieuses, plus il les tourmente, jusqu'à ce qu'elles aient livré leur secret.

A vrai dire, le contraste que nous signalons n'a rien de blessant pour le public : il n'est qu'une application du principe économique de la division du travail.

Le travail de la pensée est multiple ; dans le même individu, il n'est presque jamais profond que sur un seul objet.

Et la même personne, suivant l'objet qu'elle considère, est mêlée, tour à tour, et au public qui regarde les effets, et aux philosophes qui interrogent les causes.

Demandez à un grand commerçant de Lille ou de Lyon ce qu'il pense du Concordat, il vous répondra suivant l'impression du moment, il est *public* par rapport à cette question.

Consultez-le sur le traité de commerce : il vous donnera une réponse dictée par de longues réflexions. Il a étudié les causes : il est *philosophe* à l'égard de cet objet.

Et maintenant, que doit désirer tout homme sérieux et sincère ? N'est-ce pas de restreindre de jour en jour le cercle de ses opinions irréfléchies, de ses jugements superficiels, pour étendre celui des appréciations réfléchies et des convictions éclairées ?

Il atteindra ce but si, à défaut de recherches personnelles, il écoute, sur toutes les questions spéciales, les hommes de bonne foi qui les ont étudiées en philosophes.

En les écoutant, il n'abdiquera pas la liberté de son jugement. Il corrigera, par le sûr instinct du bon sens, ce que des préoccupations trop exclusives introduisent parfois d'étroit ou d'excessif dans les solutions qui lui sont soumises.

Ces réflexions nous serviront d'excuse au début de ce travail.

Nous croyons que la question de l'enseignement supérieur est la grande question de ce temps-ci.

Nous le croyons pour y avoir beaucoup réfléchi, pour avoir beaucoup pensé aux causes des maux dont souffre notre société.

Nous le croyons, en dépit de l'oubli où nos amis eux-mêmes semblent laisser ce problème pour courir aux questions brûlantes, qui passionnent, à si juste titre, hélas ! les spectateurs de la grande lutte engagée sur toute la ligne entre la religion et l'athéisme.

Et nous pensons remplir un devoir en disant aux conservateurs, quels qu'ils soient : Occupez-vous des effets, c'est bien, mais n'oubliez pas les causes !

Défendez la civilisation chrétienne dans les canaux qui la distribuent, le collège et l'école populaire. Mais ne la laissez pas se dessécher sur les sommets où elle prend sa source, dans les hautes régions de la pensée !

II

LA CIVILISATION ET LA FOI CHRÉTIENNE

Quelle est la source de la civilisation chrétienne ?

C'est la foi.

Cela peut sembler trop évident pour mériter d'être dit. Nous croyons pourtant qu'il n'est pas inutile de l'affirmer et de le prouver.

Il ne manque pas, en effet, d'esprits indécis qui marchandent leur adhésion aux principes, alors même que, par sagesse pratique, ils s'attachent aux conséquences.

La civilisation au sein de laquelle nous vivons est riche en avantages matériels et moraux. Beaucoup trouvent bon de profiter de ces avantages sans rechercher d'où ils procèdent.

Cette insouciance peut sembler commode ; nous l'estimons dangereuse.

Si, en effet, autour de nous il y a des hommes qui s'attaquent aux idées, aux institutions, aux mœurs sur lesquelles repose la civilisation, nous sera-t-il permis de

dire que ce n'est pas notre affaire, et qu'on peut bien miner le fondement pourvu qu'on respecte l'édifice?

La question est donc celle-ci :

La civilisation dont nous sommes fiers doit-elle, oui ou non, quelque chose au christianisme ?

Lui doit-elle surtout les éléments qui la distinguent et qui la relèvent au-dessus des civilisations antiques?

Ce n'est pas ici le lieu de répondre longuement à cette question.

Mais, puisque nous nous adressons aux hommes de bon sens et de bonne foi, dont l'esprit n'est pas confisqué par un parti pris d'impiété, nous ne croyons pas inutile de rappeler la vérité.

Oui, sans aucun doute, la civilisation moderne doit beaucoup au christianisme.

Elle ne lui doit peut-être pas tout ce qui caractérise son génie intellectuel : la connaissance de la nature et la conquête de ses énergies.

Elle lui doit incontestablement ce qui caractérise son génie moral : le respect de l'humanité; le culte du droit substitué au culte de la force; une affectueuse inclination vers la souffrance et la faiblesse; le resserrement des liens de la famille opéré par l'unité du mariage et, quoi qu'on en dise, par son indissolubilité; le relèvement de la femme; le sentiment de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, vrai fondement de l'égalité civile et de la liberté politique; la réhabilitation du travail et l'affranchissement des travailleurs; enfin, un idéal de vertus privées, notamment de chasteté, de patience et de charité, conduisant l'homme à des hauteurs morales inaperçues des anciens sages.

Je ne crois pas que, sur un seul de ces points, personne aujourd'hui voulût reculer jusqu'au temps où Platon, écrivant sa *République*, y glorifiait les crimes contre

nature; où Cicéron déclarait ignoble le travail des mains; où la paix sociale s'achetait au prix de la liberté des deux tiers du genre humain; où le droit de la guerre allait jusqu'à transformer les vaincus en esclaves et à mettre à l'encan leurs femmes et leurs enfants.

Cette supériorité de notre société sur la société antique appartient logiquement : et historiquement au christianisme.

Logiquement : car tout, dans cette morale, principes, applications, sanction, tout est d'origine évangélique. Le sermon sur la montagne, quelques chapitres de saint Matthieu et de saint Luc, quelques passages des Épîtres de saint Paul [1], formulent explicitement tout ce code de vertus individuelles, domestiques et sociales, qui est le fond moral sur lequel nous vivons.

Historiquement : car il n'y a pas moyen de dire que ce soit là un progrès spontané de l'humanité, progrès dont le christianisme revendiquerait à tort l'honneur et le mérite. A la veille de l'apparition du Christ, rien n'annonçait un tel perfectionnement; au lendemain de la mort du Christ, la morale qui porte son nom était pratiquée, prise à la lettre, embrassée avec ses plus austères exigences par des milliers d'hommes, propagée par leur parole, par leur apostolat, confirmée par leur sang.

Ainsi on ne peut échapper à cette double évidence :

Notre civilisation est moralement supérieure à toutes celles qui l'ont précédée;

Elle doit cette supériorité au christianisme.

C'est donc lui donner son vrai nom que de l'appeler *la civilisation chrétienne.*

Mais croit-on que les éléments moraux qui ont présidé à sa formation soient moins nécessaires à son maintien?

1. MATTH., V, VI, VII, XVIII, XIX, XXIII, etc. — LUC, X. — *Rom.*, XIII, etc

Ou bien pense-t-on que la foi qui a introduit ces éléments supérieurs dans notre vie sociale puisse impunément disparaître sans entraîner dans sa ruine la civilisation qu'elle a enfantée?

Non, cela n'est pas possible.

Ou la religion du Christ n'est pour rien dans le progrès moral du monde, ou l'affaiblissement de son influence doit faire rétrograder le monde à l'opposé du progrès.

Et maintenant, qui exercera au nom du christianisme cette action moralisatrice dont notre société ne saurait se passer?

Sont-ce les politiques, qui refusent à l'Évangile la direction de leur vie, mais qui prisent son influence sur les masses comme un utile moyen de gouvernement?

Non; de tels chefs pourront formuler des programmes de morale et décerner des prix de vertu : ils ne feront pas de disciples, parce qu'ils ne seront pas pris au sérieux.

Pour être cru quand on enseigne, il faut croire ce qu'on dit.

La foi sincère, ardente, a conquis le monde. La foi sincère, ardente, peut seule le conduire.

Et si l'on veut conserver à ce siècle les avantages de la civilisation chrétienne, il faut qu'on députe vers lui des hommes de foi.

III

L'ANTINOMIE DE LA SCIENCE ET DE LA FOI

Des hommes de foi, est-ce assez? Non, il faut que ce soient aussi des hommes de science.

Hommes de foi, pour parler le langage de l'Évangile.

Hommes de science, pour faire écouter ce langage d'une société enivrée de savoir.

Hommes de foi, hommes de science : ces deux qualités sont-elles compatibles?

Si l'on prête l'oreille aux bruits du jour, on se prend à en douter.

Croire et savoir sont deux états de l'esprit qu'il ne faut pas confondre.

Mais on vient nous dire qu'ils ne sauraient coexister.

La question vaut la peine qu'on l'examine.

Entre la foi et la science, si l'antinomie est réelle, il faudra sacrifier l'un des deux termes.

Sacrifier la foi! C'est grave. On n'a pas encore trouvé le moyen de la remplacer dans le gouvernement moral de l'humanité.

Oter Dieu de la conscience humaine, en ôter l'espérance, en ôter la crainte, limiter l'horizon du cœur à celui qui borne les regards; sur l'épaule meurtrie du voyageur substituer à la croix qu'il baise en la portant le fardeau brutal de la nécessité, est-ce donc avoir avancé les affaires du bonheur collectif et de la moralité générale?

Pour remplacer ce que le christianisme apporte au monde, on en est encore aux recherches; on en est là depuis longtemps, sans que les découvertes aient fait un pas; et l'humanité ne peut pas attendre.

Sacrifier la science! C'est impossible. Ce sacrifice-là ne peut pas être consenti; il ne peut pas même être conçu. Je veux que la science exagère parfois ses prétentions et grossisse, au delà du vrai, le nombre assez restreint de ses conquêtes certaines. Toujours est-il que, dans les limites où la science est assurée, elle ne peut renoncer à aucune de ses affirmations. Celui qui dirait : je renonce à regarder comme véritable ce qui m'est démontré avec évidence, celui-là se mentirait à lui-même; et le mot de sacrifice est trop noble pour être employé à désigner un pareil abus du langage et de la pensée.

Que faire donc?

Il faut regarder de plus près à l'antinomie qu'on nous oppose; peut-être n'est-elle qu'apparente; alors il n'y aurait rien à sacrifier.

Écoutons d'abord nos nouveaux maîtres.

A les en croire, la foi est une satisfaction provisoire donnée aux besoins de l'intelligence.

Les procédés de la science sont lents; la curiosité de l'esprit humain est empressée. Quand il y a plus de problèmes posés que de solutions actuellement accessibles, la croyance survient pour garder la place que doit un jour conquérir le savoir.

Ainsi, par exemple, l'homme primitif sait peu de chose de la nature, et la nature pourtant l'étreint dans le réseau de ses forces fatales.

Avant qu'il ait pu, par de longues et patientes expériences, rattacher chaque phénomène à la loi qui le régit, il lui faut une explication immédiate des faits complexes qui l'environnent. Il imagine alors une cause universelle, plus mystérieuse encore que les mystères qu'elle doit expliquer, mais qui offre à son ignorance un double avantage : d'abord, pour arriver à cette cause, il ne faut ni investigations, ni labeur, il suffit d'une hypothèse; ensuite, si les difficultés ne sont pas résolues, elles sont reculées et confinées dans un monde inaccessible, où, grâce à l'éloignement, elles semblent disparaître.

Cette cause hypothétique, c'est la Divinité. Peu importe quels noms elle prenne, quelles formes elle revête : qu'elle soit une ou multiple, bienfaisante ou terrible, la Divinité reste toujours l'expédient cosmogonique de ceux qui ne connaissent pas la nature.

Née de l'hypothèse, elle se perpétue par l'affirmation. Elle trouve dans tous les temps des hommes qui exploitent son prestige pour parler en son nom. Ces hommes-là sont

crus sur parole comme les échos de la Divinité, jusqu'au jour où la science trouve enfin sa vraie voie, qui est celle de l'induction expérimentale.

Alors apparaît, pour la première fois, l'antagonisme entre la croyance et le savoir. Toutefois, pendant longtemps encore, la conciliation semble possible. L'esprit humain croit pouvoir puiser la vérité à deux sources, l'une naturelle, l'autre surnaturelle : l'investigation rationnelle et la révélation divine.

Mais quand la science a marché, quand elle a multiplié ses conquêtes, elle s'aperçoit que, dans tout le domaine qu'elle a soumis, la croyance ne trouve plus de place. Alors l'esprit d'induction qui fait sa force la porte à regarder au delà de ses frontières actuelles, dans cette région indéterminée, obscure, où la foi règne encore, et à se dire : « Un jour viendra où tout cela m'appartiendra; et ce jour-là, il n'y aura plus de croyance sur la terre. »

Telle est l'antinomie qu'on nous oppose, et nous ne pensons pas en avoir atténué la force.

En regard de ce système, quelle attitude doit prendre le savant chrétien?

Avant tout, il doit dissiper les équivoques.

Les ennemis de la foi supposent qu'elle se meut toujours dans le même ordre de questions que la science; qu'appliquant seulement une méthode différente, elle affirme là où la science démontre, d'où il suit qu'elle apporte la solution aveugle des problèmes dont la science donne la solution éclairée, l'explication provisoire en attendant l'explication définitive.

Rien n'est plus faux que cette donnée.

La foi et la science se meuvent tantôt dans le même domaine, tantôt dans des domaines différents.

Le domaine commun, c'est cette partie du dogme révélé qui est en même temps démontrable par la raison, par

exemple : l'existence de Dieu, la liberté, la responsabilité, l'immortalité de l'âme humaine[1].

Les domaines séparés sont, pour la foi : les vérités suprarationnelles comme la Trinité, l'Incarnation, la grâce; pour la science, les vérités scientifiques considérées à part de leur fondement philosophique, par exemple : la géométrie, qui étudie les rapports des grandeurs et des formes dans l'espace, sans avoir la prétention de formuler une théorie métaphysique de l'espace; la physique, qui classe les phénomènes et les rattache à des lois, sans prétendre caractériser les forces cachées dont ces lois régissent l'énergie; la chimie, qui analyse la composition des corps, sans aborder le problème de l'essence de la matière; l'histoire naturelle, qui détermine les conditions de la vie animale ou végétale, sans chercher à définir ou à expliquer la vie, etc.

Pour tout dire en trois mots, le domaine commun à la science et à la foi, c'est celui de la philosophie.

Le domaine propre à la foi, c'est celui de la théologie[2].

Le domaine propre à la science, c'est celui des sciences mathématiques, physiques, naturelles.

Cela posé, demeure-t-il vrai que la foi décroisse partout où monte le savoir?

S'il s'agit des domaines distincts, c'est absolument faux.

Le mystère de la Trinité n'implique aucun défi à la science, et le progrès de la chimie ne porte aucune atteinte au mystère de la Trinité.

Le mystère ne se démontre pas, il est vrai, mais l'affir-

1. V. sur cette question le beau livre de M. Ollé-Laprune, maître de conférences à l'Ecole normale : *La Certitude morale* (Thèse pour le doctorat ès lettres, Introduction).

2. Nous procédons ici par formules brèves et par conséquent elliptiques. A vrai dire, la théologie, même dans sa partie réservée, pénètre profondément dans les vérités philosophiques, en sorte qu'aucune solution des problèmes métaphysiques n'est indifférente à l'orthodoxie, et réciproquement.

mation qui l'établit n'est pas destituée de preuves. Le mystère doit être admis, s'il est prouvé que Dieu le révèle. Or Dieu ne manque pas de moyens pour parler à sa créature, et il y a des signes certains qui permettent à la raison de reconnaître que vraiment Dieu a parlé.

S'il s'agit de domaine commun aux deux ordres de connaissances, l'antinomie est parfois apparente, nulle part elle n'est réelle.

Le dogme dit : Dieu a fait descendre toute l'humanité d'un seul couple. La science dit : l'humanité pourrait bien avoir plusieurs souches. Pour que la contradiction existât, il faudrait que la science pût prouver la polygénie. Le peut-elle?

Le dogme dit : l'âme anime le corps, mais elle a sa vie propre, par laquelle elle survit au corps et demeure immortelle. La science dit : je découvre dans l'organisme vivant les traces manifestes du principe qui en assure l'unité, la finalité et la durée; au delà de cette sphère d'action, je perds de vue l'esprit et ne puis dire ce qu'il est ni ce qu'il devient. Pour qu'il y eût contradiction, il faudrait que la science[1] pût prouver, ou par le raisonnement ou par le scalpel, que la vie n'a pas d'autre théâtre que les organes, pas d'autre durée que celle des fonctions physiologiques. Le peut-elle?

Le dogme dit : la volonté humaine est libre et responsable. La science dit : la volonté obéit à des motifs, et les conditions organiques du sujet influent sur ces motifs pour en accroître ou en diminuer la prépondérance. Pour qu'il y eût contradiction, il faudrait que la science pût établir l'impuissance du sujet à réagir contre ces conditions organiques et à déplacer à son tour les forces res-

1. Nous parlons ici de la science physiologique. La vraie science de l'homme, celle qui tient compte de l'homme tout entier dans ses analyses et recherches, arrive à prouver avec certitude la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

pectives des mobiles qui la sollicitent. Le peut-elle?

Mais c'est trop peu d'écarter la contradiction. Il faut aller plus loin et prouver l'accord. Là où la science expérimentale se tait, la raison parle encore; elle a ses procédés et son énergie propres qui lui permettent de franchir les frontières du monde visible; et cet essor la conduit dans le voisinage de la foi.

Oui, disons-le bien haut, il existe une philosophie rationnelle qui s'accorde sans peine avec la théologie. Faire de la divinité une simple hypothèse cosmogonique, c'est outrager l'esprit humain qu'on prétend exalter. Sur ce terrain, nous attendons la lutte avec tranquillité. La finalité dans la nature est autre chose qu'une hypothèse, c'est une évidente et lumineuse réalité; et la finalité, soumise à l'analyse logique et à l'induction métaphysique nous conduit tout droit à la préexistence d'une intelligence ordonnatrice, c'est-à-dire à Dieu.

Ainsi la science expérimentale, la science des faits peut exploiter indéfiniment son domaine propre, sans jamais rencontrer le dogme. Il est donc faux que, dans cet ordre de connaissances, le savoir soit destiné à remplacer successivement la croyance.

Et la science philosophique, la science des causes, si elle rencontre le dogme, chemine avec lui côte à côte, sauf à s'arrêter là où elle cesse de voir clair, tandis que le dogme va plus loin, guidé par un enseignement divin dont il justifie d'ailleurs, aux yeux de la raison même, les titres de créance.

IV

LES CAUSES QUI PERPÉTUENT L'ANTINOMIE

Nous venons d'ébaucher une démonstration dont la conclusion est celle-ci :

Des hommes de foi peuvent être des hommes de science.

Faut-il nous reposer sur cette démonstration ?

Mais d'autres voix que la nôtre l'ont faite depuis longtemps et la refont tous les jours avec une autre autorité, une autre solidité, une autre ampleur.

Et cependant le monde continue de dire : il paraît qu'il faut choisir entre la foi et la science.

D'où vient cette persistance?

Les causes en sont multiples.

Le monde est léger dans ses jugements : une formule tranchante est faite pour le séduire.

Le monde est curieux de nouveautés ; lui dire que la religion, si longtemps réputée nécessaire à la direction de l'humanité, va être remplacée dans cet office par quelque chose de nouveau, c'est être sûr de lui plaire.

Le monde est ami de la morale facile : substituer à cette règle immuable du devoir, qui s'appelle Dieu, la règle flexible d'une science changeante qui ne relève que de l'homme, c'est gagner d'avance ses sympathies.

Et voilà pourquoi, en dépit des apologies qu'il n'écoute pas, le monde aime à répéter que le règne de la croyance est passé parce que celui de la science est venu.

Mais il est une autre cause encore du crédit immérité qu'obtient cette affirmation, cause moins connue ou moins remarquée que les précédentes, plus profonde néanmoins et plus efficace.

Notre âge a le dédain de la métaphysique, il n'est épris que des sciences positives.

Dans l'élan qui l'emporte vers les recherches cosmologiques, il rencontre non seulement la tolérance mais l'approbation, mais le concours actif de l'Église; et cependant c'est de ses succès en ce genre qu'il se prévaut pour prendre, à l'égard de la religion, une attitude arrogante et provocatrice.

Il y a de ce phénomène une explication historique.

Le mouvement scientifique comme le mouvement littéraire des temps modernes date de la Renaissance, c'est-à-dire de l'époque où la société, se croyant assez forte, a secoué la tutelle de l'Église.

Renier le patronage *littéraire* de cette tutrice était chose difficile, quand il était constant qu'elle avait seule gardé les débris échappés au naufrage des lettres antiques et que les muses, partout proscrites, n'avaient trouvé asile que dans son sein.

Renier son patronage *philosophique* n'était guère plus aisé, en présence des merveilleux travaux de ces grandes Écoles qui ont perfectionné l'œuvre d'Aristote, en y mettant la marque du génie chrétien. On l'a essayé pourtant et nous ne voyons pas qu'on y ait trop bien réussi.

Car aujourd'hui le grand-maître de l'affranchissement philosophique est bien délaissé, et tandis que nos penseurs les plus fiers sont tous d'accord pour s'éloigner de Descartes, beaucoup d'entre eux sont en route pour revenir à saint Thomas d'Aquin.

Mais renier le patronage *scientifique* de l'Église, on le pouvait sans peine, et l'on ne s'en est pas fait faute.

Si l'on se contentait de constater un fait et de dire : la vraie méthode scientifique date de Bacon, nous n'y aurions aucune objection.

Mais de ce fait on veut faire une arme pour attaquer la religion.

Pourquoi, dit-on, les Écoles théologiques du moyen âge, qui ont sauvé quelques épaves de la littérature, qui ont cultivé et développé la métaphysique, pourquoi sont-elles demeurées étrangères aux sciences positives ? C'est qu'elles en ont eu peur ! c'est qu'elles ont senti l'ennemi ! La littérature est une voix qui chante les fictions aussi bien, souvent mieux, que les réalités. La métaphysique

est un instrument complaisant qui sait travailler à vide sur des hypothèses. Mais la science poursuit le réel, la science ne prend pas le change et ne se paie pas d'apparences. La science est indépendante et repousse le joug des formules *a priori*, pour ne s'incliner que devant les faits. Voilà pourquoi la théologie s'en éloigne et la traite en suspecte. Voilà pourquoi l'ère scientifique ne s'ouvre qu'à l'heure où se ferme l'ère théologique.

Nous pourrions répondre avec avantage :

Mais si c'est l'orthodoxie qui a retardé l'éclosion de la science, pourquoi l'Antiquité, qui n'était pas bigote, est-elle restée, elle aussi, elle surtout, brouillée avec la science? Quand elle inventait les quatre corps élémentaires, dont trois ne sont pas élémentaires et le quatrième n'est pas un corps; quand elle cherchait tour à tour dans la terre ou dans l'eau, dans l'air ou dans le feu, l'origine et la loi de tous les êtres; quand elle demandait aux combinaisons des nombres mystiques le secret de l'univers; quand elle confondait qualités et substances, forces et phénomènes, faisant du froid et du chaud, du sec et de l'humide des principes actifs dont le conflit devait expliquer les fonctions vitales; de bonne foi, était-ce l'orthodoxie qui la gênait, qui l'éloignait de la vraie méthode, qui lui imposait ses axiomes et la détournait de l'expérience ?

Quand on compare l'œuvre scientifique de l'Antiquité à son œuvre poétique, oratoire, artistique, métaphysique, on demeure confondu. Ici tant de génie atteignant presque d'un bond à tant de perfection; là tant d'efforts à vide, et dix siècles de tâtonnements pour aboutir à des chimères ! Pourquoi, pourquoi ?

Parce que, pour créer d'une seule pièce la poésie et l'éloquence, l'art et la philosophie, il suffit presque à l'homme de se regarder lui-même. El s'il faut une expé-

rimentation intérieure pour lui révéler ses propres secrets, un sûr instinct lui sert de guide dans cette exploration psychologique.

Et si parmi les sciences il s'en trouve qui aient pour domaine ce monde idéal où se complaît le génie de l'homme, ces sciences-là feront exception à la loi d'ignorance sous laquelle reste courbée l'Antiquité. Sous l'effort de la pensée d'un Euclide, d'un Archimède ou d'un Pythagore, les mathématiques trouveront leur vraie voie, parce qu'ici la raison suffit, et que la raison de ces grands hommes valait bien la nôtre.

Mais dans les sciences physiques et naturelles, la raison ne doit pas parler la première ; il faut d'abord que la réalité se découvre, que les faits soient juxtaposés, les expériences accumulées ; alors seulement la raison intervient pour rechercher la loi ; mais, de grâce ! qu'elle ne se trompe pas d'instrument ! qu'elle n'aille pas prendre dans l'*Organon* d'Aristote la déduction qui conclut, pour la substituer à l'induction qui généralise ! Si elle fait cela, elle perd pied, elle quitte la réalité ; car, de principes, en cette matière, elle n'en a pas encore, et si elle croit en avoir au début, elle les emprunte à l'hypothèse. Les conclusions alors valent ce que valaient les prémisses, et la science une fois de plus s'est égarée hors de son vrai domaine.

Comment se fait-il que l'esprit humain ait mis si longtemps à reconnaître son erreur ? Comment a-t-il fallu qu'il divaguât pendant tant de siècles avant de découvrir la vraie méthode ? Comment surtout, l'ayant découverte par endroits et appliquée par parties (car enfin Hippocrate et Galien ont su ce que c'est que l'expérience), a-t-il pu continuer de l'ignorer dans son ensemble et d'en enfreindre à chaque pas les lois ? C'est un curieux problème historique et psychologique que celui-là. Nous le posons et nous ne prétendons pas le résoudre.

Mais enfin, en attendant qu'il soit résolu, pourquoi rendre l'Église, ou, si l'on veut, la foi chrétienne, responsable de cette défaillance intellectuelle, de ce retard du progrès humain? L'Église n'a pas été fondée pour enseigner la physique, et la foi n'a pas été donnée à l'homme pour compléter son éducation scientifique. C'est assez qu'elle n'y contredise point, qu'elle l'encourage et la favorise. Mais au delà de ce monde qui est livré aux investigations de son génie, l'homme a une destinée supérieure : c'est celle-là que la foi lui découvre, et c'est de cette initiation transcendante que l'Église se sent débitrice à tous, aux savants et aux ignorants.

Rien n'est donc plus arbitraire que le reproche fait au christianisme d'avoir retardé le mouvement scientifique. Au moment où les sciences ont pris leur essor, les écoles théologiques ont bien pu montrer quelque étonnement en présence d'affirmations nouvelles qui heurtaient de front les notions reçues ; elles ont bien pu se demander si c'étaient là de vraies découvertes ou des rêveries audacieuses. Sous l'impression de cette surprise, et alors que très peu de personnes pouvaient comprendre et contrôler les dires des nouveaux savants, l'écart apparent entre leurs systèmes et le langage des Écritures, conforme en ce point au langage vulgaire, a pu créer, au premier moment, un préjugé défavorable qui n'existait pas seulement alors chez les théologiens, qui était commun à l'immense majorité des esprits et qui n'a pas tardé d'ailleurs à céder devant l'évidence. Au fond de cette fameuse histoire de Galilée, il n'y a pas autre chose. Depuis, on a vu les hommes d'Église rivaliser d'ardeur avec les esprits les plus indépendants à la poursuite de la vérité scientifique. Citer les noms serait banal. Si l'on ajoute à ces noms illustres ceux des savants laïques, que des convictions profondes ont constamment attachés à la foi chré-

tienne, on demeurera persuadé que depuis longtemps la science positive n'inspire plus aux représentants de l'orthodoxie qu'une sympathie vraie, sans aucun mélange de suspicion ou de frayeur.

Cette sympathie est-elle réciproque ?

Il s'en faut, hélas ! de beaucoup.

Bon nombre d'hommes de notre temps continuent de considérer la religion révélée comme une rivale qui se sent condamnée à remettre bientôt à la science le sceptre des intelligences, et qui regarde d'un œil envieux et chagrin les progrès de son ennemie.

A les en croire, l'orthodoxie ne fait que couvrir sa retraite par des concessions attardées. Pour différer l'heure de sa dernière défaite, elle feint de rendre hommage à des conquêtes que secrètement elle maudit.

On pourrait demander à ces hommes de quel droit ils suspectent ainsi la sincérité de nos déclarations en faveur de la science ; ils seraient fort embarrassés de justifier l'injure qu'ils adressent à notre loyauté.

Mais ils ne s'arrêtent pas à la justifier, ils la répètent, et la calomnie fait son chemin ; et la multitude des sots, qui ne sait rien de la religion et qui n'entend rien à la science, s'en va redisant que la raison étouffe dans les bras de l'Église et qu'il est bien temps que la science la délivre.

Existe-t-il un remède à ce mal qui gagne tous les jours et qui menace d'éteindre la foi dans notre société?

V

LE REMÈDE

Des chrétiens ne peuvent pas douter que le remède existe. Autrement ils devraient admettre que leur foi peut périr.

Le remède doit être cherché dans les régions supérieures de l'Intelligence. Puisqu'on déclare l'orthodoxie inconciliable avec la haute science, ce n'est pas en faisant preuve de compétence dans l'enseignement élémentaire que nous repousserons le reproche.

Et puisque, depuis longtemps, la foi chrétienne, personnifiée dans des savants du premier ordre, fait très bonne figure dans ces régions élevées de la science sans parvenir à désarmer le préjugé tenace qui la frappe d'ostracisme, le remède doit consister dans un effort nouveau, dans un essai de justification scientifique qui jusqu'ici n'ait pas été tenté.

Cet effort consistera à créer de toutes pièces un enseignement supérieur.

Évidemment cet enseignement devra être conforme au dogme chrétien.

Évidemment encore, cette orthodoxie ne devra rien coûter ni à la valeur des leçons, ni à la hardiesse des recherches, ni à la liberté des méthodes.

Mais cela même ne suffirait pas; il faut que l'initiative de l'entreprise soit une initiative chrétienne, sacerdotale ou laïque, peu importe, pourvu que d'un côté toutes les garanties religieuses s'y rencontrent à côté des garanties scientifiques, et que d'autre part on reconnaisse que c'est la société chrétienne qui fait acte de vitalité dans l'ordre du haut savoir.

Par là et par là seulement, à condition qu'on réussisse, on pourra fermer la bouche aux prophètes de l'impiété, qui annoncent à chaque instant le règne exclusif de la science, édifié sur les ruines de toute croyance religieuse.

Voilà ce que comprenaient ces grands défenseurs de la liberté des âmes, qui inscrivaient sur leur drapeau politique, non plus le nom d'une dynastie ou d'un régime,

mais cette devise destinée à triompher après cinquante ans de luttes : *la liberté de l'enseignement.*

Sans doute ils se préoccupaient du bienfait immédiat d'une liberté qui arracherait l'enfance et la jeunesse à la tyrannie du monopole pédagogique, et rendrait aux pères de famille l'usage du plus sacré de tous les droits, celui de choisir leurs collaborateurs dans la formation de l'esprit et du cœur de leurs enfants.

Mais ils regardaient de plus haut encore, et à cause de cela ils voyaient plus loin. Ils apercevaient ce flot montant des sciences positives, grossi chaque jour de quelque découverte nouvelle; ils voyaient la physique et la chimie, ces deux confidentes de la nature inorganique, faire plus de progrès en soixante ans qu'elles n'en avaient accompli depuis l'origine de l'humanité; la géologie se former tout entière dans la même période et tracer, d'une main novice encore mais déjà ferme, les grands linéaments de l'histoire de la terre avant l'homme; l'astronomie, cessant de s'enfermer dans les calculs de forces et de masses, entrer, par l'analyse spectrale, dans l'étude intime des globes célestes et par là se frayer la voie à la connaissance générale de la formation des mondes.

Puis, jetant les yeux sur les parties les plus anciennement explorées du savoir humain, l'histoire, la littérature, la philosophie, la jurisprudence, ils voyaient l'esprit nouveau, l'esprit d'analyse et d'induction, y pénétrer hardiment et y opérer des transformations inattendues. En histoire, l'étude patiente et sagace des documents, la découverte ou l'interprétation des monuments figurés, la reconstitution de langues oubliées et la traduction de signes graphiques, jusqu'alors inintelligibles, faisaient revivre tout à coup des civilisations dont la trace avait disparu. En littérature, l'érudition et la critique, remplaçant presque partout la spontanéité du génie, surchar-

geaient à chaque instant les conditions du savoir qu'elles exigeaient de leurs adeptes. En philosophie, la trève conclue par l'école éclectique entre l'orthodoxie et la libre pensée, était dénoncée avec audace, et un mouvement irrésistible semblait entraîner les esprits vers les théories à la fois altières et abaissées de l'école positiviste. La science même du droit se voyait envahie par ce courant; sous l'influence d'une psychologie destructive de la liberté humaine, les combinaisons de l'intérêt tendaient à y remplacer l'élément du devoir, et la jurisprudence semblait vouloir échanger son caractère de science morale contre celui d'une science purement économique.

Tel est en effet le spectacle qu'offre à l'observateur attentif le monde intellectuel de notre temps : beaucoup d'ardeur, de patience et de sagacité pour s'emparer des faits extérieurs à l'homme; peu de fécondité pour tirer de l'homme lui-même ce que son génie est appelé à produire; l'esprit des sciences positives transporté dans tous les ordres, appliquant sa méthode à tous les objets, produisant ici d'admirables découvertes, là des confusions déplorables et comme une mutilation de l'intelligence; tout cela opéré fiévreusement, bruyamment, avec un grand mépris du passé et des airs de provocation à l'adresse de tous les principes acquis et de toutes les croyances conservées.

Prendre résolument sa place dans ce vaste atelier de la science; emprunter les méthodes nouvelles, mais les manier avec discernement, dans la sphère qui leur est propre; n'abjurer du passé que ses erreurs, garder ses vraies conquêtes, sa psychologie, sa métaphysique, sa morale, et rapprocher ces vérités supérieures, patrimoine antique de la pensée, des vérités nouvellement acquises par où se grossit son héritage, tel apparaissait à l'avance le rôle glorieux et fécond des Universités libres. Et ce

rôle, les croyants, les catholiques, se sentaient, mieux que personne, désignés pour le remplir, parce que la foi donne précisément à l'esprit cette fixité qui le préserve des aventures, et que les limites nettement tracées du dogme assurent à l'investigation scientifique toute la liberté nécessaire à son succès.

Voilà pourquoi l'enseignement supérieur devait être affranchi. Voilà pourquoi ces grands chrétiens qui, par la parole et la plume, ont si noblement servi la cause de Dieu dans notre siècle, ne se sont arrêtés dans leurs revendications que lorsque, après avoir chassé le monopole de l'école populaire, après l'avoir chassé des études classiques, ils ont pu se retourner enfin vers les savants chrétiens et leur dire : la place est libre, venez, cultivez le champ de la science et faites honneur de ses fruits au Dieu que nous adorons !

VI

LES UNIVERSITÉS LIBRES

Nos amis, nos chefs n'ont pas été seuls à pressentir l'importance du rôle qui devait être dévolu aux Universités catholiques. Avec la clairvoyance d'un ennemi habile, avec la compétence d'un maître éminent, le premier orateur inscrit pour parler contre la loi Jaubert, M. Challemel-Lacour, combattait le principe même de la loi dans un discours célèbre [1] qui peut se résumer ainsi : « Nous n'avons pas besoin de la liberté de l'enseignement supérieur et les catholiques seront seuls à en profiter. »

A première vue ces deux propositions paraissent également fausses.

1 Assemblée nationale. Séance du 4 décembre 1874.

Pourquoi un libre penseur déclare-t-il n'avoir pas besoin de la liberté? C'est sans doute parce que le monopole fait assez bien ses affaires. Mais n'est-ce pas calomnier gratuitement l'Université de France que d'en faire la servante attitrée de l'impiété? Elle est en relations officielles avec l'Église, elle compte dans son sein un grand nombre d'hommes sincèrement croyants, parmi lesquels on peut citer plus d'une illustration catholique; ses autres maîtres sont respectueux des croyances qu'ils ne partagent pas; enfin les programmes universitaires sont rédigés avec une grande réserve et n'offrent presque jamais rien d'offensant pour l'orthodoxie.

Pourquoi, d'autre part, les catholiques seraient-ils seuls à profiter de la liberté? Quels sont donc les éléments qui pourraient faire défaut aux libres penseurs pour créer, eux aussi, des écoles supérieures en harmonie avec leurs doctrines? Certes, ce n'est pas l'argent; la franc-maçonnerie *qui se propose de tuer le dogme*, le remue par millions. Ce n'est pas la science : beaucoup de savants sont dans ce camp. Ce n'est pas l'esprit de prosélytisme : on voit ces hommes former des ligues d'enseignement, fonder des bibliothèques, des revues, des journaux, des associations, des écoles primaires, professionnelles, secondaires. Qu'est-ce qui les empêcherait de fonder des Facultés?

Et cependant M. Challemel-Lacour avait deux fois raison.

Il avait raison de ne pas vouloir de la liberté pour lui. La liberté oblige à de lourds sacrifices, nous en savons quelque chose. Pourquoi se les imposerait-on, quand l'État vous offre tout ce que vous pouvez désirer? L'État, en temps ordinaire [1], n'accorde pas de faveurs à la libre

1. Aujourd'hui on n'en peut plus dire autant. Toutes les faveurs du Ministère de l'Instruction publique sont ouvertement pour les professeurs hostiles aux croyances religieuses. Une chaire d'*Histoire des reli-*

pensée, mais il la laisse se développer à l'aise, il lui donne la clef de ses richesses scientifiques sans cesse renouvelées aux sources du budget : traditions pédagogiques, direction des plus illustres maîtres, organisation sans égale, musées, collections, bibliothèques, laboratoires, hôpitaux même, tout est au service des savants qui ont rompu avec l'idée religieuse et qui font profession de la combattre. S'ils veulent se grouper ensemble, unir leurs efforts, donner à l'enseignement une direction conforme à leur programme de lutte, ils n'ont pas besoin de *sortir de la maison*. Avec prudence si le pouvoir est conservateur, avec abandon s'il est entre les mains du parti avancé, ils pourront faire leur œuvre de secte sans cesser d'avoir part aux ressources de l'Instruction publique. En faisant cela, il est convenu qu'ils ne portent aucune atteinte à la liberté de conscience. Il en irait tout autrement, si les professeurs croyants s'avisaient de tenir une semblable conduite. On ne tarderait pas à leur rappeler que l'Université n'a pas un caractère confessionnel, qu'elle doit son enseignement à toutes les croyances et à tous les cultes, et que toute propagande religieuse doit être soigneusement bannie de son sein.

Est-ce un reproche que nous formulons ici? Nullement. Nous reconnaissons les difficultés extrêmes que présente le gouvernement des intelligences, difficultés mille fois plus grandes encore pour l'État qui n'a pas de doctrines et qui doit pourtant respecter certains principes, qui ne peut être ni franchement zélateur, ni scandaleusement indifférent, et qui, de guerre lasse, se réfugie dans une neutra-

gions est créée au Collège de France, contre l'avis des meilleurs juges, pour contenter l'opinion radicale; et quand le professeur, pour ménager, dit-il, les susceptibilités des croyants, annonce l'intention de ne parler que des *religions éteintes*, il place au premier rang de celles-ci la Révélation mosaïque, fondement de la foi chrétienne. Il est à prévoir qu'on ira beaucoup plus loin dans cette voie.

lité bienveillante dont les plus audacieux savent seuls tirer avantage.

Toujours est-il qu'au sein de l'Université, qui n'est pas libre penseuse, la libre pensée s'épanouit sans contrainte, que l'École de médecine, en particulier, est devenue son quartier général, que le Collège de France, l'École des hautes études de la Sorbonne, les Facultés de lettres, de sciences et de droit lui fournissent çà et là des appoints précieux, et que, forte de toutes ces alliances, qui, pour n'être pas officielles, n'en sont pas moins secourables, elle peut continuer aux frais de l'État la campagne qu'elle mène contre le dogme et contre Dieu.

L'orateur que nous avons cité avait raison encore d'annoncer que les catholiques seraient seuls à profiter de la liberté. Seuls, en effet, ils puisaient dans le sentiment des dangers que la science impie fait courir à leurs croyances le courage nécessaire pour tenter cette vaste entreprise qui s'appelle la fondation d'une Université. Seuls aussi ils trouvaient, dans l'organisation puissamment hiérarchique de leur Église, les moyens de concentration nécessaires au succès d'une pareille œuvre. Les libres penseurs, pour les motifs que nous venons d'indiquer, étaient dispensés de déployer ce courage. Sans doute ils l'eussent montré au besoin; mais, le besoin n'existant pas, ils en ont fait l'économie.

Les catholiques se sont donc mis à l'œuvre. D'abord, au sein du Parlement, ils ont poursuivi, à travers deux années et trois longues délibérations, la conquête de la liberté désirée. Jamais débat n'a eu plus de solennité et d'ampleur; on sentait que les intérêts les plus élevés du pays étaient en jeu. Aussi, quand on a vu l'émancipation de l'enseignement supérieur enfin prononcée par l'Assemblée nationale, et cela ving-cinq ans après la loi de 1850, quarante-deux ans après la loi de 1833, cinquante ans

après les premières revendications de Lamennais, de Lacordaire et de Montalembert, on a pu croire que la liberté venait de faire une de ces conquêtes décisives, d'autant plus inaliénables qu'elles ont été plus lentement conduites et plus laborieusement acquises. A qui serait venu dire alors, comme on ose le prétendre aujourd'hui, que la loi du 12 juillet était le résultat d'un vote de surprise, on aurait répondu par un éclat de rire.

En insistant avec cette énergie pour obtenir l'abolition du monopole, les catholiques se rendaient-ils un compte exact des difficultés au devant desquelles ils couraient si noblement? Il est permis d'en douter. De ce que l'œuvre législative de 1875 devait compléter celle de 1850, on concluait peut-être qu'il ne serait pas plus difficile de mettre en œuvre les droits nouveaux qu'il l'avait été, vingt-cinq ans auparavant, d'exploiter une première victoire. Certes, de grands efforts avaient été nécessaires, surtout dans l'ordre de l'enseignement secondaire, pour fonder rapidement des établissements, former des professeurs, créer des traditions, choisir des méthodes, préparer des succès. Toutefois, la nature même de cet enseignement permettait de réunir sans trop de peine les trois éléments dont se compose la prospérité d'une école : l'argent, les maîtres, les élèves. Les garanties d'une éducation chrétienne attiraient les élèves ; un travail acharné, circonscrit dans les limites des études classiques, suppléait, au début, à l'insuffisante préparation des maîtres; enfin le bénéfice des internats procurait l'argent. Avec cela on pouvait commencer convenablement, et la suite a montré qu'on devait continuer brillamment.

Tout autres sont les exigences, bien moindres les ressources de l'enseignement supérieur.

Même dans l'Université de l'Etat (si l'on excepte, et encore à Paris seulement, les Facultés de droit et de

médecine), cet enseignement coûte beaucoup et rapporte fort peu. De vastes locaux, des collections coûteuses et lentes à former, des instruments d'un prix élevé, des laboratoires dont l'installation et l'entretien représentent des frais énormes, des bibliothèques considérables, un personnel enseignant nombreux et choisi, qui doit trouver dans les émoluments qui lui sont offerts la rémunération de longs travaux et la garantie d'une existence honorable, voilà les charges qu'il faut être prêt à supporter quand on écrit sur sa porte ces deux mots : *Enseignement supérieur*. Et, en retour, sur quel revenu peut-on compter ? Jusqu'à présent on avait le produit des inscriptions, produit bien mince, sauf dans les deux grandes écoles publiques que nous avons nommées plus haut. Aujourd'hui, les inscriptions aux Facultés de l'Etat sont gratuites, et cette gratuité s'impose dès lors aux Facultés libres comme une nécessité de concurrence. Ce qui revient à dire que, en dehors des dons volontaires, le revenu est nul.

Nous n'avons parlé que des charges budgétaires. La difficulté n'était pas moindre, au début de l'entreprise, pour recruter les maîtres et attirer les élèves.

Les maîtres, il fallait les trouver du premier coup tels que les voulait le haut enseignement catholique : fermes dans la foi, éminents dans la science ; car les former chemin faisant, comme on avait pu s'y résigner dans les collèges, c'était compromettre à jamais la réputation des nouvelles Facultés.

Les élèves ! Mais en dehors des carrières qui relèvent du droit et de la médecine, ils sont bien rares les jeunes hommes que tentent les âpres sommets du savoir. Et si l'on voulait aborder de suite l'enseignement juridique et médical, on avait à compter avec les hésitations des étudiants et de leurs familles qui craindraient de commettre,

dans les hasards d'une entreprise naissante, les intérêts de leur avenir professionnel.

Telles sont les difficultés qu'on entrevoyait d'avance, mais que la pratique a révélées plus nombreuses et plus considérables qu'elles n'étaient apparues à l'époque des luttes soutenues pour conquérir le droit d'enseigner.

Et cependant, à peine investis de ce droit, les catholiques étaient obligés d'en user sans délai. Des créations qui auraient demandé de longs préparatifs devaient être conçues, décidées, exécutées en toute hâte. Pourquoi? Les passions des partis menaçaient dans son berceau la liberté de l'enseignement supérieur. Un simple déplacement de la majorité dans les Assemblées politiques pouvait compromettre des avantages si péniblement gagnés. Et de fait, un an après le vote de la loi, les pouvoirs publics organisés par la Constitution républicaine étaient en fonctions; le gouvernement proposait au Parlement un amoindrissement des prérogatives récemment octroyées à l'enseignement libre; la Chambre des députés votait le projet, et si le Sénat le repoussait à quatre voix de majorité, c'est parce que l'Université catholique de Paris offrait déjà le spectacle de trois Facultés en exercice, prêtes à réclamer le bénéfice légal de la constitution du jury mixte. Le prompt usage de la liberté avait sauvé la liberté même.

C'est avec cette précipitation forcée, c'est au milieu de ces périls et de ces luttes que les catholiques de France ont trouvé dans leur foi le courage, et dans leur charité le moyen de créer, en trois ans, cinq groupes de Facultés dont quatre remplissaient les conditions mises par la loi à l'octroi du titre d'Université et au privilège du Jury spécial.

Depuis 1878 jusqu'au moment où la loi Ferry est venue les frapper, voici quelle était la situation de ces cinq établissements :

Lille avait une Université libre avec quatre Facultés :

Médecine, Droit, Lettres et Sciences, et quarante-cinq professeurs : création d'une importance et d'une difficulté inouïes, si l'on considère les conditions à remplir, la rapidité de l'exécution et la nécessité de faire face à de telles charges avec les ressources de deux diocèses seulement : Cambrai et Arras ;

Paris avait une Université avec trois Facultés : Droit, Lettres et Sciences, et trente-trois professeurs ;

Lyon, de même, avec vingt-sept professeurs ;

Angers, de même, avec trente-un professeurs ;

Toulouse avait une Faculté de Droit et une Faculté des Lettres, avec vingt-trois professeurs[1].

Toutes les exigences légales étaient satisfaites et, sur beaucoup de points, dépassées. A Lille, l'hôpital Sainte-Eugénie mettait à la disposition des cliniques de l'École de médecine, non les 120 lits obligatoires, mais 200 lits, où, dans une seule année (l'année scolaire 1878-79), il passait 3016 malades, sans compter ceux qui, au nombre de près de 4000, recevaient, au dispensaire, les consultations des médecins de l'École. A Lille et à Angers, des internats, magnifiquement construits, offraient aux étudiants éloignés de leur pays les ressources et les protections de la vie de famille. Toulouse à son tour venait d'entrer dans cette voie[2].

1. Dans l'énumération des cours de Facultés nous ne comptons pas les chaires de l'enseignement théologique, parce que cet enseignement, bien que *supérieur* dans toute la force de l'expression, n'a pas été placé sous le régime de la loi de 1875 : il est distribué, dans des séminaires spéciaux, aux seuls membres du clergé et sous la seule responsabilité des évêques. Toutefois il se rattache à l'enseignement universitaire, et par le voisinage des locaux et par la solidarité des leçons.

2. Nous ne parlons pas ici des bâtiments propres aux Facultés elles-mêmes, parce que la loi ne spécifie rien à cet égard, sinon la dimension *minimum* des salles de cours. Toutefois les nouvelles Universités n'ont eu garde de négliger cette partie essentielle de leur installation. Lyon et Paris ont approprié à grands frais d'anciennes constructions. Angers a construit un véritable palais. Toulouse a fait l'acquisition de deux

Le matériel de l'enseignement scientifique présentait un ensemble d'une haute valeur. A Paris, notamment, la collection géologique, minéralogique et paléontologique était devenue en cinq ans l'une des plus riches de France, et, sous la direction d'un jeune savant qui réalise en sa personne le vivant accord de la science et de la foi, offrait, par son classement méthodique, par la facilité de son accès, des moyens d'étude et d'enseignement qui n'existent nulle part ailleurs. Les bibliothèques, à peine formées, prenaient des proportions grandioses. Celle de Paris dépassait déjà 25.000 volumes.

Le personnel enseignant comptait dans chaque Faculté plusieurs hommes éminents sortis de l'Université de France, des corps savants, de la magistrature, du barreau et des rangs du clergé. Des maîtres plus jeunes et moins connus, mais pleins d'ardeur et de mérite, occupaient les autres chaires, souvent avec éclat, toujours avec compétence et avec succès.

Les résultats des examens devant l'un et l'autre Jury donnaient des moyennes tantôt égales, tantôt supérieures à celles des Facultés officielles. Pour le droit, en particulier, la Faculté libre de Paris pouvait s'honorer à juste titre des succès plus qu'ordinaires de ses candidats dans les difficiles épreuves du doctorat.

Le Jury mixte fonctionnait dans les quatre Universités libres avec une grande courtoisie de rapports, une parfaite unité d'appréciation, une véritable émulation de science entre les juges. Il résultait de là, non l'abaissement annoncé, mais l'élévation du niveau des épreuves, à ce point que les élèves les plus faibles optaient toujours pour le Jury de l'État.

vastes et magnifiques hôtels. Lille, après quelques années d'un établissement provisoire, vient d'acheter un terrain sur lequel, à l'heure qu'il est, en dépit des menaces de l'avenir, on construit un immense édifice.

De tels résultats, obtenus en moins de cinq ans, représentaient une dépense de 16 à 18 millions, exclusivement fournis par la générosité des catholiques français.

Sans doute, il restait de grands progrès à faire, mais les fondateurs de l'enseignement libre avaient conquis, par un premier effort, la considération qui s'attache aux œuvres sérieuses et fécondes.

Un témoignage, entre beaucoup d'autres, suffit à en fournir la preuve.

Au mois d'avril 1877, l'Université catholique de Paris, s'appuyant sur l'article 11 de la loi de 1875, demandait au gouvernement la reconnaissance d'utilité publique. Transmise au Conseil supérieur de l'Instruction publique par M. Waddington, alors ministre, cette demande était une première fois ajournée pour insuffisance de documents, puis reprise à la session de novembre et définitivement accueillie. Le vote favorable du Conseil supérieur était principalement motivé sur le rapport de M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, rapport rédigé après une minutieuse enquête faite à plusieurs reprises par divers inspecteurs généraux, et dont les conclusions contenaient un sincère hommage rendu à la valeur de l'instrument scientifique créé en si peu de temps par les fondateurs de l'Université libre.

Le nouveau ministre de l'Instruction publique qui portait un nom illustre dans la science[1], allait transmettre au Conseil d'État le projet de décret portant reconnaissance de l'Université, lorsque le changement de ministère vint remettre en suspens le succès d'une affaire que la loi Ferry devait bientôt rendre impossible.

L'enseignement libre peut se consoler de la perte d'un privilège, destiné simplement à faciliter, par l'accepta-

1. M. Faye, le célèbre astronome.

tion des dons et legs, l'accroissement de ses ressources. Il restera toujours fier de ce témoignage rendu par les juges les plus compétents à la valeur de ses débuts. Et ces maîtres qu'on a voulu décourager et amoindrir en leur retirant la participation aux examens, trouveront, dans ce gage d'estime accordé par de tels appréciateurs à leurs premiers travaux, une compensation aux injustices présentes, un motif d'espérance pour l'avenir.

En présence de ces faits, dont un témoin non suspect[1] a, dans une circonstance solennelle, constaté l'exactitude, nous mettons au défi tout observateur impartial de soutenir qu'en dehors des motifs politiques, des querelles de tendances et des rancunes de partis, il existât en 1880 une seule bonne raison de modifier la loi de 1875.

On l'a modifiée cependant. Il faut dire maintenant ce qu'on nous a ôté et le parti que nous pouvons tirer de ce qu'on nous a laissé. Le devoir des catholiques et de tous les hommes d'ordre ressortira avec évidence de l'exposé qu'il nous reste à faire.

VII

LA LOI FERRY

Dégagé du fameux article 7, la loi du 15 mars 1880 est bientôt analysée. Elle supprime le titre d'Université et la prérogative correspondant à ce titre, c'est-à-dire le Jury spécial. Elle établit la gratuité des inscriptions dans les Facultés de l'État. Elle étend aux cours isolés le régime des cours de Facultés.

Mais il ne suffit pas d'énumérer ces modifications; il faut les apprécier.

1. M. Jules Simon, dans son magistral rapport fait au Sénat sur la loi Ferry, décembre 1879.

Tout a été dit sur la suppression du Jury mixte, nous n'y reviendrons pas. On ne pouvait concevoir une modification plus inutile; car, avec ce Jury, le droit régalien de la collation des grades demeurait intact entre les mains de l'État; la liberté des élèves était sauvegardée, puisqu'ils pouvaient choisir; le niveau des épreuves était plutôt élevé qu'abaissé; enfin, le fonctionnement de l'institution n'avait donné lieu à aucun des froissements qu'on aurait pu craindre. Il y avait, dans la constitution des Jurys spéciaux, un témoignage d'honneur rendu à l'enseignement libre, la préséance demeurant d'ailleurs acquise à l'enseignement officiel. Avantages partout, inconvénients nulle part. On a supprimé cette chose excellente. Passons.

Mais faut-il prendre aussi aisément son parti de cette autre suppression qui enlève aux groupes de trois Facultés ou plus le nom d'Université ? Tel n'est pas notre avis.

On a dit que la sanction de ce titre étant le privilège de conférer les grades, le privilège ôté, le titre devait disparaître.

Ce raisonnement ne nous convainc pas.

A la différence des anciennes Universités qui examinaient seules les candidats aux grades, les Universités fondées sous le régime de la loi de 1875 fournissaient seulement la moitié, et la petite moitié, des examinateurs; souvent même, quand le candidat ne choisissait pas le Jury mixte, elles n'en fournissaient aucun. D'ailleurs le nom de nos Écoles ne figurait pas sur le diplôme. Cela ne les empêchait pas de s'appeler Universités. Pourquoi ? Parce que le titre universitaire ne signifie pas seulement le droit à l'examen; il signifie surtout l'*universalité de l'enseignement*.

Quand vous n'enseignez qu'un seul ordre de sciences,

vous créez une école, une faculté. Quand vous rapprochez plusieurs branches du haut enseignement, quand, par exemple, vous juxtaposez les sciences positives et les sciences spéculatives et que vous les reliez par la littérature, cette forme supérieure dont toute science est le fond, vous faites autre chose qu'additionner le savoir au savoir, vous le multipliez par les rapports qui naissent du contact. Vous allumez un grand foyer d'activité intellectuelle ; vous formez de vos professeurs et de vos élèves comme une grande famille pensante et chercheuse, dont les membres, doués d'aptitudes variées, appliqués à des travaux divers, se prêtent un mutuel concours et sont les uns pour les autres une perpétuelle excitation au progrès. L'esprit humain ne s'arrête pas aux barrières, souvent artificielles, qui séparent les différents ordres de connaissances. Si vous ne lui offrez pas sur place les moyens de contenter la variété de ses désirs, il en ira chercher la satisfaction au dehors, et ce sera souvent au détriment de sa vigueur; car une formation qui se fait ainsi, par morceaux, menace d'introduire dans l'intelligence des éléments disparates et des notions incohérentes. On ne saurait nier du moins que l'accumulation, sur un seul point, des instruments d'études les plus puissants et les plus divers, ne soit pour la jeunesse studieuse un stimulant efficace et propre à développer en elle la généreuse ambition du savoir. Qui dira ce que cette concentration de lumières peut faire naître de vocations scientifiques et révéler d'aptitudes d'abord inaperçues? Plus l'enseignement s'élève, plus il se rapproche de la région simple où toutes les sciences se touchent par le sommet. Si dans son ascension courageuse l'esprit atteint une de ces cimes, quel bonheur et quel avantage pour lui de trouver à ces hauteurs des guides qui l'introduisent dans les autres sciences qu'il vient de rencontrer en chemin !

Et n'est-ce pas là, pour le dire en passant, ce qu'il y a de légitime dans la tendance actuelle de la philosophie ? Quand elle fait fi de la spéculation, quand elle refuse à l'analyse psychologique le caractère et les droits d'une science expérimentale, quand elle exclut la métaphysique de la catégorie du *connaissable*, la philosophie *positive* a tort et se ment à elle-même. Mais quand elle appelle au secours de ses recherches toutes les ressources et tous les résultats des sciences d'observation, elle est dans le vrai, elle fait droit à un besoin réel, à une légitime exigence du temps présent. Eh bien ! conçoit-on ce qu'une chaire de philosophie gagne à être dressée à quelque pas d'une Faculté des sciences, dans le voisinage de toutes les initiations scientifiques qui peuvent éclairer l'étude de l'homme et celle de l'univers ?

Cet avantage n'est pas moindre pour la théologie [1]. C'est en multipliant ses points de contact avec toutes les parties du savoir humain, que la science sacrée se maintiendra à la hauteur des nécessités intellectuelles qu'elle doit satisfaire. La théologie est une métaphysique, il faut qu'elle se mesure avec toutes les hardiesses de la pensée contemporaine. Elle est une cosmogonie, il faut qu'elle

1. Les fondateurs des Universités catholiques l'ont compris. Et voilà pourquoi, à côté des Facultés créées par eux sous le bénéfice de la loi de 1875, ils ont réuni, dans un séminaire spécial, placé sous la seule responsabilité de l'Evêque diocésain, de jeunes clercs déjà initiés dans leurs séminaires respectifs aux éléments de la théologie, et qui viennent chercher là, avec une connaissance plus approfondie des sciences sacrées, le perfectionnement de leur culture générale dans l'ordre littéraire et scientifique. Longtemps avant l'affranchissement de l'enseignement supérieur, ce dessein si digne de l'Episcopat français avait reçu à Paris un commencement d'exécution par la fondation de l'*Ecole ecclésiastique des hautes Etudes*, plus connue sous le nom d'*Ecole des Carmes*, et qui jusqu'en 1876 était subventionnée par l'Etat. La fondation d'une Université libre, établie dans des bâtiments contigus à l'Ecole, est venue développer cette institution si féconde, et les autres Universités catholiques ont créé à côté de leurs Facultés des internats analogues.

puisse supporter le contrôle de toutes les sciences qui touchent aux origines cosmiques. Elle est une histoire, il faut qu'elle se plie à toutes les exigences de la critique, qu'elle s'initie à toutes les délicatesses des méthodes, qu'elle s'empare de tous les résultats acquis. Elle s'appuie sur des textes sacrés, il faut qu'elle soit en état de les défendre par toutes les ressources de la philologie. Elle est enfin et surtout une morale, il faut qu'elle rivalise avec les plus fins moralistes pour analyser les mobiles qui déterminent l'individu dans ses actes ; il faut qu'elle dispute aux politiques, aux économistes, la connaissance des lois qui président au développement des sociétés. Voilà une tâche immense. Quel fardeau, dira-t-on ! Mais non ! Cette nécessité de tout savoir n'est pas un fardeau qui accable, c'est une force qui soulève. Nous en avons connu, nous en voyons tous les jours, depuis cinq ans, de ces jeunes hommes dont l'enfance a été enfermée dans le cercle restreint d'humanités assez médiocres, dont l'adolescence a appartenu tout entière aux études essentielles et aux pieuses préparations du séminaire, mais que leurs évêques envoient à Paris dans cette maison des Carmes, qui est comme l'École normale du clergé. D'abord, ils sont comme étourdis de cette activité universelle qui, de toutes parts, sollicite leur esprit. L'immensité de ce champ du savoir semble fatiguer leur regard. Mais quand ils ont fait les premiers pas, tout se simplifie à leurs yeux ; la variété des leçons élargit pour eux les horizons de la pensée, sans y répandre la confusion. On assiste à ce spectacle admirable : des esprits qui s'ouvrent, des convictions qui s'éclairent, des puissances qui se révèlent et grandissent, des serviteurs qui se préparent pour la cause de Dieu et de la vérité.

Voilà ce que c'est qu'une Université. On nous accordera que cette unité scientifique qui relie toutes les branches

du savoir est bien quelque chose de réel, d'appréciable, qui mérite une désignation particulière; et qu'à côté des avantages intellectuels attachés à ce groupement des forces de l'enseignement, la forme des examens et la condition des grades ne sont qu'un détail accessoire, qui pouvait être modifié sans condamner les Universités à perdre leur nom.

Elles l'ont perdu, et la difficulté qu'elles-éprouvent à lui trouver un synonyme est la meilleure preuve qu'on leur a fait tort en les en dépouillant[1].

Les ennemis de l'enseignement libre ne seraient pas fâchés, en effet, de l'abaisser, de le réduire, et pour cela d'isoler les unes des autres les forces dont il dispose. Espérons qu'ils n'y réussiront pas; mais avant de poursuivre, sous un titre d'emprunt, l'œuvre à laquelle appartient notre vie, protestons une dernière fois contre une mesure mesquine et qui n'offense pas moins la vérité que la liberté !

L'établissement de la gratuité des inscriptions n'a pas un caractère moins étroit. Jusqu'ici l État ne s'était pas montré de si généreuse humeur à l'égard des étudiants. On trouvait qu'un droit d'école qui n'atteignait pas 200 francs par an n'avait rien d'exagéré pour rémunérer un enseignement aussi coûteux que celui des Facultés et n'imposait d'ailleurs aux élèves qu'une charge très modérée. Le législateur de 1875 avait craint même que les Facultés libres ne se fissent d'un tarif abaissé un moyen de concurrence ; et l'article 15 obligeait ces établissements à percevoir les mêmes droits que les facultés similaires de l'État.

1. Le nom de Faculté et celui d'Ecole devant continuer à désigner les différentes parties de l'enseignement supérieur, il faut chercher un titre collectif pour remplacer celui d'*Université*. A Paris, on s'est arrêté au nom d'*Institut catholique* qui est loin d'exprimer tout ce qui était contenu dans le vrai nom, désormais interdit.

Dans la suite on s'est aperçu, sans doute, que le produit des rétributions scolaires allait devenir pour certaines Universités libres une source sérieuse [1].

C'était là, paraît-il, un péril pour l'État, et la loi de M. Ferry y a mis bon ordre. Mais on était si éloigné d'abord de vouloir faire une libéralité aux étudiants, que le projet présenté par le ministre et voté par la Chambre des députés annonçait, en compensation du revenu des inscriptions désormais gratuites, une élévation proportionnelle des droits d'examen. En même temps, les Écoles libres perdaient, avec le nom même de Facultés, le privilège des inscriptions probantes et leurs étudiants étaient obligés d'aller s'inscrire aux Facultés de l'État.

Rendons hommage au Sénat : il a eu souci de la dignité des Facultés libres en leur rendant leur nom et leur registre d'inscriptions; il a eu souci de la justice en exigeant du gouvernement l'abandon de cette surtaxe des examens qui eût obligé nos élèves à payer intégralement à l'État un enseignement qu'ils ne recevaient pas de lui. Le ministre alors s'est montré libéral aux dépens du Trésor et les inscriptions sont devenues gratuites sans aucun droit compensateur. Mais la conséquence de cette mesure est encore un préjudice causé à l'enseignement libre. Car, comment ferions-nous payer ce que l'État offre gratuitement? Décidément, comme le disent, dans leur récente Lettre, les Évêques Fondateurs de l'Université de Paris, « l'Œuvre ne peut plus rien attendre que du sacrifice [2] ».

La troisième modification apportée par la loi de 1880 à celle de 1875 est dans le sens de la liberté. Le législateur

1. Pour l'Université de Paris, ce produit commençait à dépasser 50.000 francs, soit 1/8 de son budget.

2. Lettre Pastorale des Évêques Fondateurs de l'Université catholique de Paris, avril 1880.

de 1875 avait cru que les cours isolés ne méritent pas les mêmes encouragements que les cours des Facultés. Il s'était demandé si un orateur qui annonce que, pendant quelques semaines ou quelques mois, il viendra périodiquement entretenir le public d'un sujet déterminé, fait vraiment œuvre d'enseignement et surtout d'enseignement supérieur. Les questions que remue la parole du maître, surtout quand il ne relève que de lui-même, touchent parfois de bien près à la politique. Si la loi se montre confiante envers l'homme de science, elle n'a pas toujours les mêmes raisons de l'être à l'égard des hommes de parti qui viennent exploiter les passions au profit d'un programme de lutte. En tout cas les lois qui règlent la liberté politique sont changeantes, celles qui régissent l'enseignement doivent avoir un caractère durable. On demandait donc, à ceux qui réclamaient la liberté au nom des droits de l'enseignement, de faire la preuve de la sincérité de leurs intentions. Cette preuve se trouvait surabondamment dans les sacrifices qu'exige la difficile et coûteuse création d'une ou de plusieurs Facultés. On n'élève pas des bâtiments, on ne recrute pas un corps professoral nombreux et distingué, on ne remplit pas les conditions onéreuses auxquelles la loi subordonne l'ouverture des Facultés libres, quand on ne se propose que d'agir, en passant, sur l'opinion du jour, par les moyens turbulents qui sont familiers aux agitateurs. Un cours isolé est fort loin d'offrir les mêmes garanties, et voilà pourquoi, à l'égard de ces sortes de cours, la liberté avait été donnée avec mesure. Leur publicité devait être restreinte à un auditoire régulièrement inscrit sur un registre soumis à l'inspection. Faute d'observer cette condition, les cours isolés demeuraient sous le régime législatif qui réglemente les réunions publiques.

La loi de 1880 a fait tomber ces barrières et placé les

cours isolés sur le même rang que les cours de Facultés. En faisant une déclaration préalable et en acceptant l'inspection, tout Français peut louer une salle et débiter n'importe quoi sous couleur de distribuer l'enseignement supérieur.

Si l'on nous eût demandé notre avis avant le vote, nous ne l'eussions pas donné favorable à cette mesure. Les raisons qui avaient dicté au législateur l'article 3 de la loi de 1875 nous semblent aujourd'hui encore excellentes; et un gouvernement soucieux de défendre la liberté contre les périls que lui fait courir la licence n'eût pas manqué de maintenir une disposition qui ne pouvait gêner sérieusement que les hommes de désordre.

Mais enfin, la modification est votée, et nous ne sommes pas des hommes de désordre. Nous profiterons donc des facilités plus grandes que l'affranchissement des cours isolés nous apporte, pour servir les intérêts communs de la science et de la foi; et ce n'est pas de notre côté que viendra l'usurpation de l'enseignement sur le domaine de la politique.

Voilà donc la loi Ferry dans son ensemble. Et le moment est venu de nous demander quel mal elle nous a fait.

En nous enlevant le jury spécial, elle a porté atteinte au prestige de nos établissements et à la situation de nos professeurs. Toutefois, après avoir siégé cinq ans avec honneur à côté de leurs collègues de l'enseignement officiel, ces maîtres estimés gardent tout entière la considération que leur a value leur science, et nul ne pourra plus leur disputer le rang qu'ils ont conquis parmi les professeurs de Facultés.

En supprimant le titre d'Université, la loi s'est mise en désaccord avec la réalité; mais les fondateurs de nos Facultés libres sauront redoubler d'efforts pour grouper

ensemble toutes les forces vives du haut enseignement, et maintenir à leur œuvre le caractère de synthèse scientifique, qui lui assurera dans l'opinion toute l'importance qu'on a essayé de lui ravir.

En établissant la gratuité des inscriptions, la loi fait subir à nos établissements ce qu'on appelle, en style commercial, une *perte sèche;* mais n'est-ce pas surtout dans une entreprise qui tient de l'apostolat, qu'il faut se rappeler le proverbe : *plaie d'argent n'est pas mortelle?*

Là s'arrêtent, grâce au Sénat qui a su l'amender, les préjudices que la loi Ferry nous a causés.

Nous sera-t-il permis de rechercher les avantages qu'elle nous procure ?

Pourquoi non ? la reconnaissance ne pèse pas aux cœurs bien faits; et s'il nous était prouvé qu'un adversaire nous a fait sciemment du bien, nous n'aurions aucune répugnance à lui dire : *merci.* S'il nous en a fait sans le savoir ou sans le vouloir, nous pouvons bien dire entre nous : *tant mieux!*

Eh bien oui ! la loi Ferry a du bon pour nous.

Nous parlions en commençant de l'esprit de réaction aveugle qui anime les partis politiques.

Le parti auquel M. Ferry appartient n'a pas su y échapper.

Le législateur de 1879 était persuadé que la loi de 1875, œuvre d'une majorité « cléricale » (il faut bien se résoudre à emprunter ce jargon), avait été inspirée tout entière par les tendances de cette majorité, tendances qu'on résumait ainsi :

Défiance à l'égard de l'État et de l'Université de France ;

Extension abusive de la liberté dans l'ordre de l'enseignement ;

Faveur excessive témoignée à l'influence ecclésiastique.

Or, rien n'est plus faux que cette supposition.

Sans doute, ce sont les catholiques ardents et militants qui ont poursuivi l'abolition du monopole au degré supérieur de l'enseignement.

Mais le groupe qu'ils formaient n'était pas la majorité; loin de là.

Et la majorité nécessaire n'a pu se constituer que par l'adhésion d hommes modérés, très attachés à l'Université de France, très jaloux des droits de l'État, très imbus des traditions d'uniformité, chères à la bureaucratie française; d'hommes enfin dont plusieurs n'étaient pas étrangers aux préjugés si répandus dans notre pays contre l'ingérence de l'Église et la prépondérance des grands corps religieux.

L'inspection des divers scrutins qui ont amené le vote définitif de la loi du 12 juillet fournit la preuve de ce que nous avançons ici.

La loi a donc été non le triomphe d'un parti, mais le résultat d'une transaction.

Et dans cette œuvre d'affranchissement, le monopole a laissé plus d'une trace. Appartient-il à la liberté ou au monopole, cet article 5 qui oblige les Facultés libres à créer autant de chaires, occupées par les *professeurs-docteurs*, que les Facultés de l'État qui en comptent le moins? Appartient-il à la liberté ou au monopole, cet article 6 qui va jusqu'à déterminer le nombre des lits d'hôpital qui devront être mis à la disposition de l'enseignement clinique dans une Faculté de médecine? Qu'on relise surtout l'article 15[1]. Est-ce une loi de liberté ou un retour offensif du monopole que cet ensemble de règlements

1. Art. 15. — Les élèves des Universités libres seront soumis aux mêmes règles que ceux des Facultés de l'Etat, notamment en ce qui concerne les conditions préalables d'âge, de grades, d'inscriptions, de stage dans les hôpitaux, le nombre des épreuves à subir devant le jury spécial pour l'obtention de chaque grade, les délais obligatoires entre chaque grade et les droits à percevoir.

qui impose à l'enseignement libre une imitation servile de l'enseignement public jusque dans les plus minces détails de discipline, d'administration ou de fiscalité?

Encore une fois, nous ne faisons pas ici le procès de la loi de 1875. Il y avait plus d'une bonne raison pour introduire, dans ce régime nouveau et inexploré qu'on inaugurait, certains tempéraments au moins provisoires, certaines restrictions à la liberté. L'intérêt public voulait qu'on ne relâchât pas trop brusquement les liens de cette domination étroite longtemps exercée par l'État dans les régions du haut savoir. L'intérêt même de l'enseignement libre demandait que, par des conditions difficiles à remplir et portant avec elles leurs preuves, on l'obligeât à fournir du premier coup les garanties de sa valeur scientifique. A notre avis, toutefois, on a été trop loin dans l'exercice de cette tutelle. Nous savons par expérience combien les fondateurs des Facultés nouvelles ont eu de peine à se mouvoir au milieu de ce réseau légal qui les enveloppait de toutes parts. La grande raison d'être de l'enseignement libre, c'est la liberté des méthodes ; et les méthodes ne sont vraiment affranchies que quand les programmes et les examens cessent d'être asservis. Toujours est-il que, si la loi de 1875 méritait un reproche, ce n'était pas celui d'avoir trop oublié la mission de surveillance et de contrôle qui appartient à la puissance publique dans le domaine de l'enseignement. Et quand on a voulu faire de la réaction contre cette loi, on s'est trouvé en présence d'un document législatif dont le principe général était seul franchement libéral, dont les dispositions particulières appartenaient presque toutes à la tradition du monopole. Ne pouvant et n'osant s'attaquer au principe et rayer de la loi l'article 1er : *L'enseignement supérieur est libre*, on s'en est pris aux

détails et l'on n'a pu les modifier qu'au profit de la liberté.

Sous le régime de la loi Ferry, l'enseignement libre est entouré de moins de privilèges et d'honneurs, mais il est plus libre. Sans doute, pour créer des Facultés, il faut encore qu'il réalise les conditions minimum imposées par l'ancien article 5; mais il fera des Facultés s'il veut en faire; autrefois il y était à peu près contraint; car en dehors des Facultés, le système des cours libres n'offrait ni dignité, ni sécurité. En outre, le groupement de trois Facultés ensemble donnait droit au titre enviable d'Université et à la prérogative du Jury spécial. Ce double avantage méritait d'être payé : qui sait si, au début, on ne l'a pas payé trop cher? Pour y atteindre, il a fallu du premier coup et presque à tout prix former trois Facultés au moins. Était-on libre de commencer par les plus nécessaires, de donner à chacune les développements successifs qu'elle eût réclamés, d'apporter, dans la création des chaires, dans le recrutement des maîtres, toutes les précautions et toute l'indépendance qui pouvaient assurer le succès? Le désir de remplir au plus tôt les conditions légales attachées au titre d'Université a entraîné les fondateurs à prendre à l'égard de l'enseignement public moins le rôle d'émules que celui d'imitateurs. C'était pour eux, comme le dit encore la Lettre épiscopale que nous avons citée, une *nécessité de situation* [1]. Faute d'agir ainsi, ils n'arrivaient pas à temps, ils ne mettaient pas assez vite en mouvement tout le mécanisme de la législation

1. Pour être juste, il faut reconnaître qu'on a fait dès le début de louables efforts pour restreindre autant que possible cette nécessité. Ainsi, aux cours ordinaires de Droit on a ajouté, dans plusieurs Facultés, des cours de haute théorie (Droit naturel, Droit canonique), et des cours professionnels (notariat et enregistrement). A Toulouse, on a inauguré l'enseignement des langues romanes; à Paris, l'enseignement de l'archéologie sacrée.

nouvelle, ils donnaient à leurs adversaires le loisir de leur enlever une partie de leurs privilèges avant qu'ils eussent pu en prendre possession dans la pratique. Il y avait là un péril imminent, péril de l'ordre politique, péril dont les événements qui ont suivi ont démontré la réalité. On a donc bien fait d'y parer par l'occupation empressée de toutes les immunités légalement acquises. Mais combien l'œuvre naissante n'eût-elle pas gagné à s'épanouir dans une atmosphère plus sereine, loin des compétitions qui se heurtent et des intérêts qui se croisent !

C'est une grande chose que l'enseignement supérieur. Nos ennemis le savent bien, et il ne faut pas que nos amis l'ignorent. Décréter cette chose est facile ; l'accomplir est une tâche immense. On a pu croire qu'elle réclamait seulement de l'argent et des hommes; c'est une erreur : elle réclame encore du temps. D'abord, il faut du temps pour amasser l'argent et réunir les hommes. Mais il en faut plus encore pour trouver la vraie voie et la parcourir. L'enseignement public, tel qu'il est actuellement distribué dans notre pays, représente le travail des siècles : c'est une accumulation d'expérience, d'étude, de découvertes qui compose le capital intellectuel de la nation. L'initiative de l'Église et celle des hommes de science ont commencé la formation de ce patrimoine ; l'État aujourd'hui l'administre et l'augmente par des efforts louables que couronnent de brillants succès. Vous trouvez qu'à côté de cette richesse commune, il est bon de constituer des trésors privés ? Vous avez raison ; mais faites alors comme le particulier qui thésaurise : mettez-y le temps. On sait ce qu'il faut penser des fortunes trop rapidement faites. La fortune de l'intelligence a plus encore besoin de ce crédit de la durée ; car elle se compose non d'écus qui s'entassent, mais de pensées qui se développent, de méthodes qui s'éprouvent, de recherches qui se

poursuivent; et c'est surtout à ce genre de richesses qu'il convient d'appliquer cette sentence :

> Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Est-on juste pour les créateurs de l'enseignement supérieur libre, quand on vient leur dire après cinq ans : Eh quoi ! vous n'égalez pas encore les institutions de l'État? Non, ce reproche n'est pas juste. Il en est un autre qui serait plus fondé et qui pourrait se formuler ainsi : Eh quoi ! vous avez réclamé contre le monopole, et maintenant qu'il est aboli vous ne faites que l'imiter? Vous reproduisez son type d'enseignement, vous adoptez son organisation, ses divisions, ses procédés? Vous annonciez une régénération de l'enseignement, vous nous apportez une pâle copie de ce qui existait avant vous?

Nous avons opposé d'avance à ce réquisitoire les excuses de circonstances qui en atténuent la portée.

On a fait ce qu'on a pu faire, ce que les nécessités de la lutte ont obligé d'entreprendre; et dans ces limites on a étonnamment réussi, parce qu'on avait pour soi la science et le dévouement.

Mais on était entravé, et la loi Ferry est venue rompre une partie de nos entraves.

Les cours libres sont assimilés aux cours de Facultés.

Les cours de Facultés ne jouissent plus que d'un privilège assez platonique : *l'inscription probante.*

Le groupement des Facultés ne confère plus aucun avantage, honorifique ou réel.

Dès lors, il n'y a plus qu'un seul intérêt à consulter : l'intérêt des études.

On développera telle Faculté; on réduira telle autre. Si le nombre des chaires tombe au-dessous du chiffre légal, ou si, pour les remplir, on trouve des hommes éminents à qui manque le diplôme de docteur, on ne s'arrêtera pas

devant ces difficultés de formes; on perdra, s'il le faut, le titre de Faculté, on prendra celui d'École et l'on marchera droit devant soi, l'œil fixé sur le but qui est la science. Les besoins des élèves, les aptitudes des maîtres, les occasions opportunes qui s'offrent de développer telle ou telle branche de l'enseignement, voilà désormais ce qui devra guider les promoteurs de ces vastes entreprises, et non plus la préoccupation gênante d'une conformité qui s'imposait bien plus comme une servitude que comme un privilège.

En suivant cette marche, on ira lentement; l'œuvre au début pourra manquer de proportions : il y aura, dans cet organisme naissant, des parties très développées, d'autres qui paraîtront atrophiées; mais le temps, et les ressources qu'il amène, et les aptitudes qu'il révèle, aideront à combler des vides, à rétablir l'équilibre des forces. En attendant, on ne fera que des choses utiles et répondant aux moyens dont on dispose. Il n'y aura ni efforts perdus, ni sacrifices mal placés, ni dépenses regrettables. Et tous ces avantages se résumeront dans cette seule formule : l'*Enseignement libre se développant librement.*

A ceux alors qui viendraient ironiquement nous demander compte des résultats acquis, nous répondrons avec tranquillité : Dix ans, c'est peu de chose dans l'histoire intellectuelle d'un siècle : eh bien! maintenant que nous sommes libres, laissez-nous travailler et repassez dans dix ans!

VIII

L'AVENIR DES FACULTÉS LIBRES

Nous avons essayé de faire connaître la vraie situation faite à l'Enseignement supérieur libre par la loi du 15 mars 1880.

Moins protégé, mais libre encore, cet enseignement va-t-il périr ou grandir?

Telle est la question finale.

Et cette question que nous posons, c'est aux catholiques français de la résoudre.

S'ils prennent peur, s'ils permettent au découragement de gagner leur âme; si, en présence des maux sans nombre qui désolent notre société, ils s'effraient d'avoir à soutenir tant de combats à la fois; si les dangers plus apparents qui menacent aujourd'hui et la tranquillité de la rue et jusqu'au domicile du citoyen, leur font fermer les yeux sur les périls de la foi minée par la prétendue science; si les quelques atteintes portées à nos Facultés libres par le législateur leur ôtent toute confiance dans l'avenir de ces institutions; si les menaces d'ostracisme administratif par lesquelles on essaie de détourner de nos écoles les aspirants aux fonctions publiques jettent à l'avance l'effroi dans le cœur des pères et des fils; si, à cause de cela, nos protecteurs et nos enfants, ceux qui ont donné l'être à notre œuvre et ceux de qui elle attend l'accroissement, lui refusent désormais ou lui marchandent les deux éléments de sa vie, les élèves et l'argent, qu'ils le disent! Il est inutile de prolonger la lutte. Nous pouvons bien soutenir l'enseignement libre contre ses ennemis; mais comment le défendre contre ses amis?

Oh! alors il n'y aurait plus qu'à pleurer! Pleurer sur un si bel avenir, perdu et sacrifié d'avance, non par la persécution du mal, mais par la défaillance du bien! Pleurer sur un si beau passé; sur ces fières revendications qui, durant cinquante ans, avaient fait retentir la tribune française et annoncé aux générations nouvelles, ivres de science et de liberté, que la vieille Église catholique était prête pour les épreuves de la liberté et pour les conquêtes de la science; pleurer sur l'honneur de ces

grands hommes, nos champions, nos répondants devant la France moderne, qui avaient engagé d'avance notre dévouement et notre courage, et dont nous laisserions protester la parole en face de l'impiété railleuse et désormais triomphante.

Eh bien, non! Cela ne sera pas.

Catholiques de France, quand toutes vos craintes seraient fondées, vous n'auriez pas encore le droit de déserter le poste du combat! Si l'Enseignement supérieur, appuyé sur la foi et sur la liberté, est aujourd'hui, après cinq ans de succès, une cause perdue à vos yeux, il n'a jamais pu être une cause gagnée. Il fallait vous en apercevoir plus tôt. Il ne fallait pas réclamer l'abolition du monopole, il ne fallait pas exposer à cette banqueroute morale l'honneur de vos croyances, l'honneur aussi de vos évêques que vous êtes allés trouver au lendemain du vote de la loi pour les prier de mettre la main à l'œuvre. Mieux valait une paix prudente qu'une défaite honteuse.

Mais laissons là le point d'honneur et revenons à la froide raison.

Nous avons devant nous deux catégories d'alarmés : les parents, qui craignent pour l'avenir de leurs enfants s'ils fréquentent nos Facultés; les bienfaiteurs, qui craignent de faire des sacrifices inutiles en soutenant nos Facultés.

Aux uns et aux autres, après mûre réflexion, nous pouvons dire : Vos alarmes sont vaines.

Traitons avec les parents d'abord. Un décret du 15 août 1879 a exclu du concours à l'auditorat du Conseil d'État les licenciés en droit qui auraient obtenu leur diplôme dans une Faculté libre. De là grand émoi. C'est un premier pas, dit-on; il en sera bientôt ainsi de toutes les fonctions publiques. L'accès en sera fermé à tous nos étudiants. Dès lors, pourquoi entretenir à grands frais des Écoles supérieures où l'enseignement peut être excellent,

mais d'où l'on sort marqué d'un signe qui vous interdit toutes les carrières?

Nous ne croyons pas nous tromper en disant que ce fait du Conseil d État a jeté une véritable panique dans la clientèle des Universités libres. Mais ne sait-on pas que le propre de la panique est de faire fuir les plus braves devant un péril imaginaire? Essayons donc de ramener nos troupes et de leur faire regarder en face le monstre qui les a mises en déroute.

Nous pourrions rappeler d'abord que le Sénat a interpellé le garde des sceaux sur l'illégalité de ce décret; que M. le ministre de la Justice a reconnu à la tribune qu'il y avait dans cette mesure une infraction regrettable au principe de la non-rétroactivité des lois; que néanmoins, le Conseil d'État ayant maintenu l'exclusion sous prétexte qu'il s'agissait là d'un règlement d'ordre intérieur, le Sénat a repris l'affaire sous la forme d'un projet de loi présenté par M. Baragnon, accepté par M. Cazot, défendu par M. Batbie et voté par la Chambre Haute dans la séance du 31 mai dernier. Quel que soit l'accueil que la Chambre des Députés réserve à ce projet, les déclarations du ministre demeurent et engagent le gouvernement à ne plus permettre de pareilles innovations.

Mais nous avons mieux à dire pour rassurer les familles inquiètes; et cette sécurité nouvelle, c'est encore à M. Ferry que nous la devons.

Que craint-on pour les jeunes gens sortis de nos écoles? La *marque de provenance?* Mais la loi du 15 mars 1880 efface toute marque de provenance. Il n'y a plus qu'un seul jury d'examen, le jury d'État; le diplôme par conséquent est uniforme, et le lieu où le candidat a fait ses études n'est indiqué nulle part. Sans doute, il y a l'inscription; mais l'inscription ne laisse aucune trace sur le diplôme. D'ailleurs l'inscription étant

gratuite aux Facultés de l'État, rien n'empêche l'étudiant timoré, qui s'inscrit à nos Facultés, de s'inscrire en même temps à l'Ecole officielle. Entre trois licenciés en droit, dont l'un a suivi les cours de l'État, le second les nôtres et le troisième aucun, il n'y a d'autre différence que celle du savoir, et celle-là c'est un examen commun qui la révèle. Craindrait-on une enquête sur les habitudes du candidat? Mais l'Administration universitaire ne peut plus la faire. La fréquentation des cours est facultative, et nul étudiant, fût-il inscrit à l'École de l'État, ne peut être recherché pour ses absences. Qu'il soit absent du cours public pour s'adonner au plaisir ou pour fréquenter nos cours libres, l'Académie n'en a point de souci. Et lorsque, à trois ans de là, le nouveau licencié portera son diplôme au greffe du Conseil d'État pour se faire inscrire au concours, il sera vraiment malaisé de déterminer sa provenance.

Mais, dira-t-on, si l'aspirant est suspect de *cléricalisme*, on parviendra bien à découvrir où il a fait ses études.

A cela que répondre, sinon que l'état de guerre est forcément passager dans la société? Oui, actuellement, au plus fort des luttes qui nous divisent, les fils de familles chrétiennes seront traités en suspects. Mais qu'ils aient étudié ici ou là, si leurs sentiments sont connus, leur exclusion est certaine. Quelques précautions de plus ne les sauveront pas. Qu'ils prennent donc bravement leur parti d'attendre des jours meilleurs pour briguer les fonctions publiques, et que, en attendant, ils se consolent! Car il s'en faut de beaucoup que toute avenue leur soit fermée.

Regardons les choses de près.

Quelles sont donc ces Écoles supérieures dont la fréquentation serait si périlleuse?

Les Facultés des lettres? Mais il n'a jamais été ques-

tion pour nos licenciés ès lettres d'entrer dans l'enseignement public. Nous formons des professeurs pour l'enseignement secondaire libre; nous offrons aussi aux jeunes gens du monde l'occasion de perfectionner leur culture littéraire par la poursuite d'un grade honorifique. De ce côté aucune exclusion n'est à craindre, parce qu'aucune faveur n'est demandée.

Les Facultés des sciences? Mais le péril est plus éloigné encore. Les grades scientifiques ne mènent à rien... qu'à la science. L'amour du haut savoir que ces grades constatent est un amour essentiellement désintéressé.

Les Facultés de droit? Ah! nous approchons du précipice. Mais ne perdons pas notre sang-froid. Quels sont les jeunes gens qui composent la clientèle d'une École de droit? Ils se divisent en plusieurs catégories : il y a les aspirants au Conseil d'État : supposons-les exclus, c'est une poignée. — Les aspirants à la magistrature, à la diplomatie : par le temps qui court, ouvrirait-on ces carrières à nos élèves, alors qu'ils ne seraient pas nos élèves? Évidemment non; donc ils ne perdent rien. D'ailleurs, c'est encore une très petite minorité. Passons. Les aspirants à l'agrégation. Minorité plus réduite encore, et si nos étudiants n'ont pas devant eux l'avenir de l'enseignement dans les Écoles publiques, nous leur en ouvrons un autre : ils sont appelés à recruter le corps enseignant de nos cinq établissements libres[1]. Jusqu'ici nous n'avons rencontré que des groupes clairsemés. Mais voici le gros bataillon, qui se partage en deux cohortes : les aspirants au barreau et ceux qui n'aspirent à rien du tout. Or, le barreau est libre, il le prouve en ce moment; le barreau n'est pas d'humeur à accepter une tyrannie,

1. L'Institut Catholique de Toulouse a inauguré, dès son origine, des concours d'agrégation pour le recrutement du corps enseignant de sa Faculté de droit. Cet exemple sera suivi partout.

un ostracisme quelconque. Et les jeunes gens qui ne font rien mais qui veulent s'instruire, n'ont pas besoin de la permission de l'État pour venir chercher près de nous le complément de leurs connaissances.

Reste la médecine. Ici nous sommes plus protégés encore contre tout péril d'ingérence, et par la nature même de la profession, qui ne relève que de la confiance du public, et par les traditions du corps médical, qui s'est toujours montré jaloux de son indépendance.

Ajoutez à cela qu'à Paris, en particulier, où bientôt, nous l'espérons, l'enseignement médical va être inauguré, la puissante corporation des médecins des hôpitaux forme entre l'enseignement de l'État et l'enseignement libre comme un arbitrage préparé d'avance, arbitrage irrécusable, qui emprunte aux lumières, au caractère et à la situation des juges, une autorité propre à dissiper toutes les craintes.

Nous avons fini avec les alarmes des parents. Que dire aux hésitations des bienfaiteurs?

Ce qui rassure les uns doit encourager les autres. Si l'œuvre n'est pas sérieusement menacée, il ne lui faut pour grandir et prospérer que la continuation du dévouement qui l'a fait naître. Si les modifications législatives, tout en diminuant les prérogatives de l'enseignement libre, ont épargné sa liberté même, jamais les offrandes qu'il sollicite n'auront été mieux placées, parce qu'elles seront devenues plus nécessaires sans cesser d'être aussi fécondes.

On objecte la multiplicité des œuvres: est-ce une raison pour laisser dans l'oubli celle dont la portée est la plus haute, le développement le plus difficile, le succès le plus nécessaire?

On rappelle les sacrifices déjà faits. Ils ont été grands, c'est vrai, surtout à Lille, où deux diocèses ont suffi à une

entreprise colossale. Ailleurs, ces sacrifices, répartis sur de vastes étendues de territoire, représentent une moyenne annuelle de 10.000 francs par diocèse. Peut-on soutenir que ce soit là un lourd fardeau? N'est-il pas plus vrai de dire que jusqu'ici nos Universités libres ont vécu des apports spontanés de la générosité catholique, sans qu'il ait presque été rien fait pour organiser les ressources et régulariser les dons? Un peu de méthode, un peu d'administration, quelques engagements très légers pour ceux qui les prennent, mais précieux pour ceux qui les acceptent, suffiraient à maintenir pendant quinze ou vingt ans le revenu actuel de nos établissements. D'ici là, le capital des chaires, qui va s'augmentant d'année en année, achèvera de se constituer et complétera peu à peu la dotation de l'enseignement supérieur.

Ainsi donc, ô nos fondateurs, ô nos amis, il n'est pas vrai qu'on vous provoque à une initiative imprudente, mais il est vrai qu'on attend de vous une constance nécessaire.

Sous quelque nom qu'elle survive, l'Œuvre des Universités libres est l'œuvre suprême de ce temps et de ce pays.

C'est l'Œuvre qui s'attaque au mal dans ses causes, qui va chercher le bien dans ses sources, qui remonte jusqu'aux sommets de la pensée pour y démontrer par des faits, par des créations, par des résultats, l'accord réalisé, et par conséquent possible, de la haute science et de la foi.

Quand on vous dira : Le christianisme a fait son temps; sa discipline intellectuelle ne peut plus retenir les esprits affranchis, l'histoire dément ses origines, la philosophie désavoue ses dogmes, la science condamne ses traditions, la nature mieux connue supplante victorieusement son Dieu et son Christ, la sociologie remplace sa morale et fait pâlir son Évangile; quand on répétera devant vous

ces affirmations audacieuses que rien n'appuie, mais qui ont ébranlé tant d'âmes, ah! vous ne vous donnerez plus la peine d'argumenter contre ces sophismes. Vous prendrez vos adversaires par la main; vous les conduirez silencieusement dans nos amphithéâtres, dans nos laboratoires; vous leur montrerez des maîtres qui savent et qui s'agenouillent, des étudiants qui apprennent et qui prient, des écoles où préside l'image du divin Crucifié et d'où partent, à chaque instant, les irradiations du haut savoir. Encore un peu de temps, et quand vous parcourrez avec nos détracteurs l'annuaire de l'Institut de France, vous leur y ferez lire les noms de nos professeurs; quand vous jetterez les yeux sur les annales des sciences, vous y trouverez les découvertes de nos savants; quand vous interrogerez la philologie ou l'histoire, la métaphysique ou la jurisprudence, pour leur demander compte de leurs progrès, vous rencontrerez l'activité féconde de nos écoles, mêlée à toutes les conquêtes de la pensée contemporaine; et, vous retournant encore une fois vers les contempteurs de nos croyances, vous leur direz : *Voilà de la science et elle est chrétienne!* Ce jour-là, ce jour-là seulement, vous aurez fermé la bouche à vos ennemis.

Mais vous aurez fait bien mieux encore. Vous aurez raffermi la foi des forts et consolé la foi des faibles. Vous aurez vengé la parole de Dieu du mépris injuste où la tenait une science frelatée. Vous aurez réjoui le cœur de l'Église, assuré la persévérance des générations qui grandissent et qui, jusqu'ici, semblaient grandir pour l'apostasie. A ces écoles populaires qui distribuent le pain quotidien de la vérité aux multitudes, à ces écoles secondaires qui jettent dans les jeunes esprits, appartenant aux classes éclairées, les semences du savoir et de la vertu, vous aurez donné le couronnement nécessaire des écoles supérieures, où s'opère définitivement la ren-

contre des deux sciences, celle que l'homme trouve et celle que Dieu révèle. Ces deux sciences vont-elles se heurter ou s'unir? A vous de le décider, et de cette décision dépendent les destinées de la civilisation. Si vous faites vivre et prospérer nos grandes écoles, entre la société moderne et l'Évangile on ne parlera plus de divorce, mais d'alliance; et sur les cimes où vous l'aurez conduite, la jeunesse savante et croyante signera le traité qui met d'accord la pensée humaine avec la pensée de Dieu.

APRÈS LE BACCALAURÉAT

LETTRE AUX ÉTUDIANTS CATHOLIQUES [1]

Mes chers Amis,

Vous voilà bacheliers ès lettres, bacheliers complets. Je vous en fais mon compliment. Qu'allez-vous faire maintenant?

J'entends d'ici quelques réponses.

Les uns me disent : « Nous allons chercher à entrer dans l'une des écoles du gouvernement, à Saint-Cyr, à l'Ecole navale, à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole centrale, à l'Ecole forestière. » — Très bien. Vous avez, pour vous frayer la route, d'exellentes écoles préparatoires. Bon courage et bonne chance!

Les autres pensent à la médecine. C'est une noble carrière, faite de science et de dévouement. Si vous voulez y réussir, assurez-vous les avantages d'une initiation vraiment scientifique; mais, pour demeurer dignes de vos parents et de vous-mêmes, cherchez d'autres garanties, celles qui mettent en sûreté la croyance et les mœurs. Allez à Lille, vous y trouverez une Faculté de médecine qui peut rivaliser avec les plus belles écoles de l'Etat et dont l'enseignement est pur de toute contagion matérialiste ou athée. Ou, si Paris vous attire, venez demander à

1. Extrait du *Bulletin de l'Institut catholique*, imprimé à part. Imprimerie Mersch, Paris, 1891.

l'Institut catholique les ressources dont il dispose, en attendant mieux, pour aider les étudiants chrétiens dans leur travaux et patronner leur persévérance dans le chemin du devoir.

Enfin j'entends une troisième réponse. « Nous n'avons pas de goût pour les écoles spéciales; nous ne savons trop que faire. » — Vraiment, mes amis ? Alors, le moment est bien choisi pour vous donner un conseil. J'en ai plusieurs à vous offrir.

D'abord, si vous m'en croyez, vous allez vous préparer au baccalauréat ès sciences. La culture scientifique est aujourd'hui si répandue que l'homme du monde qui s'en tient aux notions superficielles et vite oubliées que comporte le programme du baccalauréat ès lettres demeure toute sa vie dans un état d'infériorité. Il y a des choses dont tout le monde parle et que lui seul ne comprend pas.

Avez-vous suivi mon conseil ? Oui ? A la bonne heure. Ç'a été l'affaire d'une année. Vous avez fait ce travail au collège ou hors du collège. Maintenant il faudra prendre un parti.

Et si vous n'avez pas voulu devenir bacheliers ès sciences, il faut également vous décider à faire quelque chose.

Il est probable que vous allez faire votre droit.

Faire son droit! Hélas! Pour beaucoup de jeunes gens, c'est une façon honorable de se résoudre à ne rien faire. Est-ce la faute du droit ? Non, c'est la faute de leur paresse. Car le droit est une science très haute et très noble qu'on n'acquiert pas en dormant.

Laissons donc de côté ceux qui prennent une première inscription de droit comme un brevet d'oisiveté patentée. Aussi bien, ceux-là sont incorrigibles et ce n'est pas à eux que je m'adresse.

Les autres veulent faire leur droit pour devenir magis-

trats, avocats, avoués ou notaires, pour se préparer de loin aux concours du Conseil d'Etat, de la diplomatie, des consulats, de l'inspection des finances, de la Cour des comptes, du commissariat de la Marine, de la Banque de France, etc., toutes professions pour lesquelles le diplôme de licencié en droit est ou une condition requise, ou un avantage sur les concurrents qui en sont dépourvus.

Enfin, un grand nombre de jeunes gens vont demander aux études juridiques cette connaissance des lois de leur pays qui leur sera nécessaire, pour gérer leur fortune privée ou pour se mettre à même de participer plus tard à la gestion des affaires publiques. Il n'est guère, en effet, de propriétaire rural ou d'industriel qui ne se trouve amené, un jour ou l'autre, à s'occuper de l'administration de sa commune ; et ceux qui ont fait preuve de compétence en même temps que de dévouement dans l'accomplissement du mandat municipal forment par là même la réserve précieuse où le corps électoral saura trouver ses représentants au conseil général ou dans le Parlement, lorsqu'un mouvement d'opinion, facile à prévoir et déjà commencé, aura fait cesser l'ostracisme qui frappe les gens de bien.

Les facultés de droit ont donc une importance considérable, à cause du grand nombre de jeunes hommes qui viennent y chercher leur initiation aux affaires. Et il ne vous reste plus, jeunes gens, qu'à choisir une bonne école pour y commencer vos études juridiques.

Ici vous n'avez plus seuls la parole, et c'est avec vos parents surtout que nous devons discuter ce choix.

Jusqu'en 1875, le choix n'existait qu'entre une ville et une autre, entre la Faculté de Paris et telle ou telle Faculté de province, plus rapprochée du domicile de l'étudiant.

En 1875, un grand fait s'est produit. La liberté de

l'enseignement, établie par la loi de 1850 au profit des écoles primaires ou secondaires, a été étendue à l'enseignement supérieur. Des Facultés libres ont été fondées en face des facultés de l'État. C'est entre celles-ci et celles-là qu'il faut choisir.

Pour des parents, pour des étudiants catholiques, il semble que le choix ne puisse être douteux. Tous ont dû, n'est-ce pas? saluer avec joie la fondation des Facultés libres, où l'enseignement juridique est distribué par des maîtres pénétrés des vrais principes du droit chrétien.

Et cependant l'histoire des dernières années présente un singulier contraste. Les mêmes personnes qui attachent le plus grand prix à choisir le collège où leurs fils feront leurs études secondaires témoignent une indifférence surprenante à l'égard des écoles supérieures fondées pour continuer à la jeunesse, à travers les années les plus critiques, le bienfait d'une formation chrétienne. On s'indigne, avec raison, des mœurs qui chassent Dieu de l'école primaire, et l'on ne se demande pas si l'enseignement supérieur est à l'abri d'un danger analogue. Ou plutôt on admet l'existence de ce danger dans l'enseignement médical, mais on tient pour établie la parfaite innocuité de l'enseignement juridique dans les Facultés de l'État.

La vérité est que le péril est moindre de ce côté, mais qu'il est réel ; et, pour en juger, il ne suffit pas de se reporter au souvenir qu'on a pu garder de l'enseignement du droit, tel qu'on l'a reçu il y a vingt ou trente ans. Une transformation s'opère dans l'ordre des idées juridiques, et le mouvement des passions et des intérêts politiques ne peut que l'accélérer et en aggraver les conséquences. Si l'on veut sauver les saines notions du droit naturel, de la priorité de la loi éternelle sur la loi écrite, des prérogatives de la conscience individuelle en regard de ce qui

représente dans la société la force ou le nombre, il n'est que temps d'opposer une digue à l'invasion de ces doctrines qui vont demander l'origine du pouvoir et la détermination de ses droits, soit à l'hypothèse frivole du contrat social, soit à la théorie fataliste et brutale de l'évolution. Ajoutons que tous les droits de la société religieuse, les exigences morales, les nécessités matérielles du culte, le droit d'association lorsqu'il est exercé en vue de la prière, de l'enseignement ou de la charité, tout ce qui, dans le droit privé ou public, intéresse la constitution de la famille, le maintien de l'autorité paternelle, l'influence légitime et salutaire de l'Église, l'exécution des legs pieux, les sépultures, en un mot ce vaste ensemble de questions mixtes où la conscience du chrétien mêle ses revendications aux justes prétentions du citoyen, que tout cela est aujourd'hui l'objet de discussions passionnées, trop souvent inspirées par la haine de tout ce qui nous est cher et sacré ; dans le passé, on poursuit par la calomnie et le mépris les institutions qui faisaient une place au christianisme : dans l'avenir on salue et l'on prépare un remaniement législatif qui effacerait les derniers vestiges de l'influence chrétienne dans la société. On habitue les jeunes esprits à voir le progrès partout où la religion recule, où son action se paralyse, où son prestige disparaît.

Aux parents chrétiens de dire s'il leur est indifférent que l'initiation de leurs enfants à la science juridique soit confiée à des jurisconsultes qui partagent leur foi, ou à des maîtres imbus des doctrines, dirigées par les tendances qu'on vient de signaler.

A côté des personnes qui croient nos facultés libres inutiles, il y en a qui doutent de leur valeur ou qui même en connaissent à peine l'existence. On a bien entendu dire, il y a quinze ans, que les évêques de France s'étaient réunis en quatre ou cinq groupes pour créer des Univer-

sités catholiques ; que chacun de ces centres universitaires contenait une Faculté de droit ; mais, depuis, on n'en a plus guère entendu parler, si ce n'est pour apprendre que ces Facultés avaient perdu, par la loi du 16 mars 1880, une partie de leurs privilèges, notamment la participation aux examens dans les jurys spéciaux ; et l'on s'est hâté d'en conclure qu'elles devaient être mortes ou bien malades. Mais ce qu'elles ont fait depuis leur fondation, quels professeurs les ont soutenues de leur savoir et de leur talent, quels succès leurs élèves ont obtenus dans les examens, voilà ce qu'on ignore et ce dont on ne songe pas à s'informer.

C'est à cette seconde catégorie d'indifférents que je m'adresse pour leur faire connaître en particulier l'existence d'une faculté de droit à l'Institut catholique de Paris et les titres qui la recommandent.

Fondée en novembre 1875, elle a vu venir à elle, dès l'origine, des maîtres d'une haute valeur et d'une grande notoriété ; la Cour de cassation, le Parlement, le barreau, les Facultés de l'État, elles-mêmes, lui ont apporté leur tribut. Depuis, les cadres de cette école se sont encore ouverts à de brillantes recrues parmi lesquelles on peut citer un ancien avocat général à la Cour de cassation, ancien directeur des affaires criminelles au ministère de la Justice. Elle compte quinze professeurs, deux professeurs suppléants, trois maîtres de conférences. Après la Faculté de l'État à Paris, aucune Faculté de droit, officielle ou libre, ne possède des cadres aussi complets, tant pour le nombre des maîtres que pour celui des cours. Tous les enseignements facultatifs indiqués par le Conseil supérieur de l'Instruction publique y sont donnés. Les résultats des examens ont toujours été satisfaisants ; la suppression du jury spécial n'a exercé aucune influence fâcheuse sous ce rapport. Cela était facile à prévoir, car

au temps où cette institution fonctionnait parallèlement au jury d'État, c'était ce dernier qui se montrait le moins sévère. Enfin la Faculté libre s'est fait, dès l'origine, une honorable spécialité de l'enseignement approfondi qui conduit au doctorat et les succès soutenus remportés par ses étudiants dans ces difficiles épreuves ont établi sa réputation à cet égard.

Pour achever de caractériser la Faculté libre de Paris, il faudrait ajouter que tous ses professeurs sont des chrétiens fermes et convaincus, pour la plupart mêlés aux grandes œuvres catholiques, habitués à s'y rencontrer avec l'élite de leurs élèves ; qu'ils se sont fait une douce obligation d'entretenir avec les étudiants, en dehors des heures de cours, d'amicales relations, bien précieuses pour ces derniers; qu'en un mot la Faculté libre représente, à côté d'un enseignement juridique sain et fort, une véritable œuvre d'éducation. Voilà ce qu'il y aurait à répondre à ceux qui doutent qu'elle existe ou qu'elle serve à quelque chose.

Vous n'avez jamais été de ceux-là, mes amis. Du moins j'espère que vous n'en êtes plus à présent. Mais une autre difficulté peut-être vous arrête. C'est très bien, dites-vous, de soutenir de sa confiance les Facultés libres ; encore faut-il que cette confiance ne coûte pas trop cher. Si l'on fait son droit sans aucune intention de s'ouvrir une carrière, à la bonne heure ! On serait inexcusable de ne pas préférer l'école catholique. Mais si l'on veut par les études juridiques arriver à quelque chose, c'est se fermer toutes les portes que de s'inscrire chez vous. Ainsi le veut l'intolérance de ceux qui détiennent le pouvoir.

Voilà l'objection qu'on entend partout. Voulez-vous que nous la regardions en face?

D'abord je suis charmé de vous entendre dire qu'on est

inexcusable de négliger la Faculté catholique quand on n'aspire à aucune fonction publique. Cette vérité, pour évidente qu'elle soit, n'est pas reconnue de tous. Je sais des jeunes gens qui ont fait leur droit pour occuper utilement leurs premières années de liberté : ils sortaient d'un collège catholique, et ils allaient se faire inscrire à la Faculté de l'État. Quand on leur demandait pourquoi, ils répondaient : « C'est pour avoir plus de chances de succès aux examens »; ou bien : « J'ai des camarades dans cette Faculté »; ou encore : « J'ai peur d'être trop tenu à la Faculté catholique »; ou enfin : « Je n'y ai pas pensé. »

Que dites-vous de ces raisons? Les examens? Mais il est tout à fait faux que les juges soient plus sévères pour nos étudiants. Notre proportion d'admis est au moins égale à celle de la Faculté officielle. — Les camarades? Mais si tous vos pareils font comme vous leur devoir, vous les retrouverez chez nous; et si quelques-uns manquent, vous ferez parmi nous des amitiés meilleures. — Une discipline trop sévère? C'est un pur préjugé. Il n'y a pas de discipline qui tienne en face de la liberté des étudiants. Il sont ce qu'ils veulent être. Et pourquoi leur déplairait-il de se trouver avec des condisciples qui partagent leurs convictions, avec des maîtres qui s'occupent d'eux paternellement, suivent de près leurs études et s'intéressent à leur avenir?

Avouez donc que toutes ces raisons ne valent rien. La plus sincère est la dernière. *On n'y avait pas pensé.* On avait eu tort sans doute, mais on y pensera maintenant.

Voilà donc toute une catégorie d'étudiants en droit qui ne courent aucun risque en venant s'inscrire à notre Faculté : ce sont ceux qui n'ont en vue aucune carrière. Mais les autres? Ah! c'est ici que l'objection reprend sa force et s'apprête à triompher. Vous conviendrez bien,

nous dit-on, que tout candidat aux fonctions publiques doit fuir vos facultés, s'il veut échapper à la disgrâce.

C'est encore parler trop vite. Une distinction est nécessaire : il y a fonctions et fonctions.

Les unes, non seulement dépendent du gouvernement, mais supposent même, chez ceux qui les remplissent, une certaine communauté de vie avec les représentants du pouvoir. J'accorde qu'une Faculté catholique de droit n'est pas la porte qui donne accès à de tels emplois. Mais si vous êtes chrétien et conservateur, vous avez bien d'autres titres à la défaveur. Pourquoi avez-vous été élevé par des prêtres, peut-être même (horreur!) par des Jésuites? Pourquoi allez-vous à la messe? Pourquoi faites-vous partie d'une conférence de Saint-Vincent de Paul ou d'un cercle catholique? Pourquoi êtes-vous fils d'un père qui a été député de la droite ou qui vient d'être élu conseiller municipal et maire de sa commune sur une liste réactionnaire? Voilà bien des péchés originels. Le fait d'appartenir à une faculté libre sera sans doute une tare de plus. Mais croyez-vous qu'en l'évitant vous ferez oublier les autres? Non, non; si vous voulez à l'heure présente forcer l'entrée de certaines fonctions, abjurez votre foi, reniez vos origines, désavouez vos parents et allez ensuite sonner à la porte, tout parés des trophées de vos apostasies... Et si cela ne vous convient pas, renoncez pour un temps à devenir substitut ou sous-préfet. On n'en meurt pas, allez. Et puis la roue tourne : et ce qui était un grief hier peut devenir un mérite demain.

Mais quoi? Est-ce que les carrières dont il s'agit sont les seules carrières? Est-ce qu'il n'y a pas aussi des professions administratives, mais non politiques, comme celles que j'énumérais en commençant, l'enregistrement, l'inspection des finances, la Cour des comptes, la Banque de France, les consulats, le commissariat de la marine, etc.

Or il s'en faut que toutes ces avenues soient fermées aux licenciés sortis de nos facultés. Des faits nombreux viennent chaque année prouver le contraire. Là encore vous me direz que vous ne saviez pas. C'est pour cela que vous avez besoin qu'on vous le dise. Venez donc et, non contents de vous le dire, nous vous en fournirons la preuve.

Et si, malgré tout, nos étudiants rencontrent des difficultés véritables à se frayer un chemin dans la vie, ces difficultés tiennent à des causes générales, économiques et sociales; elles leur sont communes avec les étudiants de l'État qui veulent garder leur foi et respecter leur drapeau. Il reste donc, et c'est ma conclusion, qu'aucune incapacité spéciale ne frappe les jeunes gens qui ont demandé à l'enseignement libre l'acquisition du savoir juridique. Si quelques faits isolés semblent déposer en faveur de l'hypothèse contraire, c'est que les circonstances particulières et toutes personnelles soit aux candidats, soit à leurs parents, désignaient ceux qui ont été victimes de l'arbitraire à l'animosité de certains agents du pouvoir.

Il me reste à faire connaître brièvement les ressources particulières que notre Faculté de droit offre aux étudiants, au double point de vue du progrès dans les études et de la persévérance dans le bien.

1° *Ressources intellectuelles.*

La Faculté de droit de l'Institut catholique de Paris donne à ses étudiants un enseignement dont la foi est l'inspiration supérieure. Elle se propose en même temps de ne rien négliger pour que cet enseignement donne satisfaction, sous le rapport scientifique, aux exigences les plus rigoureuses. Elle veut faire de ses élèves des hommes sérieusement instruits.

Elle ne peut atteindre ce but que si les étudiants sont

animés d'un généreux amour du travail, et s'ils sont disposés à profiter des divers moyens d'apprendre offerts à leur bonne volonté.

La Faculté demande aux parents de surveiller le travail de leur fils et la participation aux divers exercices organisés pour eux. Dans l'enseignement supérieur, en effet, le concours de la famille est indispensable. La discipline du collège, avec l'ensemble des moyens qu'elle combine, n'est plus applicable à des jeunes gens qui ont à faire l'apprentissage de la liberté. Le travail est, avec la religion, la force qui peut les soutenir dans cette difficile épreuve. C'est aux parents qu'il appartient de réveiller et d'encourager le zèle de l'étudiant.

De son côté, la Faculté appelle plus particulièrement l'attention des familles et des jeunes gens eux-mêmes sur les points suivants :

L'assiduité aux cours. Jamais élève n'a pu faire sérieusement son droit sans suivre les cours; car rien ne peut remplacer la parole du professeur pour mettre en relief les principes.

Lorsque les familles désirent se rendre compte de cette assiduité, des mesures sont prises pour répondre à leur vœu et permettre à l'étudiant de faire constater sa présence. Dans ce cas, un bulletin périodique fait connaître aux parents la manière dont il a fréquenté les cours. C'est à eux ensuite qu'il appartient d'apprécier.

Si des leçons particulières prises chez un répétiteur sont parfois utiles, elles ne peuvent tenir lieu de l'enseignement public. La Faculté, d'ailleurs, ne veut accepter à aucun point de vue le responsabilité de l'enseignement donné par des maîtres qui lui sont inconnus ou qu'on choisit sans son avis.

L'assiduité aux leçons supplémentaires ou conférences faites par le professeur. La leçon supplémentaire est une

sorte de conversation juridique entre le professeur et ses élèves sur les matières enseignées au cours. Elle a lieu tous les quinze jours et se distingue des cours ordinaires en ce qu'elle est plus familière et plus simple d'allures. Son utilité est incontestable en vue de la préparation aux examens. Son but est d'éclairer une seconde fois les points difficiles, de permettre au professeur de s'assurer s'il a été bien compris et de revenir sur ses pas, pour donner de plus amples développements s'il le juge nécessaire.

Elle offre encore cet autre avantage de rapprocher le professeur des étudiants. Elle lui permet de mieux connaître ses élèves et de s'intéresser d'une manière plus suivie à leurs efforts et à leurs succès.

Les conférences facultatives. Elles sont organisées comme dans les écoles de l'Etat. Elles diffèrent de la leçon supplémentaire en ce qu'elles ne sont pas faites par le professeur lui-même, mais bien par un maître de conférences. Interrogés par une autre personne, les élèves s'accoutument à reconnaître les mêmes notions sous une forme différente.

Les examens. Vers le mois d'avril, tous les étudiants doivent subir devant les professeurs de l'école un examen officieux dans des conditions conformes à l'examen légal de fin d'année.

Cet examen a un premier avantage : il oblige les élèves à travailler dès le début; à revoir, au milieu de l'année, les matières déjà enseignées, au lieu de les négliger pendant de longs mois et de préparer à la hâte, dans un manuel, des réponses peu satisfaisantes.

En même temps que la perspective de l'examen du milieu de l'année détermine l'étudiant à se mettre immédiatement au travail, cette épreuve elle-même l'habitue aux examens et lui fait acquérir la présence d'esprit nécessaire pour y réussir.

Le résultat de ces examens officieux permet aux professeurs de juger des progrès des élèves, et parfois de rectifier, par un conseil opportun, leur manière d'étudier.

Les dispenses. Les élèves pourront être dispensés de suivre les cours et de subir les examens intérieurs. Il est à désirer que ces demandes soient fort rares et motivées par une véritable nécessité. Elles devront être adressées ou appuyées par les parents eux-mêmes : c'est à eux qu'il appartient d'attester l'exactitude des motifs allégués et d'apprécier l'utilité pour leurs enfants d'occupations étrangères, qui amènent trop souvent l'insuffisance des études juridiques.

Les concours. A la fin de chaque année, des concours sont ouverts pour récompenser les efforts des étudiants laborieux. Le résultat de ces concours fait l'objet d'un rapport présenté dans une séance solennelle que NN. SS. les archevêques et évêques fondateurs de l'Institut catholique veulent bien honorer de leur présence. Des récompenses consistant en diplômes, livres, médailles, sont distribuées aux lauréats.

Les exercices de parole publique. Dans ces séances, qui sont présidées par un professeur, les étudiants s'organisent en une sorte de petit tribunal et s'exercent, par l'imitation des débats judiciaires, à l'art si difficile de parler en public. Il est inutile d'insister sur les avantages que peut offrir cet exercice aux jeunes gens, lorsqu'il est sagement dirigé.

Le patronage. Chaque étudiant à la faculté de choisir, dès son arrivée, un professeur qui sera son patron pendant tout le cours de ses études de droit, près duquel il trouvera des renseignements sur le choix des ouvrages qu'il doit acheter et des conseils pour la direction de ses études.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des études juridiques.

Il s'en faut pourtant que ce soit le seul stade ouvert à l'ambition des jeunes esprits avides de féconder le loisir par l'acquisition du savoir. Les études littéraires, philosophiques, historiques, qui forment le fond de l'instruction secondaire, ont été à peine ébauchées au collège. Les études scientifiques ont été plutôt entrevues qu'abordées. Et cependant n'est-ce pas dans ces domaines si vastes et si divers que s'exerce plus que jamais aujourd'hui cette prodigieuse activité d'intelligence qui est l'honneur et le péril de notre temps ? Fils de famille, ne vous y trompez pas : il n'y a plus de classes dirigeantes ; il y a des individualités dirigeantes et ce sont celles qui ont su conquérir la supériorité. Si ne voulez pas vous résigner au rôle d'inutiles et d'impuissants, si vous prétendez influencer le mouvement contemporain pour empêcher qu'il se prononce contre vos intérêts et vos croyances, il faut prendre votre parti de prolonger les années de travail bien au-delà des années de collège. Après la culture générale, la formation spéciale. Choisissez une branche de savoir, un filon de l'histoire, une province de la philosophie, des sciences exactes, physiques ou naturelles, et cherchez à y exceller. Ce sera l'honneur et la joie de votre vie, le charme des heures paisibles, la consolation des heures troublées, le moyen tout ensemble de vous préparer à la vie publique ou de vous en passer sans devenir la proie de l'oisiveté et la victime de l'ennui. Mais pour cela il vous faut une initiation, et vous la trouverez dans notre école des Hautes Études, sous la forme de cours et de conférences préparatoires à l'une des trois licences de l'ordre littéraire ou à l'une des trois licences de l'ordre scientifique [1].

1. Depuis 1876, l'Institut catholique a fait recevoir :
4 docteurs ès lettres ;
7 agrégés des lettres, grammaire et philosophie ;

2° *Ressources morales.*

Le séjour de Paris est un attrait pour les étudiants, il est pour beaucoup de parents un sujet d'effroi. Et quand ils nous demandent si nous avons du moins un internat pour sauvegarder l'inexpérience et la jeunesse de nos élèves, notre réponse négative ajoute aux inquiétudes qui les font hésiter à nous confier leurs fils.

Bien des fois, depuis la fondation de l'Insttut catholique, cette question d'un internat d'étudiants a été agitée par nos fondateurs. Elle a été résolue affirmativement quant aux étudiants ecclésiastiques qui viennent en grand nombre se préparer, dans notre *École des Carmes*, aux grades théologiques, scientifiques et littéraires. En ce qui concerne les étudiants laïques, on a hésité jusqu'à présent, et l'exemple des universités catholiques de Lille et d'Angers, où l'internat existe, n'a pas suffi à nous entraîner. Les hommes les plus expérimentés dans la direction spirituelle des jeunes gens, notamment le regretté P. Hubin, fondateur de cette florissante association d'étudiants connue sous le nom de *Réunion de la rue de Sèvres*, ont pensé que les conditions de vie n'étaient pas les mêmes à Paris qu'en province ; qu'à moins d'imposer aux internes une discipline dont la rigueur ferait le vide dans les internats, on ne préviendrait qu'une faible partie du mal et qu'on assumerait sans profit la responsabilité du reste ; qu'on obtient plus de résultats en s'adressant à la volonté du jeune homme qu'en restreignant sa liberté extérieure; que Paris d'ailleurs offre sous ce rapport plus de ressources, plus de bons exemples, plus d'entraînements salutaires que toute autre ville et qu'il est possible d'y

245 licenciés ès lettres ;
3 agrégés des sciences mathématiques ;
100 licenciés ès sciences mathématiques ou physiques ;
1 docteur ès sciences.

créer autour de l'étudiant chrétien une atmosphère saine où la foi et la vertu se développent à l'aise. Ces considérations, jointes à l'insuccès d'une tentative due à l'initiative d'un prêtre éclairé qui disposait d'un magnifique local et qui n'a pu continuer l'œuvre au delà de trois ans, nous ont décidés à demander aux seules industries du zèle le moyen de retenir dans la bonne voie les jeunes gens que nous confient les familles chrétiennes. Je terminerai cette lettre par l'indication de ces secours moraux.

En arrivant à l'Institut catholique, l'étudiant reçoit, au secrétariat même, puis dans le cabinet du Recteur, les premiers conseils destinés à le guider. S'il n'a pas à Paris de parents chez qui il puisse demeurer, on lui indique les hôtels et les pensions entre lesquels il devra faire son choix. Une fois le logement choisi, l'étudiant ne devra pas en changer à la légère : il ne s'y décidera que pour des motifs sérieux, avec le consentement de ses parents et après avoir pris l'avis du secrétaire général ou du Recteur.

S'il ne connaît pas d'avance un prêtre qui puisse se charger de sa conscience, le Recteur lui indique les ecclésiastiques dévoués à la direction de la jeunesse, parmi lesquels il pourra se choisir un confesseur.

Pour assurer le bon emploi des loisirs, pour créer autour de l'étudiant un milieu chrétien, deux grandes institutions s'offrent à lui : le *Cercle catholique* du Luxembourg et la *Réunion de la rue de Sèvres* [1].

Le *Cercle* a été fondé par un homme vénérable dont la perte récente a été un deuil pour toutes les œuvres chrétiennes, M. Beluze. Il a aujourd'hui pour président l'un des professeurs de notre Faculté de droit, M. Terrat, et pour aumônier M. l'abbé Fonssagrives, fils de l'éminent

1. On peut faire partie à la fois de l'un et de l'autre.

et regretté docteur de ce nom. L'aumônier demeure au Cercle et, de concert avec le président, étend sa sollicitude sur tous les intérêts moraux, intellectuels et matériels des étudiants. Chaque dimanche, une messe, suivie d'une courte instruction est dite dans la chapelle du Cercle. La maison, construite exprès pour cette destination, contient un salon de lecture, où l'on trouve les journaux et les revues, une salle de travail, une bibliothèque, des salles de jeux, une grande salle des séances où tour à tour la musique, la littérature, l'art dramatique, les joûtes oratoires offrent aux loisirs des étudiants le plus agréable emploi. Une conférence littéraire connue sous le nom de Conférence Ozanam, une conférence d'enseignement mutuel, spéciale aux étudiants en médecine, complètent l'ensemble des ressources propres au Cercle, sans parler des séances pleines d'intérêt où ils trouvent le meilleur accueil dans les réunions hebdomadaires du *Salon des œuvres*.

Une conférence de Saint-Vincent de Paul, composée d'étudiants, se réunit au Cercle une fois par semaine.

La *Réunion de la rue de Sèvres* est à la fois une conférence d'études, appelée *Conférence Olivaint*, et une association de piété. Celle-ci se réunit de deux dimanches l'un, dans une chapelle intérieure. La conférence littéraire tient ses séances dans les salles créées spécialement à l'usage des jeunes gens, le mercredi de huit à dix heures et demie du soir. La politique en est toujours sévèrement exclue, mais tous les autres sujets, qui sont toujours écrits, peuvent y être traités. Une discussion libre et générale complète, s'il y a lieu, le travail des conférenciers. La Conférence termine ses travaux au mois de juln par une séance solennelle de clôture. Les membres de ta Réunion sont de droit membres de la Conférence.

Une bibliothèque, en rapport avec leurs études et leurs

besoins, leur est exclusivement réservée; ils peuvent y venir travailler tous les jours.

C'est dans le même local que la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, dite Conférence de *Saint-Pierre-Saint-Paul*, tient ses séances. Elle a, à son tour, fondé une conférence suburbaine dans la commune de Malakoff, près Vanves.

Une *Association* amicale des anciens élèves de l'Institut catholique s'est aussi formée, dans le but de créer un lien entre les anciens étudiants et les nouveaux et de maintenir entre eux un centre de relations amicales.

Les étudiants y sont admis dès la fin de leur troisième année.

Tous les ans, cette *Association* tient une assemblée générale et fait célébrer une messe pour les anciens élèves décédés.

Elle a fondé en 1885 un prix annuel destiné à l'élève de troisième année qui aura remporté, pendant ses trois ans de licence, le plus de succès dans les concours de la faculté libre.

Citons enfin l'œuvre dite de *Notre-Dame des Étudiants*, qui réunit chaque dimanche, à 9 heures, dans une chapelle de l'église Saint-Sulpice, un groupe de jeunes gens, formé, en majeure partie, mais non exclusivement, d'étudiants des facultés de l'État. L'exercice se compose d'une messe basse et d'une conférence faite sur un plan suivi d'enseignement dogmatique.

Le Recteur est à la disposition des étudiants, spécialement le samedi soir et le dimanche matin, pour les voir en particulier. Tous les jeudis soir, son salon leur est ouvert ainsi qu'aux professeurs, aux amis et aux protecteurs de l'Institut catholique.

Telles sont, dans leur ensemble, les mesures prises par la direction de l'Institut catholique pour fortifier chez les

étudiants les habitudes chrétiennes. Aucun de ces moyens, nous le savons, n'est efficace par lui-même. Les barrières morales, pas plus que les barrières physiques, ne peuvent arrêter les volontés rebelles. Mais les barrières morales retiennent plus aisément les volontés fières que la contrainte irrite et qu'attire, au contraire, la libre provocation du bien.

Jeunes gens chrétiens, parents chrétiens, vous connaissez maintenant notre œuvre. Fondée par l'initiative de l'épiscopat, soutenue par la générosité des catholiques, forte de quinze années de succès, elle attend de vous, de votre confiance, de votre fidélité à une cause qui est la vôtre, les développements que commandent et la grandeur de l'idée et l'importance des services.

Paris, 15 juin 1891.

L'ABBÉ FRANÇOIS COURTADE [1]

Le dernier numéro de la *Revue* reproduisait une allocution de notre bien-aimé confrère, l'abbé François Courtade, chargé, il y a six mois, d'aller représenter le *Bureau Central* à l'inauguration du Patronage de Douai. A peine revenu de ce voyage, notre ami tomba malade ; bientôt il dut quitter Paris, théâtre de son zèle ; nous vécûmes, depuis son départ, entre la crainte et l'espérance : aujourd'hui nous nous retrouvons, sous le poids d'une douleur commune, devant la place qu'il laisse vide.

C'était une vaillante âme que cette âme de prêtre. Elle se mirait tout entière dans ce regard limpide, ardent, profond, dans ces traits fortement accusés, dans cette physionomie sympathique, qui tout d'abord attirait l'attention et gagnait la confiance. Quatorze années d'intimité ont permis à celui qui trace ces lignes de pénétrer au fond de cette riche nature, encore enrichie par la grâce, et lui font maintenant un devoir de dire à ses frères dans la charité du Christ ce que Dieu avait caché là de trésors.

François Courtade était né en 1838, à Quillan, petite ville gracieusement assise sur les bords de l'Aude, au milieu des montagnes qui relient les Corbières aux Pyrénées, là même où Dieu l'a ramené pour y mourir. Sa nombreuse et patriarcale famille compte encore, grâce à Dieu, trop de membres vivants pour que je puisse m'exprimer à l'aise sur les vertus domestiques, sur les qualités de l'in-

1. Extrait de la *Revue des Associations catholiques pour la classe ouvrière*, livraison de juillet 1873.

telligence et du cœur, qui formaient à l'avance le patrimoine héréditaire duquel notre ami devait être, en naissant, si largement doté. A peine âgé de six mois, François quittait le sol natal avec ses parents, qui venaient s'établir à Paris. Cette circonstance eut une influence décisive sur la destinée de celui que nous pleurons : elle sert à définir son caractère en expliquant ce mélange, si remarquable en lui, des qualités de la nature méridionale et des avantages de la culture parisienne. Par la profondeur de la foi, par le sérieux *implacable* qu'il apportait partout où la conscience semblait engagée, François était un homme antique, et, si j'ose employer ici un terme devenu honorable depuis que les méchants en ont fait une injure, un *vrai rural*. Mais c'était le rural du Midi, vif, alerte, pénétrant, ouvert à toutes choses, curieux de vérité, et non moins curieux de beauté, artiste jusqu'au fond de l'âme, enfant du pays du soleil. Il y a plus : cette plante des chauds climats, transportée de bonne heure dans l'atmosphère de la grande ville, s'était assimilée tous les éléments de vraie supériorité qu'elle contient. Nul n'aimait Paris plus que lui, nul ne le comprenait mieux que lui, nul, en le flattant moins, ne savait le mieux servir. Il fallait le voir, prêtre, au milieu de ces enfants, de ces jeunes gens parisiens qui ont dévoré sa vie : comme il saisissait les nuances de leurs natures délicates et légères, sensibles et inconstantes, capables à la fois de lâcheté et d'héroïsme ! Et comme, doucement d'abord, puis fortement, il les élevait au-dessus d'eux-mêmes, les faisant rougir de leur égoïsme, ne reprochant rien, mais faisant jaillir de la conscience le reproche spontané qui relève et prépare la transformation de l'âme ! Cher et digne ami, vous étiez ce jeune homme que Jésus a regardé, qu'il a aimé ; mais, plus docile que celui de l'Évangile, vous avez tout quitté pour suivre le divin Maître ; et en

récompense, il vous a donné les âmes les plus chères et les plus disputées de son bercail, les âmes des jeunes gens !

François Courtade fit ses études au collège de Sainte-Marie, aux Ternes. Dans cette maison, où l'enseignement libre faisait ses premiers essais, et qu'entourait la sympathie des plus grands noms catholiques d'il y a vingt-cinq ans, François rencontra une grâce de choix qui devait décider de sa vie : un ami chrétien. Pourquoi ne nommerais-je pas ici l'angélique Jules Hugo, neveu du poète, que depuis longtemps, hélas ! il faut pleurer ? Jules Hugo, l'une des plus belles intelligences et des âmes les plus tendres qu'il soit donné de rencontrer ici-bas ! Lui aussi, il n'a fait que traverser ce monde ! Lui aussi, il est parti à trente ans, les mains déjà pleines du bien qu'il avait fait aux jeunes gens, laissant derrière lui trois ou quatre jeunes prêtres qui devaient à sa douce et vigoureuse influence leur vertu, leur vocation, leur zèle.

C'était une chose étrange et vraiment unique que cette petite académie littéraire du collège de Sainte-Marie, transformée par Jules Hugo, son président, en une sorte d'académie mystique, où des écoliers de quinze ans s'enflammaient pour les beautés de la spiritualité chrétienne et contractaient pour toute leur vie le besoin, l'habitude et la facilité du commerce avec Dieu.

Il ne fallait rien moins que ce noble attrait pour conquérir l'âme ardente de François. A son arrivée au collège, c'était un enfant bruyant, remuant, et quelque peu frondeur. L'impétuosité de sa nature se traduisait en espiègleries de toute sorte, parfois en mutineries et en résistances ouvertes. Le châtiment était impuissant à le dompter ; la grâce fut plus forte : François apprit à obéir pour l'amour de Dieu. Le converti devint du même coup un apôtre et l'un des membres les plus actifs de la petite

académie. C'est là qu'il acquit de bonne heure cette connaissance des caractères, cette habitude de manier les esprits, cette application à discerner les dispositions morales, qui devaient le préparer à son rôle d'*éducateur*.

Quelques années séparèrent pour François la sortie du collège de l'entrée au séminaire. Sa vocation sacerdotale n'était pas, comme chez quelques-uns, le fruit spontané d'une piété précoce ; elle était la conséquence raisonnée des désirs de zèle conçus en commun avec ses amis des Ternes. Amener les jeunes gens à Jésus-Christ, tel était le but de sa vie ; pour cela devenir un saint prêtre, tel était le moyen mûrement médité et résolûment adopté. Cette façon d'envisager le sacerdoce n'est pas celle qui ménage à l'élève du sanctuaire les émotions les plus douces, mais c'est celle qui prépare les plus viriles et les plus fécondes résolutions. En entrant à Issy pour y faire sa philosophie, François voyait clairement devant lui son but : en se préparant de loin à l'atteindre, il y travaillait déjà de près, renouvelant, en faveur de ses confrères du séminaire, le dessein poursuivi au collège pour la sanctification de ses camarades. Ceux qui le rencontrèrent alors, ceux qui eurent la bonne fortune de commencer avec lui leur préparation sacerdotale, ne me démentiront pas, si je me fais ici l'interprète de leur reconnaissance pour le bien qu'il nous a fait à tous.

Et maintenant, que dirai-je de sa vie de prêtre ? Elle fut courte et pleine, *Consummatus in brevi explevit tempora multa*. Mais surtout elle fut admirablement fidèle au plan que, tout jeune encore, il s'était tracé. Appelé, aussitôt après son ordination, par M. l'abbé Langénieux, alors curé de Saint-Ambroise, au soin des jeunes gens de sa paroisse, il se trouvait d'emblée en pleine vocation, et se montrait du premier coup un maître en l'art d'attirer et de retenir ces jeunes âmes au service du divin Maître. Je

connais telle école dont il fut pendant neuf ans le confesseur, je devrais dire l'*aumônier*, car c'était là son expression : il estimait qu'un vicaire de paroisse, chargé de la confession d'une école, doit en faire son œuvre et s'y appliquer comme ayant charge d'âmes. La première année de son ministère, le Saint-Père ayant accordé un jubilé, il y prépara tous les élèves de cette école, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, par la confession et l'*absolution*. Pour arriver à ce résultat auprès des plus jeunes, il n'était fatigue qu'il ne s'imposât. C'était la passion de son cœur, mais aussi le martyre de son corps, que ce laborieux ministère; plus d'une fois, le voyant revenir de ces longues séances, où il avait lutté contre sa faiblesse physique pour ne pas négliger ses petits enfants, je fus le confident des coûteux efforts qu'il avait dû offrir à Dieu pour aller jusqu'au bout. Mais, à ce prix, il devenait le maître des âmes; il avait des *persévérants*, qui, pendant plusieurs années après leur première communion, se confessaient tous les huit jours. C'était sa consolation et sa couronne.

Son ministère n'était pas moins fructueux auprès des apprentis et des jeunes ouvriers; soit qu'il réunît, le soir, les enfants arriérés, esclaves précoces de l'industrie, arrachés par l'appât du gain aux saines influences de l'école pour être livrés à l'usine, et que, à force de patience, de charité, d'esprit de foi, il parvînt à les catéchiser, à les convertir, à les préparer à la communion; soit que, le dimanche, dans ces belles salles du Patronage de la rue Servan, il fût tour à tour le prédicateur, le confesseur, le confident, l'ami, le compagnon des jeunes gens qui avaient quitté l'école pour l'atelier, on le retrouvait semblable à lui-même, affable, sympathique, *plein de son sujet*, qui était toujours la conquête et la conservation des jeunes âmes.

En même temps qu'il donnait ainsi tout son cœur, son esprit travaillait. Il se demandait s'il n'y aurait pas quelque chose de plus à faire pour la formation chrétienne de l'enfance ouvrière. Une double pensée le frappait : le milieu industriel est nécessaire à l'éducation de l'ouvrier ; le milieu industriel est fatal à l'éducation du chrétien. Comment faire des ouvriers chrétiens, si tout ce qui est nécessaire à faire l'ouvrier aboutit presque infailliblement à défaire le chrétien ? Sous le poids de cette préoccupation douloureuse, l'abbé Courtade ne perdit pas courage : il tenta un grand effort. Vers la fin de l'année 1868, avec le concours généreux et les encouragements paternels de M. l'abbé Chevojon, curé de Saint-Ambroise, il ouvrit un petit pensionnat d'apprentis ; là, des enfants choisis avec soin devaient trouver une maison de famille, une éducation paternelle et fortement chrétienne ; le soir, le matin, la journée du dimanche appartenaient à cette formation normale et religieuse ; les journées ordinaires appartenaient à la formation professionnelle. C'était dans de vrais ateliers, au milieu de tous les contacts, de toutes les expériences, disons-le aussi, de tous les périls du monde ouvrier, que les enfants devaient apprendre un état sans désapprendre la foi et les mœurs. Pour opérer ce miracle moral, l'abbé Courtade estimait que ce n'est pas trop de toutes les ressources de la grâce ; c'est à force de piété qu'il espérait sauver dans ces jeunes âmes le *nécessaire* de la vie chrétienne. Avec quel cœur il se donnait à cette tâche ! Il fallait le voir, le soir, à l'heure où le travail cesse, lorsqu'il attendait ses apprentis ! Son visage s'épanouissait d'avance comme celui d'une mère qui veut faire bonne mine à ses enfants. Enfin les voici qui rentrent de l'atelier ; ils arrivent un à un, car les distances sont inégales ; un regard scrutateur et sévère est jeté sur le livret,

pour voir si l'on a bien travaillé, si l'on n'a point perdu de temps en chemin. Puis la physionomie du *Père* s'adoucit et s'éclaire d'un sourire; c'est une conversation qui commence : on parle des menus détails de l'atelier; l'enfant s'épanche, parfois il pleure, il a entendu de si tristes choses! Il y a des jours où sa foi même a été déconcertée; il y a des objections, des railleries, des calomnies qui l'ont troublé. Mais il a pris l'habitude de tout dire, son cœur se soulage par ces aveux; puis la réponse arrive, le nuage se dissipe, la vérité triomphe; décidément, et quoi qu'on en dise à l'atelier, mon enfant, vous avez ici un vrai père, et ce cœur qui vous aime n'est à son tour qu'une image du Cœur de Jésus-Christ qu'il faut aimer!

C'était un commencement plein de promesses que ce petit internat d'apprentis. La Providence a d'impénétrables desseins : elle ne permit pas que le germe se développât. L'Œuvre avait deux ans à peine; elle comptait vingt-cinq enfants. Voici la guerre qui éclate, voici les ateliers qui chôment, voici le siège qui commence; voici, après deux mois de sacrifices sans compensation, la famine qui disperse le petit troupeau. Après la guerre, c'est la Commune; après la Commune, bien des choses ont changé : l'abbé Courtade n'a pas renoncé au désir de reprendre et de développer son Œuvre, mais il faut ajourner ce dessein; la maison qui devait être construite pour recevoir les apprentis n'est pas sortie de terre, et les ressources prévues avant la guerre font défaut. Une modeste chapelle s'élèvera seule, et l'ami des enfants et des pauvres se logera tout à côté, avec quelques enfants, pour se consacrer au service et à l'instruction des pauvres. Hélas! ici encore, dans cette premiere année d'un ministère nouveau, comment ne pas saluer une aurore, une espérance? Il paraît si heureux au milieu des âmes simples! Il a tant de bonheur à semer la divine parole, à

réunir, le soir, ceux qui ont travaillé tout le jour, autour de l'autel où veille le Cœur de Jésus! Il leur apprend si bien comment ce Cœur a aimé les hommes! Ce Carême de 1872, cette neuvaine à saint Joseph, ce mois de Marie, cette neuvaine au Sacré-Cœur, cette octave des Morts, toutes ces occasions, j'allais dire tous ces prétextes que notre ami cherchait pour parler de Dieu aux ouvriers, et pour bénir les ouvriers au nom de Dieu, tout cela était si plein de grâce, de simplicité, de cordialité chrétienne!

Humble chapelle de Saint-Hippolyte! au sein de votre pauvreté vous avez connu de beaux jours, de douces fêtes! Mais voici des jours de deuil! Noël approche, la saison est dure. L'abbé Courtade contracte, dans l'exercice même de son ministère, une maladie qui s'annonce tout d'abord sérieuse et alarmante. Toutefois c'est un mal aigu, nous espérons qu'il sera passager. La pneumonie passe en effet, mais elle laisse derrière elle une trace mortelle; la phtisie se déclare : il faut quitter Paris, il faut renoncer au travail, le repos sauvera tout peut-être... Le repos ne sauve rien. La langueur consume ce pauvre corps sans abattre l'âme qui l'anime.

Je l'ai vu à Pâques une dernière fois. Un secret instinct m'avertissait qu'il fallait faire ce voyage, si je voulais encore contempler le visage et serrer la main du meilleur des amis.

Longtemps il continua, de son lit de souffrance, à tracer des lettres où se peignait toute sa sollicitude pour les Œuvres qu'il avait laissées. Mais enfin il sent que l'heure est venue de se recueillir; il renonce à rien diriger en ce monde, il parle peu, il n'écrit plus, il ne dit rien de lui, il s'affaiblit en silence, il prie, il communie, il laisse s'égarer autour de lui la tendresse et les illusions qu'elle suggère, il accueille avec reconnaissance le dévouement qu'elle inspire. Le 10 juin, il demande à recevoir le len-

demain le Corps du Seigneur : il tient à le recevoir à jeun. On le lui porte à minuit : il entrait en agonie. L'Eucharistie et l'Onction sainte consacrent une dernière fois le temple vivant du bon Dieu. Une heure après il n'est plus. — François, notre ami, notre modèle, nous prions tous pour vous, priez pour nous !

J'ai dit trop de paroles, et j'ai laissé beaucoup de choses. J'aurais dû marquer sa place dans l'*Union* des Œuvres ouvrières, rappeler l'autorité de sa parole, la maturité de son jugement, la sûreté de ses appréciations, la fermeté de ses conseils. J'aurais dû montrer le soin que cet homme surnaturel mettait à cultiver, parmi les connaissances naturelles, celles qui pouvaient servir à l'extension du règne de Dieu. L'économie politique, envisagée du point de vue moral, était de ce nombre, et notre ami portait là l'application patiente qui faisait la force de son caractère, et la pénétration qui distinguait son intelligence. C'est à ces utiles et graves études qu'il consacrait des loisirs ménagés avec un soin jaloux, et disputés par une conscience délicate aux études artistiques et littéraires, vers lesquelles le portait avec force un attrait justifié par les plus rares aptitudes. Confident de ses pensées durant quatorze ans, je sais bien ce que sa conversation contenait d'aperçus frappants, de jours ouverts sur tous les horizons, sur tous les mondes; je sais bien ce qu'il y avait dans son esprit de généreuses curiosités, de nobles désirs de connaître ; mais je sais mieux encore ce que la rectitude inflexible de sa conscience et le sentiment délicat du devoir lui inspiraient à ce sujet de renoncements méritoires et d'austères sacrifices.

Toutefois, il était un ordre de connaissances qui l'attirait puissamment, sans qu'il eût à se défendre, au nom du devoir, contre le charme de cet attrait : je veux parler de la spiritualité chrétienne. François Courtade avait

horreur plus que personne de la mysticité fausse et sentimentale ; il était impitoyable pour les petits livres qui discréditent la piété par l'inanité du fond et le ridicule de la forme. Mais il n'avait garde de faire rejaillir ce discrédit sur la théologie mystique, cette partie essentielle, cette partie supérieure de la science sacrée. Porté dès sa première jeunesse vers l'étude des maîtres de la spiritualité, il avait acquis dans cet ordre de recherches une expérience précoce, guidée par un tact sûr et délicat. Ses préférences étaient pour les docteurs qui avaient porté le plus loin les exigences de la vie surnaturelle sans jamais tomber dans les exagérations de doctrines.

Admirateur des vues élevées et des sentiments généreux qui avaient inspiré l'École française du XVIIe siècle, il réservait sa confiance et son adhésion à des maîtres plus sûrs, à des interprètes plus fidèles de la sainte théologie, à saint Jean de la Croix, à sainte Thérèse, au P. Lallemand, au P. Surin. Il ne cessait de lire et d'annoter leurs ouvrages, il se composait peu à peu une petite bibliothèque mystique dont le choix était vraiment remarquable. Au moment où la maladie lui a fait tomber la plume des mains, il s'occupait à préparer une édition de ses maîtres chéris, afin de réveiller le zèle des âmes pieuses pour ces graves et fortifiantes études. C'était encore là pour lui une des formes du zèle, une des expressions de cet amour des âmes qui l'avait conduit au sacerdoce et qui inspirait toute sa vie sacerdotale.

Et maintenant, comment mieux finir ces pages consacrées à la mémoire de François Courtade que par l'expression d'un vœu qui fut toujours, et jusqu'au dernier soupir (j'en ai la preuve), le fond même de son âme : Seigneur Jésus, donnez-nous des prêtres qui aiment les âmes que vous aimez, qui se donnent à elles et se sanctifient pour elles !

L'ABBÉ DE COURCY[1]

Les deuils se succèdent rapides et douloureux à l'Archevêché de Paris. Un an après la mort de M. Petit, quelques mois après celle de M. Gindre, un nouveau coup vient d'enlever au cardinal-archevêque un de ses plus chers collaborateurs en la personne de M. l'abbé de Courcy, vicaire général, directeur des Œuvres diocésaines.

Né à Paris en 1844, Charles Le Cousturier de Courcy appartenait par ses origines à une ancienne famille de Normandie. Il fit ses études au collège Stanislas. Après deux années passées dans le monde, il entendit et suivit l'appel de Dieu et entra au séminaire d'Issy d'où il passa à Saint-Sulpice. Ses condisciples ont conservé le souvenir de son aménité qui fit toujours le charme de son commerce et lui assura, dès sa jeunesse, une sorte d'autorité que sa grande modestie faisait joyeusement accepter de ceux qui en subissaient l'ascendant. Ordonné prêtre en 1868, il fut demandé par M. de Borie, de sainte mémoire, et nommé par Mgr Darboy, vicaire à Saint-Philippe du Roule. C'est là qu'il exerça son ministère jusqu'en 1875, époque où le cardinal Guibert, instruit de son mérite, résolut de l'attacher à son administration comme vice-promoteur. Sous ce titre, il commença dès lors d'occuper les fonctions qu'il a remplies jusqu'à sa mort et dont le caractère fut mieux défini lorsque, il y a cinq ans, le Cardinal lui donna le

1. Extrait de la *Semaine religieuse de Paris*, septembre 1889.

titre de directeur des Œuvres diocésaines. Au commencement de l'année dernière, Mgr Richard, qui appréciait de plus en plus ses rares qualités, le nomma son vicaire général en le maintenant dans son emploi.

A Saint-Philippe comme à l'archevêché, M. de Courcy se fit remarquer par sa piété, sa douceur, une maturité précoce, une sagesse qui devançait l'expérience et qui savait la mettre à profit, une modestie qui n'avait rien de feint et qui ajoutait à son mérite par l'humble persuasion où il était de la supériorité d'autrui. Initié par M. de Borie à l'Œuvre des catéchismes dont il avait fait au séminaire de Saint-Sulpice le premier et fécond apprentissage, il avait, jeune encore, l'art de gagner les âmes et de les attirer au bien. Sa parole se distinguait plus par la délicatesse et la netteté que par l'éclat et la puissance; la piété surtout s'y fait sentir, en même temps qu'un tact exquis lui faisait éviter toute imprudence et tout excès. Il avait un grand discernement des caractères et, sans cesser de se donner à tous, il ne se livrait qu'à bon escient.

Une fois entré dans l'administration, il partagea ses soins entre les communautés religieuses dont il était le supérieur et les œuvres générales dont l'importance aujourd'hui ne cesse de grandir avec les difficultés des temps, et auprès desquelles il représentait à la fois le patronage et le contrôle de l'autorité diocésaine. Le nombre des communautés dont la direction lui fut confiée s'élevait en ces derniers temps à dix. Il n'en est pas une seule qui n'ait expérimenté la sûreté de ses conseils et la solidité de son dévouement. Les Dames anglaises du Saint-Enfant Jésus, les Augustines de Meaux, les Bénédictines du Saint-Sacrement, les Sœurs de Saint-André, les Sœurs de la Croix, trois congrégations distinctes de Dominicaines, les Sœurs de Marie-Réparatrice, disent assez haut

par leurs regrets d'aujourd'hui l'étendue de la perte qu'elles font en sa personne. Mais les Sœurs de Sainte-Marie, qui furent le premier objet de sa sollicitude, gardèrent, semble-t-il, comme un droit d'aînesse dans son cœur; elles lui conservent une place privilégiée dans leur reconnaissant souvenir. La charité en lui n'excluait pas la fermeté et, bien qu'il ne trouvât son bonheur qu'à faire plaisir, le sentiment du devoir le rendait inflexible.

Pour rendre compte en détail de l'autre partie de sa mission, il faudrait énumérer toutes les grandes œuvres catholiques. Citons de préférence la première en importance dans les luttes actuelles, l'Œuvre des écoles chrétiennes. Chargé par le cardinal Guibert de seconder et de régler le grand effort que les laïcisations imposaient au Paris chrétien, il fut l'un des premiers à concevoir la nécessité d'un comité diocésain superposé aux comités paroissiaux. Plusieurs avaient cru tout d'abord que l'action de ce rouage central devrait être transitoire et limitée à l'effort du début. Il insista pour la rendre permanente, prévoyant que l'inégalité des ressources locales laisserait péricliter les écoles dans les quartiers où les besoins sont les plus grands. L'événement lui a donné raison. Le Comité diocésain, après avoir aidé partout à la création des écoles, continua de subvenir à l'indigence des plus pauvres. Deux millions, répartis en dix ans entre les différents établissements créés par la charité, disent assez qu'il avait vu juste dans une question où les meilleurs esprits étaient partagés. L'honorable M. Chesnelong, président de ce comité, nous a déclaré plus d'une fois que la bonne marche de cette grande œuvre et les résultats admirables qu'elle a produits, devaient être principalement attribués à la conduite ferme et sage du directeur diocésain.

Après l'Œuvre des écoles chrétiennes, nous pourrions

nommer l'Œuvre de Saint-François de Sales dont M. de Courcy présidait le comité parisien, celle de la Propagation de la Foi où il représentait Mgr l'Archevêque au sein du Conseil diocésain, celle des écoles professionnelles de jeunes filles, l'Œuvre des Tabernacles dont il était le directeur, l'Œuvre des petits noviciats des Frères, placée sous l'invocation du bienheureux de la Salle, etc. Après les Œuvres générales, nous devrions encore faire une place à d'importantes œuvres particulières, telles que celle des *jeunes économes*, ou l'admirable Œuvre du *Calvaire* que Paris a emprunté à Lyon et que Bruxelles a imitée de Paris.

La grande piété de M. de Courcy ne se fût pas accommodée d'un travail purement administratif. Le Cardinal-Archevêque avait su donner un aliment plus consolant à son zèle, en le chargeant de la confession ordinaire des religieuses du Sacré-Cœur. Successeur, dans cette fonction, du vénérable Mgr de Girardin, il ne laissa pas moins de regrets que lui dans cette illustre et sainte communauté.

Ainsi consacrée au service de Dieu, honorée par la confiance de ses supérieurs et par l'estime de tous, embellie par des amitiés fidèles et par de pures et chaudes affections de famille, il semble que la vie de ce jeune prêtre dût être une des plus heureuses qui se puisse concevoir. Elle l'eût été, en effet, si une grande épreuve ne fût venue, de bonne heure, mêler son amertume à toutes les joies que la Providence lui avait ménagées. Sa santé, faible dès son jeune âge, devint tout à fait mauvaise à la suite des souffrances du siège de Paris. On peut dire que depuis lors il n'a fait que languir. Tout d'abord, il espéra que ce serait une altération passagère, et ses supérieurs le crurent longtemps après qu'il avait perdu lui-même cet espoir. Atteint de plusieurs côtés à la fois, il sentait ses forces dépérir et la conscience de son état d'infirmité

devenait pour lui un tourment que rendaient plus sensible encore à son âme délicate les marques de confiance qu'on lui prodiguait. Quand le Cardinal-Archevêque, pour accroître son autorité dans la direction des œuvres, lui conféra les pouvoirs de Vicaire général, à l'expression de sa gratitude il était tenté de joindre une plainte. Il craignait de ne pouvoir justifier son élévation par ses services. Une maladie aiguë qui l'atteignit, il y a deux ans, et le conduisit aux portes du tombeau, acheva d'abattre son tempérament. Que de fois nous l'avons entendu gémir, non sur ses continuelles souffrances, mais sur les entraves qu'elles apportaient à son zèle ! « Ce ne sont pas des titres et des honneurs qui me conviennent, nous disait il, c'est un coin obscur pour cacher mon impuissance. » C'est cette humble pensée qu'il exprimait sur son lit de mort au cardinal Richard, accouru de Vendée pour le bénir. « De grand cœur, lui dit-il, j'offre à Dieu mon inutile vie, pour qu'il ajoute à la vôtre, si précieuse pour l'Église, les années que je ne saurais pas employer. »

Ce fut là, nous le savons, la croix de son existence, et, nous n'en doutons pas, la source de ses plus grands mérites. L'humilité qui grandissait en lui, chaque jour, y trouvait son compte. Silencieusement, sans murmurer, il offrait à Dieu le sacrifice de ses plus grands désirs et nourrissait le dessein d'une retraite volontaire qui l'eût fait oublier des hommes. Celui qui mesure le mérite à la valeur des intentions secrètes et des vertus cachées a épargné à notre pieux ami une nécessité si douloureuse. Au lieu de prolonger son épreuve dans l'exil, il l'a appelé jeune encore à la récompense.

Au retour d'un voyage de vacances qui semblait avoir été favorable à sa santé, M. de Courcy s'apprêtait à reprendre le travail, lorsque, le 6 septembre, une indisposition mal définie l'oblige de prendre le lit. La gravité de

son état fut bientôt reconnue. En quelques jours le mal parut sans remède. Seule une opération des plus périlleuses semblait ouvrir une chance de salut. Il fallut lui faire connaître la réalité de la situation. Cette nouvelle le trouva calme et serein. Le vendredi 13 septembre, il recevait avec une piété tranquille le saint Viatique et l'Extrême-Onction des mains de M. Caron, archidiacre de Notre-Dame, et se faisait transporter chez les Frères de Saint-Jean de Dieu. Le lendemain, le chirurgien, venu pour l'opérer, dut renoncer à une tentative sans espoir. Le pieux malade comprit le sens de cette abstention et ne songea plus qu'à offrir à Dieu ses derniers instants.

L'asphyxie le gagnait : durant trois jours et trois nuits la terrible angoisse de l'homme à qui le souffle manque ne lui laissa pas un instant de repos. Mais son âme, détachée de tout espoir terrestre, ne perdit rien de sa sérénité. D'une voix entrecoupée, il ne cessait de répéter à haute voix les plus touchantes invocations : « *Inter oves locum præsta... Recordare. Jesu pie, quod sum causa tuæ viæ, ne me perdas illa die... Sancta Maria, Mater Dei, ora pro me;* il ne faut plus dire : *nunc et in hora* ; l'heure est venue; *nunc in hora mortis meæ.* » Il renouvelait à haute voix l'offrande de sa vie. Il rappelait toutes les grâces dont Dieu l'avait comblé. « Dieu a été trop bon pour moi », disait-il. — « Vous nous édifiez » lui disait un confrère. — « Vous vous édifiez à bien bon compte », reprit-il; puis, regardant ses deux frères et ses amis : « La vérité est que Dieu m'a donné de biens bons frères, selon la nature et selon la grâce. »

Entièrement désoccupé de lui-même, il n'avait de pensées que pour Dieu et pour ceux qui l'approchaient. Il laissait entrer tous les confrères qui venaient prendre de ses nouvelles et leur parlait de leurs affaires, non de ses souffrances. A l'un d'eux qui venait d'être promu à un

poste de confiance : « Je me suis bien réjoui, dit-il, de votre nomination. A un jeune diacre de Saint-Sulpice, son parent : « Je me faisais une fête d'assister à votre première messe, mais j'y assisterai de là-haut. »

Dans ses trois jours d'agonie, nous n'avons pas surpris en lui une défaillance. Les plus délicates expresssions de l'amitié alternaient sur ses lèvres avec les invocations de la piété ; les plus charmants sourires succédaient sur son visage aux altérations causées par la douleur et récompensaient de leurs peines tous ceux qui lui prodiguaient leur dévouement.

Il ne perdit la parole que deux heures avant son dernier soupir. Même dans le silence de ce redoutable tête-à-tête avec la mort, il conserva jusqu'au bout le plein usage de ses facultés. Le lundi 16 septembre à 1 h. 1/4 de l'après-midi, il s'endormit dans le Seigneur, laissant à sa famille désolée et à tous les témoins de sa mort une pensée, un même désir : que Dieu nous fasse la grâce de mourir comme lui !

L'ABBÉ DE BROGLIE [1]

Moins de quinze jours se sont écoulés depuis le stupide attentat qui a mis fin à l'une des plus nobles et des plus fécondes existences de ce temps si pauvre en hommes. Le 11 mai dans l'après-midi, un bruit se répandait, qui ne trouvait d'abord à Paris que des incrédules : M. l'abbé de Broglie venait de tomber sous les coups d'une folle ou d'une égarée. Le doute, hélas! ne dura pas longtemps. Dès le soir de ce jour, les journaux confirmaient la sinistre nouvelle et fournissaient aux lecteurs atterrés les premiers détails du crime. On sut que le charitable prêtre, poursuivi par la haine d'une femme à qui il n'avait fait que du bien, accusé par elle de la diffamer alors qu'il s'était fait trop longtemps son avocat auprès de ceux que rebutait sa méchante nature, s'était rendu chez elle pour lui parler le langage de la raison; que mis en demeure de rétracter par écrit des calomnies imaginaires, il s'y était naturellement refusé ; et que, pour toute réponse, la mégère, saisissant un revolver qu'elle tenait caché, en avait déchargé les cinq coups sur sa victime. Bien que l'arme fût du plus petit calibre, la dernière balle, frappant les vertèbres cervicales, l'avait étendu mort sur le coup.

Il est donc trop tard aujourd'hui pour rien apprendre au public sur les circonstances de ce drame; il est trop tôt, d'autre part, pour raconter en détail une vie si belle

1. Extrait du *Correspondant*, n° du 25 mai 1895.

et si bien remplie. Mais le nom que portait ce prêtre admirable est trop cher aux lecteurs de cette Revue, pour qu'il soit permis de leur faire attendre longtemps encore les renseignements que leur pieuse curiosité réclame. Il convient de leur faire connaître sans délai l'homme et son œuvre.

Pour tracer, sous le coup d'une poignante émotion et parmi les soucis que nous cause ce terrible événement, le tableau raccourci que chacun demande, bien des choses manquent en ce moment à celui qui écrit ces lignes : le loisir, le calme de l'esprit, les matériaux eux-mêmes. Mais il n'a pu décliner la mission que lui confiait une amitié dont il sent vivement et l'honneur et le prix. J'écrirai donc de mémoire, et sous la dictée de mon cœur, ce qui s'offrira à mes souvenirs. Cette ébauche hâtive ne sera qu'un premier hommage rendu à l'ami disparu. Nul doute que le dépouillement de ses papiers ne permette à ceux qui le pleurent avec nous d'élever plus tard à sa mémoire un monument moins indigne de son talent et de ses vertus.

I

Quelques mots d'abord sur l'homme. Cette partie de mon travail sera nécessairement incomplète. C'est seulement en 1867, au moment où le prince Paul de Broglie s'apprêtait à entrer au séminaire de Saint-Sulpice, que commencèrent mes relations avec lui. Pour raconter sa vie dans le monde, il me faudrait interroger les siens, compulser sa correspondance, et le temps me fait défaut. Je rappellerai donc seulement ce que ses amis savent, mais ce que le public ignore.

Auguste-Théodore-Paul de Broglie était le dernier des trois enfants du duc Victor, qui fut, à plusieurs reprises,

ministre du roi Louis-Philippe. Son frère aîné était le duc Albert de Broglie qui, par un privilège unique, privilège du talent et du labeur, fut, durant plusieurs années, le collègue de son père à l'Académie française. Sa sœur était la comtesse d'Haussonville, mère de l'écrivain qui s'est fait l'historien ému des déshérités de ce monde, et qui, bien jeune encore, a mérité de prendre place à côté de son oncle sur les bancs de notre Sénat littéraire.

Sa mère, fille de la grande Mme de Staël, appartenait à la communion protestante; mais elle a laissé à tous ceux qui l'ont connue le souvenir d'une des plus belles âmes et des plus religieuses de ce siècle. Dernier enfant de cette femme d'élite, Paul de Broglie, né le 18 juin 1834, n'avait que quatre ans quand elle mourut. Il ne connut donc jamais sa mère, ou du moins ne put conserver d'elle qu'un souvenir indistinct. Mais le bienfait d'une affection maternelle ne devait pas manquer à son éducation. Il la trouva dans le cœur de sa tante par alliance, Mme de Staël, née Vernet, belle-fille de l'illustre écrivain de ce nom et belle-sœur de la duchesse de Broglie. Ici, je puis parler de ce que je sais, car ma mère était liée d'amitié avec cette femme d'un si grand esprit et d'un si grand cœur. Originaire de Suisse et protestante convaincue, elle avait au plus haut degré le respect de la conscience religieuse. Elle joua, auprès de son enfant d'adoption, le rôle de la duchesse d'Orléans auprès du comte de Paris. Ne pouvant élever Paul dans sa communion, elle voulut du moins faire de lui, dans l'Eglise à laquelle elle n'appartenait pas, un généreux chrétien; et la suite a montré comment elle avait su s'acquitter d'une tâche aussi délicate. J'ai connu d'assez près l'abbé de Broglie pour pouvoir affirmer que dans sa religion, à la fois si éclairée et si tendre, il n'entra jamais le plus petit élément d'esprit huguenot. Il était de cœur et d'instinct avec l'Eglise; il

avait au plus haut degré le sens catholique; mais il avait emprunté à sa tante la délicatesse et la profondeur du sentiment religieux. Et dans son testament, nous trouvons un double hommage rendu, en termes touchants, aux deux influences qui avaient formé son âme. « Je remercie Dieu, dit-il, de m'avoir fait naître et grandir dans le sein de la véritable Eglise, et d'avoir placé auprès de mon berceau la tendresse de ma tante de Staël. »

Lorsque, plus tard, une vocation impérieuse et longtemps mûrie entraîna l'officier de marine à quitter le monde pour entrer dans les ordres, Mme de Staël en ressentit un profond chagrin; mais, respectueuse de l'appel d'en Haut et des droits de la conscience, elle ne souhaita plus qu'une chose : voir le nouveau prêtre donner, au service de Dieu et des âmes, toute la mesure de ce qu'il valait devant les hommes; et je n'oublierai jamais l'entretien que j'eus un jour avec elle à ce sujet. Déjà avancée en âge et minée par la maladie, elle s'inquiétait de voir son cher Paul user ses forces dans un ministère dévorant, où ses talents et son savoir ne trouvaient pas leur emploi : « Je sais, me dit-elle, combien vous l'aimez; vous connaissez comme moi les trésors qui sont en lui et vous n'ignorez pas qu'il en fait trop peu de cas. Je ne lui souhaite pas le repos, ni le bien-être, ni les honneurs; mais faites, je vous en prie, qu'il soit appelé à des fonctions où rien de ce que Dieu lui a donné ne soit perdu pour les âmes. »

A côté de Mme de Staël, nous trouvons auprès de Paul, dans sa jeunesse, une figure bien différente : c'est celle d'un homme que son attachement personnel au duc de Broglie avait engagé dans la politique, mais que l'amour des lettres posséda tout entier : j'ai nommé M. Doudan. Les quatre volumes de sa correspondance, publiés il y a quinze ans, ont fait les délices des lettrés et des délicats.

Il se prit, pour le dernier enfant de son noble ami, d'une affection quasi paternelle. C'est dans les lettres de Doudan qu'il nous est donné de suivre la carrière de Paul. Il nous fait assister au développement de son talent; il nous montre, dans un milieu exclusivement littéraire et politique, l'éclosion spontanée d'une vocation scientifique, qui devait conduire son élève, avec les seules ressources d'un cours de lycée suivi en externe, jusqu'au seuil de l'Ecole polytechnique, le porter aux premiers rangs dans le classement de sortie, le mettre à même enfin d'opter pour la marine et de rajeunir, sous l'uniforme de l'officier de vaisseau, les traditions militaires de sa famille. Et si nous voulons avoir des nouvelles du jeune voyageur, surprendre quelques-uns des secrets que nous eût cachés la modestie du brillant enseigne, c'est encore sous la plume attendrie de M. Doudan que nous trouverons ces révélations. Il est fier de celui qu'il peut appeler son élève; mais son admiration n'a rien de commun avec l'adulation et ne vous laisse pas ignorer les distractions légendaires d'un esprit aussi éminent dans la spéculation que rebelle aux exigences de la pratique, plus capable de découvrir une nouvelle méthode pour faire le point au milieu des mers que d'appliquer à propos les procédés réglementaires lorsque le service de quart le rend responsable de la marche du navire.

Cette touchante intimité dura autant que la vie du vieux maître Quand Doudan mourut, Paul était prêtre. Il n'eut pas la joie de réconcilier ostensiblement avec l'Église cet homme de bien que la trempe de son esprit et son éducation avaient éloigné de la foi. Agenouillé près du mourant, il ne cessa pas, durant les longues heures de l'agonie, de recommander cette âme droite à la miséricorde de Celui qui lit la bonne foi même au fond des consciences aveuglées; un geste suppliant, un appel in-

distinct à la bonté divine, exhalé avec les derniers soupirs, apportèrent aux angoisses du prêtre et de l'ami la consolation d'un suprême espoir.

J'ai dit quelle profonde empreinte de foi et de religion l'âme de Paul avait reçue de son éducation première. C'en était assez pour faire de lui, à travers les épreuves de la vie de marin, un chrétien solide, sans respect humain et sans faiblesse. C'était trop peu pour l'initier à ce christianisme intérieur qui prend l'homme par les fibres les plus délicates de son être et intéresse son cœur au service de Dieu. La Providence lui réservait, dans les rencontres de sa vie errante, l'occasion décisive qui devait fixer sa destinée. Durant une longue station à la Nouvelle-Calédonie, le jeune officier se lia avec un missionnaire qui, découvrant bientôt les dons admirables de nature et de grâce cachés dans cette âme, lui apprit à répondre aux avances du Ciel. C'est de là que date ce que Paul, empruntant le langage des saints, appelait sa conversion. Conversion véritable, en effet, puisqu'elle retourna sa vie et le fit passer, non, sans doute, du mal au bien, mais du bien au meilleur, d'une existence où Dieu avait sa part à cette abdication héroïque qui livre tout pour la possession de Dieu seul.

Jusque-là, le jeune chrétien avait vécu surtout par l'esprit. Il avait consacré les longs loisirs du bord à une revision sévère des fondements de la croyance. C'était l'époque où le positivisme d'Auguste Comte et de Littré en France, de Stuart Mill en Angleterre, affichait le plus haut ses prétentions superbes à renouveler la philosophie par la science et à ruiner les fondement de toute religion.

Avec cette sûreté de coup d'œil qui caractérisait son génie, Paul de Broglie vit bien que la lutte décisive devait s'engager avec ce nouvel ennemi qui, dédaignant de lutter contre le détail des dogmes, se flattait d'en saper le

fondement métaphysique. Et c'est alors, dans le silence de sa cabine, qu'il écrivit les premiers chapitres du grand ouvrage où, plus tard, il devait condenser toute sa pensée philosophique sous ce titre : *Le Positivisme et la science expérimentale.*

Sous la conduite de son nouveau guide, il comprit que la raison n'est pas la seule, ni même la principale voie d'accès ouverte à l'homme, pour entrer en commerce avec son Créateur ; que le cœur, où vient se résumer toute la vie de l'être moral, n'est pas fait pour vibrer seulement au contact des affections terrestres ; que Celui qui nous a faits aimants n'est pas incapable de se faire aimer, et qu'une âme de qui le Souverain Bien s'est laissé entrevoir ou seulement désirer, ne peut plus se payer d'un autre amour.

Quand il revint de sa lointaine croisière, le lieutenant de vaisseau n'était plus le même homme. Attaché à l'état-major de l'amiral Bouët-Wuillaumez, à Toulon, il commença une existence nouvelle, plus semblable à celle d'un ascète qu'à celle d'un officier et d'un grand seigneur. Il entra dans le tiers ordre de Saint-François et emprunta aux disciples du patriarche d'Assise leur vie pauvre et pénitente. Ses jeûnes étaient fréquents, plus austères que discrets, et sa santé s'en ressentit longtemps. Étranger à tout respect humain, il ne connaissait plus du monde que les obligations du service. Toutes ses heures de libertés appartenaient à la prière et aux œuvres de zèle ou de charité. Faire le catéchisme aux mousses, réunir les vagabonds, présider à leurs jeux, les instruire et les préparer à la première communion, ce furent là désormais ses seuls passe-temps. Pour consolider son œuvre, il fallait lui assurer un local ; il acheta une maison et engagea dans cette fondation, cédée depuis à une congrégation de prêtres, une partie de son capital.

Les congés à Paris ne changeaient ni ses occupations ni sa manière de vivre. Sa famille le voyait peu et le monde ne le voyait pas du tout. Il passait le meilleur de son temps au milieu des apprentis, dans cette maison du patronage de Sainte-Mélanie d'où sont sorties tant de vocations sacerdotales et religieuses, mûries au soleil de la grâce dans les exercices d'un volontaire apostolat[1]. Ce fut lui qui construisit à ses frais la chapelle de l'œuvre, et fournit, pendant de longues années, une rente de 3.000 francs pour son entretien.

Quand un homme se fait ainsi l'ouvrier de Dieu, il est rare que l'élan d'un zèle inspiré par l'amour ne le porte pas jusqu'au sacerdoce. Paul de Broglie connut cet entraînement surnaturel. Il n'y céda pas sans réflexions et sans conseils, mais enfin il y céda. Au commencement de l'année 1867, après douze années passées dans la marine, il donna sa démission, et c'est alors que je le rencontrai. J'étais prêtre depuis dix-huit mois et attaché comme vicaire à la paroisse de Saint-Ambroise, dans le quartier Popincourt. Il me fit part de sa résolution et aussi de ses doutes sur la meilleure façon de l'exécuter. Trop jeune pour lui donner un conseil, je me permis cependant de lui exprimer cette pensée : que, si son âge et sa situation dans le monde semblaient l'autoriser à rechercher des voies abrégées pour parvenir aux ordres, l'intérêt de son ministère futur devait l'incliner à suivre la voie commune

1. Citons au hasard quelques noms entre plus de trente : l'abbé Thenon ; Mgr de Kernaeret ; les RR. PP. de Falvelly, Morineau, Henry, Jésuites ; le R. P. Morot, capucin ; les deux frères Bailly, des Augustins de l'Assomption ; les RR. PP. Lambey et Gilbert, des Oblats de Saint-François de Sales ; le R. P. Gaudet, de l'Oratoire ; les RR. PP. Backès et Pillu, du Saint-Esprit ; le R. P. Le Camus, des Frères de Saint-Vincent de Paul ; dans le clergé séculier : M. le chanoine Roussillon, chancellier de l'évêché de Chartres ; M. Le Roy, ancien vicaire général d'Amiens ; MM. Bour et Salmon, du clergé de Paris ; MM. Pisani, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Taponnier, curé de Carouge, etc., etc.

et à ne se dispenser d'aucune des épreuves et des préparations que l'Église a disposées sur le chemin du sacerdoce. C'était aussi son avis. Il entra donc au séminaire de Saint-Sulpice dont il suivit pendant trois ans tous les exercices, édifiant ses condisciples par son humilité et sa ferveur, étonnant ses maîtres par la pénétration de son esprit promptement acclimaté à l'atmosphère, si nouvelle pour lui, des discussions théologiques.

Il venait d'achever sa théologie, lorsqu'éclata la fatale guerre de 1870. Paris était déjà assiégé depuis un mois lorsque, le 18 octobre 1870, en la fête de saint Luc, évangéliste, il reçut l'ordination sacerdotale des mains de Mgr Chigi, nonce apostolique. Il célébra le lendemain sa première messe, avec beaucoup de larmes, dans une des chapelles de catéchisme de la paroisse Saint-Sulpice, devant les enfants qu'il avait catéchisés étant encore au séminaire.

Mgr Darboy voulait le nommer vicaire à la paroisse de Saint-Augustin. Mais l'abbé de Broglie, tout en remerciant l'archevèque, lui répondit qu'il s'était fait prêtre pour s'occuper des pauvres. Il était depuis longtemps en rapport avec la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul, fondée par le vénérable abbé Le Prévost pour l'apostolat de la classe ouvrière. Une de leurs œuvres les plus pauvres et les plus difficiles était le patronage de Sainte-Anne, à Charonne, où le saint abbé Planchat dépensait sa vie dans les labeurs d'un ministère héroïque, en attendant qu'il la couronnât par le martyre. C'est là que le nouveau prêtre alla porter les prémices de son sacerdoce et les premières ardeurs du feu de l'autel.

Je dois au privilège de l'amitié et du voisinage de pouvoir parler en témoin de ses débuts dans l'apostolat. La paroisse où je travaillais était contiguë à celle de Charonne ; les œuvres dont je m'occupais étaient analogues

aux siennes. Nous nous visitions souvent et nous rendions de mutuels services. Jamais je ne revenais de la maison de la rue des Bois[1] sans un sentiment d'admiration qui me faisait rougir de moi-même. J'avais vu deux saints :

L'un déjà blanchi, moins par l'âge que par les travaux, véritable chasseur d'âmes, comme dit l'Église dans l'office de saint Gaëtan de Thienne[2] ; toujours en courses dans ce misérable quartier ; entrant dans une maison pour visiter un malade ou *relancer* un apprenti, mais n'en pouvant sortir qu'au bout de trois heures, appelé qu'il était, d'étages en étages et d'escaliers en escaliers, par une femme qui l'implorait pour un mari malade, par une mère qui lui recommandait un orphelin ; se mêlant lui-même aux entretiens de ces pauvres gens, surprenant dans la conversation le secret de leurs misères temporelles et spirituelles, et ne se retirant pas qu'il n'eût mis en train le règlement de quelqu'une de leurs affaires, la réhabilitation d'une union irrégulière, la réconciliation d'une âme ou d'une famille entière avec Dieu.

L'autre était plus novice, mais non moins généreux ; trop prompt à ouvrir sa bourse au risque d'être exploité, à donner sa confiance au risque d'être dupe, mais prêt surtout à répandre sur les bons et sur les mauvais des trésors de foi, de dévouement et de pitié. Certes, on ne disait pas alors aussi haut qu'aujourd'hui : « Allons au peuple » ; mais il me semble qu'on y allait déjà, comme l'Église y est allée dans tous les temps. On ne parlait pas autant de substituer la justice à la charité ; mais, que ce fût justice ou charité, on donnait autre chose de soi-même que des paroles et des programmes ; et l'abbé de Broglie avait bien choisi son terrain pour faire ses premières armes : la

1. Aujourd'hui rue Planchat, en souvenir du saint prêtre tombé victime de son dévouement aux ouvriers.
2. *Dictus propterea venator animarum.*

maison de Sainte-Anne était vraiment une école d'apostolat.

L'abbé Planchat lui avait assigné comme principale occupation le soin des enfants : préparer à la première communion les sujets illettrés ou ceux que les nécessités du travail en fabrique avaient tenus éloignés des catéchismes de paroisses ; réunir les écoliers pour le patronage du jeudi ou les apprentis pour le patronage du dimanche ; présider à leurs jeux, les confesser, les instruire, c'était là son département ministériel. Il se retrouvait, avec la grâce et les pouvoirs du sacerdoce, dans les mêmes travaux où s'était exercé son zèle de néophyte à Toulon et à Paris.

Mais tous les ministères se tiennent et l'un appelle l'autre. Comment s'occuper des enfants sans s'intéresser aux parents, sans prêter l'oreille aux plaintes des mères, sans prendre souci de la famille tout entière ?

Et puis, c'était alors le siège avec ses tristesses, avec le chômage de l'industrie, le rationnement des vivres, les rigueurs d'un hiver implacable, aggravées par la famine et par la rareté du combustible. L'abbé de Broglie avait planté sa tente au quartier général de la misère et il vivait de la vie des pauvres, partageant leurs privations, s'épuisant à les leur adoucir par ses aumônes.

L'armistice, la paix, succédèrent à la lutte sans espoir. L'insurrection du 18 mars, l'élection de la Commune révolutionnaire, le 26 mars ; enfin, le 2 avril, l'ouverture des hostilités contre l'armée nationale vinrent faire une triste suite aux péripéties du premier siège. Le jeune apôtre ne se laissait pas distraire de sa tâche par ces sinistres événements. Mais voici que le gouvernement de la Commune vient d'entrer dans la voie des violences. Pour intimider le gouvernement de Versailles, on a décidé de saisir des otages. En quelques jours, l'archevêque de Paris, trois de

ses grands vicaires, le curé de la Madeleine, le supérieur de Saint-Sulpice, des religieux éminents, le président Bonjean, sont arrêtés et mis en prison. Le choix des personnes montre assez qu'on a voulu s'assurer des gages. Le nom de l'abbé de Broglie le désignait aux poursuites ; et bientôt, en effet, un ouvrier à qui il avait fait du bien, vient l'avertir qu'on le cherche dans Paris. La police révolutionnaire ne connaît pas encore sa résidence. On a tenté de le retrouver à l'hôtel de Broglie, rue de l Université; on a perquisitionné chez les diaconesses protestantes de Reuilly, qui comptent sa nièce parmi leurs membres[1]. On ne tardera pas à le découvrir. C'est bien lui personnellement qu'on veut prendre, et non pas un prêtre ignoré; car nulle part, le culte n'est interrompu : à Charonne, comme ailleurs, les ecclésiatiques continuent d'exercer leur ministère. Plus tard, dans la dernière phase de la lutte, au milieu des horreurs de la semaine sanglante, ce sera autre chose : on arrêtera les prêtres au hasard, selon le caprice d'un caporal d'insurgés. J'en puis témoigner moi-même ; car dans un quartier tout voisin de Charonne, après avoir rempli paisiblement mes fonctions durant deux mois, j'ai été traqué pendant les derniers jours.

Averti des recherches personnelles dont il était l'objet l'abbé de Broglie avait donc le droit et même le devoir de se soustraire aux persécuteurs : c'est le conseil de l'Évangile[2], et saint Athanase, qu'on n'accusera pas de timidité, a donné à ce conseil le commentaire de ses exemples et celui de ses enseignements[3].

Rien ne pouvait faire supposer qu'un autre serait saisi à la place de celui qu'on cherchait. C'est cependant ce

1. Mlle d'Haussonville, convertie depuis au catholicisme.
2. « Quand on vous poursuivra dans une ville, fuyez dans l'autre » (MATTH., x, 23),
3. *Athanase*, traité *De fuga*.

qui arriva. Avisés par de faux frères, les émissaires de Raoul Rigault se présentent à la maison de Sainte-Anne. N'y trouvant plus l'otage illustre, ils s'emparèrent de l'otage obscur. L'abbé Planchat est traîné en prison. Encore quelques semaines, et le saint prêtre, l'ami des pauvres, tombera parmi tant de nobles victimes le long du mur de la rue Haxo.

L'abbé de Broglie avait pu gagner Versailles. Il ignora, jusqu'à l'entrée des troupes dans Paris, le sort de son confrère. Tout l'autorisait à croire qu'il le retrouverait au milieu de ses enfants, lorsqu'il apprit à la fois son arrestation et son martyre.

A Versailles, Paul de Broglie n'avait pas de ministère : il sut s'en créer un en s'occupant des soldats ; il suivit, comme aumônier volontaire, l'armée assiégeante et entra avec elle dans Paris. L'œuvre de Charonne avait perdu l'un de ses deux apôtres ; c'était pour le survivant un motif nouveau de s'y attacher. Il s'y dévoua pendant deux années encore, jusqu'à épuiser sa santé. En outre, sa charité légendaire, sa notoriété, la fortune qu'on lui attribuait, son impuissance à se défendre, son peu d'aptitude à discerner les vrais pauvres des intrigants, tout concourait à rendre sa tâche chaque jour plus lourde. Il était comme submergé dans cet océan de misères réelles et feintes. La Société des Frères de Saint-Vincent de Paul avait donné un successeur à l'abbé Planchat. Il était temps que l'autorité ecclésiastique intervînt pour ouvrir à l'activité de l'abbé de Broglie un nouveau champ d'action où ses dons intellectuels trouvassent leur emploi. Ce fut alors que j'eus avec Mme de Stael l'entretien mentionné plus haut. Appelé moi-même depuis quelques mois par Mgr Guibert à faire partie de son administration diocésaine, je signalai la situation au vénérable archevêque. Une occasion s'offrit bientôt d'y pourvoir. Le département de la

Seine, qui, jusque-là, avait recruté ses instituteurs parmi les candidats volontaires munis du brevet, venait de décider la création d'une école normale et d'acquérir, pour l'y installer, le beau collège fondé par l'abbé Levêque, à Auteuil. Dans une autre partie de cette vaste propriété on avait ouvert une école municipale supérieure, conforme au type de la célèbre école Turgot et qui reçut le nom d'*Ecole Jean-Baptiste Say*. Placée sous l'habile direction d'un pédagogue renommé, M. Marguerin, celle-ci devint bientôt florissante. L'abbé de Broglie fut nommé en 1873 aumônier des deux établissements. Les cours de religion qu'il professait à l'École municipale lui fournirent l'occasion de révéler son talent, fait de clarté et de précision. M. Marguerin en fut si frappé, qu'il voulut conserver pour l'avenir un enseignement aussi précieux et fit autographier les leçons de l'aumônier. La renommée s'en répandit au dehors, et, plus tard, l'éminent directeur du collège Stanislas, le regretté abbé de Lagarde, eut recours à l'ancien aumônier d'Auteuil pour dresser un programme complet d'instruction religieuse adapté à l'enseignement des classes de grammaire, des classes d'humanité et des cours de l'Ecole préparatoire.

Le ministère de l'abbé de Broglie rencontra plus de difficultés à l'École normale. Une certaine défiance des élèves l'accueillit au début. Cette disposition céda bientôt à la franche cordialité du prêtre et de l'ami qui s'intéressait à leurs études, à leur avenir, entrait dans leurs préoccupations, les consolait dans leurs peines. Mais l'administration n'avait pas eu ici la main aussi heureuse qu'à l'École voisine, dans le choix du directeur. M Menu de Saint-Mesmin fut accusé de complicité dans les malversations d'un économe, poursuivi avec celui-ci et condamné, par le tribunal correctionnel, à deux ans de prison, peine à laquelle il put se soustraire en passant la fron-

tière. Plus tard, la suite de la procédure amena cette affaire devant la cour d'assises; le condamné revint en France pour purger sa contumace et fut acquitté par le jury. L'aumônier, personnellement étranger aux faits de la cause, avait cru remplir un devoir en les signalant aux autorités compétentes. M. Menu de Saint-Mesmin ne lui pardonna pas cette ingérence et, plus tard, après son acquittement par le jury, profita du déplacement des influences gouvernementales pour se donner comme une victime des rancunes politiques d'un prêtre réactionnaire. Les rancunes, s'il y en a eu, doivent être cherchées du côté du fonctionnaire disgrâcié : et la trace en était facile à reconnaître dans les articles odieusement malveillants que deux ou trois journaux d'extrême gauche consacraient naguère à la mémoire du prêtre tombé victime d'un lâche attentat.

Ici encore, je puis parler en connaissance de cause; car au moment où ces événements se passèrent, je faisais partie, comme délégué de l'archevêque de Paris, du Conseil de surveillance de l'École normale, et je puis attester que l'aumônier ne mérita pas d'autre reproche que celui d'un zèle peut-être intempérant, mais entièrement désintéressé, pour le bon ordre et le bon renom d'un établissement auquel l'attachait son ministère.

C'est pendant son séjour à Auteuil que l'abbé de Broglie rédigea son grand ouvrage philosophique. Dirigé contre le positivisme, ce livre dépasse de beaucoup la portée d'une œuvre de controverse ; il embrasse tout le domaine de la philosophie à l'exception de la morale ; il représente l'effort d'une pensée puissamment originale mis au service du bon sens et des vérités traditionnelles qui servent de base au spiritualisme. Ainsi le désir de Mme de Staël avait reçu une satisfaction partielle. Son enfant, devenu prêtre, avait commencé d'exercer un apostolat intellec-

tuel. Toutefois, les fonctions qu'il exerçait ne le plaçaient pas encore au seul niveau qui pût convenir à un esprit né pour les sommets. La loi du 12 juillet 1875, en substituant, pour l'enseignement supérieur, le régime de la liberté à celui du monopole, allait bientôt lui ouvrir de nouveaux horizons.

Chargé par le cardinal Guibert de travailler à la fondation d'une université libre à Paris, je pensai tout de suite au prêtre éminent que tant de titres désignaient pour prendre part à cette entreprise. Des circonstances diverses retardèrent son entrée dans le corps professoral des nouvelles Facultés. Enfin, en 1879, l'assemblée générale des évêques fondateurs le nomma professeur d'*apologétique chrétienne*. Il en a conservé le titre et exercé les fonctions jusqu'à sa mort.

L'Apologétique a pour objet la vérification des fondements de la croyance. Elle serait plus justement appelée : la *théologie critique*, car elle ne s'enferme pas dans le rôle purement défensif que semblerait lui assigner le mot d'*apologie*.

Le nouveau professeur se fit tout d'abord de sa tâche une conception très large. Il savait que la façon la plus efficace de combattre le christianisme n'est plus aujourd'hui de l'insulter ou de le railler, comme au temps de Voltaire, mais de le présenter comme une phase temporaire de l'évolution intellectuelle et morale de l'humanité. C'est, dit-on, une forme respectable de la culture humaine, mais respectable au même titre que toutes les grandes croyances qui se sont partagé l'espace et le temps, et destinée, comme elles, à disparaître. La vérité absolue est une chimère ; il n'y a que des vérités historiques. C'est sur le terrain de l'histoire que la pensée moderne donne rendez-vous à la religion, ou plutôt aux religions.

L'abbé de Broglie accepta le rendez-vous. Il commença

son enseignement par une étude approfondie et sereine des grandes religions ; celles de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte, de l'Hellade, de la Chine, celle de Mahomet, enfin la Révélation mosaïque et l'Évangile.

Ce voyage d'exploration dura plusieurs années. Chaque année, à la reprise des cours, il inaugurait son enseignement par une leçon d'ouverture où il traitait quelque grande question d'intérêt général. Plusieurs de ces leçons ont été publiées à part : celle qui servit de préface au cours de 1881 est un véritable chef d'œuvre : sous ce titre un peu abstrait : *la Définition de la religion*, elle ouvre à l'esprit ravi des horizons d'une surprenante étendue et éclaire d'une vive lumière les problèmes qu'elle pose, par la seule façon de les poser.

Au travail de l'enseignement, il commençait de joindre celui de la prédication. Dans les premières années de son ministère, il n'était monté que rarement en chaire, pour prêcher des sermons de charité. Il se contentait le plus souvent de catéchiser et d'exhorter les enfants et les pauvres dans la chapelle du patronage de Charonne, ou les futurs instituteurs dans la chapelle de l'École normale. Un an avant d'être appelé comme professeur à l'Université catholique, il avait abordé pour la première fois un genre plus relevé dans la chapelle de Sainte-Valère. Ses conférences sur *la Vie surnaturelle* pendant les stations de Carême de 1878 et 1879 avaient vivement frappé un auditoire d'élite où les hommes formaient la majorité. Beaucoup de choses manquaient au conférencier de ce qui fait l'orateur : une prononciation nette, des gestes appropriés, une élocution facile, le mouvement et la vie. Il lui fallait racheter par la valeur du fond l'absence de ces qualités si justement appréciées de tous et qui, pour le grand nombre, résument à peu près toute l'éloquence. Vaincre sans de telles armes paraissait impossible : il y réussit par

l'élévation des pensées, la nouveauté des aperçus, la sereine beauté du style, la sincérité de l'accent, et surtout par l'art vraiment original avec lequel il savait, dans un même discours, exposer le dogme, le justifier, l'approfondir, puis en faire sortir des conséquences morales qui s'épanouissaient enfin dans les effusions de la piété. Sans effort apparent, il fondait dans un harmonieux ensemble l'enseignement catéchistique, la critique défensive, la discussion théologique, l'exhortation morale et l'initiation mystique. On fermait les yeux pour l'entendre, on s'isolait des défauts de son débit, peu à peu on les oubliait, et c'était alors comme une communication d'esprit à esprit entre lui et ses auditeurs.

Mais ni la chaire du professeur, ni celle du prédicateur, ni le bureau de l'écrivain, ne pouvaient retenir longtemps captives les ardeurs apostoliques de son cœur. Prêtre, il avait besoin de manier les âmes et, entre toutes les âmes, celles des petits et des pauvres. Il ne fuyait pas le ministère auprès des riches; mais il ne le recherchait pas, et, il faut bien le dire, ce ministère ne venait guère au-devant de lui, hors le cas où des besoins intellectuels portaient les esprits cultivés à rechercher ses lumières. Plus d'une fois, des protestants, attirés vers le catholicisme, vinrent lui demander la solution de leurs doutes. En dehors de ces circonstances particulières, il trouva peu de clients parmi les gens du monde, ces grands enfants gâtés, désireux qu'on leur plaise d'abord pour avoir ensuite le droit de leur faire du bien. Une certaine gaucherie naturelle, encore aggravée par ses étonnantes distractions, éloignait de lui cette clientèle. J'ai cru parfois surprendre chez le saint prêtre une impression de tristesse devant cet insuccès; mais c'était comme une ombre fugitive qui passait sur son âme; bien vite, il se reprenait à *préférer* les humbles. Et de quel cœur il se sa-

crifiait pour eux! Bien qu'un lever très matinal fût contraire à sa santé, il se faisait une loi d'être au confessionnal, plusieurs fois par semaine, une heure avant sa messe pour confesser de pauvres femmes. Ayant entendu dire que, pour quelques-unes, la première messe du dimanche, célébrée dans l'église des Carmes à six heures, était encore trop tardive, il s'assujettit, pendant plusieurs années, à dire lui-même une messe à 5 h. 1/4.

Dans ses rapports avec les petites gens il mettait toute son âme. Sa distraction habituelle faisait place à une attention fortement concentrée sur leurs besoins spirituels et temporels. Décrire sa façon d'agir avec eux, c'est faire tout ensemble l'éloge de ses vertus et la critique de ses défauts. Car ses deux éléments se retrouvaient dans toutes ses charitables entreprises : les vertus fournissaient la raison d'agir; les défauts rendaient l'exécution souvent maladroite et nuisaient à l'excellence du résultat.

D'une confiance naïve, crédule à toutes les tromperies, mais rebelle aux avertissements de ses amis, l'abbé de Broglie se précipitait dans le bien aperçu et ne savait pas reconnaître à temps qu'il avait fait fausse route. Loyal, il ne voulait pas croire à la fraude ; chevaleresque, il fonçait sur l'obstacle.

Il se faisait des obligations de la charité une idée si haute, que toute considération de prudence lui semblait presque une lâcheté. Il prenait tellement à la lettre la maxime évangélique : « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous mêmes », qu'il se substituait, en quelque sorte , à la personne de ses protégés, entrant dans leurs affaires, revendiquant pour eux ce qu'il croyait, sur leur parole, représenter leur droit, ne craignant même pas pour cela d'entrer en lutte avec les personnes les plus respectacles et de leur reprocher, à l'égard de ses clients, des torts souvent imaginaires.

Ajoutez à cela le désir, bien louable, mais souvent chimérique, d'apporter aux situations compromises, non pas des palliatifs, mais de vrais remèdes, fallût-il pour cela prodiguer l'argent, et vous aurez l'idée des embarras où le jetait son zèle. Avoir retiré du vice ou de la misère une seule personne, lui paraissait une victoire qui méritait d'être payée à tout prix, sauf au prix d'un péché. On ne l'ignorait pas autour de lui, et l'on exploitait sans scrupules une générosité qu'on savait sans bornes. Nous qui l'aimions et qui savions ce qu'il valait, nous gémissions de voir ce grand esprit s'user dans les soucis que lui occasionnait une clientèle toujours croissante et de plus en plus mêlée. Je ne crois pas exagérer en disant que les deux tiers de son temps, hormis la saison des vacances, appartenaient aux sollicitudes que je viens de décrire. Et si l'on doit admirer l'abnégation sublime qui inspirait sa conduite, il est permis de regretter qu'il n'ait pas réservé à une tâche plus haute, et qu'il comprenait si bien, le meilleur de ses forces et la plus grande partie de ses loisirs.

Hélas! ce n'est plus seulement sur des heures perdues que nous avons à pleurer aujourd'hui! C'est sur une vie moissonnée en sa maturité féconde par le plus imprévu et le plus inexplicable des attentats.

Faut-il dire que, ayant tant de fois côtoyé l'imprudence, il alla, cette fois, plus loin que de coutume au point d'être rendu, en quelque façon, responsable du tragique accident qui mit fin à ses jours? Je ne le crois pas : l'étude attentive des faits me donne la persuasion contraire, et l'amour de la vérité, qui m'a porté à confesser franchement les innocentes erreurs de sa conduite en mainte occasion, fait de moi, en cette circonstance suprême, son apologiste convaincu.

L'être obscur et insignifiant dont toute la France con-

naît aujourd'hui le nom n'avait rien qui pût d'avance éveiller le soupçon, lorsque ses relations commencèrent avec celui qui devait être un jour sa victime. Maxence Amelot prit M. de Broglie pour confesseur, comme le firent tant d'autres personnes de sa condition. Il l'accueillit d'abord sans même demander son nom, ainsi que le fait tout prêtre assis au saint tribunal et prêt à recevoir tout venant. Plus tard, la pénitente se fit connaître et intéressa l'abbé aux difficultés de sa vie, difficultés bien moindres que celles de beaucoup d'autres, puisqu'on a trouvé chez elle un titre de rente viagère qui devait suffire à ses besoins. Seul, son caractère insociable et acariâtre lui ménageait des déboires qui se transformaient en rancunes durables. Membre de la bienfaisante association des demoiselles du commerce, que dirige depuis de longues années la vénérable sœur Saint-Augustin, religieuse de la Présentation de Tours, elle fut sur le point d'être rayée du cadre des associées : sa nouvelle qualité de rentière fournissait d'ailleurs un motif réglementaire pour justifier cette mesure. L'abbé de Broglie n'eut qu'un tort, qui fut celui de sa charité : il prit généreusement parti pour elle dans ce conflit. On ne comprend donc guère comment la méchante fille put envelopper dans une commune haine le prêtre et la religieuse. Les insinuations qu'elle a faites, dit-on, à ce sujet, ne méritent que le mépris : et si son état mental actuel permet à la justice, comme nous le souhaitons vivement, de conduire l'affaire jusque devant la cour d'assises, les débats mettront en pleine lumière l'incohérence et l'inanité de ses griefs.

Au demeurant, Mlle Amelot n'avait pas mauvaise réputation, et rien, jusqu'à ces derniers temps, ne paraissait en elle qui pût obliger un prêtre respectacle à lui refuser son ministère.

Ce fut elle qui rompit avec l'abbé. L'idée fixe de la per-

sécution s'était emparée de son esprit et y grandissait jusqu'à devenir une monomanie ; elle avait lassé la bienveillance de plusieurs personnes honorables : au lieu de s'en prendre à elle-même, elle en rendait responsables et la sœur Saint-Augustin et son ancien confesseur. Elle-même avoue qu'elle avait acheté d'avance un revolver, qu'elle avait tenté plusieurs fois de surprendre la supérieure sans témoins pour la tuer. N'y ayant pas réussi, elle se tourna contre l'abbé, sans avoir probablement l'intention de le mettre à mort, mais bien résolue à se venger par un scandale.

C'est ce scandale qu'elle a été provoquer le 10 mai au matin à l'église des Carmes. M. de Broglie venait de dire sa messe : elle l'aborde à la sacristie et lui fait de bruyants et futiles reproches. L'abbé essaye de la calmer, elle s'emporte encore davantage. « Taisez-vous, lui dit-il, ce n'est pas le lieu convenable pour une telle discussion. » — « Je ne me tairai pas, répond-elle, que vous ne m'ayez donné satisfaction. J'irai vous dire chez vous ce que je réclame. »

L'abbé avait de bonnes raisons pour ne pas autoriser cette visite. Désireux avant tout de lui imposer silence, il lui dit : « Non, ne venez pas chez moi : j'irai chez vous demain à 11 heures pour savoir ce que vous voulez. »

Il y alla et n'en revint pas. Si l'on réfléchit que cette personne avait une vie régulière, qu'elle était âgée de quarante-huit-ans, que M. de Broglie n'avait jamais pénétré dans son domicile et qu'il dut demander au concierge où elle demeurait, force est bien de reconnaître que sa conduite charitable échappe à la critique. Il n'avait que le choix entre trois hypothèses : refuser à une personne aigrie, prête au scandale, l'explication réclamée ; la recevoir chez lui ; ou entrer un moment chez elle. Le premier parti l'exposait à de nouvelles scènes ; le second ne semblait pas offrir moins d'inconvénients que le troi-

sième. Il s'est décidé pour le procédé qui lui a paru le plus sage. Pleurons sur le dénouement fatal ; mais n'infligeons pas un reproche injuste à une chère mémoire.

On sait le reste. Le 11 mai, à onze heures du matin, après avoir passé la matinée au confessionnal, le prêtre grave et doux est reçu par la femme haineuse, à l'esprit obsédé de vengeance. Elle l'accuse de la diffamer, d'abuser contre elle de ses confidences, elle le somme de signer une rétractation de ses prétendues calomnies. Il déclare avec fermeté et mansuétude qu'il n'a rien à rétracter, parce qu'il n'a rien dit contre elle. Pour toute réponse, elle saisit un revolver qu'elle tenait caché, et tire. Le procès-verbal d'autopsie constate que le premier coup a dû atteindre l'abbé à la joue, le second à la main droite, les trois autres par derrière, et que le dernier a causé la mort instantanée. Il est facile alors de reconstituer la scène. Surpris par le premier coup, il se lève, la main étendue pour désarmer l'agresseur. Un second perce cette main. Alors aveuglé par le sang qui inonde son visage, privé par l'autre blessure de ses moyens de défense, il se retourne pour s'échapper : sa main laisse une empreinte sanglante sur le chambranle de la porte ; quand le dernier coup l'atteint à la nuque, il tombe à la renverse, raide mort.

Avec un sang froid qui semble accuser l'inconscience, l'auteur du crime jette son arme, lave ses mains sanglantes, change de vêtements, sort en fermant la porte à clef, court chez les PP. Maristes de la rue de Vaugirard, demande le R. P. Bulliot qu'elle a pris pour confesseur, lui déclare tranquillement ce qu'elle a fait et ajoute : « Venez vite, il respire peut-être encore, vous pourrez lui donner l'absolution. »

Le religieux prend avec lui les saintes huiles et pénètre, à la suite de l'assassin, dans l'appartement situé au quatrième étage du numéro 5 de la rue Notre-Dame des

Champs. Là, un spectacle affreux s'offre à ses regards. Le prêtre est étendu sur le dos, baigné dans son sang, les pieds tournés vers l'entrée. Maxence Amelot a bouché avec un linge la fente de la porte pour empêcher le sang de couler sur l'escalier. Il se penche sur la victime, lui donne sous condition l'absolution et l'extrême-onction; mais, hélas ! tout indique que déjà la vie s'est retirée du corps.

« Maintenant, dit Maxence Amelot, je vais me constituer prisonnière. » La voyant si éloignée de l'idée de fuir, le P. Bulliot ne veut pas garder pour lui seul l'horrible secret. Il engage la malheureuse à aller l'attendre à l'église des Carmes, non pour la confesser, comme on l'a dit, mais pour se donner le temps d'avertir la famille. Il court à l'Institut catholique, où je n'étais pas, et me rejoint dans Paris; à mon tour, je vais avertir le comte d'Haussonville; le duc de Broglie était absent de chez lui; son neveu va le trouver à l'Académie, puis il revient rue de Vaugirard. Sur l'invitation du P. Bulliot, Maxence Amelot rentre chez elle; nous y entrons après elle, accompagnés d'un médecin qui constate le décès, et bientôt suivis du commissaire de police que nous avons prévenu. Après un premier interrogatoire où elle montre une insensibilité stupide, elle est mise en état d'arrestation. Le parquet informé arrive, la coupable est de nouveau interrogée puis écrouée au Dépôt. Le soir, vers 8 heures, le corps de la victime est reconduit à son domicile, rue Paul-Louis-Courier. Le 12 au matin a lieu l'autopsie. Le corps est ensuite mis en bière et, durant trois jours, c'est un défilé touchant de tous ceux qui ont connu et aimé le saint prêtre. Les pauvres sont en majorité dans ce cortège de la reconnaissance : chacun d'eux révèle un nouveau trait de charité de leur bienfaiteur. Les jeunes ouvriers de Sainte-Mélanie se font remarquer par l'explosion de leur douleur. Il n'avait jamais cessé de considérer

comme sa seconde famille cette société de braves gens qui avait recueilli les prémices de son zèle. Souvent il allait partager avec eux, dans la maison de l'œuvre, leur modeste souper du dimanche soir et nulle part il ne se sentait plus à l'aise qu'en leur compagnie. Leurs sanglots disent aujourd'hui tout ce qu'ils ont perdu. Les larmes des humbles sont le plus bel hommage qui puisse honorer une mémoire.

Toutes les classes de la société se sont trouvées réunies, le 15 mai, à ses obsèques, dans l'église de Sainte-Clotilde. On ne venait pas seulement s'associer au deuil d'une noble famille cruellement éprouvée; la reconnaissance attirait et retenait autour du cercueil de ce prêtre ces riches et ces pauvres que sa parole avait éclairés, que ses exemples avaient fortifiés, que sa compassion avait consolés.

Le soir même de ce jour, le corps fut transporté à Broglie, où l'inhumation eut lieu le 16, au milieu d'un grand concours de peuple et en présence de toutes les notabilités de la région.

Paul de Broglie n'avait pas encore accompli sa soixante-et-unième année. Il avait conservé l'allure vigoureuse d'un homme de cinquante ans. Ce que nous avons raconté des événements de sa vie fait déjà voir combien sa carrière fut pleine. Pour mesurer toute l'étendue de la perte que nous avons faite, il nous reste à dire, en quelques mots, ce que fut son œuvre.

II

Ce qui frappe dans cette œuvre, c'est la prodigieuse variété d'aptitudes et de compétences qu'elle accuse : je dis compétences en même temps qu'aptitudes; car à la

différence de ceux qui embrassent beaucoup, ce vigoureux esprit savait étreindre tout ce qu'il touchait. Philosophe, mathématicien, historien, apologiste, exégète, théologien, écrivain enfin, il devint successivement, il demeura simultanément tout cela. Je ne vois guère que les sciences exactes qu'il ait cessé de cultiver en quittant la marine ; mais il en retint l'esprit et les méthodes, il demeura en possession de leurs principaux résultats et, dans l'intérêt de ses autres études, il ne cessa pas d'en suivre attentivement les progrès. Toutefois, l'esprit de synthèse qui caractérisait son talent nous oblige de reconnaître en lui un génie avant tout philosophique.

C'est à la philosophie qu'il a demandé le premier exercice personnel de ses facultés lorsque, jeune officier, il entreprit de reprendre par la base tout l'édifice de la pensée humaine. Le livre qui naquit, vingt ans plus tard, de ces précoces méditations, fut, en quelque manière, son *Discours de la méthode*. Et, de fait, c'est à la recherche d'une méthode nouvelle qu'il consacre son introduction. Mais ici s'arrête sa ressemblance avec Descartes, car la méthode qu'il propose est bien différente de celle du grand philosophe. Au lieu de faire table rase des notions communes pour faire tout sortir d'une pensée solitaire, c'est à ces notions communes ou, pour parler son langage, à ces *données synthétiques naturelles*, qu'il s'attache, pour les justifier par la réflexion et la critique. Il part de ce principe que M. de Bonald n'eût pas renié : *Qu'on n'a pas raison contre tout le monde;* mais il se garde avec soin de l'erreur traditionnaliste, et c'est bien l'effort de la raison personnelle qu'il met au service du bons sens pour le venger.

La raison, dis-je, mais non pas celle qui raisonne à vide sur ses propres abstractions. Formé de bonne heure à la sévère discipline des sciences exactes et des sciences

expérimentales, il refuse de séparer le dedans et le dehors; il récuse toute métaphysique qui ne s'adapterait pas aux faits. Il emprunte aux positivistes leurs propres armes; et, parce que ces novateurs ont prétendu ruiner la philosophie par la science, c'est à la science qu'il demande d'étayer la philosophie,

Les positivistes disaient : il n'y a pas de substances, il n'y a pas de causes, ou du moins elles sont inconnaissables, parce que la science expérimentale ne constate que des phénomèmes et des lois. Il répond : il y a des substances, il y a des causes parce que la science expérimentale ne peut se passer ni des uns ni des autres, parce que les phénomènes purs ne seraient que des apparences, tandis que la science vit de réalités ; parce que la science se distingue de l'opinion vulgaire précisément en ceci, qu'elle regarde au-delà des apparences et atteint les réalités.

Analyser un pareil ouvrage serait ici chose impossible. Onze cents pages compactes de grand format ne se résument pas en quelques lignes, surtout quand il s'agit d'un champ d'études qui embrasse l'universalité des connaissances. Disons seulement que, si cette œuvre prête à la critique, si la composition en est imparfaite, s'il s'y trouve, sinon des répétitions, du moins des retours en arrière, si la marche de la pensée, sans être incertaine, semble parfois hésitante ou ralentie, ces défauts eux-mêmes se rattachent aux qualités de l'auteur, à la probité scrupuleuse de son esprit, à son souci de ne rien laisser derrière lui, au soin qu'il prend d'être toujours juste envers ses adversaires et d'appuyer la controverse sur une exposition sincère et loyale.

Le principal reproche que j'adresserais à ce livre, c'est qu'il en contient deux : c'est une philosophie générale en même temps qu'une critique du positivisme, convaincu

d'avoir faussé la méthode expérimentale. Les deux livres sont remarquables; l'un et l'autre accusent un effort puissant et heureux : ils auraient gagné à être séparés. Pourtant, même fondus ensemble, ils resteront comme un riche arsenal où, bien longtemps encore, les défenseurs du spiritualisme trouveront des armes pour combattre ceux qui prétendent lier au progrès magnifique des connaissances positives le sort des doctrines désolantes et funestes qui se résument dans la négation de l'âme et de Dieu.

Le positivisme et la science expérimentale fut, si je ne me trompe, la première publication de l'abbé de Broglie : elle restera la plus importante, sinon la plus connue; car seuls les esprits sérieux que n'effrayent pas les patientes analyses et les recherches abstraites sont en état d'en goûter la lecture. Et pourtant que d'oasis dans ce désert! Que de belles pages, chaudes et colorées! Quel plaisir délicat attend le lecteur lorsque, au tournant d'une discussion sévère, il voit tout à coup l'horizon s'étendre et la lumière envahir tout le champ de sa pensée! Il y aurait des extraits à faire de ces deux volumes, extraits qui prendraient place parmi les œuvres maîtresses de ce temps.

Depuis l'apparition de cet ouvrage, M. de Broglie a encore beaucoup pensé et beaucoup produit dans l'ordre de la recherche philosophique, mais ce sont des écrits détachés, des articles publiés dans les *Annales de philosophie chrétienne*, dans la *Revue des questions scientifiques* et dans le *Correspondant*, des mémoires composés pour les *Congrès scientifiques des catholiques*. On trouverait encore la trace de son activité intellectuelle dans ce domaine de la pensée en parcourant les procès-verbaux des séances de la *Société de Saint-Thomas d'Aquin*, sorte d'académie philosophique qui se réunit à l'Institut catholique de

Paris. Un de ses plus éminents collègues dans cette Société disait de lui qu'il savait faire rebondir les discussions languissantes et jeter, au travers des conventions de langage et de l'artifice des formules, la vivante intervention d'une pensée personnelle, spontanément éclose.

Nous ne retrouvons plus son nom sur la couverture d'un véritable ouvrage philosophique qu'à la fin de sa carrière, dans le petit volume intitulé : *la Réaction contre le positivisme*. Encore l'objet du livre est-il moins de traiter les questions qui font l'objet du litige que de raconter et d'apprécier le mouvement qui, de nos jours, ramène vers les principes spiritualistes les esprits désabusés des fausses promesses de l'école positiviste. Cette excellente étude appartient pour le moins autant à l'œuvre de l'apologiste qu'à celle du métaphysicien.

J'en dirai autant d'un autre petit volume qui restera peut-être comme son chef-d'œuvre. C'est une réponse à un chapitre du dernier volume de M. Taine, publié à part dans la *Revue des Deux Mondes*, sous ce titre : *le présent et l'avenir du catholicisme en France*. M. de Broglie a emprunté son titre à l'écrit qu'il entreprenait de réfuter. Et vraiment, quel que fût le respect que lui inspiraient la haute sincérité et les nobles tendances de ce grand esprit, ou peut-être à cause de ce respect même, il semble que le duel engagé avec lui ait porté bonheur à notre ami ; car déjà, dans son *Positivisme*, les meilleures pages sont celles qu'il a consacrées à la critique du livre de *l'Intelligence*, de Taine ; et ici, dans l'écrit que je mentionne, le philosophe chrétien s'élève à la plus grande perfection qu'ait jamais atteinte son talent si souple, sa plume si ingénieuse. L'erreur est démasquée, désarmée, réduite à servir la cause de la vérité qu'elle prétendait abattre. Le style, comme toujours modelé sur la pensée, prend, à mesure que celle-ci se développe, un élan qui s'accélère,

une chaleur qui se communique, un éclat qui devient plus vif. Je ne connais pas de lecture plus attrayante, plus persuasive, ni qui rende plus intime le commerce du lecteur et de l'écrivain.

C'est plutôt dans l'œuvre apologétique que je classerai la *Morale sans Dieu*. Bien que la discussion de la *théorie évolutionniste* emprunte ses procédés à l'arsenal métaphysique, le dessein de l'auteur est manifestement d'établir le lien nécessaire qui rattache la morale à la religion. Et la courte, mais savante étude qui ouvre le livre par la recherche du principe religieux dans la morale antique, appartient visiblement à la controverse.

J'en dirai autant d'un opuscule publié sous ce titre : *Dieu, la conscience, le devoir*. C'est un petit traité de morale destiné aux instituteurs chrétiens pour les mettre à même de suivre les nouveaux programmes scolaires sans emprunter les manuels condamnés par le Saint-Siège. Bien qu'élémentaire, ou plutôt parce qu'il a ce caractère, ce petit ouvrage révèle une pensée maîtresse d'elle-même et fournit au maître chrétien des principes lumineux avec l'indication d'une bonne méthode d'initiation morale. Né des besoins de la lutte contre l'erreur, cet humble volume mérite d'être classé parmi les écrits apologétiques.

Mais l'œuvre capitale de M. de Broglie dans cet ordre de travaux, c'est le livre intitulé : *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*. C'est une synthèse puissamment condensée qui suppose une longue et patiente analyse. L'auteur s'est préparé à l'écrire par cinq années d'enseignement oral sur l'histoire des religions. Toutefois, l'histoire ne fournit ici que la matière de l'ouvrage. Une pensée puissamment originale élabore ces données de faits. Après avoir caractérisé les diverses religions, l'auteur recherche d'abord leurs ressemblances avec le christianisme; la part loyalement faite à ces ressemblances, il

établit la transcendance de l'œuvre du Christ. Enfin, de la transcendance, qui n'est qu'une supériorité relative à l'égard de tous les autres cultes, il s'élève jusqu'à la valeur absolue de la religion chrétienne. Il y a dans cette gradation une sévérité de méthode, une probité de discussion, qui peut servir de modèle à tous les apologistes. Mais, pour égaler ce modèle, il faut joindre à une grande richesse de connaissances les qualités d'un esprit supérieur.

La préoccupation apologétique inspire, d'ailleurs, toutes les œuvres de l'abbé de Broglie. Ce n'est pas que, comme tant d'autres en ce siècle, il ait la foi inquiète et tourmentée : loin de là, sa croyance est sereine et se concilie avec une parfaite sincérité d'intelligence. Mais il n'est pas de ceux qui lâchent pied à la première alerte et croient la vérité chrétienne menacée, parce qu'un érudit a découvert quelque fait embarrassant ou proposé quelque théorie spécieuse. Sûr de la parole de Dieu, il regarde en face la nouveauté du jour ; il ne se croit pas obligé de la tourner en ridicule, il ne se reconnaît pas le droit de la travestir; il l'étudie sérieusement, l'expose honnêtement, souvent y découvre quelque part de vérité, quelque raison de modifier, non pas certes nos principes, mais notre façon de les défendre ; puis, avec la même tranquillité, il fait voir chez l'adversaire le défaut de la cuirasse ; il prend l'offensive; il montre l'incohérence des hypothèses imaginées pour prendre en défaut la grande tradition religieuse de l'humanité.

C'est cette attention toujours éveillée à suivre les écarts de la pensée contemporaine qui l'a décidé, sur le tard, à entrer dans les controverses bibliques. Sur ce terrain de l'exégèse, il n'est pas un spécialiste : il sait assez d'hébreu pour contrôler les dires des Hébraïsants ; il a lu les travaux des grands critiques allemands Reuss et Wellhau-

sen; ceux du Hollandais Kuenen; il en a suivi le développement scientifique dans les critiques anglais, et la brillante vulgarisation dans l'œuvre de Renan; il en connaît même la caricature, dessinée par la plume peu sérieuse d'Ernest Havet. Il voit certains auteurs catholiques trop enclins à recevoir comme des oracles les paradoxes de ces novateurs; d'autres, plus nombreux, rebelles à l'examen de ces systèmes et cherchant dans l'ignorance de l'attaque une trompeuse sécurité. Il se tient à égale distance de ces deux excès. Il n'est ni séduit ni déconcerté par l'audace de la critique rationaliste. Il ne fait pas fi de la discussion des textes; mais il n'admet pas que des difficultés de philologie suffisent à convaincre d'erreur une tradition séculaire inséparablement mêlée à la trame de la vie nationale d'Israël. Empruntant à la géométrie un procédé fécond, il suppose le problème résolu; il donne, pour un moment, gain de cause à la théorie qui renverse tout l'ordre chronologique de la composition des livres sacrés, plaçant l'Hexateuque après les Prophètes, et faisant du monothéisme hébreu une acquisition tardive due à l'évolution mentale de quelques ascètes. Si tout cela est vrai, que s'ensuit-il? C'est qu'un peuple grossier, très inférieur intellectuellement aux races helléniques, héritier, — c'est l hypothèse, — du polythéisme des autres tribus sémites, s'est laissé persuader par des rêveurs de rompre avec toutes les idées reçues dans son milieu depuis des siècles et qui continuent de dominer partout autour de lui. Sous l'influence de ces maîtres autodidactes, Israël s'élève à la notion sublime d'un Dieu unique, universel, purement spirituel, identifiant en lui-même le bien et le devoir. Il monte ainsi de lui-même à une hauteur de pensées que la Grèce savante, que l'Égypte religieuse, que la Chaldée symboliste n'ont point connue. Et, comme si c'était trop peu d'une telle in-

vraisemblance, voici que les prophètes, saintement faussaires, réussissent à lui fabriquer des traditions et une histoire nationale que pénètre la conception nouvelle, et à le convaincre que tout cela lui vient de ses aïeux. Cette conviction devient si forte dans l'âme du peuple trompé que, au temps des Séleucides, elle le rend capable de braver les plus cruelles persécutions pour la défendre comme un héritage qui lui serait venu de ces origines. Enfin, à tous ceux qui ne trouveraient pas la chose assez incroyable encore, l'apologiste demande où ces fameux prophètes ont pu emprunter eux-mêmes la doctrine qu'ils ont prêchée, et quel étrange exemple de génération spontanée leur monothéisme sans racines et sans précédents offre au regard de l'historien et du psychologue.

En résumé, la nouvelle exégèse est née du désir de supprimer le miracle : elle repose sur une accumulation de miracles intellectuels qui sont de pures absurdités.

Voilà certes une façon neuve et hardie d'aborder le problème biblique. On en trouvera un remarquable exemple dans l'opuscule intitulé : *Les nouveaux historiens d'Israël*. La même méthode a guidé l'auteur dans la rédaction d'un mémoire présenté au *Congrès scientifique des catholiques* en 1891, sous ce tiire : *L'unité du sanctuaire en Israël*. Je sais que les conclusions en ont été contestées; mais le procédé dialectique mérite l'attention et l'estime.

Ailleurs, M. de Broglie n'a pas craint de s'engager dans la discussion des textes, par exemple dans le Mémoire présenté au *Congrès scientifique* de 1888 sur les *Généalogies bibliques*. Mais là même, il s'est plus préoccupé d'alléger l'apologétique de justifications inutiles que de lutter sur le terrain proprement philologique. J'en conclus qu'il n'a pas ignoré l'exégèse, mais qu'il l'a subordonnée à l'apologie.

Que les pédants de l'érudition minutieuse lui en fassent un reproche; cela n'empêchera pas les croyants de lui en savoir gré. N'est-ce pas faire œuvre de prêtre et d'apôtre que de rassurer la foi?

Enfin, sous la forme didactique et sous la forme oratoire, c'est encore le même but qu'il poursuivait dans son cours à l'Institut catholique lorsqu'il passait au crible d'une critique sévère les preuves de l'existence de Dieu ou que, dans les leçons de cette année même, il soumettait à une vérification exacte « les fondements intellectuels de la croyance »; lorsque, dans ses conférences prêchées à l'église des Carmes pendant l'Avent de 1890 et de 1891, il étudiait le développement de l'*Idée de Dieu* dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Seules les conférences de 1890 ont été imprimées en volume. Les suivantes, comme les leçons si originales de son cours d'apologétique, sont restées à l'état de notes dans son portefeuille, avec tant d'autres écrits, les uns ébauchés, les autres achevés, que je le pressais depuis longtemps de réunir et de publier. Il eût trouvé là la matière de plusieurs volumes de *Mélanges* du plus haut, du plus bienfaisant intérêt. La mort est venue démentir toutes ces promesses d'un esprit mûr, mieux préparé que tout autre à satisfaire aux besoins religieux des classes éclairées.

En parlant de l'homme, j'ai apprécié l'orateur. Je n'y reviendrai pas. Il me reste peu de chose à dire du théologien, non parce qu'il fut médiocre, mais parce qu'il ne toucha à la théologie qu'en passant. L'exposition dogmatique proprement dite ne se rencontre guère sous sa plume que dans les trois volumes des *Conférences de Sainte-Valère*. Mais là nous nous trouvons en pleine théologie, avec les grandes théories de la nature, de grâce, de l'ordre surnaturel, de l'état d'innocence, de la chute, du péché originel, de la concupiscence, de

l'Immaculée-Conception enfin de l'économie sacramentelle. J'ai dit plus haut par quel procédé l'orateur sut intéresser à ces problèmes épineux un auditoire de fidèles intelligents. Je dois ajouter ici qu'il le fit sans rien sacrifier de la rigueur de la doctrine, sans négliger d'introduire ses auditeurs au cœur des questions, sans s'interdire même de renouveler par une pensée personnelle les analyses des maîtres. C'est ainsi que, dans l'étude de la *nature déchue*, il a tenté une conciliation ingénieuse entre la théorie de saint Thomas et des Jésuites, qui fait du péché originel une pure privation des dons surnaturels, et celle des théologiens français du XVII[e] siècle qui veulent y voir, comme semble l'indiquer le concile de Trente, une rupture d'équilibre dans nos facultés naturelles.

Onze volumes publiés[1], un grand nombre de brochures, d'articles et de mémoires livrés à l'impression, un nombre bien plus grand de manuscrits en portefeuille, voilà l'œuvre littéraire de l'abbé de Broglie. Si tout cela était réuni, l'ensemble formerait au moins vingt volumes sur les sujets les plus divers, reliés entre eux par l'unité d'une pensée directrice qui est la défense de la foi. Dix-sept années ont suffi à ce labeur, à travers les travaux d'un ministère actif. Pour achever de rendre justice à l'ouvrier, je dois dire un mot du mérite de l'écrivain.

Certes ce ne fut pas ce qu'on appelle aujourd'hui un styliste. Il n'avait guère souci de renouveler la langue française par des recherches d'effets bizarres, comparables aux procédés des peintres impressionnistes. Formé à la grande et sévère école de notre littérature classique, il ne fut cependant l'esclave d'aucune formule. Les qualités et les défauts de son style sont ceux de sa personne.

1. La plupart chez Putois-Cretté, 90, rue de Rennes. On peut se procurer là les ouvrages édités ailleurs.

Toujours tendu vers le but, il ne soignait pas les moyens : de là, au début de presque tous ses ouvrages, une certaine incertitude dans l'allure, des négligences, des répétitions. Pour éviter ces imperfections, il lui eût fallu se regarder lui-même, s'occuper de l'effet qu'il allait produire. Sa nature ne l'y portait pas et sa modestie l'en eût détourné. Mais ces hésitations duraient peu ; bientôt l'idée, devenue plus nette, s'assujettissait plus étroitement le vêtement de la forme; un rythme plus vif enlevait la phrase : l'image apparaissait à l'appel de la pensée ; le désir de convaincre échauffait le langage. Entraîné par le mouvement du morceau, le lecteur oubliait l'auteur dans la mesure même où il subissait son influence ; puis, s'étonnant tout à coup de se sentir dominé de la sorte, il était obligé de reconnaître qu'il avait affaire à un écrivain de race. Ceux qui liront la réponse à M. Taine ne démentiront pas cet éloge.

J'ai fini ma tâche et j'ai conscience de n'avoir pas fait œuvre de panégyriste. Je serais plutôt tenté de m'excuser d'une sincérité trop scrupuleuse, si je n'étais persuadé que la meilleure façon de faire aimer les grandes âmes est de les montrer telles qu'elles ont été. Les défauts avoués sont comme la signature de l'humanité sur le portrait : ils en garantissent la fidélité. Et que furent donc les défauts de celui que nous pleurons? Quelques travers de nature qui entravèrent parfois son action, mais qui ne ternirent pas une seule fois la sereine beauté de son âme. Lui seul en a souffert, tandis que ses qualités et ses vertus ont profité à tout le monde. Moins distrait, moins confiant, il eût évité bien des embarras et bien des peines ; mais moins charitable et moins prompt au sacrifice, il n'eût pas épargné aux autres tant d'embarras, il n'eût pas consolé tant de peines.

Tel que nous l'avons connu, ce fut une grande figure : la noblesse, le courage, la droiture, l'intelligence et le talent étaient chez lui des qualités de race : le travail de la pensée y ajouta le savoir, et l'effort de la vertu, assisté de la grâce, y ajouta la sainteté.

Cet homme si fier fut profondément humble. Ce tempérament sensible se plia à une vie austère. Cet héritier d'un grand nom enterra sa vie dans les ministères les plus obscurs ; cet héritier d'une belle fortune en consuma une partie dans des fondations charitables et dispersa le reste entre les mains des pauvres. Il vivait dans un logement de vicaire, servi par une bonne ; il se plaisait en la compagnie des petites gens. Sous des dehors un peu froids, il cachait une grande tendresse de cœur. Sa famille, ses amis, ont connu la fidélité de ses affections ; tous ceux qui souffraient ont expérimenté la délicatesse de sa pitié. Enfin, et surtout, il fut un grand serviteur de l'Église et des âmes. Il aima la vérité, il s'épuisa en travaux pour la faire connaître et la faire accueillir. Tour à tour disciple, puis apôtre de la charité de Jésus-Christ, il a fini par en être la victime. C'est là une belle vie ; c'est une belle mort. Et je m'estimerais heureux, si j'avais pu réussir à faire mieux apprécier l'une et l'autre.

UNE AME ROYALE ET CHRÉTIENNE

NOTES INTIMES SUR LE COMTE DE PARIS[1]

AVANT-PROPOS

Les pages qui suivent ont paru dans le *Correspondant* du 25 septembre. De nombreux amis de Monsieur le Comte de Paris m'ont demandé de les publier à part. En cédant à ce désir, je tiens à renouveler plus explicite encore la déclaration que j'ai faite au début de ces *Souvenirs*. C'est une étude intime, le portrait d'une âme, ce n'est point un écrit politique. Sans doute, je rencontre la politique à chaque pas, mais je ne la considère qu'à travers la conscience du Prince.

Si, en donnant libre cours à mes sentiments d'admiration pour sa personne, j'ai laissé voir mes sympathies pour sa cause, je n'ai pas prétendu par là intervenir dans la question constitutionnelle. Mais je sens le besoin de dire ici comment je la comprends.

Je reconnais — et en cela je suis d'accord avec le Prince lui-même — que le principe de la monarchie héréditaire ne peut pas se rétablir par sa propre vertu, qu'il y faut le consentement de la nation ; que ce consentement fait défaut aujourd'hui et que l'institution républicaine, quels

1. Extrait du *Correspondant*, publié à part. Librairie Ch. Poussielgue, Paris, 1895.

qu'aient été les vices de sa naissance, réunit actuellement les conditions d'un pouvoir légitime, auquel les citoyens doivent obéissance. En cela je me conforme aux enseignements et aux directions du Saint-Siège, sans avoir à m'écarter pour cela des conseils de patriotisme si souvent donnés par le comte de Paris lui-même à ses amis.

D'autres catholiques vont plus loin : ils croient que, pour servir les intérêts religieux, qu'ils mettent, comme moi, au-dessus de tous les autres, la simple soumission aux lois du pays ne suffit pas, qu'il faut aller jusqu'à l'adhésion définitive, impliquant l'abdication de tout esprit de retour vers un régime différent.

Je respecte cette manière de voir, et Dieu me garde de suspecter les intentions de ceux qui l'adoptent! Mais je ne crois pas nécessaire, ni comme Français, ni comme catholique, ni comme prêtre, de les suivre jusque-là. C'est encore s'incliner devant la souveraineté nationale que de prévoir le jour où elle manifesterait de nouvelles préférences; c'est user d'un droit constitutionnel que de lui en donner le conseil. On ne trouvera pas autre chose dans ce qui a pu transpirer ici de mes sentiments.

Paris, 26 septembre 1894.

Pour qu'une vie soit déclarée grande devant les hommes, il faut que trois éléments, toujours séparables, s'y trouvent réunis : des facultés éminentes, l'effort qui les développe, enfin le sourire du sort. Le premier élément est le don de la nature; s'il fait défaut, l'homme reste médiocre. Le second est l'œuvre de la liberté ; s'il manque à le tirer de lui-même, l'homme reste inférieur à sa destinée. Le troisième est dans la main de la Provi-

dence; si elle le refuse, c'est en vain que les qualités les plus rares seront mises au service du plus généreux vouloir; et le monde, qui ne voit que les apparences et n'estime que les résultats, passera inattentif à côté d'une figure faite pour exciter l'admiration.

Heureusement Dieu est plus juste; et tandis qu'avec une sorte de dédain pour les chétives prospérités de la terre, il laisse tomber indifféremment sur les bons et sur les méchants les rayons de son soleil, les gouttes de sa pluie et les faveurs du succès, il réserve son approbation souveraine à la vertu, il lui décerne à l'avance, dans le secret de ses conseils, les seuls lauriers qui ne se flétrissent jamais.

Ces pensées hantaient notre esprit, tandis que, agenouillé naguère derrière une royale famille en larmes, auprès d'un chevet d'agonie, nous suivions, heure par heure, les péripéties de la lutte suprême qu'une grande âme soutenait contre la mort.

Quinze jours à peine se sont écoulés depuis que l'héritier du sang de France a succombé, sur la terre étrangère, à l'étreinte d'un mal implacable. Dans ce court intervalle, on a tout dit sur le comte de Paris, si c'est vraiment tout dire que de rappeler les vicissitudes dont sa courte carrière fut traversée : sa naissance sur les degrés d'un trône, l'orage de 1848, l'éducation dans l'exil, les brillants épisodes de la guerre d'Amérique, les portes de la patrie rouvertes, la réconciliation des deux branches de la maison de France, l'investiture du premier rôle, puis de nouveau l'exil, les défaites politiques, et enfin cette mort sereine et vaillante dont la grandeur a ému jusqu'à ses ennemis.

Mais si l'on s'en tient là, c'est assez pour commander le respect, c'est trop peu pour assurer au prince que nous pleurons une longue mémoire. Admis à pénétrer depuis

longtemps dans la partie intime d'une existence dont tant d'écrits viennent de raconter le dehors, nous y avons trouvé des leçons et des exemples qui ne doivent pas rester perdus pour la France. Notre désir d'écarter les voiles dont la modestie du défunt les a couverts a reçu d'augustes encouragements. C'est donc une âme que nous voulons montrer, une âme royale et chrétienne. Considérée par ce côté, la noble figure du comte de Paris n'est point menacée de disparaître : les traits immortels de la beauté morale la défendent contre l'oubli.

I

Ce fut une âme royale. Je tiens d'autant plus à l'affirmer et à le prouver qu'on l'a plus contesté. Je ne voudrais pas cependant m'aventurer pour cela sur le terrain politique. Certes, le rôle politique du comte de Paris offre un puissant intérêt ; mais je laisse à d'autres le soin de le faire connaître ; c'est une étude morale que j'entreprends ici.

Eh bien, oui, jusqu'à ces derniers jours de sa vie, où sa grandeur d'âme a éclaté à tous les yeux, le petit-fils de Louis-Philippe n'a pas eu aux yeux du vulgaire le prestige d'une figure royale. Sa personne extérieure, pleine de dignité, manquait d'éclat. Surtout le sérieux de son esprit, sa modestie, son aversion pour la mise en scène, lui interdisaient l'emploi de ces moyens faciles qui, chez les hommes médiocres, suppléent à la valeur et au mérite, et dont les plus grands génies, à commencer par Napoléon, n'ont pas dédaigné le secours. Dans un remarquable article consacré à la mémoire du prince, M. Édouard Hervé le disait naguère excellemment : homme de raison avant tout, « il croyait à l'empire de la raison sur les affaires de ce monde ; il y croyait peut-être

trop, tandis qu'il ne faisait pas une part assez grande, dans la politique, à l'influence de l'imagination. » Or, l'opinion est femme, surtout en France : c'est l'imagination, c'est, à certaines heures, le sentiment qui la guide, ce n'est presque jamais la raison. Qu'est-ce que la royauté pour l'imagination populaire? C'est l'éclat des fêtes, la splendeur des costumes, la pompe des cortèges, la solennité des triomphes. Elle est cela surtout pour un peuple qui vit en république, à qui l'on apprend tous les jours, sur les bancs de l'école et sur ceux du théâtre, dans les colonnes du journal et dans les discours parlementaires, que le mérite du nouveau régime consiste à remplacer une représentation vaine et coûteuse par l'austérité d'une magistrature vouée aux travaux utiles et toute consacrée à l'intérêt public. La France d'autrefois a connu un autre type de la royauté que ce type théâtral. Même le roi-soleil fut un grand laborieux. Et si dans la longue suite de nos monarques il y a un partage à faire, les qualités solides ne se trouvent pas toujours ni souvent du même côté que celles qui attirent le regard des foules. Là où les deux avantages se rencontrent, on voit apparaître la figure royale par excellence, celle de Henri IV. Mais la vraie notion de la royauté chrétienne et française reste bien celle qui fait du prince le serviteur né du bien public. Un Charles V, un Louis XI même, en dépit des ombres que certains actes projettent sur son front, demeureront, au jugement de l'impartiale histoire, la personnification de cette royauté « qui a fait la France comme les abeilles font leur miel ». A mesure que de savants chercheurs achèvent de publier le recueil des ordonnances de nos rois, on aperçoit plus clairement l'erreur de ceux qui ne voient dans la succession de leurs règnes qu'intrigues de cour et guerres féodales. Il faut bien reconnaître qu'ils ont été les ouvriers persévérants et éclairés d'une œuvre

nationale entre toutes et que leur âme royale incarna celle de la patrie en formation. Notre droit public, notre armée, notre fortune, notre commerce et notre agriculture, nos gloires artistiques et littéraires, notre territoire enfin furent le fruit de leur constant labeur.

Ils étaient nés sur le trône, et la confiance des peuples leur facilitait la tâche ardue qu'ils ne cessaient de poursuivre dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Si la Providence eût permis au comte de Paris de s'asseoir après eux sur les fleurs de lys et de renouer, après soixante ans d'interruption, la chaîne de nos traditions nationales, aucun de ceux qui l'ont connu ne doute qu'il n'eût apporté à l'accomplissement de sa grande mission la préparation la plus parfaite que puissent assurer une rare culture d'esprit et le sentiment profond de tous les devoirs d'un roi. J'entendais dire un jour à un légitimiste — et il le disait sous forme de critique — que, pour Monsieur le comte de Paris, la royauté était surtout une fonction ; il sous-entendait qu'à son avis, elle devait être surtout pour le monarque la conscience d'un droit à exercer. Pour moi, j'estime qu'elle est à la fois un droit et un devoir ; le prince qui vient de mourir ne doutait pas de son droit, il l'a prouvé en mainte occasion, notamment aux obsèques de Monsieur le comte de Chambord, lorsqu'il refusa d'occuper une place qui ne fût pas la première, et lorsqu'il assuma la charge de notifier à tous les souverains de l'Europe la mort de celui dont il se savait l'héritier. Mais il avait de la prérogative royale une trop haute idée pour n'y pas voir surtout le plus austère et le plus impérieux des devoirs. En cela, quoi qu'on en dise, il était bien le continuateur de la vraie tradition des fils de saint Louis. En même temps, il avait trop le sentiment de la réalité pour croire qu'après un siècle de révolutions, la monarchie pût être rétablie autrement que par le libre

consentement du pays. L'hérédité royale était, à ses yeux, un pacte entre le prince et la nation. Rompu le 10 août 1792, ce pacte ne pouvait être renoué par la volonté d'une des parties sans le concours de l'autre, et c'est pour cela qu'il admettait le plébiscite, non selon la conception césarienne, comme une institution normale, mais comme un expédient accidentel, nécessaire au début pour donner au droit renaissant la consécration du fait et renouveler, sous une forme accommodée au besoin des temps, l'acte de volonté nationale qui avait élevé sur le pavois le chef de la dynastie capétienne.

Si je rappelle ces vues, clairement exprimées dans les manifestes du comte de Paris, ce n'est pas pour les juger du point de vue politique, mais pour faire connaître ce qui se passait dans son âme aux heures décisives de sa destinée.

D'autres, pour contester au prince que nous pleurons les qualités d'un roi, ont pris plaisir à relever les variations de ses opinions et de son langage. Ce procédé manque d'équité, parce qu'il consiste à ne pas tenir compte de l'évolution naturelle et logique que l'âge et les événements devaient favoriser dans une pensée qui se développe, sans perdre son unité, selon les lois de la vie. Élevé dans l'exil, séparé de la France par l'apparente solidité de l'établissement impérial, séparé du trône par les divisions que la révolution de 1830 avait faites au sein de la maison de France, imbu par son éducation des idées qui avaient trouvé leur expression dans le régime de Juillet, le comte de Paris, jusqu'en 1870, n'avait jamais eu à envisager comme vraisemblable l'éventualité de l'investiture qui l'attendait en 1883. Sa mère, dont l'âme fut si haute, ses maîtres, qui furent l'honneur de l'Université de France, les souvenirs et les gloires de famille qui ombrageaient sa jeunesse, tout tendait à faire

de lui un prince libéral; et, quelque jugement qu'on porte sur de telles influences, qu'on les considère avec la faveur d'un esprit pénétré des idées modernes ou avec la sévérité qu'inspirent des opinions d'ancien régime, il faudrait beaucoup d'injustice pour reprocher au jeune et héroïque soldat de la guerre de Sécession de n'être pas arrivé dès lors aux conceptions plus larges que l'expérience et la maturité devaient lui suggérer plus tard. Dès lors, néanmoins, le comte de Paris était bien ce que disait de lui Mme la duchesse d'Orléans, *une conscience*, et cette rectitude morale devait l'accompagner et le guider sans défaillance à travers les changements inévitables que les accidents de la vie ne pouvaient manquer de produire dans sa façon de comprendre son devoir.

On a rappelé à cette occasion le dessein qu'il avait formé, dans les derniers temps du régime impérial, de quitter l'Europe et d'aller s'établir avec sa famille dans le Far-West américain. Le fait est exact et j'en tiens le récit de sa bouche même, dans une promenade qu'il me fit faire à travers la forêt d'Eu, en compagnie d'un de ses compagnons d'armes des États-Unis, le général de Trobriand.

« Au retour de la guerre d'Amérique, nous dit-il, la vie étroite et oisive de Twickenham m'était devenue insupportable ; ma femme partageait mon sentiment; nos enfants étaient tout petits. Rien n'annonçait la chute de l'Empire, que le plébiscite du 8 mai 1870, survenant après l'évolution libérale du 2 janvier, semblait avoir affermi pour longtemps. La guerre prochaine n'était alors soupçonnée de personne, en dehors des hommes d'État initiés aux secrets des cabinets et aux préparatifs militaires de l'Allemagne. La perspective d'une existence sans intérêt et sans devoirs nous était odieuse. Nous nous promîmes l'un à l'autre — c'était le 8 juin 1870 — que si, après

une année entière, notre situation n'avait pas changé, nous quitterions l'Europe et nous irions mener la vie de colons au délà de l'Atlantique. Six semaines après la guerre éclatait. Je fis de vains efforts pour servir en France; mon frère, plus heureux, réussit à dissimuler son identité et put faire la campagne sous le pseudonyme de Robert Le Fort. Jusqu'à la chute de la Commune, je n'eus de regards et de pensées que pour la France. Lorsque enfin je pus, avec la tolérance du gouvernement, revoir ma patrie, l'échéance de notre résolution approchait. La Providence permit que le jour même où expirait le délai d'attente, le 8 juin 1871, fût celui qui vit abroger la loi d'exil. Aussitôt, je compris que mon devoir m'attachait pour toujours à mon pays et je ne pensai plus qu'à me préparer à le servir. »

En vérité, l'on se demande comment des esprits prévenus ont pu voir dans cet intéressant épisode de la vie du prince une preuve qu'il se désintéressât de sa destinée royale. Il me semble qu'on en doit tirer la conclusion contraire. Tant qu'il voit entre lui et cette destinée des obstacles insurmontables, il ne songe qu'à donner à son activité l'emploi le plus fécond et le plus viril : la guerre d'abord, le travail ensuite. A peine a-t-il entrevu la possibilité de reprendre la place qu'il sait être la sienne, il ne songe qu'à se mettre en mesure de l'occuper dignement. Si ce n'est pas là sentir et agir en prince, que fallait-il donc pour mériter ce témoignage?

On sait d'ailleurs que, aussitôt fixé dans sa résolution, le comte de Paris ne perdit pas un jour pour se rapprocher du but. Entre le 8 juin et le 2 juillet 1871, date du manifeste de Chambord, trois semaines seulement se sont écoulées. Dans ce court intervalle, le prince a trouvé le temps de préparer la réconciliation de la maison de France; et il n'a pas tenu qu'à lui qu'elle ne s'accomplît dès lors, à

une époque où l'opinion royaliste, dominant sans conteste au sein de l'Assemblée nationale, rendait possible et facile la restauration de la monarchie. Les élections complémentaires de juillet n'avaient pas encore introduit plus de cinquante républicains, Gambetta en tête, sur les bancs de l'Asssemblée. Le rétablissement de la royauté n'eût rencontré parmi les Constituants. ni opposition ni difficultés. Le comte de Chambord s'était rapproché de la France : il avait reçu à Lucerne d'abord, puis à Anvers, les hommages des royalistes. C'est alors, dans les derniers jours de juin, que Monsieur le comte de Paris écrivit à son royal cousin pour lui demander une entrevue : il voulait aller lui dire dès ce moment les paroles mémorables qu'il lui adressa deux ans plus tard, le 5 août 1873 : « Je viens saluer en vous le chef unique de la maison de France et vous assurer que vous ne trouverez pas de compétiteur dans ma famille. »

On sait qu'un honorable scrupule retint alors le comte de Chambord. « Mon cher cousin, écrivit-il au comte de Paris, je suis bien touché de votre démarche et il me tarde de vous serrer dans mes bras. Mais la délicatesse et la loyauté m'obligent de vous prier d'attendre que je me sois expliqué avec le pays sur les questions réservées. »

Les questions réservées se résumaient, paraît-il, dans la question du drapeau. Le comte de Chambord s'en expliqua, en effet, dans le manifeste du 2 juillet, qui fit tomber pour le moment les espérances de restauration prochaine. C'est à partir de ce jour que M. Thiers, voyant la possibilité de retenir à son profit le premier rôle, gouverna vers la république. Il fallut deux ans à l'Assemblée nationale pour secouer le joug qu'on lui imposait. Le 24 mai 1873 fut un acte d'affranchissement; l'élection du maréchal de Mac-Mahon fut une mesure conservatoire, destinée à réserver les chances de rétablissement du

trône. Mais un grand obstacle subsistait : la division des deux branches de la maison royale. Monsieur le comte de Paris aurait pu trouver dans le souvenir de 1871 un motif d'hésiter, mais alors l'échec de la restauration désirée lui eût été, en partie du moins, imputable. C'était le mal connaître que de le croire capable de reculer devant un devoir. Il accomplit, entouré de tous les princes de sa famille, l'acte du 5 août, à la loyauté duquel Monsieur le comte de Chambord n'a jamais cessé de rendre hommage.

On sait le reste. Si nous écrivions un article politique, nous aurions à apprécier la fameuse lettre du 27 octobre, qui mit à néant les espérances de la France royaliste. Tel n'est pas notre dessein ; et si nous avons rappelé ces événements, encore vivants dans toutes les mémoires, c'est uniquement pour montrer l'unité parfaite qui a présidé, à travers tant de vicissitudes, à la conduite du comte de Paris.

Depuis lors, cette unité ne s'est pas démentie un seul jour. Durant les dix années qui suivirent, jusqu'à la mort du représentant de la branche aînée des Bourbons, les amis les plus intimes de notre prince n'ont pas pu surprendre sur ses lèvres, jusque dans l'abandon des plus familiers entretiens, une seule parole de reproche ou d'amertume. Si quelque conseiller imprudent osait insinuer que la couronne, repoussée, disait-on, par l'aîné, était bonne à reprendre au profit du cadet, le comte de Paris répondait avec vivacité : « Ne me parlez pas de cela ; l'honneur le défend. J'ai donné ma parole ; je puis être le successeur du comte de Chambord, je ne serai jamais son compétiteur. Quoi qu'il arrive d'ailleurs, je ne regrette rien de ce que j'ai fait en 1873. L'union est faite dans la maison de France. Cela reste un bien, parce que cela fait cesser un grand malheur [1]. »

1. Ces paroles sont la reproduction textuelle de conversations que j'ai entendues et de lettres que j'ai lues.

On voit par là ce qu'il faut penser des variations d'esprit du prince, libéral, dit-on, avant 1870, presque républicain en 1871, partisan du droit divin à partir de 1873. Libéral, il l'a été par son éducation et l'est demeuré jusqu'à la fin par les tendances généreuses de son esprit, bien que l'expérience et une connaissance plus approfondie du caractère français lui aient révélé avec le temps la nécessité de renforcer le principe d'autorité, et de ne pas livrer au caprice des parlements tous les organes de la vie d'un peuple. Républicain, il ne le fut jamais. Il a pu admirer et aimer la liberté dont l'Amérique a su, par les qualités propres aux races qui l'habitent, s'assurer le bénéfice sous ce régime. En France, lorsqu'il n'avait pas encore de rôle à jouer, il a pu dire qu'il n'avait pas, comme simple particulier, de répugnance personnelle contre cette forme de gouvernement. Mais la preuve qu'il n'y voyait pas l'avenir du pays, c'est que, dès 1871, il faisait au comte de Chambord les ouvertures que j'ai rapportées. Partisan du droit divin, il ne le fut jamais, au sens étroit et faux qu'une opposition, intéressée à tout travestir, attache à ce mot : il croyait à la puissance du principe d'hérédité pour rendre à la France sa consistance et sa grandeur, mais il n'estimait pas qu'on pût disposer d'elle sans elle, et il a résumé sa pensée dans le mot célèbre : une monarchie traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions.

Je ne ferai d'ailleurs nulle difficulté de reconnaître que quinze années de séjour sur le sol de la patrie, à l'âge où l'esprit se mûrit et se fixe dans ses conceptions, avaient modifié sur plus d'un point les idées du jeune prince dont l'enfance s'était passée en Angleterre et dont les premières ardeurs s'étaient dépensées en Amérique. Sur toutes les questions qui préoccupent notre temps, questions ouvrières, question scolaire, organisme constitu-

tionnel, pondération des pouvoirs, accord de la liberté et de l'autorité, ses opinions se sont développées suivant la loi d'une évolution régulière et lente; mais on n'y relèvera pas de contradiction. Quand il écrivait son premier ouvrage sur les *Trades Unions*, il pouvait avoir dans l'avenir de ces associations une confiance que l'événement n'a pas justifiée en tout point. Néanmoins il est resté fidèle au principe de la liberté d'association ; et ceux qui, comme nous, en dépit des dénis de justice que nous opposent des adversaires sans bonne foi, s'obstinent à voir, dans la faculté de s'associer sous le bénéfice du droit commun, le vrai remède aux maux présents et le seul espoir d'affranchissement pour les catholiques, ceux-là ont salué avec joie dans un récent écrit du Prince [1], l'expression lumineuse et forte d'une doctrine à laquelle ils resteront fidèles. Qu'on rapproche la brochure du comte de Paris et le projet de loi récemment présenté à la Chambre des députés par M. l'abbé Lemire, et l'on sera frappé de la similitude des conclusions auxquelles une étude attentive des besoins de notre époque amène deux intelligences que la distance des points de départ semblait devoir séparer pour toujours. Ici donc la réflexion et l'expérience n'ont pas changé l'orientation des idées du Prince, elles les ont seulement affermies et précisées. Et ceux qui veulent à tout prix lui reprocher quelque chose ne peuvent plus l'accuser d'inconstance; ils l'accusent d'avoir trahi les principes conservateurs. Étrange façon, en vérité, de comprendre la politique conservatrice que de l'identifier avec la routine, que de l'enchaîner aux traditions césariennes de la Révolution française ! Comme si le droit de s'associer était, selon la conception du Droit romain, une faveur réservée à la puissance publique et

1. *Une liberté nécessaire.*

n'était pas, selon le vieille tradition chrétienne et française, l'expansion, le rayonnement naturel de la personnalité humaine! Quand il s'agit pour l'individu de sortir de l'isolement et de la faiblesse qu'il engendre, pour mettre en commun ses forces avec celles de ses semblables, César dit : « Tout ce qui n'est pas expressément permis est défendu »; le comte de Paris répond : « Tout ce qui n'est pas défendu est permis. » Quoi qu'on en dise, c'est lui qui est dans le vrai, car il parle avec la nature et avec la raison, avec l histoire et avec l'Église.

Dans les questions plus spécialement religieuses, la pensée du Prince a suivi la marche d'un progrès visible. Non pas qu'il ait jamais partagé les erreurs du libéralisme absolu jusqu'à vouloir confiner la religion dans la conscience individuelle en lui refusant tout rayonnement social. A défaut d'autres lumières, l'exemple des deux grandes sociétés anglaise et américaine aurait suffi pour le préserver de cette illusion. Mais, au début, il s'était laissé séduire par l'idée, très en faveur alors en Amérique, d'une éducation publique, à la fois religieuse et non confessionnelle; idée qui a fait son chemin aussi en Angleterre par l'institution des *Boards of Schools*, conséquence du régime de l'*obligation*. En 1873, le comte de Paris avait publié une étude sur cette institution et s'était montré favorable à l'instruction obligatoire. Je m'étais permis de lui présenter à ce sujet de respectueuses observations. Il daigna y répondre par une remarquable lettre dont je crois utile de citer ici quelques extraits.

« Vous me permettrez de maintenir mon opinion que le principe de l'obligation est salutaire, mais je comprends parfaitement l'usage que les ennemis de tout ce qui est religieux veulent en faire. Est-ce une raison pour leur laisser cette arme entre les mains? N'y a-t-il pas moyen de donner au développement de l'instruction cette sanc-

tion de l'obligation sans tomber sur les écueils que vous indiquez ? C'est un problème qu'on ne pourra peut-être pas résoudre brusquement, mais qui ne saurait être insoluble. »

Le prince entre ensuite dans de longs et intéressants détails sur l'économie de la nouvelle loi anglaise. Il montre que la grande majorité des écoles publiques restent confessionnelles ; que dans celles qui sont *neutralisées*, si l'enseignement n'est pas assujetti aux exigences d'un symbole particulier, il reste religieux et continue de s'appuyer sur la notion de Dieu. Puis, il conclut ainsi : « Voilà ce que c'est que l'instruction laïque en Angleterre : vous vous contenteriez bien volontiers en France d'une pareille *laïcité*, si le mot est français. Maintenant je reconnais que le problème est très délicat chez nous. Il faut favoriser l'influence moralisatrice de la religion (je parle ici au point de vue purement politique), sans la compromettre par une alliance trop intime avec l'Etat, qui serait funeste à tous les deux. Mais, pour le résoudre, je voudrais qu'on séparât les mots obligatoire et laïque, afin de les discuter chacun pour lui-même ; car si tous les deux soulèvent des questions difficiles, je ne puis admettre cependant qu'ils soient solidaires. »

On le voit, à cette époque, le Prince inclinait vers l'obligation scolaire ; mais si la liberté de conscience lui paraissait s'opposer dans certains cas à ce que l'école publique, en devenant obligatoire, restât confessionnelle, il était loin d'admettre qu'elle dût par là même cesser d'être religieuse.

Plus tard il comprit la difficulté d'introduire, en France, dans la législation et dans les faits, ce que les mœurs anglo-saxonnes permettent de tenter ailleurs. La croyance en Dieu séparée du culte véritable est partout incomplète et insuffisante; chez nous elle ne peut subsister.

D'ailleurs, le dogme déiste n'est pas moins violemment repoussé par la libre pensée contemporaine que le dogme catholique. La secte politique qui a développé en trois lois successives la trilogie de l'école gratuite, laïque et obligatoire savait parfaitement ce qu'elle faisait. Elle voulait l'école gratuite pour pouvoir l'imposer; elle voulait l'imposer pour enlever au peuple toute croyance religieuse. Ainsi la *laïcité*, entendue au sens de l'irréligion, était le but; l'obligation, le moyen; la gratuité, la condition. Le Prince vit les sectaires à l'œuvre et, dès lors, il n'hésita plus à condamner tout leur programme. « La loi scolaire, disait-il encore peu de semaines avant de mourir, ne peut pas être atténuée; il faut qu'elle disparaisse. Ceci est un article essentiel de nos revendications. »

Au reste, nous trouvons une nouvelle expression de ce sentiment du Prince dans la note qui vient d'être publiée sous le titre assez impropre de *Testament politique*, puisque l'auteur de cette note proteste au début contre l'idée d'anticiper sur l'avenir par un testament de cette sorte. N'est-ce pas surtout à la loi scolaire, ce puissant moyen de déchristianisation du peuple, que pensait le comte de Paris, six semaines avant sa mort, lorsqu'il écrivait : « Je ne puis pas croire que Dieu ait pour toujours abandonné la France, le pays auquel il a donné saint Louis et Jeanne d'Arc. Or, pour qu'elle se relève, il faut qu'elle redevienne une nation chrétienne. Une nation qui a perdu le sentiment religieux, où les passions ne sont plus contenues par aucun frein moral, où ceux qui souffrent ne trouvent pas un motif de résignation dans l'espoir de la vie future, est destinée à se diviser, à se déchirer, à devenir la proie de ses ennemis intérieurs ou extérieurs. Le premier devoir de mes amis est donc d'arracher la France à cette voie funeste qui la conduirait à une telle catastrophe. »

J'aurai fini de faire connaître l'âme royale du Prince, en rappelant l'attention éclairée avec laquelle il se tenait au courant de tous les besoins du peuple dont un jour il pouvait être appelé à devenir le chef. Tous les problèmes qui s'agitent autour de la destinée des nations modernes étaient de sa part l'objet d'une constante étude : il apportait à cet examen un esprit élevé et vraiment scientifique, dégagé de tout préjugé d'école, mais nourri de l'observation des faits et toujours inspiré d'une haute pensée morale. Parmi les nombreux visiteurs qu'il a reçus à Sheen-House, puis à Stowe, à Folkestone, à Vevey et jusqu'en Espagne, aucun de ceux qui représentaient une compétence particulière ne l'a quitté sans s'étonner de le trouver aussi exactement informé de l'objet de ses travaux. Sa grande modestie le portait à interroger plus qu'à parler; mais sa façon de se mêler à l'entretien trahissait son vaste savoir et la rectitude de son jugement. On se représente ce qu'une telle préparation intellectuelle au service d'une conscience aussi délicate lui aurait permis de faire pour le bien du pays à la tête de ses conseils. C'est bien ainsi qu'on aime à se figurer le roi moderne, héritier de la sollicitude d'un saint Louis pour son peuple, mais tenant compte des grands changements que les révolutions politiques et sociales, scientifiques et économiques ont apportés dans les rapports des individus et des classes. Un écrivain qui n'a pas marchandé, en ces derniers temps, ses conseils d'adhésion à la république, M. F. Magnard, directeur du *Figaro*, le reconnaissait au lendemain de la mort du Prince. « Il eût mieux valu pour la France, disait-il en substance, que les événements eussent permis au comte de Paris de prendre en main ses destinées. »

II

Mais si le Prince qui vient d'être ravi à notre affection eut une âme royale, sa vie a montré à ceux qui l'approchaient, sa mort a révélé au monde entier qu'il eut surtout une âme chrétienne.

Ici, je n'aurai qu'à laisser parler mes souvenirs, et la discrétion m'obligera de faire un choix; car il est des confidences dont la mort même ne saurait permettre de disposer, encore bien qu'elles n'aient pas le caractère d'ouvertures de conscience. J'userai donc avec discrétion des observations que j'ai pu faire et des communications que j'ai pu recevoir, grâce à l'accès qu'une haute et bienveillante amitié, remontant aux premiers jours de notre enfance, m'a ouvert auprès du prince, presque à toutes les époques de sa vie, mais bien plus fréquemment et d'une façon plus intime dans ses dernières années.

Le comte de Paris a toujours été un chrétien sérieux et convaincu. Sa mère, la duchesse d'Orléans, dont on peut apprécier diversement le rôle politique, mais dont nul n'a jamais contesté la haute valeur morale, appartenait à la communion luthérienne. Ses sentiments religieux étaient profonds et sincères; elle restait attachée à son Église, mais elle observait loyalement la promesse qu'elle avait faite de laisser élever ses fils dans la religion catholique. Investie par la mort du duc d'Orléans de toute la responsabilité de leur éducation, elle ne se contentait pas de respecter leur liberté de conscience, elle veillait, en mère consciencieuse et chrétienne, à ce que rien ne manquât à leur formation religieuse. Laissons parler le gracieux

écrivain [1] qui a raconté sa vie avec le double charme du talent et de l'amitié. « Les pensées religieuses qui ont toujours tenu la première place dans le cœur de Madame la duchesse d'Orléans, alors même que l'activité de la vie semblait distraire son esprit, la pénétraient de plus en plus. Elle était à la fois trop sérieuse et trop sincère pour aborder ces sujets, quand elle se sentait absorbée par des préoccupations du moment ou quand elle ne pouvait en parler avec un complet abandon ; mais elle y revenait par la pente naturelle de son esprit ; et, plus ses espérances pour cette vie avaient été trompées, plus elle cherchait des ressources dans sa foi ; mais que de souffrances là encore ! La forme si triste du culte anglican ne plaisait pas à son imagination. Elle n'y retrouvait ni sa langue ni les formes qui lui rappelaient son enfance et son pays. Elle s'associait, il est vrai, à ses fils en tout ce que ne lui interdisait pas la doctrine qu'elle professait. Aux jours de fêtes catholiques, elle les accompagnait à l'église, faisait régulièrement chaque soir avec eux des lectures de piété ; et son esprit, toujours occupé à chercher des points de contact, trouvait dans ces occupations communes une grande joie, une véritable sympathie, même sur les fondements de la foi chrétienne. Mais elle était trop loyale pour vouloir chercher une complète union des sentiments là où elle savait que des différences devaient subsister. Elle avait promis de faire de ses fils de fervents catholiques, elle l'avait fait ; elle restait protestante. Il ne faut donc pas s'étonner du sentiment un peu mélancolique que le retour du dimanche rendait toujours plus sensible, car elle seule était restée isolée au milieu de tous ces groupes de chrétiens. Tout esprit de controverse, Dieu le sait, est bien éloigné de nous en

1. *Madame la duchesse d'Orléans*, par la marquise D'HARCOURT. — Paris, Michel Lévy, 1859, p. 210, 212.

présence de cette âme si sincèrement, si profondément chrétienne ; mais comment ne pas la plaindre d'avoir été privée en ce monde d'une consolation accordée à tous les siens, l'unité dans une même foi ? »

A l'appui de ces appréciations du biographe, citons encore la princesse elle-même dans le récit qu'elle fait à une amie de la première communion du comte de Paris :

« A huit heures, le 20 juillet 1850, nous allâmes avec le roi et la reine, suivis de toute la famille et des amis fidèles et nombreux qui étaient venus, à la petite chapelle française de Londres. Paris fut placé au pied de l'autel, entre le roi et moi, devant un prie-Dieu surmonté d'un cierge allumé. Il portait au bras gauche une écharpe blanche, emblème de la pureté. Avant la messe, l'abbé Guelle lui adressa une belle et touchante exhortation ; puis la messe fut dite par l'évêque de Londres, le docteur Wiseman, un prêtre très honoré par le clergé français. Avant le moment de la communion, l'évêque lui dit également quelques paroles fort belles, puis l'abbé Guelle conduisit le cher enfant vers l'autel. Il se mit à genoux et reçut le corps de son Dieu avec un respect et un recueillement qui étaient édifiants. En revenant à son prie-Dieu, il passa près du roi qui leva la main pour le bénir. Puis ce cher enfant se tourna instinctivement vers moi et me regarda d'un regard que je n'oublierai jamais et que rien ne saurait rendre. L'évêque lui adressa encore une fois la parole; puis la messe finit et nous quittâmes la chapelle le cœur profondément ému. Le maintien de Paris fut surprenant pour son âge ; la candeur et la dignité régnaient dans tout son être ; aussi tout le monde en fut pénétré, non seulement le roi, qui lui dit que c'était une des plus belles journées de sa vie, non seulement la reine et mes frères qui étaient profondément émus, mais les étrangers, des indifférents, des curieux, tous étaient frappés de cet enfant si pur, si

grave et si simple. Tout le monde pleurait de sympathie et d'attendrissement. Le pauvre Robert a été pénétré pendant cette cérémonie. A deux heures, nous nous retrouvâmes tous à la chapelle, excepté le roi dont la santé exige de grands ménagements. L'évêque revint encore. On chanta les vêpres ; l'abbé Guelle fit un discours touchant, puis Paris, au pied de l'autel, lut à haute voix, de l'accent le plus ferme, le renouvellement des vœux du baptême. Enfin, nous rentrâmes, le cœur rempli d'actions de grâces envers ce Dieu qui aime et bénit les enfants. »

On aurait pu craindre que l'influence d'une mère tendrement aimée laissât pénétrer, à son insu, dans l'âme de son fils une teinte d'esprit protestant. Mais la nature avait prémuni le comte de Paris contre ce péril. Son esprit judicieux et ferme allait droit aux conclusions logiques de la vérité aperçue. Le protestantisme lui a toujours paru un intermédiaire mal défini entre le christianisme intégral et la libre pensée. Autant il respectait la foi de sa mère, autant il était peu tenté d'échanger la doctrine consistante et pratique du catholicisme contre les inconséquences et les fluctuations des symboles réformés.

La pente de son intelligence en philosophie n'était pas du côté métaphysique, et c'est encore là ce qui l'a rendu réfractaire à la séduction périlleuse des systèmes philosophiques de l'Allemagne. Des appréciateurs malveillants ont dit que c'était un Allemand ; je n'ai jamais rien connu de plus français que son esprit ; et si l'on y voulait voir à tout prix une marque étrangère mêlée à l'empreinte du caractère national, je dirais que ce fut la marque anglaise, celle du sens pratique et aussi du sens moral. Il ne séparait jamais la religion de la conscience. Le christianisme était pour lui la plus haute expression de la vérité morale, le grand secours ménagé par Dieu à la faiblesse de l'homme pour l'aider à embrasser, à étreindre le

devoir. Aussi ne faut-il pas s'étonner du sentiment qu'inspirait à sa mère le développement de sa personnalité sous la double inspiration de la foi en Dieu et de l'amour du bien. « Je ne peux exprimer, disait-elle, le changement qui s'est fait à l'égard de Paris : ce n'est plus moi qui le protège ; je me sens protégée par lui ; j'aime à lui voir une conscience séparée de la mienne. Quand il n'est pas de même avis que moi, j'en ai presque de la joie. J'ose le dire, j'ai pour lui du respect [1]. »

Pendant les dernières années de l'Empire, je n'ai point eu de relations avec le comte de Paris ; mais tous les indices que j'ai pu recueillir me portent à croire que, même dans l'ardeur de la jeunesse, même à travers les hasards de la guerre d'Amérique, le Prince n'a jamais cessé de placer la rectitude de sa conduite morale sous l'égide d'une religion pratique ; religion un peu froide peut-être, à certaines époques, mais toujours assez puissante pour lui commander le respect des choses divines et le respect de lui-même.

Son mariage avec sa cousine, la princesse Isabelle d'Orléans, fille du duc de Montpensier, célébré au mois de mai 1864, n'était point une de ces alliances que la politique impose trop souvent aux princes : c'est sous la dictée d'un cœur aimant et pur qu'il choisit la compagne de sa vie, et jamais union n'a mieux mérité le beau nom de mariage chrétien. En un temps où les privilégiés de l'existence portent, par leurs désordres, de si rudes atteintes à une institution qui est le pivot de l'ordre social, ce fut un beau spectacle que celui de ce couple princier uni durant trente ans par l'affection la plus tendre et la plus fidèle. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher le comte de Paris dans l'une quelconque de ses résidences, soit en France,

1. *Op. cit.*, p. 203.

soit en exil, ont remarqué deux tables jumelles placées à côté l'une de l'autre : c'était le bureau du Prince et celui de la Princesse : touchant symbole d'une intimité que l'étude même ne pouvait interrompre et qui maintenait, jusqu'à travers le silence, la parfaite communication des âmes.

Huit enfants naquirent de cette union. Deux sont morts en bas âge. L'aînée de tous règne aujourd'hui sur le Portugal; elle a fait asseoir avec elle sur le trône la beauté et le charme, la raison, le courage et la vertu. Le second enfant est ce jeune prince qui a séduit le cœur de la France par sa gracieuse et brillante équipée de 1890 et sur qui pèsera désormais le lourd fardeau que la naissance impose à l'héritier d'un principe, d'un devoir et d'un droit. Après lui vient une princesse, dont tous ceux qui l'approchent subissent l'ascendant irrésistible, fait de noblesse et de grandeur, de grâce et de bonté. Moins attachée à la foi catholique, elle n'aurait eu qu'à étendre la main pour mettre un jour sur son front la couronne d'Angleterre, et peut-être celle de Russie. Deux autres jeunes princesses et un enfant de dix ans, héritier du titre de duc de Montpensier, complètent la lignée royale. C'est dans ce cercle d'affections douces et partagées que s'est écoulée la vie du prince, qui travaillait encore au bien de son pays en relevant par l'exemple l'idéal des vertus domestiques.

L'un des traits qui caractérisent le plus sûrement le chrétien, c'est la charité. Il est de mode aujourd'hui de dédaigner l'aumône, d'y montrer une forme arriérée, maladroite et stérile de la bienveillance envers ceux qui souffrent. Le comte de Paris était trop pénétré des maximes de l'Évangile pour partager ce préjugé. Sans doute, il se préoccupait d'améliorer les conditions économiques de l'existence du grand nombre. Dans ses vastes

domaines, il savait, par des entreprises intelligentes, assurer du travail aux malheureux; et rien que pendant le dernier hiver, qui fut pour l'Espagne méridionale presque une période de famine, il fit régner l'aisance autour de lui, dans sa propriété d'Andalousie, en distribuant 200.000 francs de salaires aux paysans. Mais l'aumône proprement dite ne saurait être remplacée. N'est-ce pas à elle d'ailleurs que s'adressent le plus directement les promesses du souverain Juge? Le Prince la pratiqua toujours largement. Quand sa fortune, d'abord modique, fut devenue considérable, il se signala partout par ses libéralités aux pauvres, aux établissements de bienfaisance, aux écoles, au Denier de Saint-Pierre. Il a fallu toute l'injustice des partis pour taxer d'avarice celui qui, obligé, pour sa cause politique, de dépenser, en ces dernières années, plus que son revenu, trouvait encore dans son cœur l'inspiration des plus généreuses largesses. Je parle ici de ce que j'ai vu et j'ai peu de souci du préjugé contraire, car il ne saurait tenir contre les faits.

La pureté des mœurs et la charité sont les fruits principaux de la vie chrétienne : la tige qui les porte, c'est la piété, c'est-à-dire le sentiment filial envers Dieu. L'éducation qu'avait reçue le comte de Paris lui avait inspiré plus de religion que de piété. Mais, à la différence de tant d'autres qui désapprennent, à l'école de la vie, les leçons qui ont formé leur enfance, le Prince sut acquérir ce qui lui manquait sans perdre ce qu'il avait reçu. Il resta le chrétien austère et grave que sa mère admirait; il devint, sous l'aiguillon de l'épreuve, le chrétien humble et tendre qu'il n'était pas tout d'abord.

Déjà, durant les quinze années de bonheur qu'il lui fut donné de vivre entre ses deux exils, j'avais pu remarquer chez lui un progrès lent, mais continu, vers une conception plus intime des rapports de l'âme avec Dieu. La pre-

mière communion de chacun de ses enfants fut pour lui l'occasion d'un pas en avant dans cette voie qui conduit au christianisme intérieur. Certaines expressions des lettres qu'il m'écrivait alors m'apportaient à cet égard une surprise et une joie.

Mais la croix restera toujours la grande initiatrice des âmes à la vie divine. Dès 1886, au lendemain des fêtes joyeuses du mariage de la princesse Amélie avec le duc de Bragance, le comte de Paris dut passer de nouveau en proscrit ce bras de mer qui l'avait si longtemps séparé de son pays. Il faut savoir combien il aimait la France, combien de la France il aimait tout, son sol, son climat, ses mœurs, quelles douces habitudes il s'y était formées en si peu de temps, pour comprendre ce que fut pour lui l'amertume de ce départ, ce que la succession des années, en reculant l'espérance du retour, ajouta à ses tristesses. Mais ce n'était encore là que le commencement de son calvaire. Tout le monde sait quelles épreuves le frappèrent coup sur coup à partir de l'année 1889 : l'échec de son parti aux élections générales, l'abandon d'un certain nombre de ses amis, l'orientation nouvelle donnée à la politique catholique; en même temps, des chagrins d'ordre plus intime, atteignant le père dans sa légitime ambition d'assurer le bonheur d'une fille bien-aimée; la perte soudaine de son oncle et beau-père, le duc de Montpensier, et la nouvelle de ce malheur venant le surprendre au delà de l'Atlantique, avec celle de l'arrestation de son fils et de son internement à Clairvaux. Ce qu'on sait moins, ce que tous ignoraient naguère encore, même dans sa propre famille, c'est que le mal cruel auquel le Prince vient de succomber remontait au printemps de cette même année 1889, qu'il lui fut révélé dès l'origine avec son caractère incurable, avec ses chances incertaines d'échéance éloignée ou prochaine, et que, durant cinq ans et demi, cette âme

intrépide vécut en face de la mort, sans pouvoir jamais se promettre au delà de quelques mois de vie. Porter presque seul un tel secret, vaquer néanmoins, avec une sérénité parfaite, à tous ses devoirs privés ou publics, et mener de front, avec le labeur accoutumé — le sien était immense — un travail intérieur de rénovation spirituelle pour se préparer au grand passage, tel est le spectacle, d'une incomparable grandeur, que le comte de Paris a donné aux deux ou trois confidents qu'il avait initiés à la douloureuse réalité. En dehors de la Vie des saints, je ne connais pas d'exemple d'une pareille force morale.

Pour le maintenir à la hauteur d'une telle épreuve, ce n'était pas trop de toutes les ressources qu'offrent la piété chrétienne et le commerce avec Dieu. Le Prince le comprit dès la première heure. Il ne demanda pas à un orgueil stoïque le secret de son énergie : il s'humilia devant son Créateur, il s'approcha plus près de son Sauveur, il devint homme de prière, il reçut plus fréquemment le sacrement de vie et d'amour, il compléta, par des lectures méthodiques, ses connaissances religieuses. Il fit plus, et avant de révéler la preuve touchante qu'il fournit tout ensemble et de sa résignation et de sa foi, je sens le besoin d'invoquer l'autorisation expresse qu'il m'en a donnée trois jours avant sa mort.

Donc, au mois d'août 1889, lorsque, depuis cinq mois déjà, il se savait frappé, le prince fit un vœu à Notre-Dame de Lourdes. Il ne demandait pas sa guérison, s'en remettant entièrement à la volonté de Dieu. Mais, pour terminer de graves affaires politiques et domestiques, il demandait un an de vie.

L'année suivante, le mal n'avait pas fait de progrès sensibles. Monseigneur avait pu faire un voyage depuis longtemps projeté à la Havane. Peu de mois après son retour, il avait eu la joie de serrer dans ses bras le duc

d'Orléans, sorti de Clairvaux; il avait pu dissimuler à tous sa souffrance et vaquer à tous ses travaux ordinaires. La grâce demandée était donc obtenue. Le vœu fut accompli. Une riche offrande fut portée par la main d'un ami au sanctuaire de Lourdes. Cet ami est celui qui écrit ces lignes. Le jour même de la fête de l'Assomption, 15 août 1890, il célébrait la messe à la grotte aux intentions du Prince et s'entendait avec les Pères de Lourdes sur l'emploi de la somme remise. Il fut convenu qu'elle serait affectée aux mosaïques de l'église du Rosaire et spécialement à celle qui doit représenter le troisième mystère douloureux, le couronnement d'épines. Le don restait provisoirement anonyme. « Vous connaissez, m'écrivait l'auteur du vœu, les graves raisons qui m'imposent l'anonymat et vous savez bien que ce n'est pas la crainte d'affirmer mes sentiments. » Aujourd'hui, hélas! les raisons de se taire ont disparu, et la pieuse volonté du mourant m'impose la douce obligation de parler.

Dans les derniers mois de cette même année 1890, le comte de Paris put encore se rendre avec son fils aux États-Unis, visiter avec lui les champs de bataille et revoir les compagnons d'armes de sa jeunesse. Toute cette activité donnait le change autour de lui. Le mal cependant ne lâchait pas sa proie. Il fallait toujours compter avec la menace d'accidents mortels, et la présence d'un chirurgien était constamment nécessaire. Le docteur Henri Guéneau de Mussy était, depuis quarante ans, le médecin, le serviteur, l'ami des princes d'Orléans : il avait partagé leur premier exil. Aussi, après le médecin anglais qui l'avait constatée, fut-il le premier confident de la maladie du comte de Paris, et, tant qu'il vécut, il ne cessa de la suivre. Mais son âge et sa santé ne lui permettaient déjà plus de continuels voyages en Angleterre. Ce fut sur son conseil et sur celui de M. le

professeur Guyon que le docteur Récamier fut désigné à la confiance du prince et qu'il commença auprès de lui cette veillée du dévouement qu'il n'a plus interrompue jusqu'à la fin. Il l'accompagna aux Antilles, puis aux États-Unis; il venait fréquemment le voir à Sheen, puis à Stowe; chaque année, il passait la mer avec lui pour le conduire en Espagne ou le ramener en Angleterre. C'est encore rendre hommage au caractère et aux vertus du prince que de montrer les sentiments qu'il inspirait à ceux qui le voyaient de plus près. Témoin, jour par jour, du courage et de la foi de son malade, le jeune et savant chirurgien avait conçu pour lui un attachement vraiment filial, fait de vénération et de tendresse. Les preuves qu'il en a données ont ému tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre en ces derniers temps. Les princes et princesses, réunis autour du lit d'agonie, ne s'y sont pas trompés : ils lui ont fait dans leur intimité une place qui était bien plus celle d'un ami et d'un fils que celle d'un praticien appelé à exercer son art. Mais c'est surtout du malade lui-même que M. Récamier a reçu des témoignages qui resteront sa meilleure récompense. Dans de longs entretiens, pleins d'abandon et de confiance, Monseigneur lui laissait voir l'élévation de ses pensées, la simplicité de sa foi, la sérénité de son courage. Jusque dans les détails du traitement, le médecin trouvait l'occasion d'admirer son malade. Ainsi, quand des souffrances aiguës nécessitaient l'emploi de la morphine : « Soulagez-moi si vous pouvez, disait le prince, mais arrêtez-vous à la limite au delà de laquelle mes facultés seraient atteintes : je veux mourir avec toute ma tête. » Cette volonté fut respectée; la présence d'esprit du malade est restée entière jusqu'à la dernière heure.

Au mois de mai 1892, une opération devenue nécessaire fut accomplie avec succès : elle a prolongé de plus

de deux ans une existence si précieuse. Monseigneur la subit avec son courage accoutumé et ne voulut pas se confier pour cela à d'autres mains qu'à celles du docteur Récamier.

C'est à partir de cette époque que le bruit d'une maladie grave commença à se répandre. Les traces de souffrance étaient devenues trop visibles sur le visage amaigri du prince, sur sa physionomie vieillie, pour échapper aux regards. Soutenu par des soins intelligents de toutes les heures, celui-ci trouvait encore la force de continuer sa tâche quotidienne. Peu de temps après l'opération, il vint à Folkestone recevoir les Français accourus pour le saluer. Mais le cercle de son activité allait se resserrant sans cesse. Le mal parut subir un temps d'arrêt pendant les premiers mois de 1893, puis, vers la fin de cette même année, il reprit sa marche progressive. Le séjour en Espagne durant l'hiver fut très pénible, et, quand Monseigneur s'embarqua à Gibraltar, au mois de mai dernier, pour regagner l'Angleterre, il n'était plus possible d'écarter, en le considérant, les plus tristes pronostics.

Je le revis à la fin de juillet. Peut-être, à ce moment, se rendait-il un compte moins exact de la gravité de son état. Cependant, il se préoccupait toujours de se bien préparer à la mort et demandait qu'on lui en indiquât les moyens. « Monseigneur, lui dis-je, depuis cinq ans et plus, vous vous êtes placé en face du terme, vous avez tenu votre âme tout près de Dieu : vous n'avez pas autre chose à faire. Quand vous combattiez à Gain's Mill, vous ne vous inquiétiez pas de savoir si tel boulet ou tel autre devait vous frapper; vous faisiez votre devoir et vous laissiez la Providence décider de votre vie. Votre situation aujourd'hui est pareille. La vraie préparation à la mort est de vivre en présence de Dieu et de faire son devoir. *Heureux*

le serviteur, dit l'Évangile, *que son maître, quand il viendra, trouvera occupé de la sorte.* » Ces pensées de foi avaient beaucoup de prise sur l'âme du Prince ; il me remercia et me rappela lui-même le trait que, dans les premiers temps de sa maladie, je lui avais rapporté de saint Louis de Gonzague. « Que feriez-vous, Frère Louis, disaient au jeune saint ses confrères du noviciat, si un ange vous annonçait que vous allez mourir à la fin de la récréation ? — Je continuerais, répondit-il, de faire la volonté de Dieu : je resterais en récréation. »

Jamais je n'avais trouvé le cher Prince plus expansif et plus affectueux. Je le quittai, profondément ému, ne doutant pas qu'avant peu de semaines je ne fusse rappelé par de sinistres nouvelles.

C'était le 25 juillet. Le 29 août, j'arrivais à Stowe dans la soirée, trop tard pour assister à l'administration du saint Viatique que le Prince avait reçu dans la journée. Réunissant ici ce que j'ai appris à mon arrivée et ce dont je fus témoin moi-même dans les jours qui suivirent, j'essaierai de raconter cette royale et chrétienne agonie.

Le samedi 25 août au matin, Monseigneur reçut une visite bien chère, celle de sa fille aînée qu'il n'avait pu revoir en quittant l'Espagne. La reine Amélie connaissait, depuis peu, l'état de son auguste père comme grave et inquiétant, elle ignorait que le danger fût imminent. Elle avait donc annoncé une visite d'une dizaine de jours et fait prévoir son départ pour le lundi 3 septembre. Mais, depuis quelques jours, les progrès du mal avaient été rapides, les forces baissaient à vue d'œil. Le Prince fit un effort suprême pour assister au déjeuner, le jour de l'arrivée de la reine. Le lendemain, dimanche, il se fit conduire à la chapelle dans un fauteuil roulant et tous les assistants remarquèrent la ferveur de sa prière. Il s'assit ensuite une dernière fois à la table de famille et, dans

l'après-midi, il dut prendre le lit pour ne plus se relever.

Lui-même alors, il demanda qu'on fît venir de Londres son confesseur, le Révérend Cafferata. Ce digne prêtre, Anglais de naissance, bien que son nom rappelle les origines italiennes de sa famille, était vicaire de la petite église de Mortlake, quand le comte de Paris vint s'établir à Sheen. C'est à lui que le prince s'était adressé alors pour remplir ses devoirs religieux, et depuis, il l'avait toujours conservé comme confesseur. M. Cafferata est aujourd'hui attaché au clergé de la cathédrale de Saint-Georges et à la personne de Mgr Bott, évêque de Southwark — le diocèse auquel appartiennent les quartiers de Londres situés sur la rive droite de la Tamise. Il est resté auprès du malade jusqu'à son dernier soupir. Ce fut lui qui, dans la journée du 29 août, après avoir entendu sa confession, lui proposa de recevoir le saint Viatique. Le Prince accepta avec joie; il était temps. Dès le lendemain, l'intolérance de l'estomac l'aurait privé de cette grâce suprême. A maintes reprises, les jours suivants, il me témoigna sa satisfaction d'avoir pu communier ce jour-là : « Aujourd'hui, je ne pourrais plus, me disait-il; je remercie Dieu de m'avoir accordé cette faveur. »

Le 30 août au matin, je le revis pour la première fois. « C'est la fin, me dit-il; je savais bien qu'il n'y avait pas de remède. Je me soumets à la volonté de Dieu, mais j'ai peur de l'inconnu. » Je lui dis alors : « Monseigneur, ne cherchez pas à pénétrer cet inconnu, ni à vous représenter ce dont aucune expérience ne peut nous fournir l'image. N'ayez qu'une pensée, celle de la miséricorde infinie. Dites-vous : Je vais à mon Père, je ne connais pas le pays où il m'appelle, mais je sais que j'y serai bien, parce que je vais tomber dans ses bras. *In manus tuas commendo spiritum meum.* La confiance filiale résume pour vous en ce moment toutes les vertus. *In te, Domine,*

speravi; non confundar in æternum. » Cétte pensée lui fit du bien.

La nuit fut mauvaise et le lendemain matin, qui était le vendredi 31, le docteur fut d'avis, lui-même, qu'il était temps d'administrer au malade l'Extrême-Onction. Je me chargeai de lui en parler, lui rappelant les effets pacifiants de ce sacrement qui, en purifiant l'âme, fait éprouver du soulagement au corps même. « Je suis tout prêt », répondit Monseigneur. A ce moment entrait Madame. « Voilà, lui dit le Prince, ce que nous disions ensemble, il n'y a plus qu'à fixer l'heure. » La princesse, étouffant ses sanglots, répondit : « Tu diras comment tu veux que cela se fasse. — En présence de toute la famille et de toutes les personnes de la maison. »

Déjà, en effet, tous les membres de la famille royale commençaient à se réunir à Stowe. La réunion fut complète quelques jours plus tard : il n'y manqua que S. A. R. la princesse Clémentine, retenue en Bulgarie, et le fils aîné du duc de Chartres, le prince Henri d'Orléans, qui à ce moment même passait à Zanzibar, venant de Madagascar et se rendant en Indo-Chine.

A trois heures de l'après-midi tous les princes présents et les membres du service d'honneur remplissaient la chambre du malade ; les serviteurs se tenaient à la porte et dans le corridor. Assisté du Révérend Cafferata, j'accomplis les rites sacramentels, puis je donnai au mourant l'indulgence plénière, après lui en avoir expliqué le bienfait : « C'est une grande grâce », me répondit-il.

La cérémonie achevée, Madame s'approcha du Prince qui l'embrassa ; après elle vinrent le duc d'Orléans, puis la reine Amélie et chacun des enfants. Leur père, très maître de lui, les serrait sur son cœur et leur adressait de touchants adieux. Le duc de Chartres, qui avait toujours été pour son frère le plus tendre des amis, le plus fidèle

des serviteurs, le plus sûr des confidents, se tenait debout prêt à s'approcher. Quand ce fut le tour du jeune prince Ferdinand : « Aime toujours bien ton frère aîné, lui dit Monseigneur, respecte-le, sois prêt à le servir : montre-toi pour lui ce que ton oncle fut pour moi. » On vit alors la mâle figure de Robert Le Fort se contracter dans un sanglot : dans ce délicat hommage d'un mourant, l'abnégation et le dévouement de toute une vie venaient de trouver leur récompense.

Après les enfants, le frère, les oncles, les tantes, les cousins, les neveux, reçurent à leur tour l'accolade du chef de leur maison. Les amis vinrent ensuite, puis les domestiques se montrèrent à la porte et contemplèrent d'un regard ému les traits de l'agonisant.

Quand tout fut fini, le Prince dit d'une voix forte : « Maintenant je demande qu'on me laisse seul. — Oui, Monseigneur, repris-je, vous devez avoir grand besoin de vous reposer. — Et surtout de me recueillir après un acte aussi grave. »

Le lendemain, 1er septembre, le Prince fit appeler Madame et lui dit : « Je désire qu'on demande au Saint-Père sa bénédiction pour moi. Il est temps. » Monseigneur le duc d'Orléans expédia aussitôt la dépêche suivante :

« Très Saint-Père, mon père, très malade, nous prie, ma mère et moi de demander pour lui la bénédiction de Votre Sainteté. Le Saint-Père sait que je reste son fils très dévot. — Philippe. » Quelques heures après, la réponse arrivait, ainsi conçue : « Le Saint-Père, ayant appris avec peine la grave maladie de Son Altesse Royale le comte de Paris, prie Dieu pour sa guérison et envoie avec affection paternelle sa bénédiction apostolique à l'illustre malade, à Madame la comtesse de Paris, à Votre Altesse Royale, aux membres de la famille présents. Sa Sainteté espère que cette bénédiction sera une consola-

tion pour tous dans ces pénibles moments. — Cardinal Rampolla. »

Monseigneur fut très touché de la teneur de cette réponse. « Elle est cordiale, dit-il à plusieurs reprises, oui, cordiale. J'en suis bien heureux. » Ainsi se trahissait une fois de plus l'âme de ce vrai fils de l'Église. Jamais, au plus fort des controverses politiques soulevées dans la presse à l'occasion des conseils donnés aux catholiques français par le Saint-Siège, on n'avait entendu sortir de ses lèvres une parole qui ne fut empreinte du plus grand respect pour le Vicaire de Jésus-Christ. Et, au moment suprême, il se réjouissait de trouver un accent paternel dans le message qui lui arrivait de Rome.

La fin semblait imminente. Toutefois, il entrait dans les desseins de Dieu de prolonger pendant toute une semaine encore la douloureuse attente. La journée du dimanche 2 septembre se passa sans changement sensible dans l'état du moribond. Les nuits étaient très pénibles, les journées plus calmes, bien que traversées par de vives souffrances.

La patience du malade ne se démentait jamais; pas une fois le murmure ne s'est approché de ses lèvres; mais son âme traversait des phases de tristesse durant lesquelles une parole de foi suffisait à le rasséréner. Un jour, le voyant abattu, j'eus la pensée de lui dire : « Monseigneur, hier j'invoquais saint Louis pour vous; et j'étais frappé de cette pensée que le saint roi était mort à votre âge. — Est-ce vrai ? me demanda-t-il. » Nous nous mîmes alors à rechercher la date, et nous reconnûmes que saint Louis avait quelques mois de moins que le prince au moment où il quitta ce monde. « Oui, repris-je, il est mort à votre âge, comme vous sur la terre étrangère, comme vous aussi sans avoir réussi dans son entreprise. » Monseigneur parut très frappé de ce rapprochement. J'aurais pu croire

pourtant qu'il en avait bientôt perdu le souvenir, si, quelques jours après, le Dr Récamier ne m'eût raconté le fait suivant. Il le veillait pendant la nuit et tout d'un coup il l'entendit parler seul; il s'approcha sans être vu et remarqua que le Prince tenait à la main la médaille que la reine Amélie, sa grand'mère, lui avait passée au cou au moment de son départ pour la guerre d'Amérique. En même temps ses lèvres murmuraient cette prière : « Saint Louis, priez pour la France ! Saint Louis, roi de France, venez au devant de moi ! »

Le matin du lundi 3 septembre, la reine Amélie étant venue embrasser son père : « N'est-ce pas aujourd'hui que tu dois repartir ? lui demanda le Prince. — Oui, mon père, répondit-elle, c'était d'abord mon dessein ; mais tous mes cousins et cousines, que je vois si rarement, sont arrivés ; je ne puis les quitter si tôt. — Pourquoi prendre des détours, ma fille, quand il s'agit de ma fin ? Je t'en ai parlé ouvertement : fais de même. Tu restes, parce que tu vois que je m'en vais et que tu veux me fermer les yeux. Tu fais bien, je t'en remercie. »

Ce même jour, dans l'après-midi, Monseigneur me fit appeler. « Vous vous souvenez, me dit-il, de mon vœu à Notre-Dame de Lourdes. Chaque jour, depuis lors, j'ai récité, sans y manquer, les litanies de la Sainte-Vierge. Hier encore, j'ai pu les dire ; aujourd'hui, je ne puis plus. Voulez-vous les réciter auprès de moi ? » Depuis ce jour jusqu'à la veille de sa mort, je fus fidèle à ce pieux devoir qui lui apportait beaucoup de consolation. Le Prince répondait aux invocations, dites en latin. Une fois, il m'interrompit pour me demander le sens d'un mot, preuve touchante de son attention à la prière. Le vendredi 7, il était sans parole. Je me tenais seul auprès de son lit avec la princesse Hélène, et nous pensions qu'il n'était plus présent. Je lui demandai néanmoins en

élevant la voix — car il entendait avec peine depuis le matin — s'il lui plairait d'entendre encore une fois les prières qu'il aimait. Un signe marqué d'assentiment fut sa réponse; et, comme je commençais la récitation des litanies avec la princesse, il fit un grand signe de croix, qu'il renouvela à la fin.

Durant les trois derniers jours de sa vie, le mourant semblait avoir dit adieu à la terre : il demandait encore ce qu'il voulait, mais il refusait de continuer l'entretien. On eût dit que, déjà sur le seuil de l'éternité, il n'eût plus de regards pour ce monde et que, comme le patriarche Jacob, après avoir béni ses enfants, il se fût retourné du côté de la muraille.

Le soir du 7, l'imminence de la fin était évidente; depuis quatre jours, le malade n'avait plus pris aucun aliment, même liquide. Madame et ses enfants se partagèrent encore une fois la veillée auprès de son lit. J'eus la consolation d'être auprès d'eux pendant ces heures suprêmes. A quatre heures du matin, le docteur déclara que les derniers instants approchaient. On réveilla tous les membres de l'auguste famille : Madame, ses enfants, M. Camille Dupuy, M. Récamier et moi nous nous réunîmes dans la chambre, les autres parents dans la chapelle. Je récitai les prières des agonisants que je fis suivre une dernière fois des litanies de la Sainte Vierge, puis j'allai répéter les mêmes prières dans la chapelle. L'agonie se prolongeant, l'abbé Cafferata, célébra la sainte messe pour le moribond; aussitôt après, tous s'assemblèrent autour du lit; la respiration devenait courte et rare, un long soupir se fit entendre suivi d'un silence, le docteur écouta le cœur qui ne battait plus : « C'est fini », dit-il, en se retirant. Madame était debout, tenant les mains du compagnon de sa vie, immobile et forte, rappelant à tous par son attitude pleine de noblesse

et de calme douleur, la Vierge mère au pied de la croix. Elle s'inclina, embrassa le front du mort en lui disant : *Adieu.* Le duc d'Orléans s'avança le premier, fléchit le genou, baisa la main droite de son père, puis, se retournant, baisa la main de sa mère. Tous les enfants suivirent, imitant ce mouvement. On vit ensuite s'approcher le duc de Chartres, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, tous ces vieux héros de nos armées dont chacun aurait dignement occupé un trône, et qui venaient rendre le suprême hommage au neveu en qui ils révéraient le chef de leur maison. Les princesses, les amis, les serviteurs suivirent cet exemple. Rien de plus émouvant et de plus grandiose que ce baise-main devant la mort. On ne pouvait se défendre, en face d'un tel spectacle, de penser aux derniers moments de Louis XIV et de se rappeler les courtisans fuyant avec empressement la chambre mortuaire et délaissant dans le plus triste abandon celui qui avait été le *grand roi.* Ici, le prince qui venait d'expirer n'avait connu de la royauté que les charges et les sacrifices. Il s'éteignait sur le sol étranger, sans avoir atteint le but de ses efforts. Et cependant les courtisans du malheur restaient fidèles à l'exilé. Sa mort semblait un triomphe et les hommages les plus augustes étaient prodigués à sa dépouille. N'était-ce pas là une belle revanche du sort et le commencement de ce retour de justice qui ne peut manquer à sa mémoire?

J'ai achevé ma tâche. Ce qui a suivi a été raconté au monde entier par la presse. Il est temps de clore ce long récit.

Plusieurs de ceux qui le liront y trouveront peut-être un parti pris de panégyrique. Telle n'a pas été ma pensée en l'écrivant. J'ai voulu seulement faire connaître l'âme du comte de Paris: et si je n'ai montré que de nobles

sentiments, une droiture parfaite, une constante application au devoir, une foi humble et ferme, une piété profonde, c'est que j'y ai trouvé tout cela et n'y ai jamais découvert autre chose. Ceux qui l'ont connu de plus près que les autres, et dans la mesure même de l'intimité à laquelle ils furent admis, ont éprouvé à son contact la même impression de respect.

Est-ce à dire que par là je prétende me porter garant de toute sa conduite extérieure ? Nullement. Le Prince lui-même, dans ce qu'on appelle son testament, n'a pas réclamé pour tous ses actes ce qu'aucun homme n'a jamais mérité, une approbation sans réserve. « J'ai pu me tromper parfois, dit-il, sur les hommes et sur les choses, mais je l'ai toujours fait de bonne foi. » Il est permis de penser, en effet, qu'il s'est plus d'une fois trompé sur les hommes ; sa grande bienveillance le rendait optimiste, et si l'optimisme est une force dans l'appréciation des chances de succès, il est souvent un piège et un danger dans l'appréciation des caractères. Au reste, il n'est pas prouvé qu'il ait toujours manqué de clairvoyance quand il a mal placé sa confiance : il avait l'amitié fidèle et ne pouvait se résoudre à éloigner ceux qui lui avaient donné, ne fût-ce qu'une fois dans leur vie, des preuves de dévouement.

Je suis de ceux qui pensent aussi qu'il s'est trompé, bien que plus rarement, sur les choses : notamment dans les alliances électorales auxquelles des conseils pressants l'ont entraîné en 1889. Il avait au suprême degré l'horreur de ce qui n'est pas noble et pur ; mais il a craint, en obéissant à cette répugnance, de perdre une occasion d'arracher la France à une domination funeste. Comme toutes les belles âmes, il a mis de la générosité et de la vertu jusque dans ses erreurs. Et n'est-ce pas ce sentiment chevaleresque qui l'a porté, après la défaite, à

revendiquer, bien au delà de la mesure véritable, la responsabilité des avis qu'il n'avait pas donnés, mais qu'il avait suivis?

La France n'a pas été insensible à la révélation de cette grande âme qui lui est apparue dans la mort, rayonnante d'une beauté morale que beaucoup n'avaient pas soupçonnée pendant sa vie. L'émotion a été profonde et universelle, le respect et l'éloge presque unanimes.

On s'est demandé pourquoi celui qui a tant aimé son pays a voulu rester exilé jusque dans la tombe, alors qu'il semblait si facile d'obtenir du gouvernement français l'autorisation de ramener sa dépouille à Dreux, dans le mausolée de sa famille. Le Prince en a donné lui-même la raison : « Je ne veux pas, dit-il, être enterré en un lieu où mon fils ne pourrait pas venir prier sur ma tombe. » Touchante pensée qui laisse place à l'espoir. Non, nul d'entre nous ne peut se résoudre à croire que l'humble caveau de Weybridge garde pour toujours les restes de ce vrai fils de France. Ce n'est pas contester le droit que l'esprit moderne reconnaît à un pays de disposer de lui-même que de prévoir le jour où, instruite par de décevantes expériences, la grande nation chrétienne se ressouviendra de ceux en qui se sont incarnées ses meilleures, ses plus glorieuses destinées. Ce jour-là, la cendre du comte de Paris pourra dormir en terre française, tandis que l'héritier de son patriotisme et de sa foi viendra renouer, pour le bien de tous, même de ceux qui le bannissent aujourd'hui, la chaîne des traditions séculaires qu'un peuple n'a jamais reniées sans s'amoindrir.

M. RENAN

Autrefois les journaux n'accordaient guère qu'une mention rapide aux morts illustres. Ils annonçaient la disparition des hommes qui avaient occupé la scène du monde et laissaient aux grands recueils périodiques le soin de rappeler comment ils l'avaient remplie.

Aujourd'hui les feuilles quotidiennes cumulent le rôle du nouvelliste et celui du critique; et la Revue bi-mensuelle arrive bien tard pour donner sa note dans le concert d'éloge ou de blâme qui s'élève autour d'un cercueil.

Toutefois les lecteurs du *Correspondant* s'étonneraient à bon droit de ne rien trouver ici sur l'écrivain qui a fait tant de bruit dans ce siècle, qui pouvait, avec ses dons merveilleux, y faire tant de bien et qui meurt après y avoir fait tant de mal. En répondant à l'appel qui m'a été adressé par l'honorable directeur de ce recueil, en entreprenant d'esquisser cette figure étrange et composite que le voile funèbre vient de recouvrir, je n'échapperai pas, je le sais, au péril de redire ce qu'on a pu lire ailleurs. Et ce n'est là que le moindre embarras de ma tâche. Bien d'autres causes me la rendent redoutable. Prêtre, je vais parler d'un homme que l'Église a nourri dans son sein et qui l'a cruellement frappée. Ma foi semble m'interdire l'indulgence; la charité, qui est la foi en action, me décon-

1. Extrait du *Correspondant*, article publié à part. Librairie Ch. Poussielgue, à Paris, 1893.

seille la sévérité. Lu par des croyants, j'aurais horreur de paraître tiède dans la réprobation de l'erreur et dans la condamnation de l'apostasie ; exposé par la publicité à rencontrer des incroyants pour lecteurs, je ne me pardonnerais pas d'avoir blessé par une parole dure la bonne foi d'une seule âme. Pour naviguer entre ces écueils, je remettrai l'aviron aux mains de la justice et je chargerai la miséricorde de tenir le gouvernail.

Je serai court, parce que le sujet est connu. Il l'est particulièrement des familiers de ce recueil, car ils n'ont pas oublié les pages lumineuses que traçait ici même, il y a neuf ans, une main de prêtre et d'ami, aujourd'hui glacée par la mort [1]. Je dirai quelques mots de la vie d'Ernest Renan, de son œuvre, de sa personne, de sa mort.

I

Pour raconter sa vie, deux livres suffisent : ce qu'il a dit lui-même de ses premières années dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse ;* ce que M. Cognat y a, d'une main sûre, ajouté ou rectifié. Le reste est encore présent à la mémoire des contemporains. Il suffira de le rappeler.

Ernest Renan naquit à Tréguier le 27 février 1823. Cette petite ville des Côtes-du-Nord, aujourd'hui silencieuse et morte, était autrefois le siège d'un évêché et le foyer d'une vie religieuse intense. Le père de l'écrivain était marin. Il avait fait contre les Anglais les guerres maritimes de la Révolution et de l'Empire ; il avait passé plusieurs années sur les pontons. Comme son propre père, il était attaché à la cause de la Révolution.

1. *M. Renan hier et aujourd'hui*, par M. l'abbé Cognat, Paris, Gervais, 1883.

Sa mère tenait, par le côté maternel, à la bourgeoisie de Lannion; par le côté paternel, au pays Bordelais. La première de ces deux origines l'aurait faite, au dire de son fils, légitimiste et chrétienne; la seconde, libérale en politique et souriante à l'égard d'un scepticisme discret.

C'est en rapprochant tous ces éléments divers d'hérédité, que M. Renan s'amuse, dans ses *Souvenirs*, à expliquer les contradictions de sa nature. Au fond, il n'y a rien là que d'ordinaire. En dehors des paysans, qui, autrefois du moins, vivaient rivés au sol, il n'est guère de famille qui n'ait fait, par le jeu des alliances, des emprunts répétés à des contrées diverses, à des conditions inégales. Si des tendances disparates sont, dans l'individu, le résultat de ces mélanges de sang, elles ne créent pas pour cela un être contradictoire : elles se fondent dans un *tempérament* physique et moral qui sert de matière aux exercices de la liberté. C'est l'excuse trop facile de ceux qui ont déserté la lutte contre eux-mêmes, de se représenter comme la résultante fatale de leurs antécédents physiologiques. Ils disent volontiers : je devais être ce que je suis; ils diraient avec plus de vérité : je n'ai pas su vouloir autrement.

Rien dans l'enfance d'Ernest Renan ne présageait sa destinée future. Son père, après avoir servi l'État, n'avait pas renoncé à la marine. Il s'était fait capitaine de cabotage. Un jour, on trouva son cadavre sur la grève du Goëlo, sans qu'on ait jamais su à quel accident il avait succombé. Sa mort réduisit les siens à une gêne voisine de la misère. Retirée à Lannion, Mme Renan fit suivre à son fils les cours du collège de cette ville. Deux ou trois ans après, la famille était de retour à Tréguier. C'est là que se décida l'avenir d'Ernest. Si ses *Souvenirs d'enfance* n'étaient pas un livre si dangereux — et d'autant plus dangereux qu'il est plus charmant — je dirais au lecteur

d'aller contempler là les peintures exquises que l'auteur nous a laissées des maîtres qui ont formé son enfance. Il faut rendre cette justice à M. Renan qu'il constitue parmi les apostats une exception à peu près unique. Les autres se font d'ordinaire les détracteurs passionnés de ce qu'ils ont quitté. Quand vous voyez un homme s'acharner contre le clergé, dépenser le talent qu'il possède ou celui qu'il n'a pas à peindre les hommes d'Église sous les plus odieuses couleurs, vous pouvez parier hardiment que c'est un défroqué. M. Renan, qui a fait plus que bien d'autres pour tuer la foi, n'a jamais ni raillé ni invectivé le christianisme. Quant aux prêtres, il n'en parle qu'avec reconnaissance et respect. Voici ce qu'il dit de ses maîtres de Tréguier : « Ces dignes prêtres ont été mes premiers précepteurs spirituels, et je leur dois ce qu'il peut y avoir de bon en moi... J'ai eu, depuis, des maîtres autrement brillants et sagaces ; je n'en ai pas connu de plus vénérables, et voilà ce qui cause souvent des dissidences entre moi et quelques-uns de mes amis. J'ai eu le bonheur de connaître la vertu absolue... » Plus tard il ne s'exprimera pas autrement sur Saint-Sulpice. « C'est avant tout, dit-il, une école de vertu... Ce qu'il y a de vertu dans Saint-Sulpice suffirait pour gouverner un monde, et cela m'a rendu difficile pour ce que j'ai trouvé ailleurs. » Et enfin, résumant en deux mots tout ce qu'il a vu du monde ecclésiastique, il ne recule pas devant une déclaration qui fera bondir les impies, et qui causera aussi quelque surprise à plus d'un bon chrétien, moins heureux que Renan dans quelques-unes de ses rencontres : « Le fait est que ce qu'on dit des mœurs cléricales est, selon mon expérience, dénué de tout fondement. J'ai passé treize ans de ma vie entre les mains des prêtres, je n'ai pas vu l'ombre d'un scandale ; je n'ai connu que de bons prêtres. »

Certes, ces aveux font honneur aux hommes vénérables qui furent les premiers initiateurs de M. Renan. Mais il ne m'en coûte pas de reconnaître qu'ils lui font honneur à lui-même.

On sait comment, à l'âge de quinze ans, l'élève du petit séminaire de Tréguier fut transplanté à Paris. L'abbé Dupanloup, chargé par Mgr de Quélen de diriger le petit séminaire de Saint-Nicolas, avait entrepris de faire de cette maison un modèle d'éducation religieuse et de culture littéraire. Il s'informait avec soin des enfants qui, même au loin, donnaient de grandes espérances. Le *palmarès* du collège de Tréguier tomba sous ses yeux. Ernest Renan avait eu tous les prix de sa classe. Il voulut l'avoir, il le fit venir; et c'est ainsi que ce petit Breton sauvage entra dans Paris par la porte du sanctuaire. Bientôt il allait la franchir pour se jeter dans la grande mêlée des opinions du siècle. Que fût-il advenu s'il n'eût pas quitté sa Bretagne? M. Renan a pris plaisir à se poser cette question. Il a conclu qu'il fût devenu chanoine ou grand vicaire de Saint-Brieuc. Ces futurs contingents se prêtent à tous les jeux de l'hypothèse.

On a reproché à M. Renan d'avoir été ingrat envers Mgr Dupanloup. Le fait est qu'il n'existait entre ces deux esprits aucune de ces conformités nécessaires à la sympathie. Néanmoins on trouverait, dans le chapitre consacré aux souvenirs de Saint-Nicolas du Chardonnet, tout ce qu'il faut pour composer la figure noble et attachante qu'a peinte avec tant d'amour l'éminent biographe de l'évêque d'Orléans. Si M. Renan fait peu de cas du talent tout littéraire de Mgr Dupanloup, il reconnaît en lui cette flamme ardente où venait s'échauffer l'âme de la jeunesse; et par deux fois il rend un touchant hommage à son cœur: d'abord, à l'occasion d'une lettre écrite par l'élève à sa mère et qui lui conquit, par son accent de tendresse,

l'affection de son maître; plus tard, à l'occasion d'une offre généreuse et délicate que lui fit Mgr Dupanloup, pour l'aider à traverser les premières difficultés de l'existence après sa rupture avec l'Église.

De Saint-Nicolas, M. Renan, sa rhétorique achevée, passa naturellement au séminaire d'Issy. Son éducation toute marquée de l'empreinte ecclésiastique, l'austérité de sa vie d'étude, son ignorance absolue *de tout le temporel de la vie* — j'emprunte ici ses expressions — tout le portait sans délibération et sans effort vers le sacerdoce.

Nous ne reviendrons pas ici sur les portraits dans lesquels sa plume a fait revivre et la douce poésie de cette paisible maison d'Issy et ces inoubliables figures de Sulpiciens : M. Gosselin, l'homme poli et sage ; M. Manier, la modération vivante ; M. Pinault, reste de savant perdu dans le mystique austère ; M. Gottofrey, le psychologue dont le regard perçant découvrit le premier, et avant Renan lui-même, la blessure mortelle qu'avait reçue sa foi.

La philosophie scolastique, peu attrayante en général aux humanistes sortant de Saint-Nicolas, offrit à l'esprit chercheur d'Ernest Renan un aliment approprié. En même temps, son goût pour l'érudition trouvait à se satisfaire dans les lectures qu'il faisait à M. Gosselin et dans celles par lesquelles il remplaçait, aux heures de récréation, tout exercice physique, au grand détriment de sa santé. C'est là qu'il fit connaissance avec la philosophie allemande, c'est là qu'il se laissa séduire au mirage de cet idéalisme fuyant qui fait le fond de toutes ses œuvres. Des aveux qu'il fait lui-même il résulte, en dépit de ses déclarations contraires, qu'avant même de passer en théologie et d'aborder l'exégèse biblique, il avait déjà perdu la foi, puisque déjà il en avait ruiné la base. Le

Symbole des apôtres développe en douze articles toute la série des mystères révélés; mais quelle peut être l'adhésion de l'esprit à ces mystères, quand il n'entend pas au sens vrai le premier mot de cette profession de foi, qui est une parole de raison : *Je crois en Dieu, Créateur du ciel et de la terre* ?

En commençant ses études théologiques, M. Renan était panthéiste. Laissant de côté pour un temps l'examen des fondements rationnels de la religion, il se mit à en étudier les fondements historiques. Ce fut, pour sa croyance déjà frappée à mort, le coup de grâce. M. Renan essaye de montrer dans ses *Souvenirs* ce qu'un tel dénouement avait de fatal. Pour lui, la révélation est d'avance condamnée par la philosophie ; car elle serait de la part d'un Dieu personnel une volonté particulière, et Dieu est impersonnel, et le monde n'obéit qu'à des lois générales. Ce qui est impossible ne saurait être vrai. Les théologiens donnent, du fait de la révélation, une foule de preuves. Chacune est entamée par la critique. L'orthodoxie les défend, « car elle a réponse à tout ». Seulement ses réponses sont subtiles. Or, dit-il, « une réponse subtile peut être vraie. Deux réponses subtiles peuvent même, à la rigueur, être vraies à la fois. Trois, c'est plus difficile. Quatre, c'est presque impossible. Mais que, pour défendre la même thèse, dix, cent, mille réponses subtiles doivent être admises comme vraies à la fois, c'est la preuve que la thèse n'est pas bonne. Le calcul des probabilités, appliqué à toutes ces petites banqueroutes de détail, est, pour un esprit sans parti pris, d'un effet accablant ».

C'est ainsi que M. Renan explique et justifie son exode moral. On pourrait lui répondre que, si les solutions de l'apologétique sont subtiles, c'est que les difficultés de la critique auxquelles ces solutions doivent satisfaire

pèchent d'ordinaire par l'un de ces deux défauts opposés : ou bien elles sont subtiles elles-mêmes, ou elles sont équivoques. Or, le moyen de suivre un adversaire sur le terrain des minuties, sans devenir minutieux soi-même? Et le moyen, d'autre part, de révéler le sophisme caché dans des généralisations abusives, sans reprendre en détail l'analyse qui a précédé la synthèse, pour découvrir le point précis où l'erreur a été commise ?

C'est donc exécuter trop sommairement la révélation chrétienne que de faire appel au calcul des probabilités contre la vérité des solutions subtiles. M. Renan a jeté cette phrase dans ses *Souvenirs*, pour tenir la place d'une explication qu'il ne pouvait donner en peu de mots. Au fond, les motifs intellectuels qui l'ont détaché de la foi sont ceux qui se trouvent développés dans tous ses écrits. Or, si l'on n'y regarde de près, l'*a priori* d'une philosophie naturaliste en même temps qu'idéaliste y a joué le grand rôle, et la critique historique a été la servante de cette impérieuse souveraine. C'est ce que nous montrerons tout à l'heure en parlant de l'œuvre de Renan.

Pour le moment nous racontons sa vie, et nous en sommes arrivés à l'instant critique sur lequel se concentre tout l'intérêt de cette biographie. Certes, si le pauvre clerc minoré[1] qui, le 6 octobre 1845, descendait pour la dernière fois le perron du séminaire de Saint-Sulpice pour aller changer d'habit *dans l'hôtel de Mlle Céleste*, fût resté toute sa vie l'être obscur et ignoré qu'il était alors, personne ne se fût inquiété de savoir ce qui, ce jour-là, se passait dans son âme. Mais il a gravi rapidement les degrés qui conduisent à la notoriété, puis à l'illustration littéraire ; il a exercé, pour le malheur d'un grand nombre, une véritable hégémonie dans un certain

1. M. Renan n'a reçu que la tonsure et les quatre ordres mineurs; il n'a jamais été jusqu'au sous-diaconat, qui seul engage.

ordre d'études dont il a su élargir le cadre et multiplier les points de contact avec tous les domaines de la pensée. Cependant ce n'est pas cette partie la plus longue et la plus brillante de sa carrière qui attire l'attention inquiète de ses contemporains. On veut savoir pourquoi il a passé d'un camp à l'autre. Et les raisons scientifiques exposées en elles-mêmes ne contentent pas la curiosité publique ; on voudrait pénétrer le secret de cette conscience, assister aux luttes d'abord sourdes, puis violentes, qui précédèrent la crise finale. Tant il est vrai que de tous les théâtres l'âme humaine est celui où se jouent les drames les plus poignants, ceux dont l'intérêt ne faiblit jamais.

Cette curiosité sera-t-elle satisfaite par les confidences que M. Renan a faites au public ? Il y aurait quelque naïveté à le croire. Ce n'est probablement pas pour s'humilier qu'il a écrit cette confession. De fait, le soin qu'il prend de soigner son attitude, le ton satisfait qui accompagne tout le récit, le peu d'estime qu'en toute occasion ce singulier moraliste a témoigné pour l'humilité, nous obligent d'écarter cette hypothèse. Ne pouvant apprendre au vrai de sa bouche le secret de son évolution intérieure, il faut se résigner à l'ignorer ; car, en pareille matière, tout jugement porté du dehors est suspect et récusable. Parmi les croyants sincères il se trouvera des esprit bornés et *simplistes*, qui n'hésiteront pas à trancher la question dans le sens de la mauvaise foi absolue. Le christianisme est vrai, diront-ils ; Renan en a connu la vérité, puis il l'a reniée ; il n'a pas pu être de bonne foi. A l'opposé, les incroyants, les sceptiques et certains spiritualistes libéraux qui mettent la liberté bien au-dessus de la vérité, diront : Cet homme a été élevé dans le préjugé chrétien, tout contribuait à l'y enfermer pour toujours, habitudes, influences, intérêts. Seule la science, ou ce qu'il a pris dour elle, l'en a détaché ; pour suivre cette voix inté-

rieure, pour refuser à la religion de son enfance et de sa profession, à la religion de ses bienfaiteurs, la continuation d'un hommage extérieur qui ne pouvait plus être sincère, il a fait des sacrifices dont le coût était certain et immédiat, dont le gain était problématique et lointain. Ce que les chrétiens appellent l'apostasie de Renan est un acte héroïque, un rare exemple de probité intellectuelle et de courage moral.

Nous croyons que la vérité est entre ces deux jugements trop absolus. Si nous nous permettons d'indiquer une voie intermédiaire, ce n'est pas avec l'insolente prétention de nous faire juge de la conscience d'un homme : ce jugement n'appartient qu'à Dieu. Mais le *cas* de M. Renan n'est pas unique; dans des circonstances différentes et moins remarquées, il se produit sans cesse. Laissant donc à la justice divine l'homme qui vient de mourir et le recommandant à la divine clémence, essayons, pour l'instruction de ceux qui liront ces pages, de rappeler les principes de solution que la doctrine catholique apporte au redoutable problème de la responsabilité d'une âme dans la perte de la foi.

Si les vérités révélées étaient évidentes, d'une évidence au moins discursive, on pourrait les ignorer ; mais, après les avoir connues, nul ne pourrait leur retirer l'adhésion de son esprit. Les théorèmes de géométrie n'ont pas d'apostats.

Les vérités morales d'ordre rationnel peuvent avoir des apostats : tel a cru à la spiritualité, à l'immortalité de l'âme ; il cesse d'y croire. Cependant les raisons qui motivaient d'abord son assentiment avaient une valeur absolue ; mais, pour les dégager, pour les défendre contre les apparences de raisons contraires, il y avait, à côté du rôle de l'esprit, un devoir de la volonté : le devoir de chercher le vrai comme une forme du bien et de s'y atta-

cher en résistant aux influences malsaines qui en détournent. Or la volonté n'est pas toujours fidèle à ce devoir: elle se lasse parfois de cette lutte; les passions prennent le dessus : l'orgueil de secouer le joug de la loi, la curiosité vagabonde, l'appel des sens, que sais-je, cent autres tendances malsaines, comprimées trop mollement par une liberté défaillante, deviennent les complices du sophisme et entraînent l'esprit à ne considérer que les côtés obscurs de la vérité, pour chercher dans cette obscurité l'excuse du reniement qu'il prépare.

Plus encore que les principes de la philosophie morale, les dogmes révélés ont ce caractère mixte qui appelle le concours du libre arbitre dans les opérations de l'esprit. Non seulement plusieurs de ces dogmes dépassent la raison humaine, mais tous sont proposés comme venant de Dieu par la voie d'une manifestation surnaturelle, dont les miracles et d'autres signes doivent garantir à la raison la réalité pour l'obliger ensuite à l'obéissance. Le chrétien qui veut se rendre compte de sa foi doit donc vérifier les titres de créance du témoignage qu'on lui présente comme divin. Il croyait avant cette vérification explicite ; il croit encore après, mais il sait mieux pourquoi. Or, qu'il s'agisse de la vérification ou de l'acte de foi qui la suit, à ces deux degrés, la volonté travaille à côté de l'intelligence. Elle travaille au premier degré, comme lorsqu'il s'agissait des vérités morales : la discussion de l'authenticité des Évangiles, par exemple, est affaire de critique, mais des mobiles d'ordre moral entrent en jeu, parce que l'esprit entrevoit toute sorte de conséquences morales derrière la solution affirmative ou négative. C'est à la volonté de faire prévaloir le désintéressement sur la passion. Ce premier pas franchi, l'acte de foi est préparé ; s'il jaillit de l'âme, il sera raisonnable en ce sens que la raison l'approuve; mais ce n'est pas

elle qui l'inspirera. L'acte de foi est un acte libre accompli sous l'influence de la grâce et qui tend vers une fin supérieure à l'économie naturelle de nos puissances. Par là même qu'il est libre, il est sans cesse révocable ; sans cesse aussi, à propos de mille rencontres, renaîtra le devoir de le renouveler explicitement ou implicitement, et, avec ce devoir, le péril de le méconnaître, la tentation de s'y soustraire.

Il est donc bien vrai qu'on ne peut perdre la foi que par sa faute. L'hypothèse d'une âme qui aurait adhéré sincèrement à la révélation chrétienne et qui, sans manquer jamais de rectitude, de fidélité, de désintéressement, de courage, sans négliger le devoir de la prière aux heures de trouble, sans écouter les suggestions de l'orgueil ou des sens, serait entraînée par des motifs purement scientifiques à l'abandon de la croyance, une telle hypothèse est incompatible avec la vérité du dogme, avec la justice et la bonté de Dieu. C'est pour cela que l'apostasie est un péché grave, le plus grave, en un sens, de tous les péchés, parce qu'il sépare plus profondément de Dieu qu'une simple révolte contre la loi morale, jette plus complètement l'âme humaine hors du chemin de sa destinée. A cet égard, ceux que j'appelais tout à l'heure les croyants *simplistes* ont raison. Où ils se trompent, c'est quand ils se persuadent que cette cassure s'opère en une seule fois ; qu'un homme passe toujours brusquement de la croyance à l'incrédulité ; qu'il est toujours possible à d'autres qu'à Dieu d'assigner le moment ou les moments qui, dans ce naufrage de la foi, correspondent à une défaillance coupable du libre arbitre ; qu'enfin, à l'instant où l'homme dont il s'agit se sépare extérieurement de ses frères, il ment actuellement à sa conscience et ne se décide que par des motifs intéressés. Où ils se trompent encore, c'est quand ils jugent d'autrui d'après eux-

mêmes, d'un esprit naturellement flottant et aventureux d'après leur esprit timide et ami de la règle ; lorsqu'ils déclarent frivoles et sans valeur des objections redoutables dont ils ne comprennent pas la portée.

Dans l'impuissance où nous sommes de déterminer le rapport variable qui s'établit, à chaque instant, dans l'esprit de l'apostat entre les lumières qui l'éclairent à un moment donné et l'accueil que sa volonté leur fait, nous n'avons jamais le droit d'affirmer sans preuve, et comme conclusion d'un raisonnement *a priori*, que cet homme, à tel jour, à telle heure, a manqué de bonne foi. Nous l'ignorerons toujours, et cette ignorance crée pour nous, à l'égard de celui qui s'égare, un devoir de respect et de miséricorde.

Et puis, il est un élément important qui relève encore de la liberté humaine, mais beaucoup moins de la liberté de l'apostat que de celle des autres : c'est la proportion qui devrait toujours exister, qui n'existe pas toujours, entre le progrès de l'apologétique et le développement de la science. De même que, pour les simples, l'apostolat est la condition extérieure de l'acquisition de la foi, pour les esprits cultivés, une exposition scientifique du christianisme est la condition de sa conservation. Si l'apôtre manque à sa mission, il y a des âmes simples qui ne connaîtront jamais l'Evangile et dont la bonne volonté n'aura pour le salut d'autres ressources que les moyens extraordinaires dont une Providence miséricordieuse se réserve le secret. Pareillement, si le travaille scientifique, qui est une des fonctions des pasteurs et des enfants de l'Eglise, se ralentit et s'attarde, alors que la science indépendante accélère sa marche, il se produit un écart, une sorte de *hiatus*, et ceux-là seuls qui ne savent rien de leur temps échapperont au péril de tomber dans la crevasse. Or c'est là ce qui s'était produit en France au lendemain de la Révolu-

tion. Le clergé se recrutait avec peine, il était pauvre. il suffisait difficilement aux besoins du ministère ordinaire. Les anciennes universités étaient détruites, les traditions théologiques interrompues; l'enseignement des sciences sacrées ne se donnait plus que dans les séminaires, sous une forme à la fois élémentaire et vieillie. Et c'était le moment où l'Allemagne renouvelait la philosophie pour la détruire, où l'Europe entière renouvelait les sciences historiques pour les acheminer sur la voie des plus merveilleuses conquêtes. Comment un esprit qui s'ouvrait à ces prodigieuses nouveautés n'eût-il pas été surpris et comme scandalisé de trouver ses maîtres étrangers à un mouvement aussi puissant et aussi général? Comment n'eût-il pas été tenté d'identifier ses croyances avec l'insuffisance de l'appareil apologétique employé pour en démontrer la valeur?

La preuve que ce fut là une des causes qui préparèrent la chute de M. Renan, c'est le souvenir respectueux ou reconnaissant qu'il conserva de ceux de ses maîtres qu'il trouva mieux armés pour la défense de la foi : M. Garnier, exégète de l'ancienne école, mais hébraïsant consommé; M. Le Hir, surtout, familier avec tous les travaux de la critique allemande et ne craignant pas, du moins en matière de philologie pure, de s'en approprier les méthodes et les conclusions. Que fût-il arrivé si, sur d'autres terrains, notamment sur celui que l'érudition historique ouvre à l'apologiste chargé de vérifier les origines du christianisme, il eût rencontré ce que nos facultés libres de théologie offrent aujourd'hui aux clercs amis de la science, une initiation plus sûre, des vues moins timides, des principes moins étroits et des réponses mieux adaptées aux difficultés nouvelles? Et puisque la perversion du sens philosophique avait précédé dans son esprit les écarts du sens critique, quel secours n'eût-il pas trouvé, dès le début de

ses études ecclésiastiques, si le séminaire d'Issy eût ressemblé alors à ce qu'il est devenu en ces derniers temps, sous l'impulsion de Pie IX et de Léon XIII, et si, au lieu d'un spiritualisme tout cartésien, c'est-à-dire réfractaire tout ensemble à l'adaptation théologique et à l'adaptation scientifique, il eût été accueilli, au seuil de la psychologie et de la métaphysique, par des maîtres pénétrés de cet esprit à la fois traditionnel et hardi qui rend la philosophie de saint Thomas susceptible de se rajeunir éternellement au contact de l'expérience? Je ne dis pas qu'alors il eût échappé aux séductions de l'erreur, car il est toujours oiseux de conjecturer ce qu'eût fait, dans des circonstances différentes, celui qui n'a pas su résister à l'épreuve sous la forme qu'elle a revêtue pour lui. Je dis seulement que des facilités lui ont manqué pour la résistance et que des circonstances plus heureuses les lui auraient offertes. Il y a là pour nous un motif de plus de nous interdire ces jugements durs et tranchants que se permettent trop aisément ceux qui n'ont jamais connu la tentation du doute.

Aux causes extérieures de sa défection, il faut ajouter, paraît-il, l'influence exercée de loin sur son esprit par une sœur tendrement aimée et que les nécessités de l'existence avaient conduite en Pologne pour y remplir les fonctions d'institutrice privée. Il semble qu'Henriette Renan ait précédé son frère dans la désertion des croyances. Du côté où il aurait dû trouver affermissement et secours dans la crise de son âme, il recevait donc une sorte d'encouragement à s'affranchir du joug de la foi. Comme il arrive d'ordinaire, cette influence, s'exerçant dans le sens de ses tendances naturelles, fut plus forte que celle d'une mère sincèrement chrétienne, que les témérités d'esprit de son fils alarmaient et affligeaient, sans qu'elle trouvât dans sa tendresse le secret de le retenir sur la pente où il glissait depuis longtemps.

Le lecteur nous pardonnera de nous être arrêté si longtemps sur cette phase décisive de la vie d'Ernest Renan. C'est que, en effet, tout le reste sort de là comme la conséquence sort de son principe. La biographie de l'écrivain pourrait s'arrêter à 1845. Depuis cette date jusqu'à sa mort, il n'y a plus rien à raconter de l'homme : ses années, ce sont ses œuvres.

Au sortir de Saint-Sulpice, l'affection miséricordieuse de l'abbé Dupanloup essaya de lui ménager encore le moyen de se ressaisir, en l'envoyant comme surveillant ecclésiastique au collège Stanislas, alors dirigé par l'abbé Gratry. L'accueil de ce prêtre éminent fut des plus charitables, mais l'influence de son esprit à la fois mathématique et rêveur fut nulle sur l'intelligence de celui que sollicitaient à la fois l'idéalisme et la critique. Renan jugea inutile la prolongation d'une situation intermédiaire, et au bout de peu de jours, entrant résolument dans la vie séculière, il alla demander aux ingrates et obscures fonctions de répétiteur *au pair*, dans une institution du quartier Saint-Jacques, l'indépendance que réclamait sa pensée.

Dès lors, un labeur acharné devint la règle de ses jours. Il s'enfonça dans les études sémitiques, compléta sa formation, jusque-là très élémentaire en matière d'hellénisme, se mit au courant des récentes découvertes de l'orientalisme, et fut bientôt en état de collaborer à divers recueils : le *Journal des Savants*, le *Journal de l'Instruction publique*, la *Revue des Deux Mondes*, le *Journal des Débats*. Entre temps, il concourait pour les prix académiques; en 1848, il obtenait le prix *Volney* pour un mémoire sur les langues sémitiques ; peu après, une étude sur *la langue grecque au moyen âge* lui valait une autre récompense. En 1849, M. Bersot le choisissait pour suppléant dans sa chaire au lycée de Versailles. Une mission

en Italie lui permettait de recueillir les matériaux de sa thèse sur *Averroës et l'averroïsme*. C'est ainsi qu'aux grades de bachelier et de licencié ès lettres, conquis en passant, à travers tant de travaux, puis à l'agrégation de philosophie, il put ajouter bientôt le diplôme de docteur qui devait lui ouvrir l'accès de l'enseignement supérieur.

Ernest Renan était sorti de l'obscurité ; sans entrer dans la hiérarchie universitaire, il avait noué avec le personnel de l'instruction publique des relations qui lui permettaient de choisir sa tâche et d'obtenir pour ses productions les plus puissants patronages.

En 1850, sa sœur Henriette était revenue de Pologne. Il était allé la chercher jusqu'à Berlin, heureux de voir de près et sur place un grand foyer de science allemande. Au retour, il s'installa avec elle dans un petit appartement de la rue du Val-de-Grâce.

Peu après, il achevait de fixer sa vie par son mariage avec Mlle Scheffer, fille d'Henry et nièce d'Ary Scheffer.

Enfin, en 1856, à trente-trois ans, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'appelait à occuper dans son sein le fauteuil d'Augustin Thierry. Ainsi le succès venait à lui de tous côtés. La route aride et désolée où, onze ans auparavant, il s'était engagé seul, sans soutien et sans ressources, l'avait conduit en peu de temps aux honneurs réservés d'ordinaire à ceux qui ont vieilli dans le labeur. Si la vie présente pouvait épuiser les désirs de l'homme, il faudrait pardonner à M. Renan d'avoir si souvent étalé dans ses écrits l'aveu quelque peu insolent de son bonheur.

Le moment approchait où le travail allait devenir pour lui, non plus l'instrument de la conquête, mais la source de l'influence ; où, maître enfin de sa destinée, il pourrait tirer de son portefeuille, déjà richement garni, l'œuvre principale qui devait recevoir l'empreinte de l'ouvrier.

Cette œuvre, faut-il le dire, était cette histoire des origines du christianisme, dont la *Vie de Jésus* fut le premier chapitre. Avant de jeter sur le papier cette histoire qui, depuis quinze ans, s'écrivait chaque jour dans sa tête, il voulut aller voir les lieux qui en furent le théâtre. C'est en 1860 qu'il entreprit, avec sa sœur, le voyage de Palestine.

On sait qu'Henriette Renan y trouva la mort. Ce que son frère a écrit de sa tendresse pour elle nous oblige de croire que cette perte fut cruelle à son cœur. Mais pourquoi alors en a-t-il parlé d'une si étrange façon dans ses *Souvenirs?* Atteint lui-même par la fièvre qui emporta Henriette, il ne connut qu'après sa guérison la fatale nouvelle. C'est ce qu'il traduit dans ces incroyables lignes : « Je n'ai jamais beaucoup souffert. Il ne dépendrait que de moi de croire que la nature a mis plus d'une fois des coussins pour m'épargner les chocs trop rudes. Une fois, lors de la mort de ma sœur, elle m'a, à la lettre, chloroformé, pour que je ne fusse pas témoin d'un spectacle qui eût peut-être fait une lésion profonde dans mes sens et nui à la sérénité ultérieure de ma pensée. » Plus d'un lecteur trouvera sans doute qu'une sensibilité qui s'applaudit d'avoir perdu l'occasion de s'exercer est peut-être moins sensible qu'une autre : elle est en tout cas moins dévouée.

Revenu en France, et tandis qu'il écrivait la *Vie de Jésus*, M. Renan obtint la chaire d'hébreu au Collège de France. On sait comment les déclarations contenues dans sa première leçon amenèrent sa révocation. Le gouvernement impérial croyait encore que la mission d'enseigner au nom de l'Etat est incompatible avec l'outrage adressé à une religion reconnue par l'Etat et qui est celle de la majorité des Français. D'autres gouvernements en ont jugé autrement. En 1870, M. Renan remonta dans sa chaire ; il l'a occupée presque jusqu'à sa mort ; il était même devenu administrateur du Collège de

France. L'acte d'autorité de 1860 attira au professeur dépossédé les sympathies de la jeunesse libre penseuse. On peut dire que sa popularité date de là. Parmi ceux qui honorèrent alors en sa personne un martyr de la science, combien étaient en état de juger la valeur scientifique de ses blasphèmes? L'esprit frondeur a été de tout temps l'esprit français.

La *Vie de Jésus* parut peu après. Le scandale fut immense, le succès aussi. Scandale pour les croyants, dira-t-on, succès auprès des incroyants. Le classement n'est pas aussi simple. Oui, les vrais croyants s'affligèrent et les impies se réjouirent; mais il se trouva, parmi ceux qui ne partagent pas notre foi, des esprits élevés et des cœurs bien faits, qui sentirent l'inconvenance d'un tel écrit sous une telle plume, et le danger d'une œuvre destructive dont les croyances positives ne devaient pas seules souffrir. Hélas! il se trouva aussi et surtout nombre de chrétiens frivoles à qui les grâces du style, le charme et l'éclat des peintures, la molle séduction d'une pensée flottante, enfin de perfides hommages rendus à la divine figure qu'on voulait dépouiller de son nimbe, firent illusion sur le caractère du livre, sur sa difformité morale et sa nuisance.

Jusque-là, M. Renan avait écrit pour se faire connaître. Depuis l'apparition de la *Vie de Jésus*, il écrivit pour répandre sa pensée. Il développa, en six autres volumes, sa façon d'expliquer la naissance et la propagation du christianisme. *Les Apôtres*, *Saint Paul*, *l'Antéchrist*, *les Evangiles*, *l'Eglise chrétienne*, *Marc-Aurèle*, tels sont les titres des écrits qui forment ce qu'on pourrait appeler l'œuvre centrale de sa vie.

Dans les intervalles de ces publications et durant la période qui en suivit l'achèvement, il donna au public des œuvres fragmentaires, fruit, le plus souvent, de ses

travaux antérieurs, et aussi des opuscules nouveaux dans lesquels, sous la forme du dialogue ou du drame, il s'essayait au rôle de moraliste. Nous verrons tout à l'heure comment il y réussit.

C'est en 1878 que l'Académie française lui ouvrit ses portes. Il y remplaçait Claude Bernard. Plus que jamais, depuis cette époque, il tint à se mettre en communication avec le grand public, délaissant les épines de la science pour les fleurs d'une littérature souriante et sceptique, quelquefois légère ou pire encore.

Dans ses dernières années, le démon sérieux le ressaisit sans chasser néanmoins le démon joyeux. On le vit alors aborder une seconde série d'études religieuses. Après l'histoire du christianisme primitif, il entreprit d'écrire l'histoire d'Israël, appliquant à l'Ancien Testament la méthode dissolvante qu'il avait empruntée aux Allemands et mise au service de ses rares facultés littéraires. Le troisième volume de cet ouvrage parut peu de mois avant sa mort. On dit qu'à sa dernière heure, il a réglé avec son éditeur ce qui regarde la publication des deux derniers tomes. Ainsi, jusqu'à l'instant suprême, cet homme qui se défendait d'être impie et qui se déclarait l'ennemi acharné du système, a travaillé sans relâche à tuer dans les autres la foi qu'il avait perdue.

II

Nous avons raconté la vie, il faut maintenant parler de l'œuvre : tâche épineuse entre toutes, car il faudrait, pour la bien remplir, une compétence presque universelle. M. Renan a touché à tout. Son esprit souple ne souffrait pas de barrières ; il excellait à les tourner. C'était le charme de son talent de parler de tout à propos de chaque

question. Tandis qu'il jetait dans le grand courant de la publicité française les résultats de la critique allemande, il ne se contentait pas d'ajouter à ces formules négatives le charme et le prestige de son style : il faisait encore appel aux ressources de son esprit idéaliste, pour ouvrir sur les problèmes de l'exégèse les perspectives d'une philosophie attrayante, qui alliait aux séductions de la bonhomie l'illusion de la profondeur. Il a réussi ainsi à faire entrer les arguties de la controverse biblique dans ce domaine ouvert de la littérature où chacun se sent chez soi. Le public lui sut gré de cette flatterie, qui faisait croire au plus épais des bourgeois qu'il entendait quelque chose aux disputes d'école.

Le lecteur n'attend pas que nous donnions ici l'analyse raisonnée des trente-cinq ou quarante volumes qui composent l'édition complète des ouvrages de M. Renan. Ce qu'on veut de nous, c'est une indication sommaire qui permette à chacun de se faire une juste idée de cette production féconde.

L'œuvre de Renan se décompose en trois parts : celle du savant, celle du philosophe, celle du moraliste.

A l'œuvre savante se rattachent les premières publications de l'écrivain, l'*Histoire des langues sémitiques*, aujourd'hui vieillie et dépassée, mais qui, à l'époque où elle parut, marquait un progrès réel de l'esprit français dans la voie de l'érudition philologique; le compte rendu, très discutable, d'une *Mission en Phénicie;* la thèse sur *Averroës et l'averroïsme*, qui n'échapperait pas, à l'heure présente, au reproche que nul alors ne songeait à lui adresser, celui d'être superficielle : la belle traduction de *Job ;* l'ingénieux essai d'interprétation naturaliste du *Cantique des Cantiques;* l'étude médiocrement sérieuse et passablement scandaleuse du *Koheleth*, ou livre de l'Ecclésiaste, dont il s'efforce de faire un traité d'épicu-

réisme discret et raffiné; mais surtout les deux grands ouvrages d'histoire religieuse que nous avons mentionnés plus haut : *les Origines du christianisme* et *l'Histoire du peuple d'Israël.*

A l'œuvre du philosophe appartiennent, outre sa thèse sur *Averroës* et ses *Dialogues philosophiques*, un grand nombre de fragments dont il a réuni quelques-uns dans les *Feuilles détachées* ou à la suite des *Dialogues;* par exemple la *Lettre à M. Berthelot, l'Avenir de la métaphysique,* l'étude sur *Amiel,* etc.; *l'Avenir de la science,* œuvre de sa jeunesse, publiée dans ses dernières années ; l'*Origine du langage*, et d'autres opuscules demeurés sans lien, etc.

A l'œuvre du moraliste, en donnant à ce mot un sens très large, nous rattacherions ses drames : *Caliban, l'Eau de Jouvence, le Prêtre de Némi, l'Abbesse de Jouarre, les Essais de morale et de critique, les Souvenirs d'enfance et de jeunesse* et une foule de fragments.

De ces trois œuvres, la plus considérable est celle que nous avons appelée savante; mais c'est l'œuvre philosophique qui a inspiré tout le reste; c'est elle qui a rendu l'intelligence de Renan impropre à garder la foi chrétienne, qui a fait de lui l'apôtre persévérant d'une doctrine vide dont le seul article consistant est la négation du *surnaturel;* c'est elle enfin qui finit par avoir raison, dans son âme, des principes de haute moralité que l'éducation chrétienne y avait laissés; elle fit de lui, sur ses vieux jours, l'étrange prédicateur qui a voulu amuser son siècle et qui a réussi à le scandaliser.

Parlons donc d'abord du philosophe.

Pas plus en philosophie qu'en histoire ou en exégèse, M. Renan n'est original, si, pour être original, il faut avoir découvert quelque chose. Il a cherché toute sa vie et n'a rien trouvé que ce que d'autres avaient trouvé avant lui. De bonne heure et dès le séminaire, il se détacha du spi-

ritualisme cartésien, mais ce fut sous l'influence de la philosophie allemande. Et cependant on ne peut pas dire qu'il ait copié personne. Qu'est ce donc qui lui appartient en propre ? Est-ce d'avoir mêlé le naturalisme à l'idéalisme ? Mais bien d'autres l'avaient fait avant lui. C'est plutôt le dosage du mélange. Chez ses devanciers, l'un des deux éléments tend presque toujours à absorber l'autre ; chez lui, ils s'unissent sans se neutraliser. On peut dire que la philosophie de Renan est rigoureusement naturaliste; car il admet sans restriction que le monde existe par soi, et sans l'intervention d'aucune cause transcendante, débute par « une période atomique, au moins virtuelle, règne de la mécanique pure, mais contenant déjà le germe de tout ce qui doit suivre [1] ». Mais cette philosophie n'est pas moins idéaliste, car elle pose « une conscience obscure de l'univers qui tend à se faire, un secret ressort qui pousse le possible à exister ». Cette conscience va croissant avec le développement des choses; au terme de son progrès, elle se confondra avec l'idéal absolu et lui conférera la réalité : « Dieu n'est pas encore; il sera *peut-être* un jour. » Voilà bien l'idéalisme; mais la preuve que le naturalisme n'abdique pas devant lui se trouve dans ce *peut-être* que nous avons souligné. C'est qu'en effet, pour Renan, rien n'est moins certain que la *réussite finale*, et cela parce que les combinaisons possibles s'essayent au hasard, que l'intelligence résulte et ne précède pas, ce qui est la formule propre du naturalisme. Il est vrai que sans cesse il parle du génie de la nature, de sa prévoyance de son habileté à éviter les impasses ; mais c'est là un anthropomorphisme d'un nouveau genre dont il n'est pas dupe lui-même et que nous aurions tort de prendre au sérieux.

1. Lettres à M. Berthelot, *Fragments philosophiques*, p. 175.

Savez-vous, par exemple, comment l'intelligence se superpose à la sensation? C'est par le fait de la douleur. Tout d'abord la vie n'a revêtu que la forme sensitive ; la douleur en a été la conséquence. L'être sensible a voulu écarter la douleur : pour cela il fallait raisonner ses moyens de défense ; la raison alors lui est venue[1].

Cette raison humaine n'est qu'un premier stade de la pensée. D'autres êtres viendront, dont les facultés seront à notre intelligence ce qu'est celle-ci à l'instinct des animaux : tout cela, bien entendu, si le charbon ne vient pas à manquer à l'humanité avant qu'elle ait réussi à le remplacer, ou si quelque cataclysme ne vient pas éteindre, avec notre race, l'avenir de l'univers. Ainsi cet idéal, qui est censé gouverner le monde, est à la merci d'un accident matériel comme l'épuisement des houillères ou quelque désordre astronomique. En réalité, n'est-ce pas le naturalisme qui a le dernier mot? Oui, selon la logique ; mais si vous considérez la tendance d'esprit chez Renan, il faut dire que c'est l'idéalisme qui garde la préséance.

Voilà la philosophie de notre auteur. Au fond, c'est celle de bien des gens aujourd'hui. Il ne l'a pas découverte, il l'a apprise par morceaux à l'école de Hegel dans sa jeunesse, à l'école de Darwin dans son âge mûr. Sa liaison intellectuelle avec M. Berthelot a développé chez lui l'habitude de regarder la nature comme un fait qui suffit à sa propre explication. Tous ses souvenirs spiritualistes se sont transformés, se retirant du mystère des origines où ils ne trouvent plus leur place, pour se porter vers le mystère des fins ultérieures qui leur offrent un abri dans le grand inconnu qu'elles cachent. Mais l'esprit qui a reçu d'autrui cette discipline est un esprit d'artiste : c'est dans

1. Examen de conscience philosophique.

la mise en œuvre de la théorie qu'il révélera ses qualités personnelles. Sa philosophie est moins une doctrine qu'une forme de pensée ; cette forme, il l'appliquera librement à tout ce qu'il touche, à l'histoire comme à la science, à la religion comme à la morale. On lui reprochera des contradictions perpétuelles; il répondra en y montrant avec orgueil la preuve de l'unité qui préside à toutes ses conceptions, unité bizarre qu'on ne peut reconnaître de dehors, mais qui prend conscience d'elle-même à travers le conflit des assertions opposées.

Dans cette philosophie, il y a ce qu'il appelle des certitudes, il y a des probabilités, il y a des rêves[1].

Les *certitudes*, ce sont l'impersonnalité de Dieu, l'inutilité de la prière, l'impossibilité du surnaturel, le caractère enfantin et provisoire des religions positives avec leurs prétentions parallèles à une origine révélée.

Les *probabilités* développent un système d'optimisme fort différent de celui de Leibnitz ou de Malebranche ; car ici le triomphe du bien, ou du moins sa prédominance sur le mal, n'est pas l'œuvre d'une Providence prévoyante, loin de là. Si Dieu existait depuis l'origine, le pessimisme serait irréfutable ; car on a le droit d'être sévère envers une intelligence infinie qui pouvait éviter les combinaisons fâcheuses, et qui les a laissées se produire. Mais si les choses se poussent par hasard, on ne saurait leur imputer les chocs douloureux qu'elles causent et les résultats mal venus qu'elles amènent. Il faut, au contraire, admirer que cette force, primitivement inconsciente et qui l'est encore en grande partie, s'en tire avec si peu d'accidents et laisse ressortir déjà un actif à la balance du bien. On le voit, l'optimisme de M. Renan ne déroge pas à son naturalisme athée. Toutefois, par ce temps d'idées

1. C'est la division du livre des *Dialogues philosophiques*.

noires importées d'Allemagne, un penseur qui dit son fait à Schopenhauer mérite, par ce côté seulement, quelque sympathie.

Le *rêve*, c'est l'heureux aboutissement de tous les essais de la nature : c'est la victoire totale et absolue du bien ; c'est l'idéal pleinement réalisé dans une pleine conscience de lui-même. Cela sera-t-il jamais? On peut l'espérer. Alors Dieu serait.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la philosophie que nous analysons. Ce qu'on vient de lire suffit largement à expliquer l'attitude prise par M. Renan dans l'interprétation qu'il a donnée de ce grand fait historique : la naissance et le développement du christianisme.

Nous voici donc arrivés à la partie capitale de l'œuvre. Deux séries l'épuisent : la première prend le christianisme à son origine, dans la personne de son fondateur ; la seconde remonte à sa préparation, en faisant l'histoire de cette civilisation qui a servi de véhicule à la révélation biblique.

Mais déjà nous savons dans quel esprit ce double travail va être entrepris. M. Renan est de ceux qui se vantent le plus souvent d'abhorrer l'histoire écrite *ad probandum*. Pourquoi donc ne craint-il pas d'énoncer une thèse jusque dans la préface de ses récits ? Qu'on relise l'introduction des *Apôtres* : on y lira cette phrase : « Comment, d'ailleurs, prétendre qu'on doit suivre à la lettre des documents où se trouvent des impossibilités ? Les douze premiers chapitres des *Actes* sont un tissu de miracles. Or, une règle absolue de la critique, c'est de ne pas donner place dans les récits historiques à des circonstances miraculeuses. » Voilà bien une thèse, ou je ne m'y connais pas. A la différence des critiques de l'école de Tubingue, M. Renan reconnaît l'authenticité du livre des *Actes ;* il

ne refuse pas à saint Luc le caractère de témoin oculaire pour une partie des faits, de témoin auriculaire du premier rang pour le reste. Il semble donc qu'il doive admettre son témoignage. Et de fait il l'admet pour tout ce qui n'est pas miraculeux ; à l'égard de ce qui serait un miracle, il le rejette, en vertu d'une *règle absolue de la critique.* Quelle est cette règle ? C'est qu'un fait impossible ne saurait être vrai. Évidemment. Mais le miracle est-il impossible ? Voilà la question. Et qui la tranchera ? La critique ? Ce n'est pas de sa compétence. Ce sera bel et bien la philosophie. M. Renan a beau ajouter : « Cela n'est pas la conséquence d'un système métaphysique : c'est tout simplement un fait d'observation. On n'a jamais constaté de faits de ce genre. » L'observation n'est pas juge des possibilités. Les anciens observateurs de la nature estimaient impossibles bien des choses que nous voyons tous les jours, parce qu'ils ne les avaient jamais vues. Ils avaient tort de se prononcer trop vite. M. Renan a ce tort-là. Et puis est-il vrai qu'on n'a jamais observé de miracles ? Que tous les faits miraculeux qu'on peut étudier de près se résolvent en illusions ? Il y a, même de nos jours, des savants qui sont moins tranchants. Parmi les miracles de Lourdes, par exemple, si beaucoup restent douteux ou explicables, plusieurs retiennent l'attention des plus sévères appréciateurs : l'explication naturelle n'a pas été trouvée. La question de possibilité reste donc pendante au tribunal de l'expérience ; elle ne sera dirimée qu'au tribunal de la métaphysique.

Est-ce à dire que, pour un esprit dégagé de tout parti pris philosophique, l'étude des documents révélés ne présente aucune difficulté ? Ce serait une exagération de le prétendre. Pourquoi méconnaître que, la doctrine de l'inspiration impliquant la véracité des livres saints, toute partie du récit sacré qui paraît inconci-

liable soit avec d'autres parties de l'Écriture, soit avec des vérités historiques bien établies, doive nécessairement arrêter le critique ? Tout ce que je veux dire, c'est que le préjugé antisurnaturel prédispose celui qui en est imbu à précipiter son examen et à rejeter ce qui l'embarrasse dans les faits, lorsqu'il lui suffit, pour résoudre le problème, de faire appel à son système. Ainsi le croyant rencontrera une apparente contradiction entre deux Évangiles : il cherchera à les concilier. S'il n'y parvient pas à l'aide d'une exégèse rigoureuse, il se demandera s'il n'est pas permis d'admettre une certaine latitude dans la façon d'entendre la garantie que l'inspiration apporte aux assertions de détail. Le critique naturaliste n'aura pas besoin d'appeler à son secours ces petites libertés ; du premier coup il se délivre de ce qui le gêne et taxe d'erreur ou d'imposture l'écrivain que nous regardons comme inspiré. On nous dit que notre foi en l'inspiration gêne notre indépendance en face des textes et des faits : je demande si la résolution arrêtée d'exclure toute intervention de Dieu dans les affaires humaines laisse à l'esprit plus d'impartialité dans l'examen des uns et des autres.

Un exemple entre mille fera comprendre qu'il ne suffit pas de ne croire à rien pour rester sincère. Dieu n'a pas besoin de nos mensonges pour se défendre, disait saint Augustin aux croyants peu éclairés qui pensaient servir par des supercheries littéraires la cause de la foi : *Non indiget Deus mendacio nostro*. La critique rationaliste ne dédaigne pas, elle non plus, elle surtout, de recourir parfois à de véritables tours de passe-passe.

Dans le livre des *Apôtres*, M. Renan se trouve en face du grand fait de la résurrection. Il doit le nier, puisqu'il est, dans son système, impossible. Mais ce qu'il ne peut nier, c'est le fait de la croyance à la résurrection : fait

primitif, contemporain de la mort de Jésus, car il s'est produit dans la huitaine qui l'a suivie et il n'a jamais cessé depuis ; il a été le grand ressort de la prédication évangélique. Dès le début, Pierre et les apôtres se donnent comme les témoins de la résurrection de Jésus [1]. Or comment aurait-on pu attester la résurrection d'un homme dont le corps eût été encore dans le tombeau ? Il faut donc admettre l'enlèvement du corps, et M. Renan le déclare. Mais lui-même voit les difficultés, les impossibilités de l'hypothèse. Ce ne sont pas les ennemis de Jésus qui ont pu opérer l'enlèvement ; ils eussent par là même accrédité la croyance à la résurrection. Alors ce sont les disciples ? Dans un accès de sincérité, M. Renan reconnaît que cette supposition ne vaut pas mieux. Si les premiers chrétiens n'avaient été que de vulgaires imposteurs, à la bonne heure ! Mais on ne peut nier qu'ils aient cru eux-mêmes, et fermement, et jusqu'à la mort, à la résurrection ; et ce seraient eux qui auraient été à la fois les acteurs et les dupes d'une même comédie, enlevant le corps pour tromper les Juifs et en venant à se tromper eux-mêmes, à vivre et à mourir au service de cette mystification ? « On ne peut guère admettre cela, dit avec raison notre auteur ; quelque peu précise que fût la réflexion chez de tels hommes, on imagine à peine une si étrange illusion. »

D'accord. Ainsi la croyance à la résurrection suppose l'enlèvement : et la croyance à la résurrection rendait l'enlèvement impossible. Voilà un problème qui ne

1. *Act.*, I, 22. — Il s'agit d'élire un apôtre en remplacement de Judas. Pierre dit : « Choisissons un de ceux-ci, pour qu'il soit avec nous témoin de la résurrection de Jésus. »

Act., II, 32 ; III, 15. — Dans sa première prédication au jour de la Pentecôte, Pierre dit : « Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité ; nous en sommes les témoins. » Même affirmation dans les mêmes termes, devant le peuple assemblé sous le portique de Salomon, après la guérison du boiteux par Pierre et Jean. Les textes analogues sont innombrables.

laisse pas d'être épineux. Savez-vous comment M. Renan s'en tire ! En déclarant la question *oiseuse* et *insoluble.* Insoluble, je le crois bien, quand on écarte la seule explication valable, la résurrection. Mais oiseuse ! Si cela est oiseux, qu'est-ce qui est intéressant dans cette histoire et pourquoi l'écrivez-vous?

Veut-on un second exemple des actes d'improbité historique auxquels un critique se voit condamné par cette exclusion du surnaturel, qui devait l'affranchir de toute partialité? Dans ce même volume des *Apôtres*, M. Renan rencontre la conversion de saint Paul. Ce n'est pas chose facile à expliquer humainement. Voici ce qu'en disait un critique protestant, M. Bungener, dans sa *Vie de saint Paul :* « Nous pouvons en appeler là-dessus à l'homme qui a le plus consciencieusement étudié, au point de vue critique et négatif, la vie de notre apôtre. Baur, avec les années, sans renoncer à l'explication dite naturelle, a laissé voir qu'il en était de moins en moins satisfait. Dans son dernier grand ouvrage : *Le Christianisme et l'Église aux trois premiers siècles*, dont une seconde édition, retravaillée, a paru peu avant sa mort, il déclare que la conversion de saint Paul lui est toujours demeurée un problème et qu'aucune analyse psychologique ni dialectique ne peut expliquer suffisamment le mystère de l'acte par lequel Dieu lui a révélé son Fils. »

M. Renan est condamné par son système à fournir cette explication que Baur déclarait impossible. Pour y parvenir, il ajoute au récit et retouche les faits. La conversion de saint Paul est racontée trois fois dans le Nouveau Testament : une fois par l'auteur du livre des *Actes*, saint Luc, son fidèle compagnon, qui en tenait de sa bouche tous les détails ; deux fois par l'apôtre lui-même : d'abord à Jérusalem, dans un discours aux Juifs; puis de nouveau

à Césarée, devant Festus [1]. Ces trois versions sont parfaitement d'accord entre elles. Ou il faut rejeter les textes, ou il faut les prendre comme ils sont. A quelle autre source d'informations ira puiser le critique, pour modifier le témoignage du seul témoin dont la déposition soit venue jusqu'à nous? Or, d'après ce témoignage, Paul se rendait de Jérusalem à Damas, respirant la haine et le meurtre, porteur des ordres d'extermination qu'il avait lui-même provoqués contre les chrétiens. Pas un mot dans le triple récit qui laisse place dans son âme à des hésitations, à des troubles, à des remords. C'est un *zélote*, un pharisien, qui croit honorer Dieu par son fanatisme féroce.

M. Renan a besoin de supposer une évolution progressive dans les sentiments de l'apôtre : il la suppose. Le texte y contredit : qu'importe?

Vers l'heure de midi, Saul se voit tout à coup entouré d'une grande lumière plus éclatante que celle du soleil. Il est ébloui, il tombe à terre : une voix lui parle en langue syriaque. Il lui répond : la voix réplique, c'est la voix de Jésus qu'il persécutait dans ses disciples. Saul se relève; ses yeux sont aveuglés, mais son âme est changée.

M. Renan traduit ainsi : Saul est accablé par la chaleur; l'éclat terrible du soleil lui causa une ophtalmie; le passage brusque de la plaine embrasée aux frais ombrages des jardins de Damas dut amener un transport au cerveau. « Ces accidents sont, dans ces parages, tout à fait soudains. En quelques minutes on est foudroyé. »

Soit, mais l'apparition, la voix? Qu'à cela ne tienne. Ce seront des hallucinations consécutives à l'attaque. « Quand l'accès est passé, on *garde l'impression* d'une

1. *Act.*, IX, XXII, XXVI.

nuit profonde traversée d'éclairs où l'on a vu des images se dessiner sur un fond noir. »

D'après le récit sacré, Saul, précipité de son cheval, se relève en tâtonnant. On le conduit à Damas. Il n'est pas malade, mais il est aveugle. Ananie, averti par le Seigneur, va le visiter, lui touche les yeux, lui rend la vue.

Pour M. Renan, Saul est malade, il a le délire, il voit Ananie dans ses rêves, puis l'ophtalmie se guérit et il reste persuadé que tout s'est passé comme il le racontera lui-même.

Voilà les explications du critique. Pourquoi tant d'imagination? Pour éviter le surnaturel. Mais ces inventions sont frivoles. Peut-être; aussi bien l'auteur n'y tient pas. Il se peut que rien de tout cela ne soit arrivé, qu'un drame intérieur et tout psychologique se soit seul accompli dans l'âme de l'apôtre. C'est même l'hypothèse que M. Renan préfère. Ainsi l'on peut choisir : ou bien, si l'on veut rattacher la conversion de Saul à des faits extérieurs, il faut prendre avec les textes des libertés étranges que condamnerait la critique historique si la philosophie ne les exigeait; ou il faut admettre qu'il ne s'est rien passé au dehors et que Saul n'a été qu'un halluciné. Entre ces deux hypothèses, M. Renan reste en suspens. Une fois de plus la question lui semble *oiseuse*. Ne serait-ce pas plutôt parce que, à la serrer de trop près, il serait acculé à une troisième explication, celle dont il ne veut pas, l'explication surnaturelle.

Nous avons donné quelque développement à ces deux exemples, parce qu'on y prend sur le fait la tyrannie du système. Nous ne pouvons plus accorder qu'un regard d'ensemble à l'ouvrage tout entier.

Le scandale causé par la *Vie de Jésus* a rendu quelques-uns des nôtres injustes pour l'écrivain qui avait fait de

son talent un si dangereux et coupable usage. Parce que M. Renan a porté une main sacrilège sur l'objet d'une croyance, d'un culte et d'un amour qu'il avait partagés avec nous ; parce qu'il n'a pas craint de ramener quelques-unes des pages les plus sublimes de l'Évangile aux proportions d'une idylle et d'introduire parfois dans cette idylle des sous-entendus blasphématoires; parce qu'il a sacrifié en mainte rencontre la sincérité historique aux préjugés de l'impiété, on a voulu — et l'œuvre était bonne — ruiner son crédit dans l'opinion; mais on a forcé la note en lui refusant tout savoir, toute originalité, même tout son talent. On a répété qu'il n'avait fait que copier les Allemands ; ce n'est pas exact : il a accordé beaucoup plus qu'on n'accordait avant lui, dans le camp rationaliste, à l'authenticité et à la valeur des textes du Nouveau Testament. Par lui, les synoptiques, les *Actes*, la plupart des épîtres de saint Paul ont été rapportés à la date qui leur appartient ; et, bien qu'il ait torturé ces documents lorsqu'il y trouvait le surnaturel, c'est déjà beaucoup de les avoir remis à leur vraie place. Aujourd'hui, même en Allemagne, on n'ose plus abaisser autant qu'on le faisait, il y a quarante ans, l'époque de la composition de ces livres. M. Renan est pour beaucoup dans cette justice rendue.

Et puis, il y a autre chose dans l'histoire des origines chrétiennes qu'une discussion de textes. Il y a l'œuvre de l'historien et de l'artiste. La première suppose la connaissance du cadre général au milieu duquel se développe le christianisme naissant. Il faut être familier avec l'histoire profane, avec l'antiquité ecclésiastique, avec les documents écrits, les monuments figurés, avec tout ce qui peut éclairer les obscurités des faits et en combler les lacunes. Autre est la tâche de l'artiste : c'est à lui de mettre en œuvre tous ces matériaux de l'érudition, d'en

faire un tout harmonieux, de le faire vivre devant les yeux du lecteur.

Nous résumerons notre appréciation en disant que M. Renan a bien rempli cette double tâche, toutes les fois que l'intérêt de sa thèse naturaliste ne l'a pas obligé de mentir à son talent ou à son savoir.

La conclusion de ce grand ouvrage se trouve à la fin du septième volume, intitulé *Marc-Aurèle.* Elle porte l'empreinte de la contradiction qui est au fond de l'esprit de Renan. « Le christianisme, dit-il, est, de fait, la religion des peuples civilisés; chaque nation l'admet en des sens divers, selon son degré de culture intellectuelle. Le libre penseur, qui s'en passe tout à fait, est dans son droit; mais le libre penseur constitue un cas individuel hautement respectable; sa situation intellectuelle et morale ne saurait encore être celle d'une nation ou de l'humanité. »

Oui, mais veut-on savoir ce que doit être ce christianisme dont le monde ne peut se passer? Il gardera ses livres sacrés qui « constituent les archives religieuses de l'humanité »; mais on appliquera à ces livres « les règles d'interprétation et de critique » qui les convaincront presque partout d'erreur ou de mensonge. « De même pour le dogme : révérons, sans nous en faire les esclaves, ces formules sous lesquelles quatorze siècles ont adoré la sagesse divine. » Des dogmes qu'on révère sans s'en faire les esclaves sont des dogmes qu'on juge et auxquels on ne croit pas. Que pourront-ils sur les esprits qui se mettent au-dessus d'eux? Reste le culte. « Cherchons à en éliminer quelques scories choquantes : tenons-le en tous cas pour chose secondaire, n'ayant d'autre valeur que les sentiments qu'on y met. »

Ainsi voilà un christianisme dont les livres sacrés sont convaincus d'erreur, dont les dogmes sont subordonnés à la critique d'un chacun, dont le culte est chose secon-

daire et sans valeur propre. C'est là ce qui est nécessaire à l'humanité. Un tel nécessaire nous paraît tout ce qu'il y a de plus superflu.

Au reste, M. Renan l'a bien senti, ce christianisme évidé a trouvé sa forme dans le protestantisme moderne. Or, quelle est aujourd'hui l'influence du protestantisme libéral? Libre à M. Renan de railler le catholicisme qui « continue de s'enfoncer, avec une rage désespérée, dans sa foi au miracle ». Toujours est-il qu'il est vivant et agissant, aimé de ses adeptes qui lui confient leurs espérances, redouté de ses ennemis qui le poursuivent de leurs violences, mêlé par sa doctrine et par ses œuvres au grand mouvement social de notre temps. Le protestantisme libéral justifie de plus en plus la définition qu'on en a donnée : *Il est une porte ouverte pour sortir du christianisme;* il n'inspire à personne ni amour ni haine, il n'éveille ni crainte ni espérance.

Ayez donc l'audace de dire que le christianisme est mauvais; ou si vous le proclamez admirable et bienfaisant, nécessaire à l'humanité, épargnez-vous le ridicule de dire qu'il sera tout cela dans la mesure où il cessera d'être lui-même.

Nous avons dit plus haut comment, pour compléter son histoire des origines du christianisme, M. Renan fut amené à rechercher ces origines dans le peuple juif. De là son *Histoire d'Israël*, qui fut le dernier de ses grands ouvrages.

Il faudrait beaucoup plus de temps et surtout de compétence que nous n'en avons, pour juger ce travail. Les lecteurs du *Correspondant* ont eu la primeur d'un travail parallèle, entrepris dans un esprit bien différent, par l'éminent archevêque de Tours. En lisant Mgr Meignan, on fait, en chrétienne et sûre compagnie, le voyage attrayant que M. Renan accomplit, de son côté, à la suite

d'une caravane dont les chefs de file s'appellent Reuss, Kuenen et Wellhausen.

On sait — et M. l'abbé de Broglie a expliqué ici même avec autant de savoir que d'intérêt — quelle révolution radicale la critique germanique et hollandaise a introduite dans la façon traditionnelle de concevoir la composition de la Bible[1]. Pour ces novateurs, l'ordre des livres doit être complètement interverti dans l'Ancien Testament. Le monothéisme n'est pas primitif en Israël; il fut l'invention tardive du prophétisme. Pour convertir leurs patriotes au nouveau dogme, les prophètes du VI[e] et du V[e] siècle avant notre ère s'emparèrent de vieilles légendes nationales fixées par l'Écriture vers le règne de Roboam et les retouchèrent dans le sens des idées qu'ils voulaient implanter. Quand ils travaillèrent sur deux rédactions parallèles, ils essayèrent avec plus ou moins de bonheur de les fondre en une seule. Les traces encore visibles de la soudure permettent de distinguer, dans la *Genèse*, par exemple, les passages empruntés au document jéhoviste et ceux qui sont de source élohiste.

M. Renan, dans sa jeunesse, avait professé le caractère primitif du monothéisme hébraïque. Les travaux de Reuss et des autres que j'ai nommés l'ont converti à la nouvelle exégèse, dont le principal défaut, comme l'a fort bien montré M. l'abbé de Broglie, est de remplacer les miracles divins contenus dans la Bible par un miracle humain vraiment impossible. Étant donné un peuple polythéiste de tradition, entouré de nations qui restent polythéistes de fait, il faut expliquer comment quelques ascètes ont pu, en fabriquant de fausses annales, faire croire à ce peuple que ses ancêtres n'avaient adoré qu'un seul Dieu et lui avaient transmis une religion, une litur-

1. *Les Nouveaux historiens d'Israël*. Paris, Putois-Cretté

gie, une histoire, pleines de l'intervention de ce Dieu unique, de ses bienfaits et de ses châtiments.

Cette difficulté n'a pas plus arrêté M. Renan que ses doctes patrons. Il est parti de cette donnée pour raconter les origines et le développement de la nationalité et de la religion d'Israël.

Une fois admise la base ruineuse de l'édifice, il faut reconnaître que l'architecte construit avec talent. Les matériaux, le plan, ne sont pas à lui; mais la disposition, l'art, la couleur, lui appartiennent. Bien que pénétré de l'esprit que nous avons défini, ce livre est assurément moins impie et moins dangereux que l'autre ouvrage. Il l'est encore beaucoup. La conjecture y occupe toute la place que laisse vide le silence des documents, et cette placc est immense. M. Renan ne s'en cache pas. Il le déclare même avec une étrange désinvolture dans sa préface: « Il ne s'agit pas, en de pareilles histoires, de savoir comment les choses se sont passées: il s'agit de se figurer les diverses manières dont elles ont pu se passer. Ce qui n'a pas été vrai dans un cas l'a été dans l'autre. »

Pour écrire ainsi, l'auteur commence par s'imbiber en quelque sorte de tout ce que les textes font connaître ou laissent deviner; puis il se recueille et compose son récit comme le ferait un poète. Le charme ne fait pas défaut à ce genre de composition; l'autorité manque davantage. On sent un homme qui a tout appris dans le livre inspiré, mais qui prétend savoir mieux et comprendre plus parfaitement que l'écrivain sacré ce qu'il raconte.

Ici, comme ailleurs, M. Renan représente la nuance modérée de l'esprit révolutionnaire en histoire. Il est le disciple discret des Allemands et va moins loin qu'eux dans la réaction contre la tradition. Il leur emprunte leur méthode et la manie avec moins de brutalité.

Il est servi dans ses recherches par une connaissance approfondie des langues sémitiques, du moins de l'hébreu. Il avoue lui-même être un médiocre arabisant. Le syriaque, qu'il connaît bien, ne lui est guère d'usage dans ses études sur l'Ancien Testament. Mais que sert de lui contester la qualité d'hébraïsant ? C'est un procès de tendance que rien ne justifie. Si l'on veut dire qu'il doit tout à son maître, M. Le Hir, et qu'en fait de grammaire comparée des langues sémitiques, il ne l'a jamais égalé, on ne fait que répéter l'aveu par lequel il s'est honoré dans ses *Souvenirs*. Ceux qui ont suivi son cours au Collège de France sont d'accord pour déclarer qu'on y trouvait une excellente initiation à la critique textuelle des livres hébreux.

Son instruction sémitique présente néanmoins une lacune considérable : il n'est pas assyriologue. Non seulement il n'a pas réparé par lui-même ce qui manquait de ce côté à ses connaissances, à l'âge où il les avait acquises — nul ne soupçonnait alors ce qu'on pourrait tirer du cunéiforme en matière d'exégèse biblique — mais plus tard, quand tant de beaux travaux mettaient à sa portée les résultats certains, il a négligé d'exploiter ces nouvelles ressources. Théoriquement, il a bien su reconnaître que l'avenir de la science biblique était de ce côté; mais, pratiquement, il n'en a tiré aucun parti. Son *Histoire d'Israël* traite légèrement les données historiques fournies par l'assyriologie. Son siège était fait, il se sentait vieux et avait hâte de clore son cycle ; le temps lui manquait pour le rouvrir.

Nous pensons avoir donné au lecteur profane une idée suffisante de cette partie de l'œuvre de Renan, que nous avons appelée l'œuvre savante. Deux mots nous suffiront pour caractériser la partie morale.

La règle des mœurs n'a jamais fixé par elle-même l'attention de cet esprit impatient du joug. Il l'a considérée

en psychologue, en observateur, en curieux. Le mot qui vient le plus habituellement sous sa plume, quand il parle de la morale, est celui d'amusement. Il s'amuse à regarder les hommes évoluer dans la vie sous l'impulsion de ces deux mobiles : l'égoïsme et le dévouement. Sans doute, il parle avec enthousiasme, j'allais dire avec onction, de ce besoin d'idéal, de cette soif de sacrifice qui serait dans l'homme la plus absurde contradiction, si elle n'était au contraire le grand ressort du progrès, le *nisus* caché qui pousse le monde vers une fin supérieure, imparfaitement aperçue et toujours désirée. Mais, jusque dans ses plus éloquents dithyrambes en l'honneur « du bon être qu'est l'homme », on sent percer une pointe d'ironie. Et puis, il ne faut pas serrer de trop près la doctrine morale contenue dans ces tirades. Cette vertu qu'il exalte, en quoi consiste-t-elle? En ceci ou en cela, au choix, quand même *cela* devrait être le contraire de *ceci*. « Le moyen de salut n'est pas le même pour tous, dit-il, dans l'éloge d'Amiel : pour les uns, c'est le renoncement, le sacrifice ; pour d'autres, le vin, les femmes, la morphine, l'alcool... La vertu rigoureusement correcte est une aristocratie ; tout le monde n'y est pas également tenu. Celui qui a reçu le privilège de la noblesse intellectuelle et morale y est obligé ; mais la bonne vieille morale gauloise n'imposait pas les mêmes charges à tous : la bonté, le courage et la gaieté, la confiance dans le Dieu des bonnes gens, suffisent pour être sauvé. Il faut que les masses s'amusent[1]. » Ailleurs : « La nature a intérêt à ce que la femme soit chaste et à ce que l'homme ne le soit pas trop. De là un ensemble d'opinions qui couvre d'infamie la femme non chaste, et frappe presque de ridicule l'homme chaste[2]. »

1. *Feuilles détachées*, p. 383.
2. *Dialogues philosophiques*, p. 27.

Rechercher ce que fut la vie privée de celui qui concevait ainsi la morale serait une usurpation sur un domaine qu'on doit respecter. Ce qui nous appartient, ce sont les propos tenus en public. Dans ses dernières années, M. Renan, très convaincu de son importance, parlait volontiers de lui-même. A mainte reprise, dans ses *Souvenirs*, par exemple, et dans un discours à des jeunes gens, il a exprimé une sorte de regret d'être resté trop fidèle aux austères habitudes de son éducation religieuse; il a recommandé aux hommes de demain de ne pas imiter sa pruderie et de jouir de la vie.

Cette pruderie, si elle a préservé sa conduite, n'a pas déteint sur son langage. Les publications légères dont il a émaillé ses œuvres depuis dix ans vont de la grivoiserie au scandale. *L'Abbesse de Jouarre* est celui de ses écrits où il a le plus oublié le respect de lui-même et du lecteur. Ses autres drames sont simplement légers. *Caliban* est une étude politique empreinte de scepticisme moral. *L'Eau de Jouvence*, qui le continue, brode sur un fond de psychologie historique de scandaleuses anecdotes où l'impiété s'allie à la licence. *Le Prêtre de Némi* est d'une inspiration plus pure, mais si la morale a moins à y souffrir, le sentiment religieux y reçoit de cruelles blessures.

Une dernière tache de la morale de M. Renan, c'est sa complaisance pour le suicide. Son argument favori pour combattre le pessimisme est d'alléguer que presque toujours, même dans l'individu, la somme des biens l'emporte sur celle des maux; et il ajoute que la douleur elle-même n'est un mal que dans les cas très rares où, dépassant le bien-être, elle est en même temps contrainte et inévitable. Pourquoi se plaindre du bilan de l'existence si, à le supposer désavantageux, on a le moyen de s'y soustraire? On ne saurait absoudre plus lestement la

défaillance de l'homme qui se dérobe à l'épreuve par la mort.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre de Renan. Par les dons merveilleux qu'elle révèle, elle ne pouvait manquer d'attirer l'attention et d'exercer une influence considérable sur l'esprit de son époque. Par le scepticisme qu'elle distille, par le froid mortel qu'elle jette sur les âmes, par les allures insinuantes qui la rendent pénétrante, enfin par le privilège qu'elle a su conquérir d'intéresser le grand public aux conclusions de la critique négative, elle mérite d'être appelée néfaste et classe son auteur parmi les malfaiteurs de leur temps et de leur pays. La tristesse qu'éveille le spectacle d'une vie ainsi remplie ne trouve d'adoucissement que dans la prévision, assez commune parmi les meilleurs juges, que cette œuvre vieillira vite et ne survivra guère à celui qui l'a construite.

III

Après avoir raconté la vie et l'œuvre, reste-t-il quelque chose à dire sur la personne ? Il semble que le caractère de l'homme se lise assez clairement dans les événements et dans les travaux qui ont rempli sa carrière. Toutefois il reste quelques traits à fixer. Nous allons les esquisser en peu de paroles.

Si l'on pouvait toujours attacher une valeur absolue aux affirmations de M. Renan, rien ne serait plus facile que de peindre son portrait : il suffirait de copier celui qu'il a brossé lui-même d'un pinceau alerte à la fin de ses *Souvenirs*. Mais le démon de l'ironie, qui bourdonnait toujours à son oreille, l'a encore inspiré dans cette représentation de lui-même. Il est difficile de prendre très au

sérieux l'énumération des quatre vertus qu'il assure avoir empruntées à ses anciens maîtres : la pauvreté, la modestie, la politesse et la moralité. Qu'il y ait eu en lui quelques linéaments de ces vertus, on le peut accorder sans peine. Bien qu'il aimât le bien-être, il n'a jamais sacrifié au dieu Mammon. Ses âpres débuts dans la vie ont même quelque chose de très honorable. Il n'y a pas de raison de lui refuser la politesse. Lui-même se charge d'atténuer l'éloge qu'il se décerne en cette matière, lorsqu'il explique sa courtoisie par un certain mépris de son prochain. On lui marchandera plus justement la modestie : à l'égard du contentement de soi, il était bien de la famille des gens de lettres. Nous avons dit ce que nous pensons de sa moralité. Le ciel nous préserve de la contester ! Mais nous l'aurions voulue moins modeste, pour le coup, et, à certaines heures, moins dissimulée sous les dehors de la grivoiserie ou de quelque chose de pire encore.

Mais que dire de son cœur? Nous avons vu quelles singulières actions de grâces à l'Éternel lui ont inspirées les circonstances qui accompagnèrent la mort de sa sœur. En matière d'amitié, ses théories ne sont pas moins surprenantes. Sans doute il est beau de voir deux êtres vivre de la même pensée, et trouver leur bonheur moins à jouir l'un de l'autre qu'à jouir ensemble de la contemplation d'une même vérité. Mais si tel fut le caractère de sa liaison intellectuelle avec M. Berthelot, on n'y voit pas clairement la part du cœur et l'on se demande ce que cette amitié eût perdu du côté de l'esprit à laisser les deux amis moins persuadés qu'ils n'ont rien à attendre l'un de l'autre. « Nous demander un service, dit-il, serait, à nos yeux, un acte de corruption, une injustice à l'égard du reste du genre humain ; ce serait au moins reconnaître que nous tenons à quelque

chose. » La première de ces deux assertions indique beaucoup de froideur; la seconde, beaucoup d'orgueil. L'une et l'autre déconcertent les pauvres gens qui croient, avec nous et avec le genre humain, que l'âme de l'amitié véritable est avant tout le don réciproque de soi-même.

Il est une dernière particularité que nous voulons relever en M. Renan : elle a trait à son œuvre, mais elle tient à son caractère ; c'est le choix qu'il a fait de la tâche principale qui a rempli sa vie.

Lui-même le déclare en plus d'une page de ses écrits : la philosophie de la nature l'attirait autant et plus encore que les sciences historiques; il n'était pas moins bien armé pour y exceller ; l'amitié de M. Berthelot lui aurait ouvert, s'il l'eût voulu, l'accès des sciences naturelles. Pourquoi a-t-il choisi la critique? Pourquoi entre tant d'objets sur lesquels la critique peut s'exercer, a-t-il choisi les bases historiques de la foi?

C'est le seul écrivain de notre siècle qui, en dehors des rangs chrétiens, ait abordé cette entreprise. On ne saurait assez s'étonner de l'abstention des autres. Voilà, par exemple, un spiritualiste éminent comme M. Jules Simon. Sa ferme raison résiste à l'invasion des doctrines positivistes. Il demeure, jusqu'au bout de sa longue et féconde carrière, le tenant de l'âme, du devoir et de Dieu. Du christianisme pas un mot dans ses nombreux écrits, si ce n'est pour le saluer en passant comme une grande force morale, mais aussi pour ajouter qu'il demeure en dehors de son symbole. Cependant l'auteur de *la Religion naturelle* n'ignore pas les prétentions du christianisme à représenter la forme divinement obligatoire de la religion et de la morale. Si cette prétention est fausse, comment n'est-il pas tenté de la confondre? Si elle a quelque probabilité en sa faveur, comment se croit-il dispensé de la vérifier? Personne ne s'étonnerait de voir un rationaliste

respectueux de nos dogmes les soumettre à l'épreuve d'une critique indépendante. On est surpris au contraire de cette abstention systématique dont l'apparence courtoise cache ou un étrange dédain, ou une inexplicable négligence.

Tout autre était la situation de M. Renan. Transfuge de l'Église, même, si l'on veut, transfuge sincère, était-il obligé de se faire, du jour au lendemain, le juge de la doctrine qu'il avait désertée ? Qui donc lui eût reproché de garder pour lui ses négations ou ses doutes, et de consacrer à quelque grande et utile besogne scientifique les rares facultés dont la nature l'avait doué, sans choisir précisément le domaine où il devait se rencontrer, chaque jour, face à face avec ses souvenirs ; où il devait avoir pour adversaires nécessaires ses amis, ses frères de la veille ? Mieux qu'un autre, il savait quelle blessure il allait causer à cette Église que, naguère encore, il appelait sa mère. Le champ de la recherche érudite est-il donc si étroit qu'il fût contraint de porter la pioche sous les fondements mêmes de l'édifice sacré qui avait abrité sa pieuse jeunesse ?

Le détail du procédé n'est pas moins choquant que l'entreprise elle-même. Je veux bien que ce soient les nécessités de son sujet qui l'aient entraîné à débuter par le volume où l'adorable figure du Sauveur était en cause. Mais cela même ne devait-il pas lui faire tomber la plume des mains et l'avertir de laisser à d'autres ce qu'il ne pouvait décemment traiter lui-même ? Les hommes de foi ont ressenti vivement l'injure sanglante adressée à leurs plus chères croyances par l'un de ceux qui les avaient professées avec eux. Et ils n'ont pas été seuls à juger que l'auteur de la *Vie de Jésus* aurait dû être le dernier à l'écrire. M. Renan tombe dans le travers qui consiste à faire de sa conduite une règle et un modèle, lors-

qu'il dit dans son Introduction : « Pour faire l'histoire d'une religion, il est nécessaire premièrement d'y avoir cru, pour la comprendre ; en second lieu, de n'y plus croire d'une manière absolue, car la foi est incompatible avec l'histoire sincère. » Si la foi crée un préjugé favorable, est-ce que l'incroyance, surtout lorqu'elle se rattache à un système, lorsqu'elle se propose pour but de détacher l'esprit des autres du surnaturel qu'on a soi-même renié, ne constitue pas une prévention au moins équivalente en sens contraire ? Non, non, ce n'est pas avec la sérénité qu'il affecte, c'est avec le trouble intime d'une âme qui voudrait se rassurer elle-même en multipliant autour d'elle les imitateurs de sa défection, que M. Renan a entrepris son ouvrage. Il eût mieux fait, tout le monde en conviendra, d'abandonner à d'autres cette province du savoir. Il n'est pas nécessaire d'avoir été au séminaire pour apprendre l'hébreu, ni d'avoir cru, puis renié, pour étudier en historien le grand fait de l'apparition du christianisme. La foi honnête d'un chrétien, la raison honnête d'un libre penseur étranger à nos croyances, sont des préparations d'esprit qui valent largement celle de l'apostat au point de vue scientifique ; elles sont infiniment supérieures au point de vue moral. Là encore, j'ose le dire, il a manqué à M. Renan une de ces délicatesses qui ne s'apprennent pas dans les livres. On les trouve dans son cœur... quand on a du cœur...

IV

M. Renan avait tenu trop de place dans la vie littéraire de son temps pour que sa mort ne fût pas un événement. L'importance d'un personnage se mesure moins à la valeur absolue de son œuvre qu'à l'influence qu'elle

a exercée. Que sert de dire que M. Renan ne fut pas un penseur original, si sa pensée a été l'une des plus contagieuses de son époque? Que sert de dire qu'il a emprunté sa science aux Allemands, s'il a su passionner, pour les questions où s'exerce l'érudition germanique, tant de lecteurs français qui n'auraient jamais touché à une traduction de Baur, ni ouvert les savants ouvrages, écrits pourtant dans notre langue par M. Reuss?

De même donc que le public, en lisant les *Souvenirs* de M. Renan, s'était intéressé aux débuts de sa carrière, il se demandait avec une curiosité émue quelle en serait la fin. Dans une page qu'on ne relit pas aujourd'hui sans effroi, l'auteur de la *Vie de Jésus* a « protesté d'avance contre les faiblesses qu'un cerveau ramolli pourrait lui faire dire ou signer » sur son lit de mort. « C'est Renan sain d'esprit et de cœur, comme je le suis aujourd'hui, disait-il, ce n'est pas Renan à moitié détruit par la mort... que je veux qu'on croie et qu'on écoute. » Puis, fidèle au système d'équilibre qui ne lui permettait pas d'énoncer une impiété sans y joindre quelques propos pieux, il ajoutait : « Je renie les blasphèmes que la défaillance de la dernière heure pourraient me faire prononcer contre l'Éternel[1]. » Tous, amis et adversaires, dans des sentiments, différents sans doute, mais avec une égale anxiété, se demandaient si ce défi à la miséricorde serait tenu jusqu'au bout.

Plus d'un indice permettait d'en douter. Dans ses dernières années, nous l'avons dit, M. Renan parlait beaucoup de lui-même au public. Presque toujours il mêlait à ses déclarations satisfaites quelques propos ambigus, de forme plaisante, mais d'accent troublé, sur le mystère d'outre tombe. Il parlait de la mort avec horreur, avec colère. Dans sa réponse académique à M. Pasteur, faisant

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 377.

l'éloge de Littré, il lui reproche en quelque sorte d'avoir été trop résigné devant elle.

« La mort, dit-il, selon une pensée qu'admire M. Littré, n'est qu'une fonction, la dernière et la plus tranquille de toutes. Pour moi, je la trouve odieuse, haïssable, insensée, quand elle étend sa main froidement aveugle sur la vertu et le génie. Une voix est en nous, que seules les bonnes et grandes âmes savent entendre, et cette voix nous crie sans cesse : « La vérité et le bien sont la fin de « la vie ; sacrifie tout le reste à ce but » ; et quand, suivant l'appel de cette sirène intérieure, qui dit avoir les promesses de vie, nous sommes arrivés au terme où devrait être la récompense, ah ! la trompeuse consolatrice ! elle nous manque. Cette philosophie, qui nous promettait le secret de la mort, s'excuse en balbutiant, et l'idéal, qui nous avait attirés jusqu'aux limites de l'air respirable, nous fait défaut quand, à l'heure suprême, notre œil le cherche. Le but de la nature a été atteint ; un puissant effort a été tenté ; une vie admirable a été réalisée, et alors, avec cette insouciance qui la caractérise, l'enchanteresse nous abandonne et nous laisse en proie aux tristes oiseaux de la nuit. »

Ailleurs, et en maints endroits, il parle de l'enfer ; il en parle sur un ton badin, mais en homme que cette question poursuit ; il en parle à tout propos, par conséquent hors de propos, ce qui n'arriverait pas à un libre penseur tranquille dans le nihilisme de sa foi. Ainsi qu'avait à faire, je le demande, le dogme de l'enfer avec la propagation de la langue française ? C'est pourtant dans une conférence faite devant une société qui poursuit ce but, qu'il a trouvé moyen de placer une tirade qui serait d'assez mauvais goût si même elle n'était pas impie. Mais c'est là une manière d'être impie qui n'est pas celle des vrais incroyants :

« Je reçois, dit-il, tant de lettres qui m'annoncent la

damnation éternelle, que j'ai fini par en prendre mon parti. Ce ne sera pas très juste ; mais j'aime mieux l'enfer, après tout, que le néant. Je suis persuadé que je réussirai à tirer parti de la situation, et, si je n'ai affaire qu'au bon Dieu, je crois que je le toucherai. Il y a des théologiens qui admettent la mitigation des peines des damnés. Eh bien ! dans mes insomnies je m'amuse à composer des pétitions, des placets que je suppose adressés à l'Éternel du fin fond de l'enfer. J'essaye presque toujours de lui prouver qu'il est un peu la cause de notre perdition, et qu'il y a des choses qu'il aurait dû rendre plus claires. Parmi ces placets, il y en a d'assez piquants, et qui, je le crois, feront sourire l'Éternel. Mais il est clair qu'ils perdront tout leur sel, si je suis obligé de les traduire en allemand. Préservez-moi de ce malheur, Messieurs, je me fie à vous pour que le français soit la langue éternelle. Je suis perdu sans cela. »

M. Renan est tellement hanté de cette idée qu'il ne s'aperçoit pas de ses répétitions. Ainsi, le discours que je viens de citer a été recueilli dans les *Feuilles détachées*. Eh bien ! la préface des *Feuilles détachées* réédite, presque dans les mêmes termes, le petit morceau sur les *placets à l'Éternel*. Une autre fois, c'est au *Journal des Débats* qu'il envoie un développement du même genre sur le purgatoire. Décidément, M. Renan pensait trop aux fins dernières pour un homme qu'elles n'eussent point préoccupé.

Hélas ! il ne lui a pas été donné de choisir, à la dernière heure, entre le maintien ou le désaveu de ses blasphèmes. Depuis longtemps il se sentait atteint ; mais quand la mort vint, ce fut, comme l'annonce l'Évangile, à la façon d'un voleur. Une fatigue, un refroidissement, une congestion à la poitrine, et, avant que cet accident eût revêtu un caractère de gravité, un accident plus terrible,

l'apoplexie, voilà comment la mort l'a pris. Dès que le danger fut reconnu, la connaissance avait disparu. De loin, il avait désiré de mourir ainsi, promptement et à son insu. Si son âme, avertie par les troubles avant-coureurs de la crise suprême, a pu, ne fût-ce qu'un instant, se ressaisir devant le grand inconnu qui l'attendait, fasse le Ciel que les précautions sacrilèges prises par lui d'avance contre le pardon ne l'aient pas privé de cette visite miséricordieuse où la bonté de Dieu fait une dernière fois ses offres à la liberté humaine, avant de s'effacer devant la justice !

Après la mort, la sépulture. On pouvait s'attendre à voir tout le camp de la libre pensée, *tout le diocèse de Sainte-Beuve* en émoi pour faire au renégat de l'Évangile de triomphantes obsèques. Ce qu'on ne pouvait prévoir, c'était que le gouvernement ajoutât aux honneurs officiels qu'appelaient les titres du défunt le privilège inexplicable de funérailles célébrées aux frais de l'État.

On se demande vainement quels services extraordinaires M. Renan avait rendus à l'État. Il avait eu, pendant sa vie, les émoluments et les dignités correspondant à ses fonctions et à son mérite. Sa carrière d'écrivain lui avait procuré profit et gloire. On peut dire que la société lui avait largement payé sa dette, si tant est qu'elle en eût une envers lui.

Mais l'État ! que venait-il faire avec son budget qui est l'argent de tous, dans ces honneurs rendus à un simple particulier ? Qu'on n'invoque pas les titres scientifiques ou littéraires du défunt, devenu, dira-t-on, une gloire nationale. C'est aller trop loin et rompre toute proportion. Ampère, Cauchy, Dumas ont autrement glorifié l'esprit français, la science française; ils ont été enterrés aux frais de leurs familles.

Mais peut-être les opinions politiques de M. Renan le

recommandaient aux faveurs officielles ? Loin de là ! Il n'était même pas républicain. Dans les derniers temps, sans doute, voyant le triomphe de la république, il lui avait fait quelques politesses : au fond il ne l'aimait pas. Son régime préféré eût été le gouvernement libéral d'un bon despote. Il n'avait pas beaucoup plus de goût pour la démocratie, « cette fièvre, dit il, qui brûle le sang d'un peuple ». Dans un beau parallèle, il a comparé la Macédoine à la Grèce[1] : ç'a été pour donner la préférence à la Macédoine. Il a vu dans le gouvernement démocratique « un puissant agent de corruption sociale ». Rien de tout cela ne semblait le désigner aux prédilections du régime actuel.

Hélas ! l'explication qui semble introuvable est trop facile à trouver. La dépouille de Renan a reçu les honneurs publics, parce que Renan fut de son vivant et reste par ses écrits un des plus dangereux ennemis de la foi chrétienne. Dernièrement un homme politique important, M. le sénateur Ranc, disait, en constatant je ne sais plus quelle nouvelle ruine morale : « Allons ! la déchristianisation marche ! C'est le but, après tout. » Parole sincère dont nous serions tenté de remercier son auteur. Oui, nous le savons bien, la *déchristianisation* est le but. M. Ranc le dit, nos maîtres le pensent et agissent en conséquence. Il ne faut perdre aucune occasion d'ébranler dans l'âme du peuple ce qui peut y rester de religion. La glorification publique d'un homme qui a déserté et outragé la foi, est un acte de haute politique. On l'accomplit avec notre argent, avec l'argent de ceux dont cet homme a blessé les croyances.

Le bruit court que le gouvernement ne s'en tiendra pas là et qu'un projet de loi doit être présenté aux Chambres

1. *Saint Paul*, p. 135.

pour décréter la translation des restes de M. Renan au Panthéon. Cette dernière folie nous paraîtra moins absurde que la première. Il n'y avait aucune raison pour mêler l'État aux obsèques d'un écrivain de valeur, mais de moyenne taille. Au contraire, on ne peut contester que dans une église profanée le corps d'un renégat ne soit à sa place. Tandis que son âme, pour emprunter son langage, voltigera éternellement, sous la forme d'une mouette blanche, autour de la cathédrale de Tréguier, se heurtant aux vitres closes et ne pouvant pénétrer dans le sanctuaire, sa dépouille dormira où a dormi celle de Voltaire, en attendant qu'un retour imprévu des choses humaines la rejette en quelque coin du monde où l'avenir l'oubliera comme il oubliera l'œuvre destructive de celui qui a dit de lui-même : *Je suis un prêtre manqué.*

TABLE DES MATIÈRES

SOCIALISME ET POLITIQUE

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

NOTICES BIOGRAPHIQUES

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

A LA MÊME LIBRAIRIE

Paris. — Imp. Levé. 17, rue Cassette